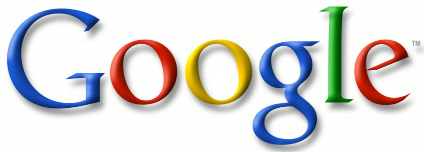
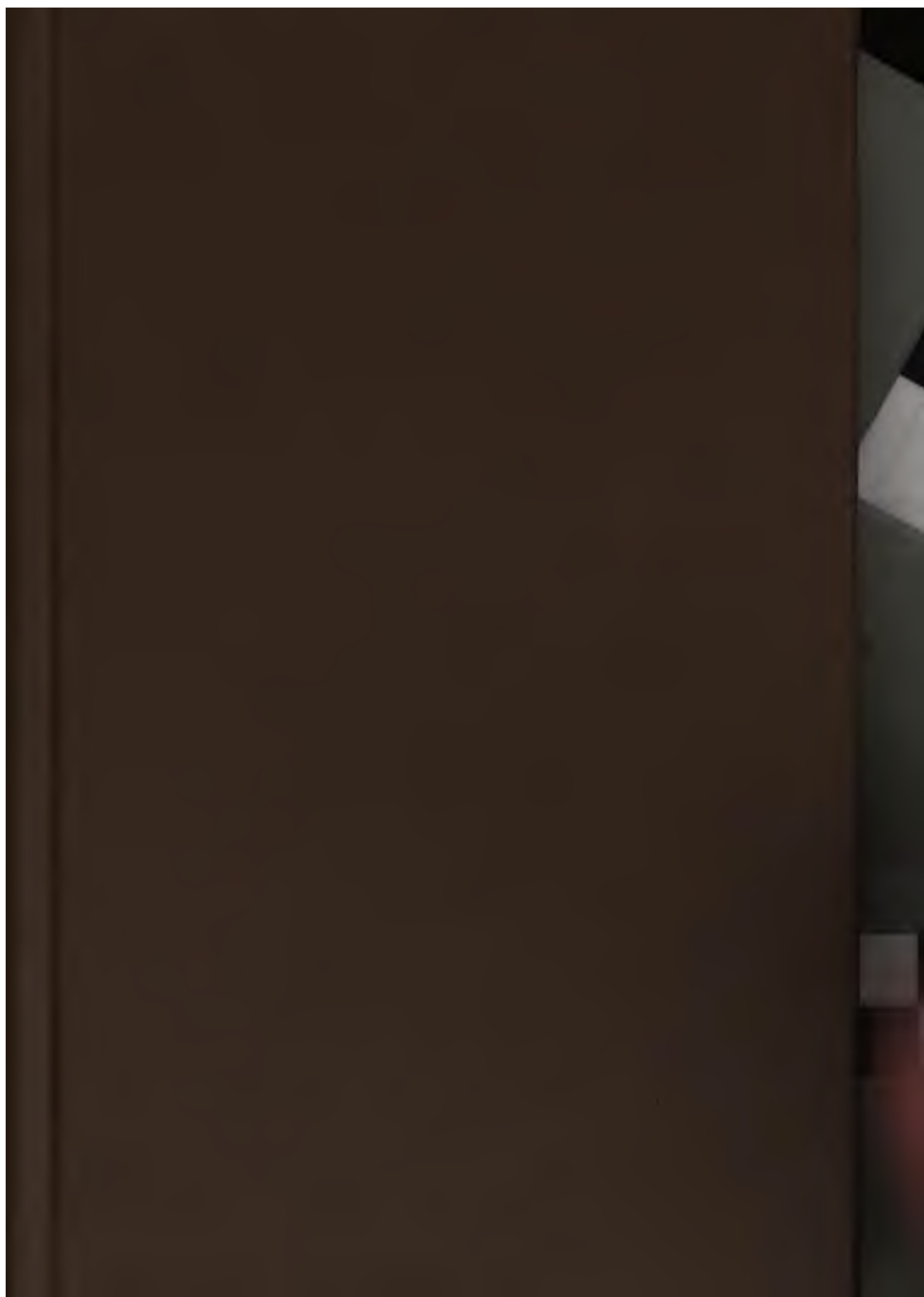





LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891

URBAIN GOHIER

L'Armée contre la Nation

RB

PARIS

ÉDITIONS DE LA REVUE BLANCHE

1, RUE LAFFITTE, 1

1899

Il a été tiré à part

cinq exemplaires sur papier de Hollande, numérotés à la presse d

JUSTIFICATION DU TIRAGE :



Contre la nation, l'armée se lève ou menace de se lever.

Les éternels ennemis du peuple et de la Patrie, les internationaux de Coblentz et les internationaux de Rome, appuyés par les internationaux de la finance, ont tramé ce complot détestable et conçu cet audacieux espoir : de lancer sur la nation l'armée nationale.

Follement, la démocratie à peine affranchie a livré ses enfants à la faction cléricale, et ses soldats à la faction féodale. Elle peut en mourir demain.

Au milieu des graves événements qui s'accomplissent ou qui se préparent, l'affaire Dreyfus n'est qu'un incident. Elle a tiré au jour

les arcanes du Pouvoir militaire ; elle a révélé ce qu'on ignorait, confirmé ce qu'on soupçonnait de sa corruption, de ses méfaits, de ses desseins criminels. Mais elle n'a pas créé la crise ; tout au plus l'a-t-elle compliquée. Le mal couvait ; il se fût déclaré à toute autre occasion.

La question juive n'y est pour rien. Il y a des juifs dans les deux camps ; tous les plus riches et les plus tarés sont avec le très catholique État-major, avec les généraux jésuites et dominicains.

Avant que la bataille actuelle ne fût engagée, l'antisémitisme faisait œuvre utile. En dénonçant les grands juifs accapareurs de capitaux, en attaquant les grosses fortunes juives, il accoutumait les esprits timorés à l'idée de certaines enquêtes et revisions nécessaires. Il frayait les voies à la Révolution dans les milieux les plus réfractaires. La logique aurait fait le reste. Il faut toujours commencer par un bout : par les voleurs, les exploiteurs, les oppresseurs juifs ou par d'autres, qu'importe ? L'essentiel était de commencer. Mais avant que l'antisémitisme

eût exécuté aucun acte révolutionnaire, la contre-révolution a pris l'offensive.

Il est ridicule d'imaginer que la lutte où nous échangeons des coups vient d'éclater. Il y a plus de cent ans qu'elle dure : car il y a plus de cent ans que la Révolution et la contre-Révolution sont aux prises, avec des fortunes diverses. Jusqu'ici, nulle victoire définitive. Souvent terrassée, jamais écrasée, la contre-Révolution croit tenir aujourd'hui sa revanche. Elle dresse déjà ses listes de proscriptions, nomme ses cours prévôtales et ses exécuteurs, pour la saignée qu'elle pratique dans le peuple environ tous les vingt-cinq ans.

Nos glorieux pères et grands-pères ont cru deux ou trois fois qu'ils avaient consommé la Révolution. Toujours ils l'ont manquée.

L'ancien régime subsiste à peu près intact, sous un décor différent. A la place de la pauvre Bastille abattue, vingt Bastilles, cent Bastilles se dressent, plus redoutables. La liberté, la fortune, la vie, l'honneur des citoyens sont à la merci des fantaisies administratives, policières, judiciaires, militaires. Les lettres de cachet

n'étaient qu'un jeu d'enfants auprès des arn
terribles que fournissent à l'arbitraire no
code d'instruction criminelle, la loi sur
régime des aliénés, la loi scélérate ou loi Ch
les Dupuy, et les lois militaires. Les crin
juridiques, les séquestrations, les spoliations
les assassinats légaux peuvent se multipl
impunément.

Le Pacte de famine fonctionne en pl
jour, et le syndicat des grand forbans qui mo
sonnent des milliards sur la détresse nation
entretient à la tête de ses opérations les ch
mêmes du gouvernement. Louis XV n'ét
qu'un actionnaire de la compagnie Maliss
Méline est le directeur technique de la fam
organisée. Le Cabinet noir est avoué ;
ministres civils s'en servent avec précauti
et les fonctionnaires militaires avec impuden
Les Aides, la Gabelle, la Corvée, rétablies s
les noms de contributions indirectes, d'ex
cice, de prestations en nature, accablent t
jours le peuple taillable à merci.

Mille familles de parlementaires avid
dix mille tribus de courtiers électoraux affan

suppléent par le nombre à la cupidité des anciens Polignac. La fortune de la France est au pillage, et la banqueroute aussi proche qu'à la veille des Etats généraux. L'aristocratie féodale revenue de Coblentz et l'aristocratie financière née des grandes spéculations modernes insultent à la patience de la démocratie avec plus d'insolence que la noblesse du dix-huitième siècle.

La Révolution n'est pas à refaire; elle n'a pas été faite; elle est à faire.

En 1894, à la mort du Comte de Paris, comme un jeune prince qui paraissait plein d'ardeur se déclarait prétendant au trône de France, je lui proposai d'être l'homme de la Révolution. A la République des tripotages financiers, à la République des réactions cléricale et militaire, je conseillai d'opposer la Monarchie révolutionnaire. Dans une lettre publique, je dis au duc d'Orléans :

« Ou la Monarchie ne sera pas (ce qui est encore possible); — ou la Monarchie sera laïque, démocratique, et fidèle au noble esprit de la Révolution.

» Si l'on veut conquérir le peuple français, il faut rompre d'abord avec la caste maudite des émigrés à l'intérieur, avec la race dont les sentiments, les regrets, les espoirs, sont autant d'insultes et de défis à tout ce qui, pour nous citoyens, constitue la patrie.

» Il faut rompre ensuite avec la coterie cléricale, qui n'a jamais été que de son propre parti, qui ne poursuit que le triomphe de Rome, et que l'instinct national a toujours sagement exécrée. »

Je redoutais alors la monarchie de Rome et de Coblentz.

Mais les gens de Coblentz et de Rome ne se sont pas donné la peine de restaurer la Monarchie pour remettre la nation sous le joug. Ils se sont emparés de la République. Avant tout, ils tiennent l'armée. Ils ont à leur discrétion trois millions de citoyens qu'il dépend d'eux d'envoyer à *Biribi* ou au poteau d'exécution. Et par les trois millions de citoyens, au moins par les quatre cent mille jeunes soldats sur lesquels la démocratie stupide leur a donné droit de vie et de mort, ils terrorisent le peuple.

Confiants dans le succès, ils ont démasqué leurs desseins « Brandir le glaive, sévir, frapper, couper des têtes, dompter, même au prix du sang, la révolte du civilisme qui veut se subordonner le militaire » : tel fut le programme expliqué publiquement par le moine dominicain Didon et par le généralissime Jamont, délégué du ministre de la Guerre.

Quelques mois plus tôt, la sédition s'était étalée déjà brutalement au cours du procès Zola. Durant les deux semaines infâmes de février 1898. on avait vu le Palais de justice pris d'assaut, le jury à plat ventre sous la Botte, la ferraille des sabres traînant sur les dalles, les commencements d'assassinats, les témoins outragés, la tourbe césarienne vomissant l'injure et la menace, les généraux récitant avec effronterie leurs gros mensonges puérils, et tous les fuyards, les capitulards de la défense nationale, l'échine encore bleue des coups de bâton de l'étranger, brûlant de prendre pour la seconde fois une sanglante revanche sur le peuple qui les paye.

Toute l'Europe comprit où tendait forcément

ce prologue. Après le chantage violent pratiqué par M. Le Mouton de Boisdeffre, le directeur de la *Review of Reviews* écrivait : « La troisième République, encore nominalement *in situ*, n'existe plus... En France, le règne de la loi est fini... La caserne se substitue au Palais de justice ; le commandement militaire prévaut sur le banc des jurés comme sur le champ d'exercice... Le despotisme de l'épée commence. Le pouvoir suprême, en France, ne réside plus dans les ministres ; il a passé aux mains des généraux. » La presse russe admirait la bassesse des moujicks français.

Le 21 janvier, avant le procès, j'avais dit dans l'*Aurore* : « Il s'agit de savoir si la nation matera la sédition du Pouvoir militaire, ou si le Pouvoir militaire courbera définitivement la nation sous le joug. » Le 4 mars, après le procès, le *Figaro* concluait : « La société militaire et la société civile sont aux prises ; la lutte se terminera dans un nombre quelconque d'années par la domestication et la soumission de l'une des deux rivales. »

Il ne peut donc subsister aucun doute : dans

les deux camps, on porte sur la situation le même jugement.

Mais le délai qui nous sépare du dénouement ne se prolongera pas « un nombre quelconque d'années » ; il peut se réduire à quelques mois, à quelques semaines. La guerre hispano-américaine fournit un aliment à l'excitation militariste ; la victoire des Américains leur vaudra un accès d'infection militaire. A Madrid, à Naples, à Milan, l'état de siège a mis le peuple et la presse à la merci de la soldatesque. La moitié de l'Italie a été livrée aux attentats des généraux. Les vaincus de Lissa et de Custozza, les fuyards d'Adoua, ont mitraillé là-bas les citoyens, comme ici les vaincus de Wœrth et de Sedan, les capitulards de Metz et de Paris, les fuyards de Langson. Partout s'agite et s'excite l'Internationale du sabre ; l'Eglise la pousse ; l'Argent la soutient. Le scrutin des 8-22 mai a renvoyé, pour quatre ans, au Parlement français, une majorité de réaction, naguère hypocrite, désormais audacieuse. Le coup sera tenté bientôt, demain peut-être.

Il ne rencontrera guère d'obstacles.

également la noblesse; et la police, qui promène par les rues des processions de bacchantes, interdit au public des Folies-Bergère les cuisses de la princesse de Chimay.

La mégalomanie exaspérée de Faure-Belluot reste en deça de la servilité nationale. Des militaires qui portent sur leurs épaules la chaise percée du président aux évêques empressés à bénir son « auguste personne », toute la race domestique épanche un vieil arriéré de bassesse. L'arrivée dans nos murs d'un autocrate authentique a redoublé cette fièvre; toutes les nations se sont tenu les côtes à voir les fameux démocrates français aux pieds de la tzarine allemande et de l'ataman cosaque. La seule idée du knout les allumait. Embelli de lampions et de fleurs en papier huilé, Paris avait la noble allure de M. Jourdain recevant Dorante. Le cri de « Vive la Pologne! » était alors qualifié « regrettable incident »; il suffisait de prendre la qualité de sujet russe pour esquiver dans les postes le passage à tabac. Dans la République décrassée, Dieu même sentit la nécessité d'y mettre des formes; l'attitude incongrue que le P. Ollivier

vre 350 électeurs inscrits dans une commune qui renferme 345 habitants et 162 hommes en âge de voter. Dans la Creuse, le dernier recensement signale 69.221 hommes majeurs, et les élections accusent 79.914 électeurs. Un grand nombre de députés sont nommés par la moitié, par le tiers, par le quart des citoyens de leur circonscription. Dans tel bourg pourri, deux mille électeurs, ou même, aux colonies, huit cents fonctionnaires, envoient un représentant à la Chambre; dans telle grande cité, deux cent mille citoyens restent sans députés. La Chambre entière est élue par quatre millions et demi d'électeurs, sur dix millions et demi de citoyens. Encore, des quatre millions et demi, faudrait-il déduire cinq cent mille fonctionnaires esclaves, et cinq cent mille parents pour lesquels ils répondent. Dans cette Assemblée issue de la minorité de la nation, les lois sont votées ou les résolutions prises à la minorité. Les derniers ordres du jour gouvernementaux de l'autre législature ont été adoptés par des mamelucks qui représentaient tous ensemble 1.940.000 électeurs, sur dix millions et demi.

[illegible] par ceux [illegible] jamais de [illegible] M. Barthou. [illegible] qu'ils [illegible] à Nogent-le-[illegible] Parlement et [illegible] Élysées. [illegible] aujourd'hui [illegible] intégralement le [illegible] puis le [illegible] assemblée a voté [illegible] mars [illegible] 1897, le principe de l'impôt sur le revenu.

La Constitution, [illegible] par ceux qui en ont la garde, n'existe plus. Des lois d'exception, des tribunaux d'exception, l'annulation des élections régulières, la validation des élections frauduleuses, l'invasion continuelle du Palais législatif par les soldats, les guerres conduites et les territoires annexés sans autorisation préalable, les traités tenus secrets, l'instauration

on en a tué d'un coup, délibérément, sept mille à Madagascar; on a dit aux mères en deuil: « C'est la loi d'airain; c'est pour des considérations supérieures ». Et les morts sont oubliés. Aux petits bourgeois sordides qui aiment leurs écus au moins autant que leurs enfants, on a volé quinze cents millions dans une seule affaire; ils n'ont pas soufflé mot; ils vénèrent humblement les grands filous dans la caisse de qui s'est entassé leur argent. Même volé, même volé dans leur poche, l'argent leur inspire tant de respect qu'ils en respectent le voleur. L'argent reçoit leurs adorations; ils n'obéissent qu'à l'argent; hier, les farouches « travailleurs » du Tarn ont trahi Jaurès, leur homme, pour rendre hommage aux tas d'or du marquis de Solages.

Sous l'œil du peuple français, le cabinet noir fonctionne. Les ministres, les loyaux militaires, les fonctionnaires passent leur temps à voler des lettres, à livrer des dépêches. La censure des œuvres dramatiques est doublée par les commissaires de police qui doivent (circulaire n° 611) surveiller le jeu des acteurs, l'intention du débit, et signaler la cause, l'occasion, la nature des

marques d'approbation ou d'improbation du public. Le domicile des particuliers est à la merci de tout policier, civil ou militaire, et pas un citoyen ne songe à se protéger. Des capitaines de vaisseau gagnent les étoiles de contre-amiral en fouillant les armoires des journalistes pour moucharder d'autres officiers. Des colonels se déguisent en rats-de-cave pour envahir les mansardes des modistes. Jamais un coup de revolver, une poursuite, une plainte des cambriolés n'a payé les cambrioleurs.

A la veille des grands procès, les magistrats civils ou militaires font voler les papiers des accusés et des témoins, y suppriment les documents dangereux, y glissent des documents faux, pour perdre les innocents, pour sauver les coupables. On menace, on frappe, on prive de leurs emplois les rares honnêtes gens qui ne veulent pas mentir en justice. Les avocats insultent le frère qui défend son frère. Ils chargent leurs clients au lieu de les défendre, pour se concilier les juges. Le jury délibère et décide en proie à la plus folle terreur. Les généraux ordonnent qu'un homme condamné par eux,

« coupable ou non », périsse : et les législateurs approuvent son immolation « qu'il soit innocent ou coupable ».

Tout le peuple confirme : à mort ! Une croix rouge à la porte des protestants ; une croix noire à la porte des Juifs. A Nantes, on outrage l'admirable Grimaux, on pille les boutiques ; en Alger, on brûle, on assomme, on torture, on souille les enfants et les femmes. Mille journaux, trente millions de Français applaudissent. Les prétendus révolutionnaires se montrent les plus couards. Les jeunes gens se montrent les plus vils. Toute une génération a fleuri de petites âmes blasées, raccornies, venimeuses, de sophistes méchants, de bourreaux amateurs. Ils offrent leur échine au bâton des plus forts, à condition de pouvoir joyeusement déchirer les plus faibles. Quand on disperse leurs processions, les catholiques ne se plaignent pas ; ils adjurent le gouvernement d'assommer les socialistes. Quand on disperse leurs meetings, les socialistes ne se plaignent pas ; ils reprochent au gouvernement de ne pas assommer les catholiques. C'est en ce sens que le Français entend l'égalité. Quand on

voit, au sortir de Tivoli Vaux-Hall, les terribles « révolutionnaires » recevoir sans broncher des coups de poing sur la face, des coups de crosse dans le ventre, des coups de botte dans les tibias, on peut juger du reste de la nation, qui n'est pas « révolutionnaire ».

Les feuilles populaires réclament des cours prévôtales « à rapide allure » contre les ennemis de l'ordre de choses. Les électeurs déterrent, pour en émailler le Parlement, tous les débris de la Boulange. Les journaux bien pensants voudraient une Chambre d'officiers en retraite. Les ex-libéraux de l'orléanisme écrivent : « Nous n'avons besoin que d'un soldat. Ce que la France doit demander au ciel et à la terre, ce n'est pas un homme d'Etat supérieur ; c'est un grand soldat ». On publie des manifestes signés d' « un groupe d'officiers ». On propose que tout détracteur de l'armée « soit mis en prison d'abord, sauf à le juger plus tard ». Des défections inattendues, et symptomatiques, jettent dans le camp césarien de ci-devant libertaires, des anarchistes refroidis, qui croient le moment venu d'adopter le côté du manche.

Comme dit Zo d'Axa dans sa *feuille*, la France, vieille grenouille, veut mordre encore à l'amorce du fond de culotte rouge. Non pas qu'elle rêve de batailles ; elle est calmée : le cauchemar de la revanche, enfin, l'a quittée depuis la renonciation signifiée en Crète, et depuis les toasts du *Pothuau*. Vingt-cinq ans, nous avons cabotiné péniblement sur cette Alsace-Lorraine dont nous parlions toujours pour avoir le droit de n'y penser jamais. La gorge serrée, nous lancions vers les Vosges des défis sans conviction ; et pour nous prouver notre indomptable bravoure, nous allions tuer des nègres sans défense. Avec trois millions de soldats, on a triomphé des amazones de Behanzin, et Ranavalo à la Réunion efface Napoléon III à Wilhemshoe.

A mesure que l'effroi de la guerre augmente, le charlatanisme chauvin s'étale plus effrontément. La parade du 14 juillet, le moindre défilé de polytechniciens ou de pompiers déchaine un délire belliqueux ; on frappe des médailles commémoratives de la Débâcle ; on élève dans tous les coins des statues aux géné-

raux de déroute ou de reddition. Les livres pour les enfants, les livres pour les hommes, les tableaux des expositions regorgent d'Allemands et d'Anglais défaits, prisonniers, abattus aux pieds du soldat français et demandant grâce. La peinture à l'huile et la peinture à l'eau nous assurent d'innombrables victoires que chantent les pitres du café-concert. Patriotisme et pornographie, pièces à femmes et pièces à soldats se disputent le théâtre : à chaque saison, Déroulède et Marcel Habert vont reprendre Strasbourg, en effigie, sur la place de la Concorde. Mais à la première affaire Schnœbelé, toutes les faces verdissent, et la France entière est aux abois quand le sous-aide de camp de Badinguet la menace de « la boucherie. »

Usée, rongée de parasites et de plaies, écrasée sous les charges du présent et les legs du passé, la vieille nation ne renonce pas au panache. Elle ne pourrait plus charger sur les champs de bataille; elle tient à piaffer dans les revues ; comme à ses généraux cacochymes, un temps de galop sur le gazon de Longchamp

es du succès. [illegible] eries de Suez, identiques à celles de Panama; elle s'enivra de la guerre de Crimée, de la guerre d'Italie, qui avaient révélé dans l'armée les mêmes tares que la guerre de 1870. Quelques mois avant le 4 septembre, l'Empire avait été plébiscité par des millions d'hommes qui se trouvèrent républicains le 5. Au Deux-Décembre, ils avaient ratifié l'égorgement du Droit. Pendant dix-huit ans de despotisme, ils déclamèrent sur « leur liberté ravie » comme ils déclament depuis un quart de siècle sur « nos chères provinces »; et sans le canon prussien, ils seraient encore les sujets très soumis d'un Napoléon IV ou V.

Ils attendent l'empanaché de leurs rêves. Ils envient Weyler aux Espagnols; [illegible]

ils savent que la tourbe césarienne est en fo
prête au crime, altérée de sang, arden
s'élancer au premier appel des conspirate
« Les soldats même, au besoin, marcherai
Empoisonnés par des instituteurs imbé
et par la presse à gros tirages, en proie
folie de meurtre qui saisit fatalement l'hor
armé, la plupart de ces enfants mitrailler
leurs pères, leurs frères aînés, leurs ca
rades. Ils viennent de le faire en Italie. (
qui les appellent tendrement « nos petits
dats », et qui les feront fusiller à leur
sans pitié quand ils auront repris la blous
le bourgeron, savent l'art de saigner le pe
par les mains du peuple. Les prolétaires s
des qui, sous l'habit de soldat, ont fait merv
à Fourmies, feraient merveille aussi bi
Paris. Mais leur aide ne sera pas nécess
on pourra les consigner dans leurs case
La populace fournit une armée supéri
aussi brutale, aussi féroce, anonyme, ins
sable, donc irresponsable : et l'on a fait l'a
des cadres autour du Palais de Justice.

Telle étant la situation, qu'y a-t-il à fair

Qu'y a-t-il à faire pour cette poignée d'hommes libres qui sont noyés dans la multitude servile, — qui luttent perpétuellement pour la raison, pour la justice, pour la vérité, contre une immense majorité d'ignorants, de fanatiques, d'insensés, — qui de tout temps essuyèrent en France la persécution, — mais qui pourtant donnent au monde l'illusion d'une France généreuse et noble ?

Vont-ils entreprendre de restaurer l'esprit public ? de changer des esclaves en citoyens ? Vont-ils quitter leurs cabinets d'étude et leurs laboratoires pour publier sans relâche les hontes de la tyrannie, les forfaits du régime militaire, les inévitables châtiments de l'abdication ? pour préparer enfin à ce pays une génération d'hommes ? On l'a tenté, déjà : sans effet. Les expériences les plus terribles n'ont rien appris au peuple français, qui retourne périodiquement à la dictature comme le chien à son vomissement. Et puis, c'est long. La crise est ouverte. Il faut aviser *aujourd'hui*.

Mais si, tout simplement, on renonçait à la lutte ? Beaucoup l'ont d'avance désertée. Quoi

qu'il doive arriver, ils l'acceptent. « A quoi bon ? disent-ils. Nous serons toujours vaincus. Ce peuple ne vaut pas la peine qu'on se fasse écharper pour lui. Puisqu'il aime la trique, il en aura : voilà tout. Que nous importe ? Au contraire, nous compterons avec plaisir les coups marqués sur son échine ; et nous taperons, nous taperons dur. Ça soulagera notre mépris. Le tyran qui nous laissera travailler tranquilles sera toujours le bon tyran : et son intérêt évident n'est-il pas de nous donner la paix pour l'avoir ? Au diable le peuple et ses folies ! »

Très bien. Seulement, on ne se résout point à l'abstention sans avoir dans l'âme quelques parties dégradées. Ensuite, le calcul est faux. Le marché de tolérance réciproque n'est jamais tenu par le despote ; il se contente, au début, de la neutralité ; bientôt il exige l'adhésion expresse et le concours actif. Il ne souffre point les gens qui se taisent. Et puis, alors même qu'il n'est pas frappé, un homme peut-il vivre devant le fouet qu'on accroche au mur et qu'on peut décrocher demain ?

Autre chose, alors.

Il faut dire : *Nous ne voulons pas.* Que le peuple soit prêt à la servitude, ou même qu'il l'appelle de ses vœux, nous entendons qu'il reste libre. Pour ne pas être entraînés dans son esclavage, nous le retiendrons dans la liberté. Nous le forcerons d'être libre, non pour lui, mais pour nous.

Nous ne sommes guère? C'est vrai. Mais de l'autre côté, les meneurs ne sont pas beaucoup non plus. La masse nous verrait écraser avec plaisir, avec une joie envieuse; mais elle est trop lâche, et trop occupée ailleurs, pour nous écraser d'elle-même. Elle est inerte. Il faut seulement empêcher qu'on ne l'échauffe, qu'on ne la mette en action. Qu'on arrête à temps les piqueurs et les valets de chiens : la meute ne quittera pas le chenil.

Combien cela fait-il de monde? Dix mille officiers, à peine, sur le double; vingt-cinq mille hommes en tout, conduits par deux à trois cents chefs. Il y a en France plus de vingt-cinq mille hommes résolus à prévenir le mauvais coup; il y a plus de trois cents hommes qui seraient d'abord fusillés ou déportés en

Guyane par le dictateur et sa bande. C'est un cas de légitime défense. Dès qu'on fera mine de nous mettre en joue, tirons les premiers. Sans métaphore.

Des sociétés naïves se fondent pour « défendre » les Droits de l'homme et du citoyen par la concorde universelle. Quelle ingénuité! Défense suppose combat. L'homme qui braque une arme sur ma poitrine, je le tue.

En décembre 1851, les célèbres vainqueurs de l'Algérie, les intrépides professionnels qui faisaient partie de la Législative, furent arrêtés au saut du lit. Doux comme des moutons, ils passèrent leur culotte et se rendirent à Mazas. Un seul fit le geste de saisir ses pistolets : « Pour quoi faire ? objecta le commissaire. Si vous me brûlez la cervelle, un autre commissaire viendra tout à l'heure. » Le guerrier, décontenancé, capitula. Or, si, dans le même moment, tous les personnages qui se trouvaient dans le même cas avaient brûlé la cervelle à tous les commissaires, il ne serait pas resté de commissaires pour les empoigner.

Le 1[er] mars 1815, comme Napoléon débar-

quait de l'île d'Elbe à Cannes pour mettre encore l'Europe à feu et à sang, le maire d'un village voisin lui dit : « Nous commencions à être heureux et tranquilles ; vous allez tout troubler. » Si ce magistrat municipal, au lieu de discourir, avait envoyé au Corse une balle dans le ventre, il eût sauvé de la mort plus de cinquante mille hommes ; il eût sauvé la France d'une seconde invasion, du démembrement, de l'occupation étrangère. Ni plus ni moins.

U. G.

I

LA CASERNE. LES CHEFS.
S TARES. LE GRAND PILLAGE.

> Aimer et respecter l'armée, c'est exiger qu'il ne s'y passe rien, ni en haut ni en bas, qui ne soit absolument honnête.
>
> Le châtiment des actes malhonnêtes purifie l'armée et impose à tous le respect auquel elle a droit.
>
> Colonel Humbert.

VIVE L'ARMÉE!

De crier *Vive l'armée!* c'est le droit de tous les citoyens qui prendraient le sac et le fusil au jour de la mobilisation. C'est notre droit, à nous tous qui fournissons de notre travail un milliard par chaque année de paix, et qui serions en temps de guerre la chair à canon.

Si jamais la patrie menacée est sauvée, ce sera par nous; si des batailles sont gagnées, ce sera par nous; s'il faut encore payer une rançon, et servir des pensions aux chefs vainqueurs ou vaincus, nous en ferons les frais... *Vive l'armée!* puisque c'est nous. Certes, notre armée est vaillante, admirable, la première du monde — puisque c'est nous!

Mais ce cri de: *Vive l'armée!* qui nous appartient, voilà qu'une catégorie de gens l'accapare; voilà qu'on en fait le cri de ralliement d'un syndicat très

mélangé. Tâchons un peu de voir ce qu'il y a dans le mélange.

D'abord, un certain nombre de personnages qui devraient éviter de parler de l'armée, parce qu'ils n'en font pas et n'en ont jamais fait partie : des privilégiés qui se sont jadis « payé un homme », des exemptés, des réformés, tous les Coppée de la garde nationale sédentaire, les embusqués, les riz-pain-sel, les cocardiers du magasin d'habillement, la multitude des infirmes qui rêvent l'extermination des hommes valides pour hériter de leurs places et de leurs femmes.

Désormais, à tout individu qui fait la parade patriotique devant le peuple, il faut demander quel est son droit : qu'il montre donc son *livret*, qu'il prouve son inscription sur les contrôles d'un corps combattant — ou qu'il se taise.

Vive l'armée ! crie une prétendue « Jeunesse des écoles ». Qu'est-ce qui lui prend ? Tous ces dispensés, qui chassent éperdûment n'importe quel diplôme de n'importe quelle Ecole pour esquiver deux ans de caserne sur trois, mettent un peu trop d'effronterie dans leur manifestation militariste. Ils n'accomplissent qu'une année de service, eux ; ils restent à la porte du foyer paternel, eux ; ils sont à l'abri des expéditions coloniales, eux.

Ils font même quelquefois une bonne affaire : sous la loi de 1872, ils payaient à l'Etat 1,500 francs

pour servir une seule année comme *simples soldats;* sous la loi « égalitaire » de 1889, ils n'ont qu'à passer par l'Ecole centrale ou l'Ecole forestière, qu'à sortir de Polytechnique dans les carrières civiles, pour servir une seule année comme *officiers.* Au lieu de payer 1,500 francs, ils reçoivent 2,500 francs de solde; ils ont leur appartement, leur valet de chambre, échappent à la caserne et réalisent un bénéfice de 4,000 francs. Quelle patriotique abnégation ! Comme ça leur va de jouer l'enthousiasme !

Vive l'armée! déclament fièrement des gentilshommes qui se disent antisémites pour supprimer un de ces jours leurs créanciers juifs. Mais le drôle d'antisémitisme, qui s'affiche entre M. Arthur Meyer et M. Edmond Blanc ! Ces nobles seigneurs abusent de notre candeur ; ils ne sont pas si brouillés que ça avec la Judenstrasse ; leurs pères ont contracté les premiers liens avec Francfort quand ils trahissaient la patrie à Coblentz. Et ceux d'aujourd'hui font très bien les affaires de Rothschild au Parlement ; ils dinent chez les Juifs, chassent chez les Juifs, reçoivent des jetons de présence dans les conseils d'administration des banques juives, sollicitent pour leurs rejetons la dot des héritières juives; Gyp, aimable indiscrète, assure même qu'ils font volontiers entretenir leurs femmes et leurs ménages par les sous-Rothschild. L'armée doit rougir d'être acclamée dans cet Aquarium.

Vive l'armée! grince Billot, général politicien, qui a contribué dans la mesure de ses moyens aux catastrophes nationales, qui a causé le désespoir de Bourbaki, la perte de l'armée de l'Est, l'effondrement des derniers espoirs; Billot, à qui ses anciens chefs tournaient le dos à l'Assemblée nationale; Billot, dont le nom réunit pour l'invective des adversaires acharnés; Billot, qui a conduit à la déroute les débris de l'ancienne armée, et qui a maintenu l'armée d'aujourd'hui dans la plus anarchique décomposition.

Vive l'armée! répète M. de Rochefort, ébahi et grisé d'avoir trouvé l'état-major général dans son antichambre. Eternel farceur, anticlérical avec le comte de Mun, antisémite avec l'horrible juif Naquet, anticésarien pour faire le Bas-Empire de Boulanger, il est tout ce qu'on veut. Mais où donc a-t-il été soldat? ne va-t-on pas lui raser son toupet, lui mettre un képi sur la tête, une capote sur le dos, à ce guerrier frénétique? Où donc s'est-il jamais battu? pas plus dans les rangs de la Commune que dans les rangs de la Défense nationale. Il s'est toujours contenté de faire tuer les autres, pour gagner 252,000 francs de rente à célébrer les conseils de guerre et le huis clos.

Vive l'armée! répond au marquis le comte de Mun. Il est soldat, celui-là. Mais de quelle armée? Lorsqu'il occupe la tribune, il nous semble, à nous

dont les pères ont toujours combattu de ce côté-ci de la frontière, que nous entendons sonner le manifeste de Brunswick ; et tout notre être en frémit. Quand M. de Mun dit *Vive l'armée !* l'écho redit *Vive l'armée de Condé !*

La forte phalange des partisans du huis clos s'avance à son tour : *Vive l'armée!* Comme si les arguments du huis clos n'infligeaient pas à cette armée une sanglante injure. Nous ne pouvons prononcer le nom de l'Allemagne ; nous tremblons que Guillaume II ne fronce le sourcil ; nos vingt-huit milliards de dépenses militaires, et l'alliance russe, et tant de boniments sur « le relèvement de la France » ou « la reconstitution de nos forces militaires » ne servent de rien. Nous ne sommes pas libres; nous ne sommes pas maîtres chez nous. Pour glorifier l'armée, on lui jette à la face qu'elle n'est pas capable d'assurer la dignité de la patrie ; on la traite comme un troupeau de *sauve-qui-peut !* et ses chefs comme autant de Bazaines et de Trochus. On ajoute *Vive l'armée !* C'est cocasse.

Enfin voici tous les Cornély qui soupirent : « Vive l'armée! » à la fusillade des *Mauvais Bergers*. Ils comprennent ainsi la mission de l'armée, à la mode de Galliffet. Ils pleurent d'attendrissement autour de « nos petits soldats ». Or, ces petits soldats étaient hier et seront demain des travailleurs de la terre ou de l'usine. Habillés en soldats, on les fla-

gorne : on implore l'assistance de leurs fusils pour défendre la caisse : on les *pelote* impudemment. Habillés en ouvriers, on les gruge, on les saigne à blanc, on les insulte, on les appelle « ivrognes » et « bourriques » et « vauriens » ; on les mitraille. Ce sont les mêmes hommes : on suppose donc qu'ils ont la mémoire défaillante ou le jugement stupide?

Qu'on les égare ou non, les soldats ne doivent pas plus que leurs chefs se mêler des dissensions civiles. L'armée n'a qu'un rôle : s'enfermer dans ses casernes et se tenir prête aux combats contre l'étranger.

Devant l'ennemi, les chefs sont nos chefs. En temps de paix, à l'intérieur, ils sont de simples fonctionnaires au service de la nation. Leur immixtion dans les querelles civiles, contre une partie des citoyens qui les rétribuent, serait un crime inexpiable.

Quant aux soldats en service actif, non seulement ils ne sont pas la nation, mais ils ne sont pas même l'armée. Au nombre de quatre cent mille, ils ne représentent pas la *septième partie* de l'armée, qui compte trois millions de citoyens. L'armée active n'est qu'un vaste bataillon scolaire, où chacun subit une période d'instruction, à l'entrée des vingt-cinq ans de sujétion militaire.

Les soldats actifs ne sont ni plus ni moins soldats que nous. Ils sont nos fils ou nos petits frères.

Nous les aimons comme on aime son fils ou son petit frère. Mais nous ne pourrions pas souffrir que notre fils ou notre petit frère nous fît la loi, sous prétexte qu'il a des boutons de métal à son paletot.



En mémoire d'une revue de troupes passée le 17 septembre 1891 par le président Carnot — la Minerve tutélaire des panamistes — on avait élevé un premier monument à Vitry-le-François ; on en a inauguré un second à Malignicourt. Musique, discours, banquet, vin d'honneur et bal, rien ne manquait au programme.

La Chambre, depuis dix ans, est assaillie de pétitions et de propositions de loi qui réclament la création d'un insigne nouveau, d'une décoration que porteraient tous les anciens combattants de la guerre fatale, en l'honneur des catatrophes de la Patrie.

Nos pères célébraient leurs victoires ; nous tirons vanité de nos défaites, et nous nous regardons comme des héros, parce que nous avons fait défiler quelques régiments sur notre propre sol. Il nous faut deux monuments pour une vaine parade, et des médailles d'honneur pour une série de désastres sans nom. Nous sommes de terribles patriotes, des

patriotes comme on n'en voit pas ailleurs — où le patriotisme comporte un peu de sens moral et de pudeur.

Jamais peuple n'a plus redouté la guerre que celui-ci ne la craint, depuis que tout le monde y va. Ce n'est pas la haine raisonnée de la violence, l'horreur du sang à répandre ; c'est la peur toute crue des coups à recevoir. Au Grand Guignol, chaque soir, le curé de *Mademoiselle Fifi* recueillait deux salves d'applaudissements convaincus, en expliquant les avantages et la sécurité de ce qu'il appelle la « protestation du silence ».

Jamais peuple n'a plus exécré la caserne et ses souillures que ne fait celui-ci, depuis que sa jeunesse entière est encasernée.

Jamais peuple, après de plus prodigieux sacrifices, ne fut moins prêt à soutenir une lutte que nous ne le sommes aujourd'hui, avec notre fiction de marine et notre décor d'armée.

Le fameux rapport Cavaignac avait prédit « l'effondrement » de toute cette machine de carton au premier choc ; la sinistre expédition de Madagascar a vérifié tout de suite l'oracle. Alors que l'Espagne ruinée a pu, par ses propres ressources, transporter deux cent mille hommes à Cuba, la France aux nombreux milliards n'a expédié quinze mille hommes à Madagascar qu'avec le concours de la marine anglaise. Une guerre pré-

ndant une année, à grand renfort de mil-
ntre une poignée de sauvages qui n'ont
ne combattu, a dévoilé le néant de notre
tion militaire, l'incurable nullité du haut
dement, la stupidité féroce de la bureau-
ait pour trait, en de moindres proportions,
de 1870 a recommencé... Hier encore, à
dans une comédie de défense de Paris, le
u génie a renouvelé ses exploits du vrai
n'a pas plus réussi à jeter ses ponts sur la
l'il n'avait réussi naguère à les jeter sur la
our la sortie de Champigny. Après vingt-
d'efforts et vingt-huit milliards consumés,
au même point.
ns cette épouvante de la guerre, dans cette
té de la soutenir, les badauds français
ent de cabotinage belliqueux. Ils jettent à
vents, depuis un quart de siècle, les haran-
flammées et des défis vengeurs. Au café-
entre le couplet sur les belles-mères et le
sur les cocus, le pitre entonne la strophe
anche sous un tonnerre d'applaudissements.
lation de Paris ferait plutôt mourir mille
d'insolation que de renoncer à la représen-
uquée du 14 juillet. Les distributions de
onnent d'allocutions patriotiques, adressées
nes élèves par des personnages officiels qui
mais porté l'uniforme et qui savent déro-

ber au service leurs fils ou leurs neveux. Dans
Salons de peinture, depuis vingt-cinq ans, plus
cadavres allemands ont jonché les champs
bataille, plus de prisonniers allemands ont dé
sur les tableaux, que l'Allemagne n'avait
d'hommes en ligne pendant toute la guerre.

Et le monument de Matignicourt s'ajoutai
propos au monument du général de Miribel, él
quelques semaines plus tôt. Il est naturel de fé
comme un triomphe la manœuvre de quelq
troupes, quand on vient de déifier comme
triomphateur le stratège qui n'a point fait la guer
Si Miribel avait fait la guerre, si les troupes
Matignicourt avaient fait la guerre, si Miribel av
commandé à la guerre les troupes de Matignicou
peut-être que nous aurions remporté la victo
Eh bien, sans risquer le coup, célébrons-la t
jours... C'est plus sûr.

A la guerre pour de vrai, Turenne fut bat
Miribel, jamais. Ne pas livrer de bataille est enc
le seul moyen de ne pas en perdre. Il suffit
prouver par des graphiques et des grimoires qu
les aurait toutes gagnées. Vite une statue à ce c
habile qui, seul de son espèce, n'aura point co
de larmes à la Patrie. Aussi bien son apothéose
la nôtre, à nous, journalistes qui nous mêl
d'étudier les questions militaires sans avoir co
mandé des armées devant l'ennemi. On nous tr

de généraux en chambre : nous avons pour patron Miribel.

Un autre statufié de fraîche date, malheureusement, n'a pas exercé sur le papier. C'est Canrobert, érigé à Saint-Céré, dans une pose de bravache que ne justifient point ses actes. En dehors des fusillades parisiennes, la carrière du fameux soldat se résume en deux sièges. Assiégeant Sébastopol, il n'a pas pu la prendre ; assiégé dans Metz, il l'a livrée. Pendant vingt ans, il avait palpé deux cent mille francs de traitement, et des honneurs, et du panache, à condition de « vaincre ou mourir » au jour de la lutte. *Morts ou victorieux*, tous nos Ducrots ne connaissaient que ça. Ils se sont fait battre ; ils ne sont pas morts : ils se sont rendus.

Voilà l'exemple proposé aux chefs de l'avenir.

On n'a fusillé ni Bazaine, ni Dreyfus, prétendu coupable ; mais on a fusillé Rossel, malgré la camaraderie, parce qu'il avait eu des velléités de résistance à Metz. On a glorifié les hommes qui n'avaient pas voulu défendre Paris ; on a conspué Denfert-Rochereau qui avait conservé Belfort à la France.

Parmi les grands traîtres de notre histoire militaire, Bernadotte est un des plus notables. Dix fois il avait trahi dans les rangs français, avant d'écraser les Français et d'envahir la France à la tête d'une armée ennemie. A Pau, le quartier d'infanterie s'appelle aujourd'hui *caserne Bernadotte*. Et

l'amiral Duperré, déserteur de l'Année terrible, est devenu grand-croix de la Légion d'honneur après avoir persécuté pendant vingt ans, comme chef suprême, les braves dont l'héroïsme avait souffleté sa honte.

L'apothéose de la capitulation, de la désertion, de la trahison, est la leçon qu'on offre de toutes parts aux chefs, aux soldats, au peuple. « Capitulez ! leur crie-t-on, désertez ! trahissez ! le Panthéon vous est ouvert. »

Alors, contentons-nous toujours des victoires gagnées aux grandes manœuvres, et des stratèges invincibles sur papier. Nous ne serons que ridicules.

LA CASERNE

Chaque année, à l'automne, plus de deux cent mille jeunes Français, conscrits ou engagés volontaires, endossent l'uniforme. La caserne va les moraliser.

Si l'atroce Vacher avait égorgé, mutilé, violé cinq cent mille créatures humaines, il serait un héros, l'objet du culte populaire. S'il en avait tué cinquante mille, on le glorifierait encore comme un grand général ou comme un grand ministre. S'il n'en avait tué qu'une, on lui couperait le cou. Parce qu'il en a tué dix-neuf, on l'enfermera dans un asile d'aliénés. Mais s'il lui a manqué une armée pour être Alexandre ou Napoléon, il a du moins commandé une demi-section ; au témoignage de son ancien colonel du 60e de ligne, il a été un excellent sous-officier. La caserne l'avait moralisé.

La moralisation par la caserne est le grand argu-

ment des adeptes du service de trois ans. Aux propositions de réduction du service, les militaristes n'objectent plus guère de raisons techniques ; presque tous conviennent qu'en peu de mois, surtout s'il a déjà reçu quelque instruction préparatoire, le soldat peut être mis en état de paraître sur le champ de bataille. Mais ils veulent le retenir trois ans à la caserne pour lui inculquer l'esprit militaire, les vertus militaires, sans lesquelles ils jugent qu'un citoyen n'est pas complet.

Or l'esprit militaire ne s'acquiert pas à la caserne ; il s'acquiert à la guerre. Les soldats du premier Empire, les modèles du genre, s'imprégnaient de l'esprit militaire dans leurs perpétuelles campagnes, et non dans les casernes où ils ne vivaient point. Si l'esprit militaire, au lieu d'être une des plus détestables formes de la barbarie, constituait réellement une vertu, ce serait encore l'acheter trop cher que de faire la guerre dix ans pour le ressusciter.

La caserne ne le donne point. Elle est seulement l'école de tous les vices crapuleux : de la fainéantise, du mensonge, de la délation, de l'impudeur, de la débauche sale, de la lâcheté morale et de l'ivrognerie. Depuis que l'Europe entière subit le fléau du militarisme, l'espèce humaine y a descendu de plusieurs degrés. La vitalité surprenante et les progrès en tous genres de la race anglo-saxonne,

dont on cherche des explications plus ou moins ingénieuses, proviennent assurément de ce qu'elle échappe à l'action corruptrice et dégradante de la caserne.

Un récent et cocasse grand-maître de l'Université, M. Rambaud, racontait que l'alcoolisme « est un legs de la barbarie ». L'alcoolisme universel qui gangrène la race française ne remonte pas si haut ; il est un produit de la caserne. La multiplication infinie des débits et des brasseries, où la nation entière, sans distinction de situations sociales, s'empoisonne maintenant, coïncide avec l'encasernement de la jeunesse. Au régiment, boire est le seul divertissement ; boire davantage est l'objet de toute émulation ; payer à boire est la source de toute considération. A ce régime, un peuple jadis réputé pour sa sobriété a contracté la maladie de Coupeau. Il faut aux Français des débits de boissons, même en chemin de fer ; ils vont de Paris à Versailles en buvant.

La caserne pourrit la France d'alcoolisme et de syphilis. Et qui donc l'impose au peuple ? *Ceux qui n'y vont guère, et ceux qui n'y vont point.*

La réponse est toujours la même.

Parmi les civils, sont partisans du service de trois ans, c'est-à-dire, de l'encasernement prolongé, de la dégradation obligatoire : — d'abord les exemptés, les réformés, tous ceux qui par fraude ou par

infirmités se dérobent au service militaire, et qui poussent à l'emprisonnement des hommes valides, comme ils poussent à la guerre exterminatrice, pour déblayer le terrain : — ensuite les législateurs gras, les bourgeois graves, qui n'ont jamais acquitté leur dette militaire et qui, par tous les moyens, savent y soustraire leur progéniture.

Ils ont, pour eux et pour les leurs, le service d'un an. Pour le peuple, ils exigent trois ans de caserne.

Une année de service, à vingt ans, n'est pas malsaine ; elle dégourdit, elle fortifie le cher garçon ; elle ne l'expose point aux expéditions lointaines. Trois années de caserne, en France, perdent un jeune homme, ou le livrent en proie aux tueries coloniales. Un an, c'est pour les fils de bourgeois, de députés, de journalistes dociles. Trois ans, c'est pour les fils du peuple.

L'encasernement prolongé des soldats pauvres est aussi réclamé par beaucoup de militaires professionnels ; non pas par tous, car de nombreux officiers acceptent la réduction du temps de service ; mais par les grands chefs.

C'est-à-dire par qui ?

Par ceux qui ont esquivé la caserne.

Il faut faire attention que ceci n'est pas un paradoxe ; le sujet est sérieux, et le raisonnement rigoureux.

Presque tous les officiers qui occupent actuelle-

ment et qui occuperont dans l'avenir les grades élevés, qui pèsent d'un grand poids sur les décisions législatives en fait d'organisation militaire, et qui résistent à la réduction du temps de caserne, sont sortis des Ecoles : ils n'ont point passé par la caserne.

On pourrait dire qu'ils n'ont pas accompli de service militaire. Une fois officiers, ils font leur carrière de la même façon que les fonctionnaires civils ; c'est pour eux-mêmes qu'ils travaillent. Le Polytechnicien sorti dans l'artillerie suit la filière et chauffe son avancement comme le Polytechnicien sorti dans les tabacs. Quant au séjour à l'Ecole, dans des conditions enviables, sous un uniforme élégant et populaire, dans un milieu intelligent, parmi des travaux et des enseignements précieux, il ne ressemble en rien à un sacrifice civique ; il n'a rien de commun avec le service au régiment.

Dans la réserve aussi, un très grand nombre d'officiers sortent des Ecoles : de l'Ecole forestière, de l'Ecole centrale, de l'Ecole polytechnique (carrières civiles). Sans avoir jamais été soldats, ils obtiennent l'épaulette, et font une seule année de service effectif en qualité de sous-lieutenants.

Si c'était là le service militaire, il n'y a pas de jeune Français qui ne fût très zélé pour l'accomplir. Un uniforme vainqueur, 2.500 francs d'appointements, un sabre, une chambre en ville, un valet

de chambre gratuit : quel rêve à vingt ans !... Mais le vrai service militaire, c'est le fusil, le sac terrible, les atroces godillots, les nippes crasseuses, la pelade, la typhoïde, les répugnantes corvées, les vomissements d'ivrognes, la chambrée nauséabonde, les violences et les grossièretés d'un supérieur, l'alternative de se déshonorer en les subissant ou de briser son existence en les châtiant.

Voilà ce que la plupart des officiers ne connaissent pas. Ils ne connaissent pas la caserne : comment peuvent-ils en préconiser les vertus ? Ils n'y sont point allés : comment osent-ils exiger qu'on y enferme les autres ?

En France, en République démocratique, il n'y a qu'un moyen d'échapper à la caserne : c'est de porter l'épaulette ; il n'y a qu'un moyen de ne pas être soldat : c'est de se faire officier.



Le cavalier Jannin, condamné à mort par le conseil de guerre de Versailles pour une peccadille, au commencement de 1898, a été grâcié par Félix en l'honneur de Wilhelmine.

Il est bien heureux pour Jannin que la Hollande possède une reine. L'auguste gendre de Belluot, qui reçoit sur le pouce le président de la République

helvétique, n'aurait pas accordé la grâce de Jannin au simple président d'une République batave. On ne se fait de telles galanteries qu'entre têtes couronnées.

« Qu'offrirai-je à Votre Majesté, pour lui être agréable ? une poupée ? un sac de bonbons ? la vie d'un manant ? » Cela est tout à fait *talon rouge*, pour ne pas dire *Œil-de-bœuf*. Quelle admirable civilisation, quelle haute dignité, que celles du pays où le premier tanneur venu peut ainsi faire des gentillesses avec la peau d'un citoyen ! Nos républicains français en pleurent d'attendrissement.

Chez les sauvages du centre de l'Afrique, il arrive aussi que des voyageurs sauvent un condamné du supplice. Pour un collier de faux corail, pour une bouteille de rhum, pour une chique de tabac, le roi nègre cède à l'explorateur la victime que tenaient déjà les bourreaux. Mais il la cède complètement, loyalement ; il ne remplace pas la mort par une longue torture. Félix est plus canaille que Behanzin : il avait promis à Wilhelmine de ne pas tuer Jannin d'un coup ; mais il s'est réservé de le faire tuer en détail par les gardes-chiourmes de Biribi. Pourquoi Wilhelmine n'a-t-elle pas emmené Jannin comme esclave ?

Peut-être que les huit années de martyre infligées au petit soldat suffiront au patriotisme du

barreau de Paris. Nos robins d'ici ne se consolaient pas d'avoir été moins bas devant la Botte que ceux de Nancy — de ne s'être mis qu'à genoux quand les autres s'étaient jetés à plat ventre. Ils se sont bien rattrapés. Ces *privilégiés* de l'argent, *privilégiés* d'un monopole judiciaire injustifiable, *privilégiés* du service d'un an, vénèrent dans l'armée prétorienne la sauvegarde de leurs privilèges. Réfractaires à la caserne, ils préfèrent affirmer leur amour de l'uniforme en réclamant le peloton d'exécution pour le soldat du service de trois ans. Ils n'auront pas ce cadavre : ils ont commis une lâcheté pour rien.

Nos braves officiers le déplorent. Félix n'a pas mesuré la portée de la sentence du conseil de guerre, avant de la briser. Pour une pauvre bonne action qui lui échappe, il encourt de grandes responsabilités; il a dérangé de graves combinaisons politiques.

Il ne s'agissait pas de tuer un Français de plus ou de moins : depuis Madagascar, ces messieurs n'en sont plus à çà près. Mais il s'agissait d'acclimater à nouveau en France le sport de la fusillade, qu'on a si imprudemment relégué en Algérie, il fallait éprouver, en France, la docilité des soldats français à tuer un de leurs camarades, et la patience du peuple français à voir tuer un de ses enfants. Il fallait fusiller un homme aux portes de Paris, pour

tâter les Parisiens. Il fallait relever le poteau de Satory, qui peut servir bientôt. Il fallait mettre la détonation des douze fusils meurtriers dans l'oreille des jurés versaillais, à la veille du second procès Zola. Rrran !... Le verdict était enlevé.

Pour faire le joli cœur auprès d'une petite fille, voilà que le Vieux Marcheur de l'Elysée dérange tout. L'état-major n'a pas de chance. Il ne peut pourtant pas fusiller l'amiral Duperré, pour désertion devant l'ennemi, ou le général Billot pour ses mensonges, ou l'amiral Besnard pour ses faux ; il ne peut pas fusiller tous les voleurs galonnés que leurs supérieurs prennent la main dans le sac : ils sont trop, et Cochery les utilise comme percepteurs ; il ne peut pas fusiller le lieutenant incestueux, adultère, meurtrier, déserteur, que le conseil de guerre d'Orléans a condamné dernièrement à quelques mois de prison : ces peccadilles, chez un officier, ne comptent pas. On sera réduit à fusiller un journaliste, à moins que la « Petite Place » de Versailles ne fournisse un nouveau Jannin.

Quand il a perpétré son « crime », Jannin était ivre, et sortait d'un mauvais lieu.

Un journaliste de l'état-major a soutenu naguère, en dix chroniques patriotiques, que le vrai soldat républicain se formait à l'esprit militaire dans ces établissements innommables. Telle est, sans doute, la doctrine des chefs sur l'éducation des recrues,

puisqu'un de leurs frénétiques flagorneurs la propageait. Et rien ne sert mieux l'intérêt de la caste nantie que la dépravation systématique de la multitude exploitable.

Avant d'arriver à la caserne, Jannin était un brave enfant, bien élevé par ses parents. La lettre qu'on a publiée, et qui a touché toute la France sauf les gens du conseil de guerre et les gens du barreau de Paris, témoigne des honnêtes sentiments de cette famille. Soldat, Jannin s'enivre Jannin se débauche. Il y a des Jannins par centaines de mille. La caserne les a reçus propres ; elle les rend souillés.

La caserne est un instrument de domination surtout parce qu'elle est un instrument de corruption. La bourgeoisie gouvernante préserve soigneusement ses fils de ce cloaque ; ceux qu'elle n'arrive pas à faire exempter, ou à bombarder officiers au sortir d'une Ecole, elle ne les livre au régiment qu'une année, coupée de beaucoup de permissions. Les enfants des pauvres y restent trois ans : un an pour apprendre le métier de soldat, deux ans pour apprendre la fainéantise, le mensonge, l'hypocrisie, la bassesse devant les supérieurs, la brutalité, toutes les lâchetés morales, et pour devenir la proie de l'alcoolisme et de la syphilis.

Peuple vicié, peuple abêti, peuple asservi.

On enseigne à de malheureux garçons que l'ivro-

et la débauche sont de glorieux signes de
. Pour toujours, ils restent les esclaves de
ices ; et leurs vices les mettent à la merci
lasse exploitante. Si le principe même du
militaire répond à l'idée de défense natio-
'organisation du service militaire prolongé
mesure répond à une idée politique. On
e le peuple afin de le gouverner.
our où tous les Jannins de France auraient
le boire et commencé de réfléchir, ils n'au-
plus à demander grâce à leurs maîtres. Ce
eux de voir s'ils doivent faire grâce.

LES CHEFS

I. Ce qu'ils sont.

Dans un tramway, deux citoyens échangea des propos qui témoignaient d'une supersti médiocre à l'égard du célèbre Honneur-de-l'arn un officier les écoutait sans souffler mot ; au de la ligne, il descendit, requit un mouchard filer les deux voyageurs, et rédigea une dénor tion qu'il envoya au gouverneur de Paris. N glorieux généralissime porta plainte au parq et les deux citoyens furent poursuivis pour off au *Pouvoir militaire*.

Il se révèle décidément dans le monde mili un nombre excessif de vocations policières. Ex par l'avancement que procurent les descente police et les perquisitions illégales aux colonel aux capitaines de vaisseau, voici que d'autres g

riers s'offrent aux besognes de roussins. Parmi les soudards de Napoléon, qui du moins étaient de vrais soldats, on n'aurait pas trouvé cette émulation. Peut-être aura-t-on l'idée de fondre un de ces jours la Grande Muette avec les brigades centrales : en même temps qu'une simplification administrative, ce sera la réalisation du projet de M. de Galliffet, qui réduisait l'armée nationale au rôle « d'une vaste gendarmerie assurant l'ordre à l'intérieur ».

Il ne faut pas prendre les choses trop au tragique, entre concitoyens ; il vaut mieux essayer, d'abord, de dissiper les préjugés chez les hommes qu'ils égarent. Le jeune militaire qui a cru venger es humiliations de nos grands chefs en livrant leux « civils » aux justiciards est probablement un rave garçon ; mais l'élégance de son uniforme et éclat de ses dorures l'enivrent au point qu'il n'a amais médité sur la situation respective des militaires professionnels et du reste de la nation.

Les militaires professionnels sont vingt-cinq mille, et le reste de la nation comprend trente-huit millions de Français, dont trois millions de soldats. es militaires professionnels sont payés ; c'est les utres citoyens qui les payent. A ceux qui payent ppartient le droit de parler, de juger, de blâmer, e commander. Voilà la chose en raccourci.

En France, on ne sait comment, s'est implantée

cette coutume absurde d'accorder pleine liberté d'insolence et de violence envers le public à quiconque est entretenu par le public. Depuis le plus humble rond-de-cuir, depuis le recors ou le gabelou famélique jusqu'au Budgétivore de l'Elysée, tout parasite nourri à nos frais se regarde comme une espèce de sultan. Pas un patron ne souffrirait de son employé, pas un bourgeois n'endurerait de sa cuisinière, pas un ouvrier ne supporterait de son traiteur la centième partie des grossièretés ou des avanies que nous acceptons tous des fonctionnaires, nos salariés.

Les fonctionnaires militaires sont nos salariés au même titre que les fonctionnaires civils. Et l'on ne voit pas du tout, en somme, sur quoi se fonde la prétendue distinction des fonctionnaires civils et des fonctionnaires militaires. En temps de guerre, tous les Français en état de porter les armes sont militaires ; en temps de paix, tous les Français sont civils.

Ici, comme en bien d'autres matières, nous nous laissons abuser par des mots dépourvus de sens, par des mots qui ne répondent plus à rien de réel, par des mots dont l'ancien objet a disparu. Jadis, on appelait militaires les hommes chargés de se battre pour le reste de la nation, tandis que les civils continuaient de travailler tranquillement, sauf à fournir quelque supplément d'impôt. Main-

tenant, nous ne chargeons personne de se battre à notre place ; nous opérons nous-mêmes ; nous sommes nous-mêmes les militaires, quand il y a lieu.

Alors, les vagues prérogatives que réclamaient les guerriers spécialistes, avec une apparence de raison, sont désormais injustifiables.

Les officiers sont simplement des fonctionnaires que nous chargeons de préparer la guerre, pour le cas improbable où nous nous déciderions à la faire. La plupart d'entre eux n'en veulent pas plus que nous. Ils ont l'existence la plus paisible, la plus sédentaire, la plus réglée qu'un bon employé puisse rêver. Ils nous enseignent le maniement du fusil, l'équitation ou le service en campagne, comme nos professeurs de l'école et du lycée nous enseignaient la géographie ou la gymnastique.

Ils s'ennuient. La monotonie de leurs occupations et la lenteur de l'avancement exaspèrent les mieux doués, atrophient les autres. Dans leurs ménages et dans leurs *mess*, ils connaissent toutes les misères de la vie médiocre. Les riches n'ont pas la liberté de jouir avec intelligence de leur argent ; les pauvres se débattent dans d'horribles difficultés. Ils comptent dans leurs rangs la même proportion d'honnêtes gens et de gredins que les autres corporations.

Seulement, la terreur perpétuelle des responsa

bilités, le respect de la hiérarchie, le poids de la discipline, l'étroitesse des horizons, la nécessité des petites platitudes pour avancer dans la carrière, peuvent entraîner une certaine dépression morale. Et la multiplicité des besognes ingrates, des agitations sans but, empêchant toute étude féconde, peut entraîner aussi une certaine dépression intellectuelle. Ceux qui s'en préservent méritent l'admiration, car ils font preuve d'une rare volonté. Ce n'est point, en tout cas, dans les bibliothèques de régiment qu'ils trouvent à nourrir leur pensée ; les catalogues n'y comportent guère que le roman pour petites femmes : et les ouvrages français intéressant l'armée passent en totalité dans les bibliothèques militaires allemandes... Il est vrai que ceux de là-bas lisent le français, et que ceux d'ici ne lisent pas l'allemand.

En cas de guerre, il faut des chefs. Nos officiers nous en serviront ; mais ils ne sont pas plus soldats que nous ; la plupart le sont moins, puisqu'ils n'ont pas fait de service militaire proprement dit, ayant esquivé les dégoûts et les souffrances de la caserne. Le nombre des candidats aux Ecoles militaires a subitement triplé du jour où la loi de 1889 n'a pas laissé d'autre moyen pour n'être pas soldat que de se faire officier.

Quand les officiers iront à la guerre, c'est que nous irons. Quand nous n'y allons pas, il n'y vont pas.

L'officier qui aura consommé sans produire depuis vingt ans, et l'ouvrier ou l'artiste qui ne s'est jamais relâché de son travail productif pour vivre en faisant vivre aussi l'officier, feront la guerre ensemble. Mais l'officier courra plusieurs chances de profit, et beaucoup moins de risques.

Plusieurs chances de profit : les honneurs, les décorations, les grades à l'officier survivant ; la croix, une pension, un emploi, à l'officier blessé ; une pension à la veuve et aux orphelins de l'officier mort. Tandis que le citoyen survivant trouvera sa femme et ses enfants morts de faim à son retour ; s'il est tué, sa femme et ses enfants mourront de faim ; s'il est mutilé, il mourra de faim ; s'il peut travailler encore, il travaillera pour payer la pension des autres.

A la guerre, on meurt un peu de la mitraille, qui ne connaît pas les grades. Mais on meurt surtout de fatigue et de misère ; on meurt de porter le sac et de manquer de pain. L'officier, d'ailleurs bien entraîné, ne porte pas le sac et ne manque pas de pain. A Madagascar, où les fonctionnaires militaires ont fait périr une armée sans combat, il est mort *1 soldat sur 3* ; dans certains corps, *3 soldats sur 5* ; il est mort *1 officier sur 17*.

Par une fiction souvent choquante et ridicule, nous voulons obéir en bons soldats aux officiers qui nous commanderont devant l'ennemi. Cette

fiction est nécessaire, mais fragile ; dans l'intérêt même de la patrie, ceux qui en profitent devraient la ménager.



II. Comment ils se jugent.

A propos de ces réflexions si simples, si évidemment justes, quelques imbéciles et quelques mouchards, pourvoyeurs des prochaines Cours prévôtales, nous ont accusé d'attaquer l'armée

Ils désignaient par ce nom les militaires professionnels, qui ne sont pas du tout l'armée. Les militaires professionnels sont des fonctionnaires, nos salariés, privés de leurs droits politiques, au nombre négligeable de vingt-deux mille. L'armée, c'est les trois millions de citoyens soldats qui payent la défense nationale de leur argent et de leur sang.

Mais nous n'avons pas attaqué les fonctionnaires militaires. Si nous les avions injuriés, vilipendés, traînés dans la boue, comme a fait trente ans M. Henri Rochefort — si nous les avions appelés dix mille fois « traîtres, vendus, crapules, souteneurs, assassins, lâches galonnés, brutes empanachées », comme a fait M. Henri Rochefort — si

même nous en avions fait mitrailler un certain nombre, comme M. Henri Rochefort — nous aurions aujourd'hui la joie, comme M. Henri Rochefort, de voir leurs Grands Chefs dans notre antichambre, affolés et suppliants, nous apporter sur un plateau l'Honneur de l'état-major à défendre.

Cette satisfaction nous sera refusée, car, au lieu d'insultes, nous fournissons des arguments et des documents, des raisons et des faits. Outrager les généraux? les officiers? Qu'est-ce que cela prouverait? Or, nous tâchons de prouver quelque chose.

En eût-on même envie, la besogne serait superflue. Pour voir les militaires arrangés de la belle manière, il n'y a qu'à leur donner la parole, à leur mettre la plume à la main. Quand ils s'arrêtent, il ne faut rien ajouter, il n'y a qu'à transcrire.

Dans *les Transformations de l'armée française*, M. le général Thoumas décrit en ces termes la génération des officiers du second empire, à laquelle il appartenait, à laquelle appartiennent encore la plupart de nos chefs et notre ministre de la guerre :

La lecture de l'*Annuaire* et le calcul de leurs chances d'avancement formèrent la base de leur instruction militaire... L'étude était en défaveur, le café en honneur. Les officiers qui seraient restés chez eux pour travailler auraient été suspectés comme vivant en dehors de leurs camarades.

Pour arriver, il fallait avant tout avoir un beau physi-

que, une bonne conduite (*comme Esterhazy*) et une tenue correcte. Avec cela, dans l'infanterie, comprendre le service d'officier comme celui de caporal; dans la cavalerie, réciter par cœur le littéral de la théorie et faire du « passage » dans la cour du quartier avec un cheval bien dressé; dans l'artillerie, affecter le plus profond mépris pour les connaissances techniques; enfin, dans toutes les armes, être recommandé.

Formé à cette école, le général Billot, sénateur et ministre, ne pouvait en renier les principes qui l'ont porté si haut; on a compté sur lui pour perpétuer la tradition dans l'armée remise à ses soins.

Si l'on ouvre la correspondance de Gambetta, les lettres que le général marquis de Galliffet écrivait au président de la Chambre offriront un certain nombre de jugements pittoresques sur nos guerriers les plus éminents. D'abord, « il est de principe qu'en devenant vieux, tout général devient en même temps clérical et réactionnaire ». En détail, « le général d'Espeuilles est un vieux rossignol, un paresseux, un officier dont la conduite à Wissembourg, Wœrth et Sedan, a été condamnée par l'opinion publique »; le colonel Grandin (depuis général) est « un imbécile, un indiscipliné, un sac de scepticisme et d'indifférence, et l'âme des ennemis du gouvernement » ; hors vingt-cinq généraux « il ne faut rien conserver ».

C'était en 1880. M. le général de Galliffet jugeait

ses collègues : « Carrelet, tout à fait médiocre ; L'Hotte, vieux jeu, opposé à tout progrès; Latheulade, Montarby, Oudinot, de Dampierre, de La Rochère, Féline, très mauvais; de Quélen, archimauvais ; de Séréville et d'Elchingen, très médiocres ». Le général Arnaudeau, « absolument incapable, en était devenu ridicule ». Aux manœuvres, le colonel russe Kaulbars était frappé « du peu de portée de l'intelligence du général L'Hotte et de sa médiocrité ». Les divisionnaires se montrèrent « aussi faibles que possible ». Les officiers étrangers s'étonnaient hautement « de l'incapacité physique, morale et intellectuelle des chefs de l'armée française ».

Dix ans plus tard, par la plume de M. Joseph Reinach, M. de Galliffet répéta sur les généraux du moment les mêmes appréciations; il était alors général d'armée, au sommet de la hiérarchie. Maintenant qu'il a des loisirs, on devrait lui demander un rapport sur les généraux de 1898.

Parcourez la correspondance de l'amiral Courbet, que la Marine a essayé d'ôter de la circulation, mais dont les exemplaires ne sont pas introuvables. Et vous serez fixés, par des amiraux, sur la valeur de l'amiral Cloué, de l'amiral Bergasse, de l'amiral Peyron, « qui manque presque toujours d'énergie ». M. de Dompierre-d'Hornoy, ancien ministre de la Marine, vice-amiral, écrit « qu'il n'a aucune confiance

dans Jauréguiberry, ni dans Cloué » ; qu'il n'étonnera personne en déclarant que la flotte est tombée à rien sous Jaurès et sous Krantz ; que Gougeart est « un goujat ».

Les lettres du général Thibaudin à la Limouzin sont encore assez édifiantes. Il ne faut pas parler du réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire, accusant au nom du gouvernement le général Boulanger d'avoir été corrompu à prix d'argent par des fournisseurs d'épaulettes et des marchands de café en tablettes, ou d'avoir payé sur les fonds de l'Etat sa réclame et les dettes de sa famille, ou d'avoir pris 100.000 francs aux Fonds secrets de la Guerre pour sa propagande, ni plus ni moins que Rouvier. Il ne faut pas parler du général Caffarel et du général comte d'Andlau, flétris et condamnés, ou du lieutenant Anastay, guillotiné, ou de Ravigneaux l'avorteur, parce que la Justice civile a prononcé sur leurs cas et que nous voulons en croire seulement les militaires

Laissons encore le major Breton, le capitaine Doré, les chasseurs de Sodome au camp de Châlons, et tous les disparus, les exclus, les réformés, les suicidés. Laissons cet officier de vaisseau empruntant vingt-cinq louis à la femme qu'il a fait condamner pour adultère.

Mais écoutons.

Le colonel d'artillerie de marine Humbert, pro-

mis à la plus brillante carrière, donne sa démission pour accuser publiquement le général Borgnis-Desbordes de scandaleuses iniquités ; il offre de prouver que le colonel Archinard est un menteur et un lâche.

Le capitaine de frégate Picard-Destelan, officier de la Légion d'honneur, ayant gagné ses grades au feu, dans la campagne du Mexique et dans les combats de Fou-Tchéou, dénonce comme un voleur le lieutenant de vaisseau Muller, depuis promu au galon supérieur ; il convainc l'amiral Charles Duperré, hier encore dictateur de la Marine et grand-croix de la Légion d'honneur, d'avoir déserté devant l'ennemi, de s'être sauvé à Londres, tandis que ses camarades tombaient sur les champs de bataille de France.

Le colonel Allaire, breveté d'état-major, publie un mémoire bourré de preuves et de noms, pour établir l'infamie de plusieurs officiers, perdus de dettes, vivant des courses et du baccara, volant l'argent de la troupe, touchant des pots-de-vin des fournisseurs, et protégés jusqu'au bout par des généraux sans scrupules. Le commandant Dubreuil-Myszkowski rend à son tour le même témoignage : et le tableau d'intérieur du bataillon d'infanterie coïncide exactement avec le tableau d'intérieur du régiment de cavalerie. Et le général Giovaninelli d'un côté et le général de Lignières de l'autre sont

mis dans la même posture par leurs subalternes révoltés.

Le panamiste Cornély, qui se venge de ses maîtres par de terribles ironies, décernait « un bon point au sabre », pour l'admirable discrétion que les militaires auraient gardée pendant l'enquête Dreyfus-Esterhazy. En effet, les militaires haut placés poussent la discrétion jusqu'à venir prendre leurs repas dans les restaurants de journalistes, pour qu'aucun de leurs propos ne soit perdu. C'est par un raffinement de discrétion que le chef d'état-major général de l'armée a porté ses confidences au discret Rochefort. Et qui donc emplit les journaux de potins presque toujours vrais, et toujours infamants, sur la plupart des chefs, sinon leurs camarades ou leurs subalternes?

Les journalistes écrivent sous la dictée. Ils n'ont pas la prétention de connaître mieux le monde militaire que les officiers eux-mêmes. Le plus souvent, c'est par ordre que les officiers parlent; c'est par ordre que le commandant Pauffin de Saint-Morel a porté des documents dans telle maison; par ordre, que le contrôleur général Martinie et le colonel Peigné ont porté des propositions ailleurs.

Insultes à l'armée?... Mais les pires viennent du ministre ou du grand état-major.

Quel spectacle, que celui des Bureaux, tels

qu'ils se découvrent dans les incidents actuels. Trente millions de Français croient qu'on y travaille à la défense nationale ; et tous ces grands militaires, investis des plus redoutables missions, ne sont occupés qu'à se tendre mutuellement des embûches, à se dénoncer, à s'espionner, à se cambrioler, à machiner « des illégalités monstrueuses ».

Colonel Henry, colonel Sandherr, colonel Picquart, commandant Esterhazy, capitaine Dreyfus : tous officiers d'élite, triés sur le volet. Les conseils de guerre, composés de leurs pairs et de leurs supérieurs, proclament : « Le capitaine Dreyfus est un traître : Dieu merci ! Le commandant Esterhazy est un ruffian : à la bonne heure ! Le colonel Picquart est un calomniateur, et le colonel Henry un faussaire : *hoch! hoch! dreimahl hoch! hurrah !* »

Si l'on était officier, qu'est-ce qu'on éprouverait, sous le coup de tant de scandales ?... Au fait, qu'éprouvent donc vingt mille officiers, honnêtes gens, qui, la corvée du service achevée, dépouillent précipitamment l'uniforme pour se mettre en civils — ou, comme ils disent, en *voyous ?*



III. L'avancement.

Dans une lettre du 19 janvier 1898, le colonel Humbert flétrissait avec nous « le manque de probité de certaines individualités malfaisantes, que l'intrigue, les menées louches et souterraines ont placées trop haut » pour l'honneur de l'armée.

L'intrigue et les menées louches semblent être les seuls procédés efficaces pour avancer dans la carrière militaire. Les renseignements qu'ont fournis là-dessus, devant la Chambre, M. de Tréveneuc et M. Le Hérissé eussent en d'autre temps déshonoré vingt ministres plutôt qu'un. Mais on ne pouvait plus déshonorer M. Billot.

La tranquille impudence avec laquelle cet homme a couvert de galons sa famille et ses clients est un perpétuel sujet de scandale. On a énuméré les principaux abus de la dernière promotion : 13 lieutenants de cavalerie portés pour capitaines, 26 capitaines d'artillerie portés pour chefs d'escadron, 17 officiers de génie proposés — en violation de tous les droits — par la volonté ministérielle. On a cité ces deux capitaines de cavalerie refusés aux examens d'état-major, séparés de la troupe depuis quinze ans, portés au choix comme officiers d'or-

donnance ; et le lieutenant de dragons qui devient capitaine, en passant sur le dos de 931 camarades, pour avoir, étant neveu de l'amiral Besnard, servi dix-huit mois dans les couloirs de la Marine. On a oublié le chef de bataillon du génie qui servait de secrétaire à Turrel, et qui a fait plus de chemin dans cette position qu'en dix campagnes.

Fils, neveux, gendres de généraux, pris pour officiers d'ordonnance par les généraux amis, ne mettant jamais les pieds dans un corps de troupe, embusqués dans les bureaux confortables, grands conducteurs de cotillons, ordonnateurs et parure des fêtes officielles, ils ont en poche dès trente ans leur futur brevet de général ; ils regardent de très haut les naïfs qui s'exténuent au travail et qui n'avanceront jamais.

Comment la loi protègerait-elle les droits des subalternes quand l'exemple de la violer est donné par les chefs suprêmes ? C'est en violation formelle de la loi que le général Billot s'est fait maintenir dans le cadre actif. C'est en violation formelle de la loi que M. Jamont, le nouveau généralissime, est encore en activité. Il a plus de soixante-cinq ans et n'a jamais commandé devant l'ennemi ; la guerre était si bien terminée au Tonkin lorsqu'il y arriva, que le général Warnet, son *prédécesseur*, n'a pu se faire maintenir en activité pour ce motif. Un ministre, un généralissime usurpent litté-

ralement leurs titres et leurs fonctions. Serait-il possible que l'illégalité la plus arbitraire ne régît pas toute la hiérarchie ?

Dans la dernière fournée de généraux, trois ont été pris parmi les colonels bureaucrates. On connaît la carrière de M. Brugère, qu'un coup de fusil dans le derrière a fait sauter du commandement de quelques batteries au commandement d'un corps d'armée, en attendant ce que lui réserve son cousin Billot. Le général de brigade Hagron, ayant quitté son service militaire pour le service domestique de Félix Faure, a été bombardé général de division, par-dessus la tête de *soixante-dix-huit* brigadiers classés avant lui. Le général Duchesne aussi est devenu commandant de corps d'armée par une voie originale : il a réussi à perdre, entre Majunga et Tananarive, le tiers de ses troupes sans combat ; il méritait bien la plume blanche. Rien n'est plus cocasse que les comédies auxquelles sont descendus les protecteurs du général Duchemin pour le nommer divisionnaire, en frustrant le général Voyron, en évinçant le général Dodds, en foulant aux pieds les décisions de la Chambre et la loi des finances pour envoyer en Indo-Chine le général Bichot.

Si ces vieillards, à qui les étoiles viennent sur les manches comme la mousse sur les vieux bancs, étaient capables d'autant de stratégie en campagne

que de rouerie dans les bureaux, nous n'aurions pas besoin de l'Alliance russe.

Le commandant Pauffin de Saint-Morel, avce trente jours d'arrêts de rigueur, a reçu la promesse du cinquième galon pour les commissions qu'il a faites chez M. de Rochefort. Le lieutenant-colonel Picquart avait été pourvu d'un commandement où les années comptent double, *pour les mêmes raisons* qu'il ont fait traiter dix-huit mois plus tard en criminel d'Etat et jeter dans une oubliette. Le capitaine de vaisseau Aubry de la Noë est devenu contre-amiral à la suite d'une descente de police. L'amiral Duperré était dictateur de la marine pour avoir déserté devant l'ennemi. Le brave commandant Esterhazy, qui a quelque part une femme et des enfants, et qui est sorti triomphant du conseil de guerre au bras d'une fille du Moulin-Rouge, a reçu les félicitations publiques du général de Pellieux ; la pureté de sa vie privée est attestée par le général Etienne et par les colonels Santelli, Mercier, Abria. Rien de sûr comme les notes militaires pour les bourgeois qui cherchent à bien marier la dot de leurs filles.

Pour avancer, l'*officier* doit remplir une condition essentielle : *n'avoir jamais été soldat*. S'il avait passé par les épreuves et les souillures de la caserne où il enfermera les citoyens, jamais il n'arriverait aux grades élevés. Sur 227 lieutenants

d'infanterie proposés pour capitaines, il y en a 7 qui sortent du rang ; ils n'iront pas loin. Le généralissime, général Jamont, qui vient de Polytechnique, comme le général Zurlinden — et comme Dreyfus — n'aime pas les Saint-Maixentais : ceux qu'il a rebroués dans ses inspections en savent quelque chose. L'Ecole polytechnique, qui est l'établissement le moins militaire du monde, et qui règne en maîtresse sur l'armée, en élimine impitoyablement tout l'élément soldat.

M. Jules Lemaître (de l'Académie française) a décrit dans *le Figaro* ces pitoyables brochettes d'officiers solliciteurs, entassés sur les banquettes, dans les antichambres des comités de classement : « Les souples, les adroits, les impudents avancent, tandis que les fiers, les sincères, les ombrageux n'avancent pas. » Un colonel fulminait dernièrement dans *l'Autorité* contre « les parasites, les drôles qui ne sont arrivés qu'à la faveur et sont nécessairement de plats valets ». *L'Echo de Paris*, avant sa campagne dominicaine, avait publié d'intéressantes études sur le rôle du Jockey-Club dans l'avancement et sur l'influence des généraux qui font tirer le sabre à deux régiments de cavalerie pour saluer la duchesse d'Uzès...

Nous l'avions dit, et mille preuves le confirment : même dans l'armée très restreinte des militaires professionnels, il y a deux armées. Il y a la vile

multitude, les vingt mille braves gens qui peinent, loin de Paris et des bureaux ; et puis, au-dessus, cent dynasties, deux mille grands chefs, fils, neveux, gendres et clients de grands chefs.

Les uns font tout, et sont assurés de n'arriver à rien ; les autres ne font rien, et sont assurés d'arriver à tout. Dans la Marine, dès le *Borda*, les fils d'archevêques expriment leur pitié méprisante pour les pauvres sots qui travaillent et qui croient à la justice ; il les appellent « les Rats morts ».

HISTOIRES DE BRIGANDS

Le budget de la guerre pour 1898 s'élève à 630 millions. Voilà vingt-cinq ans que dure ce régime; au prix de cinq à six milliards, dépensés par la Marine, et de vingt-deux à vingt-trois milliards, dépensés par la Guerre, nous avons une flotte hypothétique avec un « décor » d'armée; si bien que les patriotes les plus excités, les professionnels de la revanche tremblent de régler, en France, au grand jour, une affaire française où serait prononcé le nom de Guillaume.

Nous aurons l'occasion de rechercher par quelles dilapidations, par quelles concussions sont dévorées, sans profit pour la défense nationale, les sommes prodigieuses qu'on exige au nom de la défense nationale. Nous allons montrer d'abord, par deux exemples concordants, comment ces dilapidations et ces concussions peuvent se multiplier,

comment elles sont protégées, comment elles sont érigées en système.

Une pétition très documentée, actuellement soumise à la douteuse attention de la Chambre, expose l'aventure du commandant Dubreuil-Myszkowski, laquelle répète l'aventure du colonel Allaire. C'est justement l'analogie des deux affaires qui leur enlève tout caractère accidentel et qui démontre la permanence, l'universalité, l'impunité des abus.

L'affaire Allaire, assez connue dans l'armée, a été le plus possible dérobée au public. L'intéressé l'a racontée dans un volume bourré de faits, de noms, de pièces authentiques, d'une lecture ingrate, mais d'un intérêt capital. Les vices de notre administration militaire et les plaies de l'armée nationale y sont éclairés d'un jour cru.

Au mois d'octobre 1890, le colonel Allaire, breveté d'état-major, brillamment noté, prenait le commandement d'un régiment de hussards à Dinan. Il était choisi comme un chef énergique, et recevait mission de rétablir impitoyablement la discipline dans un corps d'officiers où le baccara, les paris, les courses, le trafic et le maquignonnage des chevaux causaient de fréquents scandales.

Peu après, sur la demande du général commandant le 10e corps, le ministre envoya le régiment *en disgrâce* de Dinan à Gray, c'est-à-dire de la Bretagne à la frontière de l'Est. Ce qui donne à

penser que, dans l'opinion des chefs d'aujourd'hui, un régiment de cavalerie se trouve *en disgrâce* aux postes d'avant-garde.

Les soldats d'autrefois n'étaient pas du même avis. Mais, dans l'espace d'un an, vingt-sept officiers du régiment usèrent de leurs protections pour se faire replacer dans les garnisons de l'intérieur : ils partageaient le sentiment des généraux.

Le désordre matériel, chez ces hussards, s'ajoutait au désordre moral. La comptabilité des escadrons était obscurcie par l'inscription de dépenses fictives, par des virements, par la pratique des « masses noires » ou masses occultes. Plusieurs officiers étaient en butte aux accusations et aux soupçons des fournisseurs, des maîtres-ouvriers, des sous-officiers. Ils passèrent en conseil de guerre ; un capitaine fut mis en retrait d'emploi ; le capitaine-trésorier fut condamné à trois ans de prison.

Alors, un *tolle* général s'éleva contre le colonel Allaire. Ce chef de corps, qui exécutait sa consigne et qui obéissait à sa conscience en imposant une vie décente à ses subordonnés, en exigeant des comptables une administration claire et loyale, en traquant les voleurs, en défendant l'argent du public et l'honneur militaire, fut dénoncé comme un gêneur. Les officiers indignes contre lesquels il avait dû sévir mirent en mouvement leurs patrons

politiques ou militaires. Ils trouvèrent des complicités dans les bureaux du ministère. Le régiment fut laissé sept mois sans major, six mois sans chef d'escadrons, trois mois sans lieutenant-colonel, pour surcharger le colonel. Ensuite, on lui désigna pour major un aliéné, enfermé dans une maison de santé, qui ne parut jamais au corps, mais qui figura sur les états de solde : ses créanciers touchaient pour lui.

Quant à la comptabilité, le général de division se chargea de l'enseigner au colonel. Il lui imposa dans ses casernements des dépenses somptuaires, des travaux de luxe, pour lesquels il n'y a point de crédits ; il lui apprit « qu'un colonel doit savoir jouer de la masse et trouver chaque année une grosse somme pour en disposer à son gré ». Dans la cavalerie, de même qu'un sous-officier doit avoir du *chic* pour être envoyé à Saumur, de même qu'un officier doit avoir du *chic* pour avancer, un régiment doit avoir du *chic* pour être bien noté à l'inspection. Le général indiquait au colonel les maisons de commerce auxquelles il devait s'adresser pour opérer les embellissements prescrits. Les fonds, la « grosse somme », il fallait la prélever sur la nourriture des hommes, sur la nourriture des chevaux, sur le harnachement, sur l'entretien du matériel de guerre, ou l'économiser par des congés, par des permissions qui eussent vidé

le régiment et rendu l'instruction imposs
Honnête homme, honnête soldat, le co
Allaire résista. Il refusa de commettre lui-n
les actes qu'il avait sévèrement réprimés. I
brisé. Les grands chefs découvrirent que cet
cier d'élite, dont les notes étaient parfaites e
états de service excellents, qui avait été cho
cause de ses qualités pour un commandement
cile, était soudain devenu incapable de comm
der. Ils le mirent à la retraite.

Voici maintenant la seconde histoire, don
saisie, après le ministre de la Guerre, la com
sion des pétitions.

A la fin de 1895, le commandant Dubr
Myszkowski se trouvait détaché à Dieppe ave
bataillon du 119e de ligne, dont la portion pr
pale était au Havre. En l'absence d'un capitai
lieutenant qui avait pris le commandement
compagnie signala des majorations fraudule
de factures commises par le sergent-major com
ble. Aussitôt, le commandant ouvrit une enq
et la poussa énergiquement ; il découvrit
ensemble de malversations et de détournem
dont le sergent-major n'avait pu se rendre coup
qu'avec la complicité de son capitaine.

Sur ces entrefaites, le capitaine revint de
mission, trouva l'enquête en cours et fit joue
secrètes influences. Le lieutenant-colonel, pu

colonel accoururent. Le capitaine coupable, bien appuyé, déclara insolemment que *tous ses collègues* faisaient comme lui. Le lieutenant-colonel menaça le commandant trop scrupuleux. Le colonel fournit au capitaine et au sergent-major complices la liberté de se concerter, et de détruire les cahiers d'enregistrement où l'on aurait retrouvé la trace de leurs fraudes antérieures.

Le lieutenant qui avait révélé le premier indice fut insulté publiquement par un capitaine, protecteur du sergent-major ; il se vit infliger trente jours d'arrêts de forteresse pour avoir protesté contre les outrages qu'il ne pouvait punir ; il fut, d'office, envoyé dans un autre corps.

Quant au commandant Myszkowski, les arrêts tombèrent sur lui comme grêle ; ses actes les plus insignifiants devinrent prétexte à persécution ; et la commission régionale du 3e corps, qui l'avait proposé en 1895 à l'unanimité pour le grade supérieur, le raya complètement de la liste en 1896. Abreuvé de dégoûts, cet honnête homme est contraint aujourd'hui de quitter l'armée... Mais le sergent-major voleur a simplement rendu ses galons ; le capitaine complice a simplement changé de corps.

On n'a pas oublié, dans le même ordre d'idées, le cas de cet officier d'administration que l'intendant Baratier traita comme un malfaiteur, parce

qu'il avait dénoncé les concussions d'un d
collègues ; ni le cas du capitaine de frégate P
Destelan, brisé pour avoir pris la main dans
un lieutenant de vaisseau que protégeait l'a
Duperré, déserteur et grand-croix.

Le système est donc bien établi.

Partout et toujours, l'impunité pour les vo
le châtiment pour les hommes de cœur qui p
dent remplir leur devoir. On envoie les voleu
faire pendre ailleurs », c'est-à-dire continue
métier dans le régiment voisin ; mais on cha
l'armée, à force d'avanies, les honnêtes gens
la conscience trop délicate suscite des « affai

Dans des « affaires » de cette espèce, il e
surprenant qu'on ne rencontrât pas l'auguste
dre de Belluot. On l'y trouve. Un officier de
gée écrivit au colonel Allaire :

Vous avez trop bien servi et vous avez trop de
de l'*honneur de l'armée* pour ne pas comprendre q
même qu'on serait victime de la mauvaise foi d
tres, il est du devoir d'un officier d'éviter toute a
tion, tout scandale, qui ne peuvent que dimin
prestige que nous voudrions tant conserver à l'Arn

Pour une certaine catégorie de gens d'hon
l'honneur consiste dans l'étouffement : l'ho
de l'armée exige qu'on fasse le silence sur le
cussions militaires, comme l'honneur de la I

blique exige qu'on fasse le mystère autour du Panama civil. Au besoin, tous les Mézières du Parlement donneront un coup de main pour baillonner les témoins.

Mais aux yeux des honnêtes gens, l'honneur est inséparable de la justice. L'honneur de l'armée n'est pas atteint parce qu'on y aura trouvé des traîtres ou des voleurs. L'armée se déshonore si la trahison, la concussion, le vol y sont impunis — si les braves gens y sont sacrifiés aux coquins.

***

A Dijon, un officier convoite et tente de corrompre la femme d'un réserviste ; le réserviste ne se trouve pas très flatté d'une telle condescendance : l'officier fait passer le réserviste en conseil de guerre.

A Vincennes, un capitaine d'artillerie convoite et veut séduire la maîtresse d'un sous-officier ; il accable son subordonné de punitions injustes ; il l'envoie en prison ; il le réduit au suicide. L'amante et l'amant se tuent. La police aussitôt profane leurs cadavres et vole leurs papiers pour détruire les preuves du crime de l'officier.

De même que, pendant le premier procès Zola, le Palais de Justice avait l'air d'une place emportée

d'assaut, toute la France a l'air d'un pays conquis. Nos galants militaires iraient bien violer en Allemagne ; mais il paraît que les Allemands ne s'y prêtent pas. Les Français sont de meilleure composition.

D'autres histoires, non moins significatives que ces deux-là, ne sont pas aussi commodes à raconter. Dans cette armée où les mères françaises voient à tour de rôle passer leurs fils, telles sont parfois les mœurs qu'il faudrait recourir au latin pour les peindre. *L'Opinion médicale*, journal technique, rappelle, très à propos, l'affaire du major Boyer dont les péripéties offrent certains rapports avec celles des derniers scandales. Tâchons d'exposer les faits avec les périphrases nécessaires.

Au commencement de 1895, le ministre de la Guerre avisait M. le docteur Boyer, médecin-major de deuxième classe au 1er spahis, déjà mis en non-activité par retrait d'emploi, qu'il cessait de faire partie de l'armée. Cette mesure était l'épilogue de l'affaire dite de Médéa, ou du capitaine Bouïs.

D'une part, le capitaine Bouïs, du 1er spahis, avait été convaincu de concussions, d'escroqueries et de vols par le lieutenant Rocas.

D'autre part, le capitaine Bouïs avait été convaincu par le médecin-major Boyer d'abuser de son autorité pour soumettre les hommes de son escadron à ses vices innommables, et pour les

souiller de la plus abominable façon. Le fait, d'ailleurs, n'était point exceptionnel. Naguère, au camp de Châlons, dans un régiment de chasseurs à cheval, il a fallu sévir contre une association nombreuse d'officiers et de sous-officiers dont l'ignominie s'étalait trop ouvertement. On les a dispersés dans d'autres corps, sans doute pour y propager leurs mœurs. Les honnêtes femmes de mères qui livrent leurs fils à la caserne auraient tort de croire qu'ils y sont seulement exposés aux coups de sabre du lieutenant, au conseil de guerre, à *Biribi,* à la fusillade, à l'alcoolisme. Il y a pis.

Les deux chefs d'accusation contre le capitaine Bouïs étaient si bien établis, et la première enquête à laquelle on se livra fit entrevoir une telle accumulation d'ordures, qu'on fut obligé de l'exécuter immédiatement. Mais avec indulgence. On le mit en demeure de demander sa retraite, qui fut liquidée aussitôt. Il rentra dans ses foyers, chevalier de la Légion d'honneur, pensionné doublement sur le budget de la nation.

En même temps, les châtiments s'abattirent sur les vrais coupables selon l'*honneur militaire* : c'est-à-dire sur les honnêtes gens qui avaient fait justice d'un misérable.

Le lieutenant Rocas, qui avait dénoncé les vols, fut traité de « policier » par le général, et déporté dans le Sud-Algérien, où il venait déjà de passer

dix ans et ne devait plus retourner ; proposé antérieurement pour l'avancement et pour la croix, il fut rayé des deux tableaux.

Pour le major Boyer, on trouva mieux. Le capitaine Bouïs le provoqua en duel. C'était exactement comme si Vacher, l'assassin des bergères, provoquait en duel les médecins légistes qui auront fait l'autopsie de ses victimes. Le docteur Boyer, naturellement, repoussa avec mépris le cartel du répugnant personnage. Il eut même l'excessive complaisance d'offrir la rencontre à tout autre capitaine du régiment qui se constituerait le champion de Bouïs. Aucun n'accepta. Mais les chefs envoyèrent le major devant un conseil d'enquête, qui le reconnut coupable de « fautes contre la discipline », parce qu'il avait refusé de sacrifier sa conscience et son devoir professionnel aux injonctions supérieures. Après vingt ans de service et plusieurs campagnes aux colonies, à la veille de recevoir la croix et le quatrième galon, le docteur Boyer fut mis en réforme et rayé des cadres de l'armée.

Une commission du Sénat, saisie de la cause par voie de pétition, a présenté des conclusions ainsi conçues :

En cherchant, comme on l'a fait, à étouffer de telles affaires pour sauver l'*honneur de l'armée*, on couvre en vain le débat de l'ombre d'une *justice spéciale* ; on sacrifie à d'étranges préjugés de caste et de fausse solidarité.

En maintenant les Bouïs dans les rangs de notre armée, on en ferait la consécration de ce qu'il y a de plus criminel dans le pays.

Il serait juste que le médecin-major Boyer fût réintégré dans son grade au 1er spahis, qu'il fût maintenu au tableau pour l'avancement et la croix, qu'à tout le moins on organisât sur les faits de la cause une enquête approfondie et sérieuse.

Bien entendu, le médecin-major Boyer n'a jamais été réintégré. Ayant perdu vingt ans à l'armée, il a dû recommencer sa vie.

Mais Bouïs le voleur, Bouïs l'infâme, est resté capitaine de cavalerie de réserve, chevalier de la Légion d'honneur, pensionné comme capitaine et comme chevalier.

Entre cette histoire et d'autres que nous connaissons déjà, les rapprochements abondent. L'honnête lieutenant Rocas, pour avoir dénoncé le capitaine voleur, est puni comme le colonel [illegible], qui avait trouvé au 7e hussards trois capitaines voleurs ; comme le commandant [illegible], comme le lieutenant du 119e de ligne qui avaient trouvé un capitaine voleur.

Entre l'honnête Boyer et l'infâme Bouïs, les chefs n'hésitent pas plus qu'entre [illegible] Picquart et le Uhlan Esterhazy. Comme le colonel Picquart, le major Boyer est [illegible] exclu de l'armée. [illegible]

spécial, garde Bouïs comme elle garde Esterhazy. Suivant la propre expression de la commission sénatoriale, « elle devient la concentration de ce qu'il y a de plus criminel dans le pays ».

Proclamé voleur et immonde par dix juridictions civiles, Bouïs, comme Esterhazy, a été déclaré « blanc comme neige » par un conseil de guerre. Et la Légion d'honneur, avec Duperré le déserteur, avec Besnard le faussaire, avec Eiffel l'escroc, avec Esterhazy le traître, conserve précieusement Bouïs, au même titre que ce Mustapha-ben-Ismaël, grand officier, « à qui le bey de Tunis donnait jour et nuit des marques de son attachement ».

L'ÉTOILE DES BRAVES

Les braves officiers qui composaient, avec le brave général de Luxer, le conseil de guerre du Uhlan, qui se sont associés à la fortune d'Esterhazy et qui souscrivent aux lettres du Uhlan, veulent ôter à Zola sa rosette. Là-dessus, on s'échauffe. Et les plus notables flétris de l'escroquerie panamistes donnent des consultations d'honneur : tel M. Gaston Jollivet, qui concourut, moyennant un salaire de 15,000 francs, à filouter l'épargne populaire, et qui déploie autant d'ardeur pour arracher la croix de Zola qu'il en a mis pour défendre la croix d'Eiffel.

Je me risquerai à confesser que cette affaire ne me passionne pas. Je serais plus disposé à plaindre Zola d'avoir accepté la décoration, qu'à le plaindre de la perdre. Il y a des faiblesses qui détonnent chez un homme capable de l'acte auquel nous avons

tous applaudi. Les étrangers raisonnables, les vrais démocrates, les hommes qui se piquent précisément d'être *des hommes*, les Américains, les Anglais, les Suisses, pouffent de rire en voyant le « républicain » français affublé, comme un caniche, de nœuds, de rubans, de rosettes et de « chous » multicolores.

Nous faisons à ces gens-là le même effet que nous font à nous les sauvages, avec un anneau dans le nez, des tatouages sur les joues et des coquillages aux oreilles. Outre qu'on ne comprend pas quelle satisfaction des savants, des écrivains, des « intellectuels », peuvent éprouver à s'immatriculer dans la même confrérie que tous les imbéciles enrichis, les corrompus de la politique, les forbans de la finance et les principaux mouchards.

Qu'on retire à Zola sa croix d'officier, qu'on la donne à Esterhazy ou à Vacher, au marquis de Rochefort ou à l'ex-fédéré Alphonse Humbert, — que Méline l'offre en prime supplémentaire aux bailleurs de fonds de *la République française*, — qu'on la mette en loterie pour payer les dettes de Belluot le beau-père, ou de Billot l'ex-ministre, ça n'a pas la moindre importance.

Il ne peut y avoir que les militaires pour s'intéresser à ça, parce que les plus illustres d'entre eux en ont trafiqué. Le grand reproche qu'ils font évidemment à Zola, c'est de n'avoir pas payé son

ruban très cher au brave général Caffarel, au brave général comte d'Andlau, à quelque autre brave de même poil. Ils ne se rendent pas bien compte, avec leur honneur spécial, que le monde où florissait Triponé, chevalier de la Légion, traître avéré, mari commode aux braves généraux, n'inspire pas un respect universel. Ils oublient qu'un des leurs, Anastay, pris de dégoût, a donné sa tête à couper plutôt que de s'y compromettre davantage.

Mais leur démarche au sujet de la croix Zola doit appeler l'attention sur un point particulier.

Les grades et dignités de la Légion d'honneur forment deux catégories parallèles : les distinctions *civiles*, et les distinctions *militaires*. Les premières ne donnent à leurs titulaires que le droit de s'enrubanner ; les secondes leur confèrent des droits sur le budget, des droits sur notre poche, des pensions en espèces.

L'Étoile des braves est pour les militaires un bon titre de rente.

Or, pourquoi, s'il vous plait ?

En temps de guerre, la distribution des croix se fait selon l'injustice inévitable. On ne peut pas ouvrir les *Mémoires* d'un seul guerrier, capitaine ou maréchal, sans y trouver l'attestation que les récompenses pour « actions d'éclat » n'ont jamais été données équitablement. D'abord, si elles . aient payer le plus grand sacrifice accompli

pour la patrie, c'est aux morts qu'elles iraient. Les blessés ne l'ont jamais fait exprès ; leurs voisins couraient le même risque ; il est ridicule d'encourager la maladresse ou de couronner la malchance. Enfin, les honneurs sont accaparés par les états-majors, qui renferment les précieux fils d'archevêques, et qui se tiennent toujours hors de la portée des coups.

Quant aux expéditions exotiques, où le péril est quelquefois réel, on y décore principalement les héros qui ont eu l'héroïsme de ne pas se laisser écharper. Dans l'alternative de combattre vigoureusement, ou de tomber aux mains de gens qui les mettront à la torture, les brûleront vifs, leur arracheront les yeux et les ongles, leur couperont le nez, les pieds, les oreilles et bien d'autres choses encore, ils se défendent. On les déclare sublimes : c'est drôle.

L'Étoile des braves, en ces derniers temps, pour « fait de guerre », a brillé de son plus vif éclat sur la poitrine de M. Charles Duperré. Cet amiral a été bombardé grand-croix de la Légion d'honnenr pour avoir « filé » — l'expression lui appartient — de Paris sur la Belgique, puis en Angleterre, pendant la guerre franco-allemande. Bel exemple pour les soldats aux batailles futures. Si la croix du mérite civil orne à bon droit la boutonnière d'Eiffel, escroc de vingt millions, le plus large crachat du mérite

militaire est bien à sa place au cou de l'amiral Duperré, déserteur devant l'ennemi.

Cependant, nous ne faisons plus la guerre. A part quelques fusillades de pauvres nègres, à qui nous volons leur patrie pour affirmer la supériorité de la force et le néant du droit, nous n'avons jamais l'occasion de perpétrer des « actions d'éclat ». Que signifie, dès lors, la distinction des croix en croix *civiles* et croix *militaires* ? Les croix militaires ne sont pas plus militaires que les autres, puisque les militaires professionnels ne sont pas plus militaires que le commun des citoyens.

Ils ne vont pas plus que nous à la guerre. Il sont des fonctionnaires comme tous les autres : aussi pacifiques, payés par nous de la même façon pour des besognes aussi sédentaires. Ils gagnent leurs croix comme les autres : par l'intrigue ou par l'ancienneté. Les promotions dans la Légion leur viennent, comme les galons ou les étoiles, à mesure qu'ils vieillissent, à mesure qu'ils baissent.

Ils n'ont jamais l'occasion d'agir : leurs croix, comme leurs grades, indiquent seulement le degré de leur décrépitude. Il est convenu qu'à tel grade doit correspondre telle décoration. Quand on trouve un officier trop fatigué, trop incapable pour exercer un commandement auquel son ancienneté lui permet de prétendre, on l'avance dans la Légion d'honneur, de manière à contenter son ambition

sans inconvénient. Et sa croix témoigne alors uniquement de sa nullité.

Qu'est-ce que les hauts faits de M. de Pellieux ont de plus *militaire* que ceux du président Delegorgue ? En quoi le capitaine qui tient les comptes de ménage de sa compagnie, recense les capotes, vérifie les godillots, pèse le sucre et les pommes de terre, est-il plus *militaire* qu'un chef de bureau des Finances ou des Travaux publics ? Où est la différence entre l'inquisiteur du Paty de Clam et le policier Puybaraud ? entre Boxon d'Ormescheville et Van Cassel ? La robe de M. Delegorgue est encore plus rouge que la culotte de M. de Pellieux ; la peau de lapin du magistrat vaut les plumes d'autruche du général ; et les savates de Ravary ne lui donnent pas beaucoup la mine d'un sabreur, tandis que Van Cassel a tué des Français à coups de fusil.

Pourquoi des pensions aux uns, et pas de pensions aux autres ?

Les fonctionnaires civils qui ressemblent le plus aux officiers sont les professeurs. Est-ce qu'un professeur de mathématiques ou de géographie ne rend pas de plus grands services à la nation qu'un professeur d'exercice militaire ? Est-ce que nous avons le même devoir d'estime, de respect, de gratitude, envers le monsieur qui nous enseigne à éplucher des carottes pour la gamelle, à frotter une plaque de ceinturon avec du tripoli, à passer un

chiffon graisseux au bout d'une ficelle dans un canon de fusil — et pour les hommes qui ont formé notre âme, orné notre intelligence, pour les hommes à qui nous devons d'être des hommes ?

Quand les préjugés sont simplement grotesques, il ne faut que s'en moquer. Mais s'ils nous coûtent cher, il faut les détruire. L'absurde préjugé de la croix militaire nous coûte quinze millions par an.



Les étrangers raisonnables qui s'intéressent encore à nous sont stupéfaits de nos aberrations de conscience. Ainsi, le patriotisme est actuellement personnifié chez nous par une collection de réfractaires, de déserteurs, de réformés, de dispensés et de traîtres qui devraient habiter les pénitenciers militaires. Mais il n'y a pas d'outrages qu'on ne jette aux citoyens qui ont toujours fait leur devoir.

Défendez sans défaillance et jusqu'à l'épuisement de vos forces le sol de la patrie : vous serez disgracié, conspué, comme Denfert-Rochereau, ou fusillé comme Rossel. Capitulez, livrez les armées et les forteresses : vous aurez des statues comme Canrobert. Sauvez-vous à l'étranger pour mettre à l'abri votre peau : vous serez amiral et grand-croix

de la Légion d'honneur comme Duperré. Cachez-vous dans les caves quand vient l'ennemi : vous aurez l'estime des généraux, comme Rochefort. Abritez-vous derrière une dispense, esquivez la bataille et la caserne, et faites-vous faussaire : vous serez lieutenant d'état-major comme Judet. Prenez l'uniforme étranger, habillez-vous en Prussien pour égorger les Français : dans deux générations, vos petits-fils commanderont l'armée française comme Boisdeffre. Escroquez, mentez, trahissez, volez, comme Esterhazy, comme tous les filous qu'ont démasqués le colonel Allaire, le colonel Picquart, le commandant Myrzkowsky, le commandant Picard-Destelan, le colonel Humbert, le lieutenant Rocas, et vous garderez vos épaulettes, tandis que les honnêtes justiciers seront exclus de l'armée.

Quel drôle de pays ! et quelle drôle d'armée !

L'honneur officiel y marche de pair avec le patriotisme estampillé.

Sous Louis XV, la France fut gouvernée successivement par la fille Poisson, *dite* Pompadour, et par la fille Bécu, *dite* du Barry, qui avaient encore une certaine allure dans leur métier. La République de F. Faure est gouvernée par Eva la Tomate et par Peau de Requin, dont n'aurait pas voulu la Fillon. Il est naturel que le gendre du forçat Belluot y soit grand-maître de la Légion d'hon-

neur ; il est naturel qu'il ôte à Zola sa croix ; il est naturel que les braves gens égarés dans cette galère s'en échappent, et qu'on la peuple de malandrins.

Le 9 février 1893, la Cour d'appel de Paris condamnait à deux années d'emprisonnement et 20,000 francs d'amende le sieur Eiffel, qui avait tiré de la Compagnie de Panama 33 millions, et conservé personnellement 20 millions 600.000 francs, au moyen d'escroqueries et d'abus de confiance. Les considérants de l'arrêt furent impitoyables pour ce forban.

Le sieur Eiffel était, naturellement, officier de la Légion d'honneur. La Grande Chancellerie ne bougea pas. Au mois d'octobre 1894, le garde des sceaux Guérin lui demanda ce qu'elle attendait. Le Grand chancelier répondit que l'arrêt avait été cassé (*pour prescription*), et que, dès lors, il n'avait pas à en tenir compte. Il ajoutait :

Ce n'est *que dans le cas où une faute grave contre l'honneur* aurait été prouvée, que l'affaire pourrait être suivie.

J'ai fait néanmoins procéder à une première enquête au sujet des faits qui seraient de nature à atteindre l'honneur des personnes inculpées ; mais comme cette enquête *n'a pas relevé d'actes précis* permettant de suivre disciplinairement, je n'ai pas cru devoir soumettre l'affaire au conseil de l'Ordre.

Le 17 décembre 1894, la Chambre enjoignit au gouvernement de rappeler le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur à la pudeur ; le 22, le ministre Guérin porta plainte formelle contre le sieur Alexandre-Gustave Eiffel « en priant le Grand chancelier de vouloir bien le déférer au Conseil de l'Ordre, aux fins disciplinaires ».

Le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur riposta par la décision suivante :

Considérant que, de l'examen de la conduite de M. Eiffel en sa qualité d'entrepreneur des travaux du canal de Panama, *il ne résulte pas qu'il ait commis aucun fait portant atteinte à l'honneur*, le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de sévir disciplinairement contre Eiffel.

Un vol de 20 millions n'est pas un acte qui porte atteinte à l'honneur. Au contraire. C'est quand on a volé 20 millions qu'on est vraiment un homme d'honneur.

Parmi les individus qui signèrent ce document figuraient en première ligne les généraux Février, Rousseau, Grévy, de Launay, Charreyron, et le vice-amiral Thomasset. Les civils s'appelaient Daubrée, Gréard, Delarbre, Barbier, Meurand, Aucoc, Jansen.

Le 13 juillet 1895, la Chambre, indignée, leur infligea un vote de flétrissure. Ils démissionnèrent.

Ils furent remplacés par le conseil actuel de l'Ordre, avec le général Davout d'Auerstaedt, l'amiral Lefèvre, les généraux Détrie, Lebelin de Dionne, Laveuve, et des civils comme MM. Bonnat et Sully-Prudhomme.

Or, *Eiffel est toujours* **officier de la Légion d'honneur.**

Le nouveau conseil de l'Ordre professe, à l'égard des vols de vingt millions, la même doctrine que son prédécesseur. Si Zola, au lieu de faire acte de justice, avait volé vingt millions, le gendre de Belluot, M. Davout d'Auerstaedt et consorts auraient pour lui la même vénération que pour Eiffel.

Autres histoires.

J'ai conté celle du capitaine de cavalerie Bouïs, voleur, sodomite immonde, noté d'infamie par dix juridictions civiles, absous par la justice militaire, maintenu comme *officier de réserve* (avec Judet) et comme **chevalier de la Légion d'honneur.** Au nombre des juges militaires qui l'avaient blanchi se trouvait le général Laveuve, aujourd'hui membre du conseil de l'Ordre.

L'affaire Apté n'est pas moins édifiante.

En 1881, la Cour d'assises de la Gironde eut à juger les auteurs d'un crime épouvantable. La bonne d'un médecin de Bordeaux avait dépravé abominablement les enfants de ses maîtres, un

petit garçon de neuf ans, une petite fille de onze ans. Elle endormait le soir le médecin et sa femme au moyen d'un narcotique ; elle conduisait les enfants la nuit chez d'horribles satyres. Le récit de ces orgies monstrueuses avait révolutionné toute la France. Un des clients de Marianne Laborde était le lieutenant-colonel Châtel, qui fut acquitté, faute de preuves suffisantes, et chassé de l'armée aussitôt. Un autre était le commandant Apté, officier de la Légion d'honneur, qui avait joué un rôle féroce dans la répression de la Commune, et qui était à ce moment commissaire du gouvernement près le conseil de guerre de Bordeaux. Il était connu pour sa dureté à l'égard des soldats. Ce défenseur de la discipline, de la religion, de la famille et de la propriété, fut condamné à six ans de réclusion.

Un certain Henri Rochefort écrivait à cette occasion :

Nous ne saurions trop inviter les messieurs qui auraient formé le dessein d'enlever, pour les violer, les enfants du lit de leurs parents endormis, à se faire préalablement octroyer un haut grade dans l'armée.

Ces moyens sont souverains pour sortir absous des mains du jury...

... Nous avions, sous l'Empire, les gaietés du sabre. Nous en avons maintenant les abominations. Du temps de Napoléon III, quand un fantassin ivre frappait ou

entrelardait un bourgeois paisible, le soldat n'était pas acquitté, car il n'était pas poursuivi.

Actuellement, ce ne sont pas des bourgeois qu'on frappe ; ce sont des enfants qu'on pourrit et qu'on détériore, et les auteurs de ces crimes ne sont pas de simples soldats : ce sont des officiers supérieurs. Il est vrai qu'ils sont poursuivis ; mais ce qui est encore plus vrai, c'est qu'on met toute la France en branle pour qu'ils soient acquittés.

Quinze ans après le procès de Bordeaux, le brave commandant **Apté** figure toujours parmi les **officiers de la Légion d'honneur**.

Si vous apercevez à l'horizon un ruban rouge, pensez à Eiffel, à Bouïs, au brave Apté. Serrez les couverts ; cachez les petites filles ; enfermez les petits garçons.



Dans le procès de l'immonde commandant Apté, les avocats prononcèrent d'étonnantes plaidoiries. Ils insultèrent la presse, « qui s'était mêlée de ce qui ne la regardait pas ». Ils reprochèrent aux parents des enfants souillés d'avoir porté plainte « sans égard pour ce qu'ils devaient à l'armée ». L'un d'eux, officier de la Légion d'honneur comme son client, s'écriait :

Je suis de Metz. Cet officier supérieur est de Metz: quand on l'attaque, c'est notre ville tout entière qu'on attaque.

Au moment où nous sommes si fiers de notre vaillante armée, une accusation d'infamie viendrait l'atteindre !...

Reconnaît-on là le procédé ? Il n'a pas changé. Il consiste à solidariser un coquin avec tous les honnêtes gens qui l'entourent.

Condamner un misérable « né à Metz », c'était offenser la ville de Metz, par conséquent la Lorraine, par conséquent la Patrie. Condamner un misérable « officier supérieur », c'était offenser l'armée entière. On répète la même chose aujourd'hui. Pour sauver une poignée d'intrigants, de factieux, de faussaires, de voleurs et de prodigieux imbéciles, on les solidarise avec vingt mille officiers, avec quatre cent mille soldats, avec trente-huit millions de Français.

Et ce *truc* vraiment stupide réussit toujours à merveille. Les vingt mille officiers, les quatre cent mille soldats, les trente-huit millions de Français murmurent en hochant la tête : « Certainement, nous sommes solidaires des coquins ; donc, on ne doit pas toucher aux coquins ; c'est nous outrager, que de menacer les coquins ».

Pourquoi le commandant Apté et le lieutenant-colonel Châtel n'avaient-ils pas échappé à la Cour

d'assises par le suicide? Feu Rochefort l'expliquait ainsi :

Apté et Châtel ne se sont pas brûlé la cervelle parce qu'ils savaient, dès leur entrée en prison, que des efforts inouïs allaient être tentés dans toutes les branches du clergé, de l'armée et du gouvernement pour éviter le banc d'infamie à ces braves militaires qui peuvent écrire sur leurs cartes la formule célèbre : Breton, catholique et soldat.

Cependant, vers la même époque, le général Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa (par héritage), se fit justice à temps pour éviter la maison centrale. Celui-ci était grand-officier de la Légion d'honneur.

Le brave général Caffarel et le brave général comte d'Andlau n'étaient qu'officiers dans la Légion. Mais ils pratiquaient « l'escroquerie à la décoration » avec autant de virtuosité que s'ils eussent été commandeurs.

Le général comte d'Andlau travaillait avec la Ratazzi, qui lui faisait verser par leurs dupes dix à vingt mille francs « pour ses pauvres ». Sénateur et membre du Jockey-Club, il achetait aussi à crédit, pour les revendre au comptant, des mouchoirs, de la paille, des propriétés, et procurait des autorisations pour ouvrir des tripots.

Le général Caffarel travaillait avec la femme

Limouzin ; il offrait l'Etoile des braves, pour quelques mille francs, aux marchands de produits pharmaceutiques ou de poudre insecticide ; et pour quarante mille francs il se chargeait de faire adopter un nouveau sytème de gamelles par l'administration de la guerre ; il était d'ailleurs sous-chef d'état-major général de l'armée française, et chef d'état-major général désigné pour la mobilisation.

Le procès de ces personnages, en 1887, apprit au public, par le fameux incident du *filigrane*, comment se défont et se refont les dossiers entre les mains de la justice et de la police, quand ils intéressent des malfaiteurs de haute volée. On peut croire qu'entre les mains de Cavaignac, de Boisdeffre et de du Paty de Clam, le dossier de Dreyfus a été mis en bon état. Depuis quatre ans qu'on y travaille, il ne doit rien y manquer.

Le brave général Thibaudin, ministre de la guerre, fut encore un intime de l'aventurière associée à Caffarel.

Pendant l'instruction du procès, il avait déclaré :

Je n'ai jamais rien eu de commun avec la femme Limouzin. Elle est venue me solliciter deux fois pour un officier. Si elle s'était présentée au ministère de la guerre, je l'aurais fait mettre à la porte à coups de pied quelque part.

A l'audience, on apporta ces lettres, écrites par

le loyal soldat à la femme « qu'il ne connaissait pas »:

Chère madame,

Je vous demande la permission de goûter au bonheur auquel je ne suis point habitué, et pour lequel je vous ai déjà voué au fond de mon cœur toute ma reconnaissance. Si vous voulez bien, madame, me faire l'honneur de venir me voir, vous qui aimez aussi la patrie, je vous remercierai de la bonté de votre cœur...

Oh! merci, mille fois merci, ô vous, madame, qui avez pu lire au fond de mon cœur...

THIBAUDIN.

Chère madame,

... Permettez-moi d'attendre, pour vous dire toute ma pensée, le jour bien désiré où il me sera possible d'aller vous voir... Si, mardi, j'ai la liberté que j'appelle de tous mes vœux, j'irai certainement auprès de vous, et j'espère dissiper tous ces petits nuages que votre imagination semble avoir fait surgir et à travers lesquels votre ami perdrait à vos yeux ses qualités les plus précieuses, parmi lesquelles, et au premier rang, celle que vous devriez bien connaître, bien que vous paraissiez l'ignorer.

A bientôt, chère madame et amie, et veuillez croire, en attendant, à toute ma reconnaissance pour le bonheur que vous m'avez procuré par le charme de votre conversation et la sincérité de vos sentiments.

THIBAUDIN.

P. S. — Pardonnez-moi le désordre de cette lettre

dans laquelle mon sentiment pour vous est à peine voilé et si transparent qu'il se livre à vous comme le meilleur des amis Si oui, eh bien! montrez-le moi en me recevant chez vous avec le même abandon et la même simplicité.

C'est ce que le loyal militaire appelait « mettre une femme à la porte à coups de pied quelque part ». Il était ministre de la guerre et grand-officier de la Légion d'honneur.

Quelques semaines plus tard, devant la Cour d'assises du Calvados, comparaissaient la maîtresse abandonnée et le fils naturel du brave capitaine Gontaut. Ayant séduit une ouvrière, le brave capitaine Gontaut l'avait plantée là avec deux enfants, pour épouser une riche veuve. Le petit garçon, âgé de quinze ans, écrivait à son père :

Père dégradé, tu as vendu ta dignité de père, le grade que tu portes, ta décoration ; tu as épousé une intrigaute ; mais tu ne pourras jamais la faire respecter. Si la justice ne s'occupe pas de maman, ce sera les assises.

Et encore :

Mauvais père, triste sujet, ne trouves-tu pas ton nom assez flétri par l'infamie que cette gueuse t'a fait commettre ? Si je te rencontrais, je t'en poserais, moi, une décoration sur la figure.

Il « posa » simplement trois coups de revolver à

la femme légitime et fut acquitté, ainsi que sa mère, aux acclamations de l'assistance. Le brave capitaine Gontaut, fortement conspué, n'était que chevalier de la Légion d'honneur.

Le brave général baron de Juniac était commandeur de l'Ordre, quand il fit annuler comme « immoral » l'engagement qu'il avait pris « sur l'honneur » de payer à une agence matrimoniale 5 0/0 d'une grosse dot. L'ex-capitaine Voyer était simple chevalier, lorsqu'il fut condamné à six mois de prison et deux cents francs d'amende pour avoir trop aimé les artilleurs dans le bois de Vincennes. Mais le général de Cissey était grand-croix au moment du scandaleux procès Iung-Kaulla, et quand il mit à l'ordre du jour de son corps d'armée un mensonge impudent. Notre pauvre Esterhazy n'est encore qu'au premier grade.

Ce sont là des militaires. Nous avons, avec Eiffel, des civils comme Edmond Blanc (de Monte-Carlo) et son Pollonnais, comme le *signor* Marinoni (des Abruzzes) et généralement tous les faiseurs, mouchards, préfets fraudeurs de scrutins, évêques simoniaques, aigrefins de la presse, de la finance, de la politique.

Du temps de Belluot, ils finissaient tantôt avec un bonnet jaune, tantôt avec un bonnet vert. De notre temps, ils finissent toujours avec un ruban rouge.

MADAGASCAR

Les représentants du peuple ne lisent pas ; ils ne lisent ni les livres, ni les revues, ni les journaux d'intérêt général ; ils ne lisent jamais les documents qui leur sont distribués dans les Chambres. Hors la petite feuille locale qui note les symptômes électoraux dans leur circonscription, ou les romans de mauvaises mœurs qu'ils dévorent à la bibliothèque parlementaire, le papier imprimé leur fait horreur. C'est pourquoi le Comité Dupleix a dû fabriquer à leur usage une gravure « suggestive » L'imagination de ces êtres-là ressemble à celle des petits enfants et des sauvages : il faut, pour l'émouvoir, des moyens grossiers.

Alors, on leur montre une vieille sorcière décharnée, une sirène à queue de crocodile, sortant des marais pestilentiels et déchirant le cadavre émacié d'un petit soldat, pendant que disparaît au loin la

colonne des autres condamnés à mort. C'est *la Fièvre*. De chaque côté du tableau, une courte statistique permet de comparer la mortalité dans les corps expéditionnaires anglais et dans les corps expéditionnaires français. Durant l'expédition contre les Achantis, les troupes anglaises ont perdu un homme sur soixante; durant, l'expédition de Madagascar, les troupes françaises ont perdu un homme sur trois.

Toutes conditions égales, il meurt dans une campagne coloniale *vingt fois plus* de soldats français que de soldats anglais. Alors, ce n'est pas le climat qui tue les nôtres: c'est la féroce imbécillité des Bureaucrates, c'est l'aveugle stupidité des chefs. Le monstre qu'il faut peindre accroupi sur le cadavre de nos enfants, ce n'est pas la Fièvre: c'est le Pouvoir militaire.

Au moment où, par ce touchant stratagème, le Comité Dupleix tâchait d'éveiller dans l'esprit obtus de nos maîtres quelque remords et quelque prévoyance, quels étaient les fruits de la sinistre affaire de Madagascar?

D'abord, deux projets financiers; l'un qui arrêtait à 92 millions environ les dépenses de la conquête proprement dite: 63 millions et demi pour la guerre, 28 millions pour la Marine; l'autre qui ouvrait au chapitre de Madagascar, sur l'exercice 1897, un crédit supplémentaire de 17 millions,

parce qu'il a plu au général Gallieni de dépenser 27 millions au lieu d'une dizaine affectés à ses opérations.

Ensuite, la révolte aux quatre coins de l'île. L'arbitraire, l'iniquité, la violence des conquérants ont soulevé contre nous non seulement les Hovas à qui nous avons fait le guerre, mais encore les Sakalaves et toutes les peuplades qui nous avaient accueillis en amis. Les courriers de Madagascar apportent régulièrement la nouvelle de nombreux échecs et de pertes graves. Comme au Tonkin, le traité de paix n'aura été que le signal de la vraie lutte. Ces peuples, qui se résignent aisément à subir le joug politique d'un envahisseur, ne veulent pas souffrir les vexations, les brutalités, les cruautés, les spoliations. Ils ne sont pas dressés à la française. Il va falloir les égorger encore un peu pour leur apprendre à vivre : et le général Gallieni a débuté dans les fusillades avec une *maëstria* qui lui a valu l'applaudissement de tous nos connaisseurs.

Le massacre amène le massacre. Aux sept mille cinq cents hommes que nous a déjà coûtés cette œuvre civilisatrice, combien encore en ajoutera-t-on ?

Au reste, la mort des premiers n'a pas fait beaucoup de bruit en France. Les cent victimes du Bazar de la Charité ont arraché des larmes

ple ; les ministres de la République les ont
es à Notre-Dame, à genoux devant le père
r : tous les écrivains qui vivent de la des-
les maisons riches ont exploité ces cadavres
utant de savoir-faire que les cadavres d'Ar-
ou de Monaco ; pendant quinze jours, ils ont
par le plus atroce cabotinage la douleur des
es en deuil. Mais les sept mille cinq cents
es de Madagascar n'ont ému personne.
pourrait douter même que ces soldats aient
parents. Quand Crispi prétendait saigner la
se italienne pour voler aux Abyssins leur
, les mères de Pavie s'indignèrent et donnè-
un grand exemple aux femmes du monde
. En France, pour sept mille cinq cents
s tués, on n'a pas entendu un cri de douleur
colère.
e fut un spectacle extraordinaire, que de voir
de des politiciens gouvernementaux s'api-
à grand fracas sur la catastrophe de la rue
Goujon, après avoir organisé délibérément la
boucherie de Madagascar. Si Vacher s'éva-
ait devant une vieille femme écrasée par un
us, il ressemblerait assez au gendre de Bel-
sanglotant sur le cercueil de la duchesse
çon.
« coup » de trois millions exécuté, dans un
marché de transports, par le ministre de la

Marine F. F., futur président de la République, au profit de l'armateur F. F. et de ses associés, et les dividendes de la Compagnie havraise subitement doublés, sont un des épisodes curieux du drame franco-malgache. Avec cette poignée d'or dans la poche et cette part de responsabilité sur la conscience, le Budgétivore de l'Elysée ne pouvait guère se prêter à la recherche des autres responsables. Mais son autorisation n'est pas indispensable aux ministres : qu'ont-ils fait pour découvrir et pour châtier les assassins de sept mille des nôtres ?

Qu'a fait le fameux justicier Cavaignac, qui devait nettoyer les bureaux de la guerre comme M. Lockroy devait purifier l'antre de le rue Royale ? En six mois, ils avaient le temps. Sommé d'agir, non par les députés complices mais par la presse indépendante, Cavaignac a répondu par les formules de Billot : les « considérations supérieures », la « loi d'airain », tous les pseudonymes de la « Raison d'Etat ».

L'effondrement de notre décor d'armée, l'incapacité de nos illustres chefs à conduire un corps de quinze mille hommes, pas de vivres, pas de matériel, pas d'ambulances, pas de médecins, pas de quinine, après un an de préparatifs et cent millions de dépenses ; pas un ennemi à combattre, et sept mille morts ; les blessés rongés tout vifs par les vers, les moribonds employés à creuser la tombe

des morts, les officiers et les soldats se battant autour des sources, trois mille hommes sacrifiés pour la commodité d'un concessionnaire de mines, le cabinet noir militaire dérobant les lettres des victimes pour mentir à la France, la route des voitures Lefebvre bordée de sépulcres et rouge de flaques sanglantes, les caïmans et les requins gorgés de chair française... Et pas un coupable?

La loi d'airain? La raison d'Etat?

Allons donc! Ce que le justicier Cavaignac n'a pas voulu chercher, nous le trouverions bien nous-mêmes.

Nos soldats sont morts du séjour prolongé dans les marais de la côte, alors qu'il fallait gagner au plus vite les hauteurs salubres. Or, si les troupes du général Metzinger sont restées un mois sur la côte, c'est que la Marine avait causé *de parti pris* un retard de huit à dix semaines dans le transport des chalands qui devaient servir au débarquement du matériel, et des canonnières qui devaient remonter la Betsiboka. Les grands chefs de la marine ont fait périr des milliers d'hommes... pour jouer un tour aux grands chefs de l'armée de terre.

Nos soldats sont morts aussi de fatigue et de privations le long de l'interminable route de Majunga à Tananarive, alors qu'une semaine aurait suffi pour atteindre Tananarive de Tamatave.

C'est que, dans l'intérêt d'un colon millionnaire,

il fallait faire passer l'expédition par Suberbieville.

Même sur la route de Majunga à Tananarive, des épreuves meurtrières pouvaient être évitées en utilisant le fleuve et les canonnières pour le transport et le ravitaillement des troupes. Mais le général Duchesne tenait à exécuter le marché des voitures Lefebvre, que le général Dodds avait refusées avec indignation au Dahomey. Et pour les voitures Lefebvre, il fallait une route carrossable, un pont sur la Betsiboka. Le 200e de ligne et les compagnies du génie, condamnés froidement à des travaux mortels, furent anéantis.

Des milliers de malades que la fièvre et la dysenterie terrassaient, beaucoup pouvaient être sauvés par des soins intelligents. Ils manquèrent de médecins, d'infirmiers, d'ambulances, de médicaments. La direction du service de santé n'avait rien prévu, *rien*. Elle avait envisagé la guerre à Madagascar comme une guerre en Lorraine, accumulé les boites de chirurgie et supprimé la quinine. Les officiers s'en procurèrent à prix d'or, et survécurent ; les soldats périrent dans la proportion de 1 sur 3, parfois de 3 sur 5. L'expérience des médecins de la marine fut méprisée ; les vaisseaux hôpitaux, où les fiévreux devaient être soustraits aux influences pernicieuses, furent écartés ; on n'en toléra qu'un, le *Shamrock*.

La Marine avait tué des milliers de soldats pour

faire pièce à la Guerre. Très froissée, la Guerre tua des milliers de malades plutôt que de recourir à la Marine.

La colonne volante qui prit Tananarive comprenait 4.500 fusils, avec 1.500 muletiers sénégalais ou kabyles, et 3.000 mulets de bâts. C'était toute l'armée nécessaire à la conquête. Si l'on avait dépensé cent millions, envoyé 15.000 hommes, puis 20.000, avec un matériel immense, c'est qu'il fallait un prétexte à grossir l'état-major de tous les officiers bien patronnés. Rien que le ministre de la Guerre y casait quatre de ses aides-de-camp. Pour une ample moisson de croix et de galons aux favoris, sept mille hommes pouvaient bien mourir.

Egoïste ambition, basses jalousies, fabuleuse ignorance, infatuation, stupidité, complaisances criminelles : rien n'a changé dans le commandement depuis 1870. Nous n'avons plus les mêmes soldats, mais nous avons les mêmes chefs.

Le budget du ministère de la Guerre pour 1898, tant ordinaire qu'extraordinaire, était fixé avant la discussion à 626 millions ; les amendements l'ont porté à 630 millions ; il procure au Trésor environ 30 millions de recettes ; mais le ministère des Finances paye, d'autre part, pour pensions militaires et pour annuités d'emprunts, 255 millions.

Le total réel des dépenses militaires annuelles, rien que pour l'armée de terre, s'élève donc à 855 millions.

Beaucoup de députés se sont employés à grossir cette somme effrayante. Aucun n'a proposé d'en faire l'économie. Cependant, il est excessif de payer, avec les dépenses navales, plus d'un milliard par an pour conquérir des lauriers sur Behanzin ou Ranavalo. Et les manifestations de la terreur publique, dès que le nom de l'Allemagne doit être

seulement prononcé dans un procès, indiquent bien que nos invincibles Chefs ne se soucient pas d'affronter un ennemi sérieux. On pourrait monter la représentation patriotique du 14 Juillet à moins de 855 millions.

Où passe tant d'argent ?

Le Temps conseillait à la nation, quand les émotions du moment seront calmées, « de se rendre compte des moyens qu'on emploie dans certaines administrations et que l'on couvre ensuite du manteau sacré de la défense nationale ». Ah ! ce qu'il en couvre, *le manteau sacré,* de mensonges, de dilapidations, de concussions, de misérables trafics !...

A consulter le bugdet, on doit supposer que l'armée française comprend à tout instant 530.000 hommes sous les armes. Or, de ce chiffre, il faut déduire : 25.000 gendarmes, 17.000 riz-pain-sel, 13.000 tringlots, 10.000 palefreniers de remonte, 25.000 ordonnances d'officiers, 45.000 ouvriers des corps, 35.000 malades, 45.000 hommes en congé ou en permission. En tout 215.000 non-valeurs. Voilà un bel exemple de mensonge.

Voici quelques traits de gaspillage et de dilapidation. Tantôt on fait permuter un régiment de cavalerie de Bordeaux avec un régiment de Commercy, tantôt une brigade de Tours avec une brigade de Vouziers, pour l'agrément de quel-

ques chefs ou de quelques fournisseurs ; coût 400.000 francs de voyage. On subventionne, au prix de 20.000 francs, un musée de l'armée, où de savants officiers, brevetés d'état-major, vont épousseter la cravache de Murat et le bonnet à poil de Coignet. On donne 10.000 francs à un général en retraite pour « proposer des économies ». On alloue 14.958 francs de suppléments par tête aux généraux du conseil supérieur de guerre. On se partage pour une quinzaine de millions d' « indemnités et frais divers ». On entasse dans les bureaux du ministère 253 officiers qui fuient le service actif et savent qu'on avance plus vite aux antichambres qu'au régiment. On en met 107 à l'état-major général, 18 au cabinet et au secrétariat du ministre, 32 au lieu de 16 à Saint-Cyr.

Les chefs en remontrent aux soldats sur l'art de « tirer au flanc » et de « s'embusquer » dans un bon coin ; outre le repos et les loisirs, ils y gagnent les promotions rapides et les fortes soldes, gratifications, hautes payes. Les plus huppés ont combiné un système d'inspections et de tournées — entre deux trains rapides — qui permet d'enfler leur solde, par des « indemnités de route, manœuvres, etc. » jusqu'à 80.000 francs. Ils disent qu'ils *font suer le kilomètre*. C'est la curée en famille.

Les grands fournisseurs y accourent. Les 25 millions de bénéfice réalisés par la Graineterie fran-

çaise sur l'entreprise de dix magasins de concen tration prouvent assez que l'état-major général n fait la guerre aux Lévy, aux Hirsch et à toute l juiverie que dans ses journaux. Dans la coulisse, o s'entend très bien... Avec les *mercantis* parlemer taires, encore mieux. Le général Billot, sénateu a payé au sénateur industriel Prevet 200 et 205 franc. le quintal les conserves de viande que l'administration payait auparavant 130 et 135 francs; et pour en acheter davantage, le ministre a fait réduire de 5.000 quintaux la consommation de viande de porc; il a traité de gré à gré, sans adjudication, avec la maison Prevet; il a commandé d'un coup 12.400 quintaux, alors que les règlements fixent à 2.000 quintaux le maximum d'un marché. Si, par impossible, on lui demandait d'expliquer cette petite affaire entre vingt autres, le général Billot répondrait qu'il n'a pas son pareil pour sauvegarder l'honneur de l'armée.

Les tripotages sont tels qu'aucune ressource apparemment ne reste pour les dépenses nécessaires.

Le rapport de la commission du budget constate, par exemple, qu'il existe en France quatre écoles régionales de tir, contre quatorze et bientôt dix-huit en Allemagne; que le service de la télégraphie militaire est encore à créer, bien qu'il coûte très cher; que le service de santé fonctionne dans des

conditions pitoyables : on s'en est bien aperçu à Madagascar ; on s'en aperçoit même en France, où la mortalité ne cesse de croître dans les corps de troupe, où l'on voit des détachements isolés sans médecin, et des infirmeries sans médicaments.

Dans l'armée active, le soldat français est mal nourri, et plus mal vêtu. Au 3e régiment de cuirassiers à Tours, on a vu cent cinquante soldats empoisonnés par la viande de conserve ; de même à Nancy ; puis à Tarascon. Or, en temps de guerre, les conserves de viande seront l'élément principal de l'alimentation des troupes. Les services de l'Intendance, qui n'étaient pas capables de ravitailler trois cent mille hommes en 1870, et qui ont laissé manquer de tout les quinze mille hommes de Madagascar, n'ont pas la prétention de pourvoir régulièrement aux besoins des trois millions de combattants que la France mettrait en ligne à la frontière. C'est-à-dire que, les ressources locales une fois épuisées, les soldats seront réduits aux vivres du sac. Avec de la viande empoisonnée pour nourriture, nous n'irons pas loin. Les corps d'armée fondront avant de voir l'ennemi, comme s'ils étaient tous commandés par le général Duchesne.

Quant à l'armée de réserve, tous les tableaux qu'on a tracés de son dénuement sont encore au-dessous de la vérité. Le réserviste que l'autorité militaire arrache de son foyer pour une période d'exercice

doit se suffire à lui-même. Il doit apporter son linge, ses chaussures, et se nourrir à ses frais, s'il ne veut mourir de faim. Pour lui inculquer le respect de l'uniforme, on l'habille de loques abominables, sans forme, sans couleur, usées jusqu'à la corde, percées, rapiécées en tous sens, réceptacles de microbes et de germes infectieux. La fièvre typhoïde, la pelade, les clous, les furoncles, la gale s'échappent à foison de ces guenilles ; il en sort d'ignobles épidémies que l'hygiène moderne semblait avoir à jamais rendues impossibles. Les chefs de corps, les commandants de compagnie envoient de force le réserviste manger à la gargote, acheter des vêtements chez le fripier, des souliers chez le cordonnier. Les soldats de l'active, affamés, lui volent jusqu'à sa boule de son.

C'est-à-dire qu'ayant prélevé, sur le produit de leur travail, 855 millions par an pour entretenir l'armée, les citoyens sont obligés de s'entretenir eux-mêmes quand ils sont l'armée.

Où vont les 855 millions ? Où vont, tout au moins, les 630 millions du ministère de la guerre?

La commission parlementaire de l'armée devrait le savoir, ou le rechercher. Elle s'en garde bien. Entre elle et les chefs militaires, il y a marché conclu. Les politiciens disposent de l'argent public, les chefs militaires disposent des exemptions, dispenses, congés, permissions. Alors, donnant donnant.

Les politiciens abandonnent au pouvoir militaire nos milliards sans contrôle ; et le pouvoir militaire procure aux politiciens les exemptions, réformes et congés dont ils ont besoin pour la corruption électorale.

C'est un joli fonds de caisse, que 630 millions pour un Syndicat.

S'il existe un syndicat Dreyfus pourvu de quelques millions, comme l'assurent nos grands Inquisiteurs, on ne voit pas comment il pourrait lutter contre le Syndicat dominicain nanti de 630 millions — sans compter les croix d'Honneur pour les Triponés, et les dispenses de service pour les archipatriotes. La partie n'est pas égale.

Malheureusement, notre grand état-major oublie toujours l'essentiel. À Madagascar, il a oublié la quinine ; en 1870, il avait oublié un plan de campagne ; cette fois, il a fait largement les choses pour organiser le boulangisme : il a seulement oublié le Boulanger. Car on ne peut vraiment pas compter Cavaignac, le piteux émule de Norton.

MARINE

Comme Leurs Majestés Nicolas II et Guillaume I. vont avoir besoin de notre flotte, un de ces jours, pour leurs affaires en Extrême-Orient, la marine française fait de grands apprêts. C'est son devoir. Le tsar est notre père et l'empereur d'Allemagne est son compère.

Le jour de la dernière Saint-Nicolas, l'amiral Humann, commandant l'escadre active de la Méditerranée, a mis ses équipages « aux pieds de Sa Majesté » moscovite. Le général Mercier, naguère, avait déposé l'armée française au même endroit. Les pieds impériaux exercent sur nos glorieux chefs une vraie fascination. Le moment approche où l'impérial suzerain va mettre ses vassaux en demeure de s'exécuter : l'humiliante et dangereuse folie de Kiel, de Simonosaki, de Constantinople, développera ses conséquences logiques.

Il est donc temps de replacer la Marine sur la sellette. La discussion de son budget a passé inaperçue. Depuis un an le grand état-major de la rue Royale se réjouit des mésaventures du grand état-major de la rue Saint-Dominique : « Au moins, disaient les braves marins, on nous laisse tranquilles pendant ce temps-là ! » C'est fini. Les préparatifs de mobilisation générale et les ordres prochains de nos deux empereurs tirent de leur quiétude les de Boisdeffre navals et les de Pellieux aquatiques. Hélas !...

La veille du débat budgétaire, il y avait à Cherbourg une division de quatre bâtiments de l'escadre du Nord. Sur les quatre, trois étaient en réparations : le fameux *Bruix*, le *Bouvines*, le *Pothuau*; toute la puissance navale de la France dans la Manche était représentée par un méchant bateau de dix-huit cents tonnes, le *Surcouf*, sur lequel l'amiral avait transporté son pavillon pour continuer de toucher ses indemnités de mer. Il est vrai que, en compensation, les ingénieurs de l'arsenal travaillaient à fixer sur l'avant du *Pothuau* (retour de Pétersbourg) le texte des toasts augustes en lettres d'or, entouré de lauriers dorés, surmonté d'un côté de l'aigle impériale russe, et de l'autre des armoiries (?) de Faure-Belluot, toujours en or...

Un bateau de dix-huit cents tonneaux pour toute force navale dans la Manche, avec un budget annuel

de 250 à 280 millions ; quelle est la clef du mystère ? On l'a donnée cent fois. C'est le gaspillage effréné, les dilapidations folles, l'irresponsabilité universelle, l'anarchie. Dans une seule colonne du seul discours de M. Delcassé, ce tas d'exemples est accumulé au hasard : un torpilleur de Toulon qu'on envoie subir à Marseille une réparation de 35,000 francs, et auquel on fait pour 43,000 francs d'avaries en le ramenant de Marseille à Toulon ; une vieille canonnière qu'on vend 1,500 francs et pour la livraison de laquelle on dépense 2,352 francs. une charpente qui doit coûter 64,429 francs par adjudication, et que les constructions navales font payer 114,311 francs ; le vaisseau-amiral, en Crète, qui reçoit des chemises de chaudières établies pour un autre croiseur et ne peut les utiliser ; un port qui réclame en vain, durant trois mois, de la direction d'artillerie, le matériel d'entretien des porte-détonateurs pour obus à la mélinite. Partout l'incurie et le coulage, tantôt par milliers ou par centaines de milliers de francs, tantôt par millions.

Et pour cacher l'incurie, pour cacher le coulage, pour cacher le néant des résultats, une organisation méthodique du mensonge et du faux. En marine, pas une déclaration ministérielle qui ne soit *un mensonge*, pas un document officiel qui ne soit *un faux*.

Avec le Cabinet noir pour voler les lettres des députés et les descentes de police pour moucharder les correspondants des journalistes, le mensonge effronté, continuel, est la ressource de l'Administration navale.

Ainsi le ministre assure que la défense mobile est partout en parfait état, au moment même où la direction du service des torpilleurs déclare que, sur cent soixante-seize bateaux de cette espèce, trente-quatre sont absolument inutilisables, et que tous les « trente-cinq mètres » et vingt-quatre autres n'ont aucune valeur militaire.

Le ministre affirme au Sénat, dans la période aiguë des affaires crétoises, que « nous réunissons dans la Méditerranée *dix* cuirassés de dix à onze mille tonnes, avec une flotte de croiseurs tout à fait respectable », Et le rapport général de la commission extra-parlementaire de la marine, rédigé par un homme dévoué à l'Administration, constate qu'à cet instant précis « l'escadre de la Méditerranée n'avait que *deux* cuirassés en état de suivre, les autres étant hors d'état de faire une campagne quelconque avant réparations ».

Le ministère atteste que toutes les chaudières de la flotte sont excellentes. Pendant qu'il parle, une demi-douzaine d'accidents répandent la mort et la défiance dans les équipages; et, tandis que l'Administration elle-même attribue aux chaudières une

durée maxima de sept ans sur les cuirassés, la plupart de nos bâtiments portent des chaudières qui comptent douze, treize, dix-sept, dix-huit ans de service.

Sans relâche, en toute matière, sous toutes les formes, le pays est trompé, volé, trahi.

Les fonctionnaires et les officiers patriotes qu'épouvantent la connaissance de la réalité, le sentiment de leur responsabilité, la prévision des catastrophes certaines, voudraient parler : on les traque, on les persécute, on les exile ; quand on ne peut ni les intimider par des menaces, ni les corrompre par des faveurs, on les calomnie impudemment pour ôter tout crédit à leurs révélations. Ils ont beau se haïr, les gens de la rue Royale et les gens de la rue Saint-Dominique sont bien formés à la même école.

Mais ceux de la Marine disposent d'un pouvoir autrement vaste, et que gêne à peine, sans le limiter du tout, une vaine apparence de contrôle. Ils règnent sur les populations du littoral en maîtres absolus ; ils décident souverainement des intérêts industriels, commerciaux, privés, aussi bien que des obligations militaires ; ils assument la police des pêches, l'administration des bris et naufrages, la conservation des rivages, régissent le recrutement et la discipline des équipages de commerce. Sans intervention de l'autorité civile, la Marine

lève les matelots, les incorpore, les réforme ou les dispense ; elle emprisonne ou elle embarque par mesure disciplinaire les matelots du commerce. Il n'y a pas en Turquie de pacha plus omnipotent qu'un amiral préfet maritime :

Gouverneur désigné de la place pour le cas de guerre, il a en temps de paix, aussi bien au point de vue administratif qu'au point de vue militaire, les attributions les plus étendues : armement et désarmement des navires, mise en état des batteries, sécurité des rades, direction des travaux, approvisionnements des magasins, service de l'artillerie, des défenses sous-marines, des travaux hydrauliques, brigades d'infanterie de marine, justice militaire, défense de l'arsenal, salubrité des hôpitaux, surveillance des rivages, police de la navigation et des pêches, administration des invalides, bris et naufrages, fonctionnement des sémaphores, recrutement de l'armée navale, tout dépend de lui. Il a, pour dessaisir la justice civile, l'arme si puissante de l'arrêté de conflit. Son pouvoir est sans bornes.



La Marine est l'empire du mystère. Alors que la marine anglaise associe à ses travaux tous les publicistes qui s'y intéressent, la marine française dérobe les siens même aux représentants de la nation. Au moment où Guillaume II convoquait les

journalistes aux manœuvres de la flotte allemande, le chef d'état-major général de la flotte française enjoignait aux officiers de garder un silence absolu sur les manœuvres de nos escadres. Seuls, les officiers étrangers embarqués sur nos vaisseaux peuvent renseigner leurs gouvernements : le peuple français paye et ne doit rien savoir. Par une sorte de coup de force, l'amiral Besnard prétendait supprimer l'Inspection permanente de la marine, unique source d'informations qui reste au Parlement pour suivre la trace des milliards engloutis.

Cependant, une partie de la vérité se fait jour ; et voici la liste des *principaux* accidents par où s'est manifestée depuis quelques années la misère de notre outillage naval.

En 1890, aux manœuvres des escadres réunies dans la Manche, dix de nos bâtiments avaient fait dès le début de telles avaries qu'ils durent précipitamment regagner Brest ou Cherbourg. L'émotion fut grande. La Marine en profita pour extorquer au Parlement des sommes considérables, en sus du budget normal. Pour premier effet, on vit en 1891 le croiseur *Seignelay* se mettre à la côte en Syrie, parce qu'il ne pouvait gouverner ; puis les machines du cuirassé d'escadre *Amiral-Baudin* crever en faisant quatorze victimes dans l'équipage.

Des difficultés se produisent au Siam en 1893 ; le blocus est décidé ; mais la réserve de Cochinchine

ne peut fournir aucun bateau : l'aviso *Pluvier* ne saurait quitter Saïgon sans couler bas ; on désigne à Brest le croiseur en bois *Eclaireur ;* impossible de le faire sortir : il faut d'abord un mois de réparations. Huit jours avant l'ordre ministériel, une commission « compétente » avait certifié le bon état du bâtiment.

Alors éclatent les révélations. M. Clémenceau publie les dépêches fameuses de l'amiral Rieunier. L'une rapporte les accidents survenus, dans la seule année courante et dans le seul port de Toulon, au *Doudard-de-Lagrée*, aux torpilleurs *64, 97, 98, 104, 125*. L'autre énumère les vices, déplore l'instabilité du *Magenta* et des autres cuirassés du même type, sans charbon, sans vitesse, attachés au piquet.

Une extraordinaire commission d'enquête est nommée. Tandis qu'elle se constitue, les canons ratistolés pour le tir rapide et les machines sautent de tous côtés : à bord du *Sarrazin*, l'ingénieur Mangini et quatre matelots sont tués. L'amiral Vallon publie un rapport terrible sur les cuirassés *Magenta*, *Neptune* et *Marceau*. La commission d'enquête trouve à Toulon cinq torpilleurs en état de sortir du port, sur cinquante-cinq annoncés au budget. Elle résume ses découvertes dans cette conclusion :

Rien ne semble prêt pour la guerre... Nous avons constaté le néant de notre organisation actuelle à Tou-

lon... L'incertitude sur ce qui doit se passer au jour du péril est complète. La méconnaissance de ce qui se fait au dehors est absolue. L'indisponibilité paraît être l'état normal de notre flotte.

Immédiatement, la preuve est faite.

Pour l'expédition de Madagascar, le ministre désigne cinq bâtiments.

L'un après l'autre, ils sont mis en avaries. A bord du *Dupetit-Thouars*, un accident de machine tue l'officier mécanicien. Le *Météore*, parti de Cherbourg, gagne à grand'peine Alger, pour rentrer en réparations. La *Romanche* refuse d'abandonner le port tant qu'il y aura des vagues sur l'Océan. Le *Gabès*, sorti de Cherbourg le 23 octobre 1894 y rentre le 24 à moitié disloqué. L'*Aréthuse* quitte Brest avec une machine dûment vérifiée ; à peine en mer, le tuyau collecteur des chaudières crève, et vingt matelots sont bouillis dans la vapeur.

Avaries de machines encore sur le cuirassé *Jemmapes*, sur les croiseurs *Dupuy-de-Lôme* et *Coëtlogon* ; accidents d'artillerie sur le *Duquesne*, plus tard sur le *Bouvines*. Les gardes-côtes *Furieux* et *Requin* coulant bas, leurs blindages sont coupés, remplacés par des plaques de bois peint. Accidents mortels à bord du *Jauréguiberry*, du *Brennus*. Incendie dans la soute aux munitions de l'*Amiral-Duperré*, dont les poudres décomposées ne s'enflam-

ment pas! Avaries de machines toujours au croiseur *Descartes*, au cuirassé *Friedland*, au torpilleur *Tourbillon* : douze catastrophes en deux mois de 1896.

Puis c'est le cuirassé *Formidable*, qu'on prive d'une partie de son artillerie pour agrandir les appartements et loger les embarcations d'un amiral. C'est le contre-torpilleur *Fleurus*, construit à dix-sept nœuds de vitesse pour chasser des torpilleurs de vingt-cinq à trente nœuds, et qui se traîne d'avaries en avaries pendant plus de trois ans d'essais, imposé à la Marine par le Creusot. C'est l'aviso *Ardent*, jugé hors de service au Sénégal, qu'on remplace par le *Goëland*, et qu'il faut réarmer, parce que le bateau fourbu l'est encore moins que le bateau en réserve.

Au mois d'août 1897, l'amiral Pottier en Crète, demande un croiseur de troisième classe ; on désigne le *Linois* : une avarie l'arrête avant qu'il ait quitté la rade de Toulon ; le *Faucon* est désigné à sa place : il éprouve le même sort. En même temps un remorqueur ramène à Toulon le grand croiseur *Cécille* désemparé.

Le cuirassé d'escadre *Charles-Martel*, monté par 600 hommes d'équipage, ayant coûté vingt-huit millions, achevé en 1896, démolit sa fausse quille et son hélice à sa première sortie, en plein goulet de Brest. Réparé, il tente d'essayer son artillerie ;

les refouloirs hydrauliques et les cylindres de recul de ses grosses pièces sont brisés. A la troisième sortie, un nouvel échouage coûte au bâtiment son éperon. Dans les tirs, on n'ose point commander le feu sans faire sortir les canonniers des tourelles.

En 1896, le grand croiseur *Descartes* refusait d'entrer dans l'eau ; il fallut emplir sa cale de maçonnerie ; ses machines étaient inhabitables ; son commandant le déclarait incapable de tenir la mer. Avec ce rapport dans son portefeuille, l'amiral Besnard affirmait à la tribune que le *Descartes* était parfait. Il l'a envoyé en Chine : ayant voulu effectuer quelques exercices de tir, les officiers ont trouvé la poudre des gargousses décomposée.

Notez ce détail, qui revient pour la troisième fois : poudres décomposées sur l'*Amiral-Duperré*, puis sur le *Descartes;* artillerie toute neuve inutilisable sur le *Charles-Martel*... On raille ou l'on plaint les Grecs qui se sont aperçus après la guerre que leurs torpilleurs n'avaient point d'amorce. Nos canons, à nous, et nos munitions valent bien les torpilles grecques.

Depuis le *Bruix*, le croiseur *Du Chayla* a subi dans ses machines une avarie analogue, d'autant plus alarmante qu'elle condamne les chaudières employées sur vingt bâtiments nouveaux.

Les mécaniciens et les chauffeurs peuvent avoir

dans leurs machines la même confiance que les canonniers dans leurs pièces. La mort les entoure; leurs chefs dissimulent mal une perpétuelle angoisse. Combattants, ils redouteraient leurs propres armes autant que celles de l'ennemi.

Voilà le fruit de six milliards sacrifiés en vingt-cinq ans.

Tous les officiers qui n'appartiennent pas au syndicat de l'état-major, à la coterie des archevêques et fils d'archevêques, sont unanimes dans leur témoignage. Ils déclarent à haute voix, ils signent de leur nom dans les journaux et dans les revues, que la France n'a réellement point de marine. Le dernier en date, M. le capitaine de vaisseau Chassériaud, écrit :

> Du jour où la force des choses démontre que la nation, non seulement n'en a pas pour son argent, mais encore est menacée dans sa sécurité, les phrases les plus retentissantes sur la confiance que doit inspirer l'expérience des chefs perdent toute leur valeur.
>
> Ces chefs, ils ont eu toute latitude; aucune de leurs demandes n'a été repoussée; et ils ont abouti à une flotte de qualité inférieure, à un néant de doctrine, à un plan édifié sur le vide.

Il est vrai qu'ils comptent sur les interventions célestes.

M. le vice-amiral Cavelier de Cuverville signe et publie l'attestation suivante :

Sacré-Cœur de Jésus à l'Assemblée nat
quelques années plus tard. La République fra
et la démocratie sont en bonne voie. Si, p
fortune invraisemblable, elles échappaient à
tature que Coblentz machine au grand jou
n'échapperont pas à l'imbécillité.

Les Emigrés de l'Armée de Condé avai
moins lu Voltaire. Leurs fils, émigrés à l'int
en sont à saint Ignace de Loyola. Quand la po
prétorienne réclamera du prochain César *pa*
circenses, Méline lui fournira le pain à ving
la livre, et Boisdeffre et Cuverville l'enverro
processions.

Mais les *ex-voto* à la bienheureuse Vierge
et les cierges sur l'autel du grand saint Mic
coûtent pas 280 millions par an. Où sont pass
milliards ?

LES SECRETS

Les indomptables patriotes qui, depuis vingt-sept s, vont à certains jours reprendre Strasbourg sur place de la Concorde, et qui jugent les procès à is clos par terreur de l'Allemagne, nous assurent le le sénateur Scheurer-Kestner, Alsacien protes-nt, est un scélérat; que le colonel Picquart, sacien catholique, est un misérable; que l'ex-capi-ine Dreyfus, Alsacien juif, est un traître.

Un traître est un homme qui livre les secrets de défense nationale.

Il y a donc des secrets ?

Pour les Français, assurément. Pour les Fran-ais, tout est secret dans le gouvernement de leur ays. Justice secrète, diplomatie secrète, organisa-ion financière et militaire secrète : voilà les signes uxquels on reconnaît un peuple souverain. Les ecrets militaires, surtout, échappent aux citoyens

depuis que tous les citoyens sont soldats, intéressés à savoir au juste quel usage on fait de leur argent, et dans quelles conditions, avec quelles chances de succès on les enverra au combat.

Non seulement les simples civils, mais encore les professionnels ne peuvent avoir connaissance des documents ou des faits qui concernent la sécurité de la Patrie. Les promeneurs qui s'approchent d'un fort ou d'un arsenal s'exposent à recevoir un coup de fusil. Les officiers de vaisseau n'ont point accès sur certains bâtiments, dans certains ateliers. Des manuels, des cahiers de cours, des carnets de renseignements sont communiqués à quelques militaires, soustraits à d'autres militaires égaux en grade. De même qu'il y a des chefs dont l'honneur « est au-dessus du soupçon, au-dessus du jury », tandis que l'honneur des autres admet le soupçon et l'appréciation des jurés — il y a aussi des chefs qui savent, et des chefs qui ne savent pas les mystères.

Quelques accidents ne se laissent point dissimuler. Les empoisonnements de soldats par la viande gâtée, les séries de suicides, les vols trop scandaleux, le délabrement de quelques ouvrages, les vices de l'armement, la misère des constructions navales, les continuelles catastrophes de la machinerie et de l'artillerie de mer, obtiennent une fâcheuse publicité. Du moins, pour mentir, faut-il

attendre que les cadavres soient enterrés. Mais le Cabinet noir et les deux polices militaires atténuent les indiscrétions.

La confiance de la nation dans les grands chefs doit être aveugle. Ceux qui commandaient déjà vingt-sept ans plus tôt ont fait leurs preuves à Sedan, à Metz, autour de Paris, sur le Doubs ; les nouveaux ont fait leurs preuves à Langson, à Madagascar. Il faut les suivre les yeux fermés. Comme le plan de Trochu, leurs conceptions n'ont de vertu qu'à condition de rester impénétrables aux Français.

Mais, pour les étrangers, le secret n'existe point : le gouvernement lui-même se charge de les éclairer.

Les ports, les arsenaux, les ateliers, les magasins, les forts, interdits aux citoyens, sont ouverts aux exotiques. Les expériences auxquelles ne sauraient assister les représentants du peuple se font en présence des officiers, des ingénieurs, des publicistes étrangers. Les livres spéciaux refusés à nos militaires studieux sont envoyés gracieusement aux bibliothèques étrangères. La plupart des grands forts de l'Est, notamment dans les Alpes, ont été construits par des ouvriers italiens, que dirigeaient des ingénieurs ennemis déguisés en contremaîtres. Durant toute l'expédition de Madagascar, alors que les lettres à destination de France étaient supprimées ou falsifiées, alors que les journalistes fran-

çais étaient traités en suspects, le général Duchesne avait pour commensal ordinaire le correspondant allemand du *Tageblatt*.

Les amiraux, inspecteurs ou autres fonctionnaires de la Marine qui tâchent de fournir au Parlement et au pays quelques indications utiles sont mouchardés par la police navale et frappés sans pitié; mais il y a dans nos escadres actives, à bord des vaisseaux-amiraux, douze ou quinze officiers des marines étrangères qui suivent les manœuvres, étudient le fort et le faible de chaque bâtiment, observent les batteries des côtes et les sémaphores, étudient les signaux, manient les armes et les engins, écoutent dans les carrés les discussions et les projets, et qui en font des rapports à leurs gouvernements. Un ancien ministre de la Marine l'a écrit, l'a redit à la tribune. Et l'amiral Besnard n'a su que répondre : « Ça se fait depuis vingt ans! »

Les dames voilées qui se promènent dans les bureaux de la guerre y jouent un rôle analogue. Elles emportent les documents mystérieux au Sacré-Cœur et sous les ponts, où les Uhlans de tout acabit s'en régalent.

La description détaillée, le dessin, l'emploi de tous les instruments de guerre font l'objet de publications officielles qui se trouvent dans le commerce au plus bas prix. Les cartes d'état-major ne coûtent presque rien. Les routes, les voies ferrées, les

quais de débarquement, sont visibles à l'œil nu. La chimie, la mécanique, la balistique, la métallurgie, toujours au même niveau dans tous les pays de même civilisation, fournissent partout les mêmes produits sous des noms à peine différents. Le peu qui demeure caché se déduit du reste à première réflexion.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui personne n'ignore rien sur personne.

Alors, pourquoi cette comédie du secret ? Pourquoi ces airs de mystère, et ces *chut !* — et ces vastes coffres-forts, où l'on n'enferme que l'argenterie des bureaucrates qui vont en vacances, avec le déjeuner des expéditionnaires ?

Mais pourquoi, de tout temps, les prêtres ont-ils caché le Saint des Saints ?... Dans une salle toujours close, dans une Arche inviolable, ils disent que repose le Dieu : « Quiconque tentera d'y porter la main, d'y jeter un regard, tombera foudroyé ; des calamités terribles s'abattront sur la cité sacrilège ; tout sera perdu ; ce sera la fin... »

Oui : la fin de la mystification. Quand on ouvre le sanctuaire, on trouve un vieux crocodile, un ibis, un veau, une grossière idole de bois, ou rien du tout. « Le truc est débiné », le culte ruiné, les marchands d'amulettes sur la paille — l'état-major général en rage.

Pour les hommes de cœur, pour les patriotes

sans phrases, il n'y a pas de secrets. Ce so[illegible] lâche[illegible] qui feignent de croire aux fétiches, p[illegible] avoir un prétexte de se sauver quand les fétic[illegible] sont eventés.

Pour les hommes de cœur, pour les patri[illegible] sans phrases, il n'y a qu'un secret de la victoi[illegible] la volonté de vaincre ou de mourir sur plac[illegible] comme n'ont pas su faire les fuyards et les cap[illegible] lards qu'on glorifie d'avoir livré, une fois déjà [illegible] Patrie aux Uhlans.

LEUR INCONSCIENCE

Les militaires n'ont pas le cerveau compliqué. Depuis le début de l'affaire Dreyfus, l'état-major et ses scribes se sont cantonnés dans un seul argument ; au milieu des injures, des menaces et des mensonges qu'ils vomissent avec une facilité merveilleuse, on n'a pu distinguer qu'une seule réponse, oujours la même : « Si le Pouvoir militaire est con-raint de produire au jour ses mystères, ses machi-ations, ses infamies, la guerre éclatera le lende-nain. Voulez-vous la guerre ? »

Il est, naturellement, impossible d'apercevoir un ien quelconque entre la monstrueuse illégalité ommise en 1894 et le danger d'une guerre en urope. Mais, quoique absurde, ou justement parce u'elle est absurde, cette association d'idées s'est mposée à l'imagination de la foule. On ne veut pas voir la guerre ; on est prêt à mettre en pièces le remier fou qui tenterait de la déchaîner.

Certes, le peuple français a bien raison de ne pas vouloir la guerre. D'abord, parce que la guerre est abominable. Ensuite, parce que nous ne sommes pas en état de la faire.

Depuis vingt-sept ans que, suivant le cliché des grands jours, « la République poursuit la reconstitution des forces militaires de France », nous avons fourni au Pouvoir militaire six à sept milliards pour créer une marine, vingt-trois à vingt-quatre milliards pour créer une armée. Nous n'avons ni armée ni marine.

Il est fastidieux de recommencer toujours les mêmes démonstrations ; cependant il faut rappeler les discussions si complètes qui ont eu lieu dans la Chambre, les documents si nombreux et si probants qui ont été publiés, les preuves, les aveux qui ont établi le néant de nos ressources navales. *Le néant:* c'est l'expression même employée par la commission d'enquête extra-parlementaire dans son rapport daté de Toulon. Les cuirassés chavirables, les croiseurs sans vitesse, les torpilleurs en nombre infime et presque tous hors de service, les chaudières explosibles, les gargousses inexplosibles et les canons qui tuent leurs artilleurs ont à l'envi défrayé la critique et multiplié les catastrophes. Les amiraux déserteurs se chamarrent de crachats et de grands-croix ; mais ils déclarent nettement qu'ils ne se chargeraient pas de soutenir une guerre maritime contre le Japon.

Quant à l'armée de terre, on a pu la juger à Madagascar. On a vu là, comme disait à la tribune M. Cavaignac, l'effondrement du décor. Cent millions de crédits, six mois de préparatifs, quinze mille hommes seulement à transporter et à nourrir, pas un ennemi à combattre : et le désarroi le plus affreux, pas de vivres, pas d'ambulances, pas de médecins, pas de mulets, sept mille cadavres semés sur les routes, l'affolement et la stupidité vaniteuse du commandement étalés en pleine lumière, toutes les fautes et toutes les tares de l'année terrible reproduites, aggravées.

En France même, les comédies de manœuvres aboutissent à des constatations navrantes : hier, par exemple, le génie et les pontonniers aussi incapables de jeter un pont de bateaux à Bezons qu'en 1870 à Champigny. En vingt-sept ans, nulle amélioration, nul progrès. Le général Philebert écrit que l'*Infanterie perd son temps*, que les soldats sont aussi mal instruits à se servir de leur fusil, et les officiers aussi mal instruits à diriger le feu qu'à l'époque de la dernière guerre. L'artillerie enveloppe ses nouveaux engins du même secret ridicule que les terribles mitrailleuses à la fin de l'Empire. Le général de Pellieux avoue que les chefs ne connaissent ni les propriétés ni la manœuvre des pièces de canon. La cavalerie s'exténue aux vaines parades qu'a dénoncées le général Grandin. Les

régiments, vidés par les permissions et les congés qui procurent des économies aux bureaux, c'est-à-dire des subsides au boulangisme d'état-major, forment des ordonnances, des cuisiniers, des musiciens, des artisans de toutes sortes, mais pas un chef et pas un soldat.

Les admirateurs les plus aveugles de l'institution militaire ne peuvent se défendre d'une patriotique inquiétude.

M. de Rochefort, confident intime de M. de Boisdeffre et commensal du brave commandant Pauffin, répète depuis un quart de siècle que les chefs militaires sont « des brutes galonnées, des idiots, des assassins, des traîtres, des abrutis » et bien d'autres choses encore. M. Drumont a déclaré plusieurs fois que le ministère de la guerre est « un cloaque, une écurie d'Augias ». M. de Cassagnac a reconnu, sous les plumes blanches des généraux, un certain nombre « de laquais, d'imbéciles, de saltimbanques et de bas intrigants ».

Le général Billot, ministre de la guerre, était traité chaque jour par les journaux, unanimes sur ce point, et surtout par les militaires qui travaillent dans la presse, comme un malfaiteur avéré. Douze grands chefs, syndiqués pour l'exploitation honorifique et pécuniaire de l'armée, s'allouent des traitements énormes, trafiquent de l'avancement, subordonnent tous les intérêts de l'armée et de la

défense nationale à leurs vues égoïstes. Et M. Judet, le frénétique avocat de la rue Saint-Dominique et de la rue Royale, affirme à ses « quatre millions (?) de lecteurs » que :

Armée coloniale, défense des côtes et de nos stations loin d'Europe, adoption d'un plan rationnel et de mesures efficaces pour nous permettre de repousser sérieusement une invasion, *tout est encore à créer.*

En même temps, d'implacables rivalités, des haines furieuses mettent aux prises les chefs de guerre éventuels. A Madagascar, au Dahomey, ceux de la Marine ont joué des tours féroces à ceux de la Guerre. Les généraux se décrient mutuellement; des colonels dénoncent et flétrissent des généraux. La trahison se glisse partout; que Dreyfus et Picquart soient des traîtres, ou que les traîtres soient les gens de M. de Pellieux, il y a des traîtres dans les bureaux de la guerre; le traître Triponé y était comme chez lui. Et le modèle des officiers français, le « brave commandant » de MM. de Boisdeffre et de Pellieux, le comte Esterhazy prophétise :

... Les Allemands mettront tous ces gens-là à la raison avant qu'il soit longtemps.

... Nos grands chefs poltrons et ignorants iront une fois de plus peupler les prisons allemandes.

Ils en connaissent le chemin. Pour y trouver du

confortable, ils ont livré naguère les drapeaux de leurs régiments par cinquante-trois à la fois. La plupart de ceux qui nous commanderaient ont déjà signé les capitulations les plus honteuses que l'histoire ait jamais vues. Le M. de Pellieux qui nous promet *la boucherie* caracolait à Sedan, comme aide de camp d'un aide de camp de Napoléon III.

L'effroi que témoigne le peuple français à la seule pensée de la guerre est donc bien légitime. On souhaiterait seulement qu'il mît un peu plus de pudeur à le manifester.

On doit s'étonner surtout que cette absence d'héroïsme soit exploitée sans vergogne par la faction militaire. Il est scandaleux que l'état major de l'armée française, depuis trois ans, se retranche derrière la peur de l'étranger. Il est scandaleux que des chefs militaires fassent, parmi le peuple, un continuel appel à la lâcheté, quand nous les payons pour être braves ou pour en avoir l'air. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils prononcent ainsi leur propre condamnation. L'épouvante de la nation signifie que la France est convaincue de l'inutilité de ses prodigieux sacrifices, et qu'elle croit les généraux toujours incapables de vaincre, toujours capables de trahir.

*
* *

Elle ne doit pas oublier qu'ils se solidarisèrent

jadis avec Bazaine, comme ils se sont solidarisés depuis avec le Uhlan.

Le maréc. Bazaine n'était pas accusé sans preuves d'avoir vendu à une puissance inconnue des secrets qu'on trouve en librairie pour vingt-cinq sous. Le maréchal Bazaine était convaincu d'avoir causé la ruine et le démembrement de la patrie; d'avoir foulé aux pieds tous ses devoirs de chef et de soldat; d'avoir livré à l'ennemi une armée intacte de 173.000 hommes, avec cinquante généraux, six mille officiers, quatorze cents canons, deux cent mille fusils, trois millions de projectiles, vingt-trois millions de cartouches et *cinquante-trois drapeaux*.

Devant les jurés de la Seine, un des généraux-avocats de l'état-major s'est écrié que ses confrères avaient la garde « du drapeau ». Comment ils l'ont gardé sous Metz, nous ne le savons que trop. Les histoires officielles aussi bien que les mémoires particuliers nous ont fixés là-dessus. Le maréchal Bazaine n'est pas seul responsable de l'indigne comédie par laquelle on arracha aux troupes leurs étendards pour en orner le triomphe allemand. Les hontes de la capitulation furent consenties délibérément par le haut commandement tout entier dans un but inavouable : parce qu'une capitulation en règle garantissait seule aux plus empanachés une situation privilégiée.

Autrement, écrit l'un d'eux, l'armée eût été au
voir discrétionnaire de l'ennemi, qui aurait pu t
les officiers, et même les généraux, comme de si
soldats !

Pour n'être pas traités comme les soldats
avaient conduits à la boucherie, les de Pel
d'alors offrirent au vainqueur un butin prodi
et cinquante-trois drapeaux français. Moyen
quoi, leur captivité fut confortable.

Le reste des trahisons incombe personnelle
au chef suprême de l'armée du Rhin. Au Me
déjà, Bazaine avait trahi ; par des manœ
louches, il avait compromis le corps expéd
naire ; il avait perdu le malheureux Maxim
Dès le début de la guerre fatale, il trahit encor
6 août, volontairement, il abandonna le gé
Frossard et le 2e corps aux coups de l'ennem
l'écrasait à Spickeren ; il se réjouissait tout ha
désastre : « Ah ! ah ! ricanait-il : le gouverne
prince impérial est dans la... Eh bien, q
reste ! »

Bazaine trahit encore, lorsqu'il tint secret le
gramme qui l'informait de la marche de
Mahon, pour n'être pas contraint par ses l
nants de courir au-devant d'un rival détest
15 août, Bazaine avait trahi, lorsqu'il refusa d
quer les 3e et 10e corps allemands que lui l
l'imprudence de Frédéric-Charles. Il trahit à R

ville, en brisant l'élan de ses troupes, en faisant reculer 136.000 Français déjà vainqueurs devant 91.000 Allemands prêts à la déroute : et les historiens militaires regardent cette trahison-là comme l'acte qui décida de toute la guerre. Bazaine trahit le 18 août, lorsqu'il retint au bivouac la garde, les réserves d'artillerie, dix régiments de cavalerie, à portée de Canrobert et du 6e corps, que trois cents canons et cent mille fusils broyaient à Saint-Privat. Bazaine trahit à Noisseville, quand il fit tuer quelques milliers d'hommes dans une feinte tentative de sortie, pour imposer silence aux impatients, comme devaient faire sous Paris les Trochu et les Ducrot.

Bazaine trahit lorsqu'il affama son armée autour d'une place qui renfermait d'immenses approvisionnements ; lorsqu'il entra en négociations diplomatiques avec l'ennemi ; lorsqu'il offrit aux Allemands d'employer son armée à « maintenir l'ordre dans l'intérieur » ; lorsque, enfin, à force de mensonges, il fit accepter par son armée la capitulation, et la signa.

Cet homme avait mérité vingt fois la dégradation et la mort. La France attendait son châtiment.

Les chefs militaires résolurent de l'y soustraire. Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, et le général du Barail, ministre de la guerre, ne voulaient pas même laisser faire son procès :

CIVILISATION MILITAIRE

Le *Journal officiel* du Sénégal a raconté, avec la sincérité commune à tous les documents administratifs et militaires, la prise de Sikasso par les troupes du lieutenant-colonel Audéoud, la mort du roi Babemba et le massacre de son peuple. M. Guillaumet, délégué du Soudan français au comité consultatif des colonies, rétablit la vérité dans une lettre ouverte qu'il adresse naïvement à l'auguste gendre de Belluot : comme si cet organisateur de l'hécatombe de Madagascar, après avoir ramassé des poignées d'or sur les cadavres de nos sept mille soldats, pouvait s'apitoyer sur une tuerie de nègres.

... Le rapt, écrit M. Guillaumet, le viol, le meurtre ont été jusqu'à ce jour les principaux agents de notre expansion. Si nous devons faire prévaloir nos lois là où flotte notre drapeau, pourquoi les conquérants se sont

ils tout d'abord entourés d'un harem et d'esclaves ?

...Une fois de plus, l'incendie et le pillage ont anéanti une ville entière, les hommes tués par centaines, *le* reste distribué aux tirailleurs et dispersé aux quatre coins de la brousse, au hasard des marchés d'esclaves.

Là-dessus flotte le drapeau tricolore. Le meurtre et le viol, l'incendie et le pillage sont les premiers bienfaits de la conquête, sur toutes les terres exotiques où la France, « fidèle à sa mission dans le monde, porte le flambeau de la civilisation ».

A Madagascar, en dehors des fusillades « politiques » du général Gallieni, notre confrère Grosclaude, qui voit plutôt le côté gai des choses, admirait la dextérité des tirailleurs haoussas, « abattant les têtes comme du bois dans la forêt », et mutilant les morts. Jean Carol, revenu de Tananarive, a révélé d'autres exploits :

Vers la fin de 1896, l'officier commandant d'un poste en Imerne tira de son boy la vengeance que voici. Un fusil avait disparu de la panoplie du commandant. Le boy, soupçonné, jura qu'il n'était point l'auteur du vol. Malheureusement, il eut l'imprudence d'ajouter qu'il l'avait vu commettre, sans toutefois pouvoir s'y opposer, ayant affaire à trop forte partie. En vertu du « système des responsabilités », très usité aux colonies, vingt-quatre heures furent accordées au malheureux boy pour se procurer l'arme dérobée. Sinon, il paierait pour le

commises, sous la responsabilité de la France, par les sauvages que commandent des officiers français. Il a dépeint les tirailleurs ivres de sang, déchiquetant les blessés, leur crevant les yeux, leur écrasant le visage, sciant avec de vieux sabres le sein des femmes, enroulant autour de leurs fusils les intestins des moribonds éventrés. Il a montré les villages en flammes et ces longues files de prisonniers nus, enchaînés, le cou dans un carcan, le nez coupé, les oreilles arrachées, la poitrine et le crâne zébrés d'entailles, les mains à demi carbonisées. Hommes, femmes, enfants sont la proie des soldats qui se les partagent, les vendent, les échangent, s'en font des harems et des troupeaux d'esclaves.

Ce sont là nos gloires militaires et les merveilleuses revanches de nos humiliations. Rien de plus naturel, ensuite, que d'applaudir à l'égorgement des Arméniens, au martyre de Cuba. Nous ne pouvons pas, décemment, jeter la pierre aux bourreaux.

Et quand les hommes qui ont accompli ces hauts faits rentrent en France, fiers d'eux-mêmes et grisés de justes louanges, ils collaborent à la démoralisation nationale. Ils enseignent aux autres soldats, professionnels ou passagers, le mépris de la personne humaine ; ils leur communiquent la folie de la luxure et du meurtre. Ayant écrasé sous les

obus à mélinite les palissades et les cabanes de quelques nègres à peu près désarmés, ils se croient invincibles. Tels étaient, en 1870, les fameux vainqueurs de l'Algérie.

En effet, les exploits des Changarniers actuels répètent fidèlement les exploits des Gallieni antérieurs. Les dépositions des témoins oculaires et même des acteurs nous apprennent quelles atrocités s'accomplissent, de Madagascar au Soudan, à l'ombre du drapeau tricolore. La correspondance des *Campagnes d'Afrique* établit la continuité de la tradition.

Le colonel Combes, du 47e de ligne, écrivait d'Oran, 18 juin 1836 :

Nous pûmes, au moyen de nos braves alliés, incendier dans notre route et dans un grand rayon tout ce qui était brûlable. La campagne fut en un instant un vaste océan de feu. Cette manœuvre fut continuée les jours suivants.

Le colonel Smidt, du 53e de ligne, écrivait de Medeah, 18 mai 1841 :

Le duc de Nemours a visité ma capitale. Il est heureux qu'on ignore en France comment on a traité cette pauvre ville ; ce n'est plus qu'un amas de ruines...

Le chef de bataillon Westée, de la légion étrangère, 3 juin 1841 :

Nous avons fait immensément de mal à l'émir en

naturelles. Mais les ordres étaient impératifs, et j'ai cru remplir consciencieusement ma mission en ne laissant pas un village debout, pas un arbre, pas un champ...

... Dans cette expédition, on a brûlé plus de dix grands villages, coupé ou incendié plus de dix mille oliviers, figuiers, etc.

De M. Dussert, sous-directeur de la province de Constantine :

Le général Baraguey d'Hilliers, dans ses dernières expéditions, a détruit, dit-il, plus de cinq mille oliviers. Si nous appauvrissons le pays d'avance, qu'en ferons-nous quand nous l'aurons ?

Du lieutenant Pierre de Castellane :

Nous sommes restés plusieurs jours à ce bivouac, détruisant les figuiers, les récoltes, et nous ne sommes partis que lorsque le pays a été entièrement ruiné.

Du colonel Dubern, du 9e chasseurs, 4 mars 1846 :

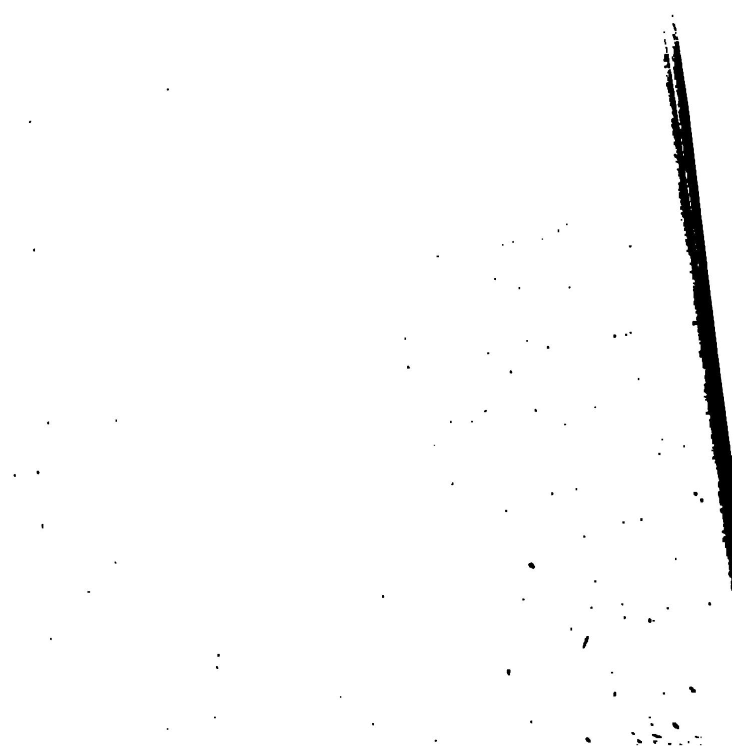
Les chevaux, les bœufs et même les moutons vont manquer totalement ; la guerre a détruit les premiers et entravé la production ; les razzias ont achevé l'extinction de la race bovine ; il en a été de même pour les moutons. Au résumé, nous détruisons le pays que nous prétendons coloniser et civiliser.

Un jour, le futur général de Wimpffen, alors capitaine, gourmande un auxiliaire indigène qui

travaille mollement à détruire de superbes oliviers. L'indigène répond : « Pourquoi nous faire abattre ces arbres ? En les détruisant, tu punis pour longtemps des femmes et des enfants qui ne vous ont rien fait ; tu insultes Dieu et le marabout sous la protection duquel ces arbres sont placés ; tous les gens de ce pays te maudiront. » Et l'officier français reste persuadé que c'est l'Arabe qui est un sauvage.

Quand nos braves guerriers eurent fait pendant trente ans ce métier de brigands, qu'ils eurent changé en désert un pays fertile, qu'ils se furent couverts de croix et de galons pour avoir pillé des villages et volé des moutons, ils se crurent invincibles. Ils ne l'étaient guère.

Ceux d'aujourd'hui ne le sont sans doute pas davantage après des hauts faits du même genre.



II

LES FACTIEUX

... Il ne faut pas donner ce beau nom d'armée, comme on le fait quelquefois par erreur, à cette petite oligarchie militaire dont les prétentions nous étaient révélées un jour par un général lorsqu'il disait que la société devait être régie par le prêtre, le juge et le soldat.

Cette oligarchie uniquement composée de quelques chefs orgueilleux et turbulents, ne pensez-vous pas que sur ses desseins, sur ses intentions persistantes et dans l'intérêt même de la généralité de l'armée, il ne soit pas opportun de faire la lumière?

Henri Brisson, *Chambre des députés*, 13 mars 1879.

II

LES FACTIEUX

... Il ne faut pas donner ce beau nom d'armée, comme on le fait quelquefois par erreur, à cette petite oligarchie militaire dont les prétentions nous étaient révélées un jour par un général lorsqu'il disait que la société devait être régie par le prêtre, le juge et le soldat.

Cette oligarchie uniquement composée de quelques chefs orgueilleux et turbulents, ne pensez-vous pas que sur ses desseins, sur ses intentions persistantes et dans l'intérêt même de la généralité de l'armée, il ne soit pas opportun de faire la lumière?

HENRI BRISSON, *Chambre des députés*, 13 mars 1879.

la République leur permet d'entretenir sous les armes.

Il faut considérer la situation d'un point de vue plus élevé. De l'état d'esprit qui se révèle chez les politiciens militaires et chez beaucoup de politiciens civils, on tire alors cette prédiction : qu'une fois sortis, n'importe comment, du mélodrame ténébreux et malpropre où nous pataugeons, nous entrerons dans une ère de *pronunciamientos*.

L'auguste Félix, qui chasse avec une escorte de généraux, qui joue d'une façon si bouffonne à l'*Imperator*, qui fait substituer son buste au buste « peu décoratif et dégradé » de la République, se figure que le four chauffe pour lui. Son Excellence est dans l'erreur. Ses vachalcades militaires ne préparent pas le terrain pour l'intronisation d'un tanneur, mais pour un *pronunciamiento* militaire.

C'est un premier symptôme que l'invasion des journaux par les militaires.

En général, les militaires ne peuvent pas souffrir les journalistes. Ils ont tort ; ils devraient nous regarder comme des confrères ; les uns et les autres, nous étudions dans le cabinet les questions de défense nationale ; les uns comme les autres, nous sommes des stratèges « en chambre »... Depuis quelques années, la fusion ou la confusion s'accroît ; tous les militaires en retraite et la plupart des militaires en activité fournissent de copie les

Tout citoyen qui écrira ou fera publier un document sans preuves à l'appui contre un officier sera, avant toute procédure, immédiatement incarcéré, — et poursuivi ensuite, selon la loi, s'il y a lieu.

Notre marine compte à peu près autant d'amiraux et autant d'officiers que la marine anglaise, deux fois et demie plus forte. Dans notre armée de terre, les états-majors pullulent, et l'on commence à dédoubler les corps d'armée pour doubler le nombre des commandements grands ou petits. Avec l'organisation militaire des Républiques sud-américaines, nous en prendrons les mœurs.

Par les fréquentes fusillades de pauvres enfants, coupables d'une gaminerie, on dresse la troupe à tirer sur des Français. Dans quel but?

Par les funérailles nationales et l'apothéose des généraux de coups d'Etat, on accoutume la foule à vénérer le sabre séditieux. Dans quel but?

Par l'intrusion de la force armée dans les assemblées parlementaires, par l'expulsion *manu militari* des députés censurés, on donne aux officiers et aux soldats l'habitude d'empoigner les représentants du peuple et de les jeter dehors. Dans quel but?

Qu'on n'oublie pas les acclamations admiratives qui ont accueilli naguère le « brave général » Gallieni, massacrant les patriotes hovas « avec une impériale sérénité ». Il y eut à cette occasion, sur

le boulevard, un bel accès de cannibalisme. Qu
se rappelle, un peu plus haut, l'enthousiasme c
déchaîna l'amiral Gervais lorsque, après avoir éch
d'un coup quatre cuirassés, il se décerna lui-mê
ses félicitations dans un ordre du jour et cra
son mépris à la face du gouvernement civil...

Le temps des *pronunciamientos* devait ver
L'effervescence militaire qui résulte des incide
actuels va le hâter.



De ce jour, en effet, les incidents se sont mul
pliés, et l'effervescence militaire est devenue
délire.

LE POUVOIR MILITAIRE

Le cas du colonel Henry, exécutant avec des gens de police une perquisition chez son « cher camarade » le colonel Picquart, a choqué les consciences délicates. On a trouvé que le fameux *Honneur-de-l'armée* était plus atteint par cette équipée policière d'un officier supérieur que par tous les mauvais propos.

La conjoncture n'était pas nouvelle. En 1896, un journaliste, ancien secrétaire de l'amiral Aube, Paul Fontin, a vu débarquer chez lui, au petit jour, avec un commissaire, le capitaine de vaisseau Aubry de la Noë, qui venait fouiller ses papiers et sa lingerie pour y découvrir les lettres et les noms de ses correspondants militaires. Quelques semaines après cette expédition, le vaillant capitaine fut promu contre-amiral. On gagne les étoiles comme on peut. Il y a le coup de fusil au derrière pour les

invités des chasses élyséennes ; pour les autres, il y a les descentes de police. C'est dans l'armée des mouchards que Savary devint général et duc de Rovigo.

Que le colonel Henry ait perquisitionné chez le colonel Picquart, il importe peu. C'est affaire entre colonels. Mais le colonel Henry et son auxiliaire de la préfecture ont aussi perquisitionné chez des particuliers, qu'ils savaient parfaitement étrangers à l'enquête. Ils se sont donné le plaisir de forcer des portes, d'affoler des honnêtes gens, de surprendre des modistes en chemise. On avait vu des scènes pareilles en temps de guerre civile ; on n'en avait pas vu en temps de paix, sinon peut-être à Varsovie. Les citoyens français, d'ailleurs, ne s'en sont pas émus · c'est une race bien dressée. Les violations de domicile commises à Paris le 24 novembre 1897 demeurent impunies, parce qu'elles sont l'œuvre du seul pouvoir qui reste debout, irresponsable, audacieux, effréné : *le Pouvoir militaire.*

Un fait isolé ne parle pas assez haut ; il faut en rapprocher plusieurs. Entre mille, on n'aura que l'embarras du choix.

Le procès Dreyfus, à lui seul, en fournit une grande variété ; cet enlèvement d'un accusé, ce jugement ténébreux, ce huis clos dans le huis clos, cette condamnation d'un homme sur des preuves qu'il n'a pas connues, que le défenseur n'a pas

es, que les juges n'ont pas connues, auraient
volter l'opinion. Mais passons : il ne s'agit
ici que de militaires exécutant un militaire.
ıs voulons montrer le Pouvoir militaire en
ıce de la société civile, qui est la nation.
Pouvoir militaire foule aux pieds les lois qui
sa propre charte. Dans l'armée de terre et
l'armée de mer, l'avancement est livré à l'ar-
re des deux ministres, ou plutôt des coteries
les deux ministres subissent les volontés ; il
prix de l'intrigue. Les hauts grades sont,
ans d'avance, la propriété de quelques dynas-
Les fils, neveux, gendres, officiers d'ordon-
des grands chefs ont en poche à trente ans
brevet de général. En violation formelle de la
1 13 mars 1875, le général Jamont a été main-
dans les cadres au delà de la limite d'âge : et
là généralissime.
Pouvoir militaire dispose de ressources finan-
s énormes ; il en dispose à peu près sans con-
Quand on suppute les vingt-huit milliards
nsés depuis un quart de siècle pour la recons-
on de nos forces, et qu'on aperçoit le néant du
tat, on se demande où l'argent a pu passer.
ıvestigations sont malaisées ; il faut saisir des
s et généraliser la conclusion qui s'en dégage.
si, le ministère de la guerre exige un impor-
crédit de *Fonds secrets*. Il n'en doit compte à

personne, qu'au Budgétivore de l'Elysée C'est le grand mystère ; on l'a percé deux fois. Le général du Barail, ancien ministre de la guerre, a déclaré que ses Fonds secrets avaient servi à payer les frais du procès de Trianon, pour en épargner la charge à Bazaine. Le général Ferron, ancien ministre de la guerre, a déclaré que ses Fonds secrets avaient servi à M. Rouvier pour « faire » les élections législatives.

La nation ne doit rien savoir de l'emploi de son argent ; mais elle ne doit pas se lasser d'en fournir. Le Pouvoir militaire est seul juge. Pour 1897, le Parlement avait ouvert au général Gallieni, à Madagascar, 9,850,000 francs de crédits ; le général a dépensé 27 millions ; il écrit simplement au ministère de solder la différence. Le budget de la guerre était fixé pour 1897 à 622 millions ; au dernier fascicule de crédits supplémentaires apporté cette année-là devant la Chambre, le ministère de la guerre figurait pour 27 millions ; il avait dépensé 27 millions de trop : nous n'avons eu qu'à payer. Il demandait 12 millions au chapitre de l'artillerie, sans un seul mot de justification. « Les crédits accordés, écrit le ministre, ne suffisaient pas à assurer la réalisation des besoins (*sic*) du service. » Un point, c'est tout.

Avec le budget de la marine, c'est un milliard par an que le Pouvoir militaire nous prend ainsi. Pour faire quoi ? Lui seul le sait.

Le *Journal officiel*, en septembre 1897, promulguait un décret par lequel le ministre faisait gracieusement remise à vingt et un médecins ou pharmaciens militaires d'une somme de 71,657 francs que par eux à l'Administration. Le ministre prend des millions, le ministre en donne ; il n'a pas à fournir d'explications : le milliard est à lui.

La loi de recrutement, aux yeux du Pouvoir militaire, est aussi vaine que la loi de finances. Elle institue déjà la plus monstrueuse inégalité entre les fils des riches, qui font un an de service, et les fils des pauvres, qui font trois ans. Le Pouvoir militaire l'aggrave. Non seulement il répartit à son gré les recrues entre les corps de troupes, dont les fatigues et les périls sont si différents, mais il fixe à peu près à son gré la durée réelle du service de chacun.

Des soldats restent à la caserne trois ans, deux ans ou quelques mois, selon le caprice du ministre. De même qu'il distribue les garnisons sans tenir compte des nécessités de mobilisation, mais uniquement pour contenter les populations qui votent bien, il allonge ou raccourcit le service des soldats suivant la servilité des députés qui les patronnent. Avant les élections, le général Billot s'est fait concéder par les commissions du budget et de l'armée une disponibilité de *douze mille années*, douze mille fois douze mois de congés à mettre aux enchères

dans la prochaine période électorale. Il dépend des électeurs que leurs fils soldats restent à la caserne ou s'en échappent. Le Pouvoir militaire les tient.

Le Pouvoir militaire, seul, fixe les effectifs de l'armée nationale. A aucun moment, la France ne sait combien de soldats se trouvent sous les drapeaux. Dans les douze dernières années, entre les effectifs budgétaires et les effectifs réels, il y a eu des écarts qui variaient de 16,000 hommes en plus à 21,000 hommes en moins. Soit une inconnue de 40,000 hommes!

En cinq ans, par la volonté du Pouvoir militaire, et quoique la population française n'augmente pas ou même diminue, les effectifs officiels ont passé de 509,000 hommes à 561,000 hommes. Le Pouvoir militaire a levé 52,000 hommes de plus, sans que jamais le Parlement ait soufflé mot.

Le Pouvoir militaire ignore les lois civiles, ou les brave. Jusqu'au mois de juillet 1897, il a refusé de reconnaître la loi Bérenger; il a incorporé parmi les malfaiteurs incorrigibles les condamnés conditionnels. Depuis, il veut bien les garder en France; mais il laisse aux colonels la faculté de les renvoyer aux *Bat d'Aff*. Les colonels décident s'ils tiendront compte ou non d'un arrêt de justice. — Par contre le polytechnicien Blois, voleur, a été soustrait par le général Billot à la juridiction régulière, expédié

simplement en Algérie, puis jugé obscurément à Constantine pour des actes commis à Paris.

Il existe une police militaire, un cabinet noir militaire. Des officiers en surveillance ne reçoivent pas leurs lettres, ou leurs télégrammes sont livrés. On se rappelle que, durant la funèbre expédition de Madagascar, une commission militaire expurgeait ou supprimait les correspondances qui eussent renseigné le pays. Tandis que sept mille des nôtres mouraient, le Commandement télégraphiait: « Tout va bien ; l'état sanitaire est excellent. » Comme en 1870, on mentait. Le mensonge est la première consigne...



En 1896, comme les Chambres, tenues à l'écart des représentations franco-russes, voulaient obtenir d'Hanotaux Pacha quelque renseignement sur la réalité de l' « alliance », le personnage à trois queues répondit que Félix, son auguste maître, avait dit ce qu'il avait à dire « devant les chefs et les officiers des armées de terre et de mer ». Les affaires de la nation ne regardent point ses élus ; elles se règlent entre l'Exécutif et le Pouvoir militaire.

Interrogé par un journaliste, au sujet de la

retraite prématurée du colonel Dominé, défenseur de Tuyen-Quan, le général Borgnis-Desbordes a déclaré naguère :

Dominé ne voulut pas rester à la Guerre quand on y plaça un ministre civil. Il passa à la Marine et, le jour où un civil arriva rue Royale, Dominé préféra se retirer. Il n'y eut pas autre chose... Dominé ne voulait pas servir sous les ordres d'un civil.

Au mois de septembre 1897, à Nantes, un capitaine du 65e de ligne faisait empoigner et conduire au poste un citoyen qui regardait de trop près manœuvrer quelques fantassins. Au mois de novembre, un commandant de chasseurs à pied, à Lyon, assisté de plusieurs subalternes, attaquait et bâtonnait dans la rue un citoyen qui avait critiqué la tenue de son bataillon. En Algérie, dans une élection à Laghouat, on a produit une dépêche du commandant supérieur de Djelfa transmettant à son collègue de Ghardaïa la consigne de « porter toutes les voix » au nom du candidat officieux.

Voilà des symptômes concordants.

C'est dans la Marine, si elle était mieux connue, qu'on admirerait surtout l'insolence du Pouvoir militaire. Malgré les efforts soutenus depuis dix ans de quelques patriotes, la Marine reste ignorée du public. Elle n'a rien négligé pour se rendre impénétrable et repousser les investigations. Dans ses

ies ténébreuses, les milliards fondent sans
r de traces. Nul contrôle n'est admis, nul
ôle n'est possible. Une comptabilité ingé-
ement édifiée sur le *faux en écritures publi-*
léjoue toute vérification. Le *faux*, qui entraî-
, la banqueroute frauduleuse de n'importe
ndustriel, est la base réglementaire de tous
mptes en Marine. Pour les six milliards qu'il
rnis en vingt-cinq ans à l'Administration
e, le pays sait qu'il n'a rien, rien qu'un décor,
u'une fiction de Marine ; mais il ignore, il
era toujours où a passé son argent. Il n'y a
n rapporteur du budget, pas un inspecteur
ique, pas un comptable professionnel qui
e reconstituer l'histoire de ce Panama prodi-
.

int aux rapports du Pouvoir militaire naval
es pouvoirs civils, on les appréciera nettement
ine courte biographie ministérielle de l'amiral
binet Méline : M. Besnard.

a beaucoup raillé l'amiral Besnard ; des folli-
es ont répandu le bruit qu'il n'était plus en
ssion de ses facultés cérébrales, à la suite
inlements nerveux. Il garde pourtant une idée
e et vivace : le mépris des pouvoirs civils.
as que son caractère le porte à la révolte ; il
plutôt obséquieux ; on a de lui des lettres où
nistre, chef de l'armée navale, s'excuse d'un

ordre gênant, d'une inspection intempesti
contremande, et la désavoue, pour ne pas
la rancune d'un préfet maritime, son infér
moment, mais peut-être son supérieur d
main.

Si humble devant les subalternes dont
les revanches, M. Besnard se redresse, i
arrogant devant les représentants du peup
traite de toute sa hauteur, qui dépasse
quatre-vingts. Et son arrogance, comme
tous les faibles, revêt la forme du mens
soldat loyal a le malheur de mentir à
toutes les fois qu'il parle au Parlemen
public. Il ne suffit pas de le dire ; v
preuves.

On a noté plus haut (*Marine*) non pas
accidents, mais les principales catastro
ont trahi dans ces dernières années la n
matériel naval. Aussitôt cette énumération
M. Besnard a fait insérer un communiqué
journal officieux pour affirmer que chacu
allégations était un conte. A l'en croire, n
niciens ont une pleine confiance dans les n
depuis qu'on les fait bouillir tout vifs
vapeur des chaudières crevées ; nos canon
une pleine confiance dans l'artillerie, de
les canons partent par la culasse. Comme
vres sont enterrés, M. Besnard les nie.

Dans la discussion du précédent budget, M. Pelletan apprit à la Chambre que le grand croiseur *Descartes*, à peine achevé, ne valait rien. L'amiral Besnard jura que le *Descartes* était excellent. Il venait de recevoir un rapport du commandant de ce navire, qui le déclarait inhabitable, hors d'état de prendre la mer. Mensonge.

Des expériences d'artillerie avaient donné des résultats piteux. La presse en publia le récit, ajoutant, pour préciser, qu'elles avaient eu lieu à Cherbourg. M. Besnard protesta que l'information était fausse, que les expériences n'avaient pas eu lieu. Il sous-entendait : à Cherbourg. Elles avaient été faites à Gavres. Le jésuite des *Provinciales* témoignerait que ce jour-là M. Besnard n'a pas menti.

Quand la Marine voulut faire chez Paul Fontin les perquisitions dont nous avons parlé, pour « moucharder » quelques officiers laborieux et patriotes, le conseil des ministres résista d'abord. L'attentat paraissait trop scandaleux. M. Besnard décida ses collègues en leur exhibant un « rapport secret », dont quelques passages se retrouvaient dans l'article du journaliste. Donc, le journaliste avait dérobé le rapport secret ; l'enquête était légitime. Le gouvernement l'autorisa. Seulement, le rapport secret avait été fabriqué pour les besoins de la cause, d'après l'article même qu'il fallait incriminer. C'était encore un faux.

Ce dernier fait ne manque pas d'intérêt, au moment où se déroule l'affaire Dreyfus. Des rapprochements s'imposent.

Dans les programmes de constructions navales, sous la pression de l'opinion éclairée, la Chambre avait à peu près décidé de ne plus laisser construire de cuirassés géants. Au mois de mars 1895, l'amiral Besnard donna sa parole à la tribune qu'il ne mettrait plus de gros cuirassés en chantier. Les états budgétaires furent réglés en conséquence pour 1896, puis pour 1897. Le 1er avril 1897, ordre de mise en chantier d'un cuirassé de douze mille tonnes à Brest. La Chambre en est avertie seulement après coup. Dupée, mais servile, elle accorde au mois de juillet « l'autorisation » de bafouer ses volontés. C'était déjà fait, au moyen d'un mensonge.

Pour l'expédition de Madagascar, on n'a pas oublié les odieuses rivalités de la Guerre et de la Marine. Devant la Chambre, M. Besnard affirma que les deux administrations avaient toujours marché d'accord ; quinze jours plus tard, le général Zurlinden avoua qu'elles n'avaient jamais pu s'entendre ; et, pour le prouver, la Guerre aima mieux recourir aux armateurs anglais qu'aux bureaux de la rue Royale.

L'amiral Besnard, afin de paralyser les efforts de son collègue et de faire échouer l'expédition,

prétendit qu'il n'y avait pas dans la flotte un seul navire aménagé pour le transport des canonnières démontées. Or, cette même flotte en avait transporté *de plus grandes* en 1885 au Tonkin. Le mensonge de M. Bernard immobilisa plus d'un mois le corps expéditionnaire dans les marais de la côte. Le mensonge de M. Besnard a tué quelques mille hommes.

Au budget de 1896, par le refus d'un crédit spécial, la Chambre avait interdit au ministre de la Marine de mettre à la tête du corps d'occupation d'Indo-Chine un général de division. Cependant, pour des combinaisons personnelles, M. Besnard fit rappeler le général de brigade Dodds et le remplaça par le général de division Duchemin. Le 12 décembre 1896, la Chambre, bien dressée, ratifia encore l'insolente violation de ses ordres. Elle s'inclina devant le *Pouvoir militaire*.

Il n'y a plus de pouvoirs civils.

Il n'y a en France qu'un pouvoir, le Pouvoir militaire.

En fait, la dictature militaire existe. Elle est encore collective, grâce à l'anarchie qui règne dans les états-majors, grâce aux haines mutuelles des chefs. Mais la première poigne venue n'aura qu'à la saisir.



Le *Pouvoir militaire*, avec son milliard de budget, avec la disposition sans contrôle et sans responsabilité de presque toutes les ressources nationales, avec ses lois, sa justice, sa police particulières, ne serait pas un Etat complet dans l'Etat, s'il n'avait aussi en propre ses bastilles et ses galères. En décembre dernier, il a fait aménager au Mont-Valérien des chambres casematées. Quant aux galères, ce sont les bâtiments de la flotte : les tribunaux maritimes, présidés par des commissaires de l'Inscription, condamnent les matelots de la marine marchande à « l'embarquement forcé dans la marine de guerre » pour les délits qui entraîneraient ailleurs l'emprisonnement. Le cas s'est présenté récemment à Brest.

L'Etat militaire étant constitué, organisé, tout annonce qu'il ne tardera pas à fonctionner. Il y a dans les deux Chambres six cents politiciens prêts à favoriser le coup de main ; leur noms sont inscrits dans trois ou quatre scrutins significatifs de ces dernières années. Deux cents autres, encore indécis, avouent dans les coins qu'ils applaudiront après. Avec les récalcitrants, pour Mazas, on n'emplira pas deux omnibus de Bastille-Madeleine.

M. Georges Thiébaud, qui connaît bien la matière, observait que, si l'armée n'a pas encore bougé, « cela ne veut pas dire qu'elle ne bougera jamais » ; car Joseph de Maistre a dit : « Il n'y a rien de si tranquille qu'une poudrière, une seconde avant l'explosion. » Or la poudrière n'est pas tranquille du tout; on y allume des mèches de toutes parts. La Grande Muette, la Grande Silencieuse pousse des cris de paon; les journaux n'ont plus assez de colonnes pour imprimer la prose des militaires à qui leurs règlements interdisent d'écrire. Des manifestes, des protestations, des sommations menaçantes sont publiées avec cette signature : *Un groupe d'officiers*. On en publiera demain signés d'*Un groupe de généraux*.

Si ça n'est pas le commencement des *pronunciamientos*, les mots n'ont plus de sens en français... ni en espagnol.

A l'arsenal préparé de longue main pour l'usurpation militaire, il manque une seule arme : une bonne loi d'état de siège, une loi martiale qui permette à l'Autorité militaire d'empoigner, de déporter, de fusiller, de supprimer n'importe comment les gêneurs. La loi martiale a été proclamée en Bohême, en Italie, en Espagne ; il est impossible que ces exemples ne suggèrent pas l'idée de la proclamer à Paris.

Sans doute, il y a la loi de sûreté générale, la loi

Charles Dupuy. Les boulangistes ont demandé dix fois à la Chambre qu'elle fût appliquée aux ennemis posthumes de leur feu général. Mais le Sénégalais André Lebon, l'ex-ministre borgne du gouvernement louche, expliquait dans les couloirs que la qualité d'*anarchiste*, seule visée par la loi Dupuy, peut donner lieu à des contestations importunes.

C'est en vain que Constans a défini les anarchischistes : « Tous ceux qui embêtent le gouvernement. » Les avocats se mêleraient de chicaner; les accusés seraient capables de réclamer. Le Pouvoir militaire n'admet pas les retards, les vaines paroles ; ses procédés sont ténébreux, mais sommaires. Aux juges militaires, pour museler les citoyens qui les payent, il faudrait une loi militaire.

Nous l'aurons.

En décembre 1894, au lendemain de la première affaire Dreyfus, la Chambre l'avait faite, ou, plutôt, on l'avait fabriquée pour la Chambre. Par les soins d'Alfred Mézières, président à tout faire de la commission de l'armée, porte-queue académique d'Hanotaux Pacha, un texte abominable fut élaboré, puis adopté par escamotage, au moyen duquel on pouvait envoyer à Cayenne ou au peloton d'exécution n'importe quel homme de France : tout citoyen qui aurait parlé des gaspillages et des concussions militaires, ou des catastrophes hebdomadaires de la Marine, ou de la désertion de l'amiral Duperré,

ou des mensonges de l'amiral Besnard, ou des luttes intestines de l'état-major général ; tout citoyen qui aurait seulement soupçonné Dreyfus de trahison.

Car voilà leur moyen de sauvegarder la défense nationale : ce n'est pas d'empêcher la trahison ; *c'est d'empêcher qu'on ne la dévoile* et qu'on ne la châtie.

De même qu'au moment de l'explosion panamiste, leur grand souci ne fut pas de nettoyer la République des voleurs, mais d'empêcher qu'on ne découvrît les voleurs et les vols.

Cette loi militaire, à moitié votée en 1894, était restée en panne au Sénat. Elle avait fait horreur même aux collègues de Constans. A l'occasion de la seconde affaire Dreyfus, on la tirera du Luxembourg. Le général Billot l'a demandée à mots couverts ; le président du conseil Méline l'a demandée expressément ; Cavaignac et Brisson la feront.

Les six cents parlementaires qui ont, dans plusieurs circonstances mémorables, humilié le pouvoir civil devant le pouvoir militaire, et qui se sont montrés prêts à favoriser le coup de force, voteront d'enthousiasme la loi qui doit en décider. Leurs motifs sont divers ; l'un des plus pressants est la soif de vengeance. La plupart de ces gens ont des comptes à régler avec les libres écrivains, avec les citoyens honnêtes.

Quand fut proclamé, au Palais-Bourbon, le
tin définitif sur la loi de sûreté générale, u
plus notables Cent-Quatre laissa échapper
de triomphe: *Nous les tenons!...* Il voulait dir
la bande panamiste, en possession du pouv
de la Justice, allait étrangler comme anarc
les hommes courageux qui avaient troublé se
rations.

Récemment, dans une assemblée nombreu
journalistes où la loi d'état de siège était dén
un des « publicistes » présents lâcha cette exc
tion : *C'est une loi de salubrité!...* Le nom de
vidu figurait trois fois au pilori du rapport
Deux hommes se levèrent pour protester
l'infamie qu'on prépare: ils essuyèrent un
indigné du président de la corporation. Ce
dent est le collaborateur intime, le compère d
gros panamiste; il était flanqué de quatre b
ciaires de chèques.

La clique panamiste n'a pas digéré les a
qui lui furent infligées naguère ; la terreur p
tuelle de voir se rouvrir un procès que les
tres tentent vainement d'enterrer, nourri
exaspération. Les auteurs ou l'auteur du *pr*
ciamiento qui s'approche n'auront pas de plu
complices.

Les clauses du marché proposé sont manif
aux militaires, le pouvoir absolu; aux fr

sous la protection du sabre, la liberté complète, — liberté de la vengeance et liberté du brigandage.

C'est ce qu'on appellera : le règne de l'Ordre.

M. le général de Galliffet l'écrivait prophétiquement, au mois de mai 1894 : « Il s'agit de réduire l'armée au contingent nécessaire pour assurer le maintien de l'ordre à l'intérieur ; on aurait alors une vaste gendarmerie qui défendrait l'Ordre contre les ennemis de la société ».

« Quel honneur ! s'écriait en mai 1871, le *Journal des Débats*, célébrant le massacre de trente mille Parisiens. Quel honneur ! notre armée a vengé ses désastres par une victoire inestimable. »

Au lendemain des affaires Dreyfus, Esterhazy et consorts, il y aura encore certains désastres à venger : où va-t-on chercher les inestimables victoires ? Est-ce pour les généraux allemands qu'on a préparé des casemates au Mont-Valérien ?

ARMÉE POUR L'INTÉRIEUR

Dans le bref et terrible drame, *Lui !* que Méténier a donné au Grand Guignol, une fièvre de sang dévore l'assassin ; à force de couper la gorge aux moutons, le garçon boucher ne peut plus se retenir de couper la tête aux femmes. Le même accident arrive au *Journal des Débats :* pour le service de ses administrateurs franco-turcs, il a tellement travaillé dans les cadavres d'Arménie qu'il lui faut maintenant des morts français. Il se plaint qu'on ne fusille pas assez dans l'armée ; il veut fusiller jusqu'aux journalistes qui trouvent qu'on fusille trop. Il est toujours l'excellent *Journal des Débats* qui écrivait au lendemain des tueries de mai 1871 : « Quel honneur ! notre armée a vengé ses désastres par une victoire inestimable. »

Au reste, le programme indiqué dès 1894 par le général de Galliffet tend à se réaliser partout.

epuis que l'épouvante et l'horreur universelles
iterdisent aux gouvernements d'employer leurs
rmées au dehors, ils songent à les utiliser au
edans. L'armée nationale devient en chaque pays
une vaste gendarmerie, assurant l'ordre à l'inté-
eur ».

Les appels de Guillaume II aux officiers de sa
rde et ses instructions pour le dressage des
crues sont encore dans toutes les mémoires. Le
cifique empereur d'Autriche lui-même adresse
s félicitations aux troupes qui ont réprimé les
rniers troubles de Prague en appliquant la loi
rtiale. Comme nos Canrobert, nos Galliffet, nos
lot, les chefs autrichiens ont retrouvé leur hon-
ur : ils ont remporté une victoire inestimable
r leurs concitoyens, dans cette Bohême qui les
it vus recevoir des Prussiens une effroyable
lée.

A Prague, ils ont vengé Sadowa comme, à Paris,
nôtres avaient vengé Sedan.

L'idée prend très bien. Au troisième acte des
uvais Bergers, on entend tout à toup le clairon
la troupe qui vient mitrailler les grévistes et
nger la cité ouvrière en un charnier. M. Cornély
nalait avec joie qu'à ce moment de la première
présentation les spectateurs bien pensants ont
é : *Vive l'armée!* Même, aux belles places,
Isaac, l'ancien sous-préfet de Fourmies, applau-

dissait à tout rompre. Il en avait oublié son ami le Uhlan.

Jadis, au Cirque, on criait : *Vive l'armée !* quand les figurants massacraient des mannequins de Chinois, d'Arabes, de Russes ou de Mexicains. Aujourd'hui, les Dirigeants crient : *Vive l'armée !* quand la scène représente un massacre d'ouvriers français. Et Félix le Magnanime, qui supprime la peine de mort en faveur des marlous assassins, commande résolument le feu des pelotons d'exécution. Pour chaque petit soldat tué, c'est douze autres soldats qu'on habitue à tirer sur un Français. On espère en avoir besoin.

Le rôle qu'un gouvernement destine à l'armée nationale doit se présumer un peu d'après le caractère des hommes qui président à l'organisation militaire. Au sommet de nos institutions militaires, il y a deux rouages : le rouage exécutif, qui est le ministère de la guerre ; le rouage parlementaire, qui est la commission de l'armée.

Jusqu'à l'avènement de Cavaignac, le général Billot occupait le ministère de la guerre ; Alfred Mézières mène toujours la commission de l'armée. Quels sont donc ces deux personnages ?

Lieutenant-colonel et chef d'état-major de la division Laveaucoupet à l'armée de Metz, M. Billot obtint de la faveur de Bazaine sa nomination prématurée au grade de colonel. Il édifia sa fortune

sur les malheurs de la patrie. Evadé de Metz, il reçut avec le grade *provisoire* de général le commandement du 18e corps, à l'armée de l'Est, sous les ordres de Bourbaki. Les ouvrages officiels ou autres, français et allemands, qui ont analysé jour par jour les événements de l'Année terrible, jettent sur les hauts faits du général Billot une lumière fâcheuse.

A Beaune-la-Rolande, le 28 novembre 1870, avec 30.000 soldats, il soutient péniblement le combat contre une simple brigade de 3.700 Allemands. A Villersexel, le 9 janvier 1871, Bourbaki et Clinchant font un vigoureux effort : M. Billot demeure immobile. Sur la Lisaine, du 15 au 17 janvier, M. Billot commande 45.000 hommes à la gauche de l'armée ; il n'a devant lui que 11.000 Badois ; sa consigne est de tourner la droite ennemie ; à deux reprises, la route de Belfort s'ouvre devant lui : qu'il marche, et Belfort est sauvé, l'Alsace reconquise, les communications des envahisseurs coupées. M. Billot ne bouge pas. L'ennemi se ressaisit, répare ses fautes, reçoit des renforts. La victoire qui s'était offerte se change en désastre ; Bourbaki cède au désespoir ; la dernière chance de salut est perdue pour la France. Et c'est l'œuvre du général Billot.

Là-dessus, cet homme habile a trouvé moyen de fonder a plus étonnante carrière. Politicien consommé, souple de l'échine et léger de scrupules, il

a manœuvré dans les couloirs parlementaires autrement que sur la Lisaine. Sénateur, il s'est fait maintenir dans les cadres de l'armée jusqu'à 70 ans, au mépris de la loi. Il voudrait se prolonger encore : tandis qu'à l'Assemblée nationale il avait combattu la création d'un troisième grade de général pour remplacer plus vite ses anciens, il propose aujourd'hui la même mesure pour en profiter lui-même. Il a cumulé des traitements divers pour plus de 100.000 francs. Il a imaginé une *caisse noire* de « permissions et congés », à distribuer jusqu'à concurrence de douze mille années aux fils d'électeurs serviles. Sa dernière pensée ministérielle était d'assurer d'abord les fonctions de chef d'état-major général, puis le titre de généralissime à son parent Brugère, qu'un coup de fusil dans le derrière a fait sauter du commandement de quelques batteries au commandement d'un corps d'armée.

Le général Billot est le type du militaire politicien. Comme militaire, il représentait à la tête de l'armée le funeste esprit de 1870. Comme politicien, il ne recule devant aucune besogne : il l'a prouvé.

Pour compère civil à la commission de l'armée, M. Billot pouvait compter sur Alfred Mézières, académicien. Ce que fait Mézières à l'Académie, on le sait : il tient les trois queues d'Hanotaux, qu'il a

introduit par l'escalier de service. Ce que fait Mézières à la commission de l'armée, on le sait encore : avec Jules Roche, il étudie les chemins de fer... stratégiques du Sud de la France.

Mais ce qu'on ne sait pas, c'est comment il a grimpé lui-même à l'Académie, en rédigeant les « nécrologies » du *Temps*; c'est comment il est devenu président de la commission de l'armée, n'ayant jamais fait aucun service militaire.

Un jour, un de ses collègues, écœuré de ses déclamations patriotiques, lui cria : « Mais vous n'avez pas même été soldat ! » Mézières protesta, se frappa la poitrine avec fracas, et révéla qu'il avait servi... dans la garde nationale. En juin 1848, élève de Normale, il s'était bombardé « capitaine d'état-major » de Cavaignac le Boucher. C'est dans le sang des Parisiens qu'il a puisé sa « compétence ». Et peu s'en est fallu qu'en mars 1871, un communard du nom de Méline ne l'envoyât au mur de la rue des Rosiers avec Clément Thomas.

Ainsi, sous le ministère Méline, un général politicien disposait de l'armée qu'organisait un bourreau de guerre civile. Sous le ministère Brisson, le fils de Cavaignac le Boucher travaille avec l'aide de camp de son père. Ils ont la tradition. La conception de M. de Galliffet se réalise...

Une démocratie ne doit point l'admettre.

Sous les drapeaux, nous sommes les soldats de

la patrie contre l'ennemi du dehors. Nous ne sommes pas les soldats du gouvernement. Nicolas et Guillaume peuvent dire : « Mon armée, mes soldats. » Félix ne le peut pas. Citoyens revêtus de l'uniforme, nous devons combattre et mourir au besoin pour la défense du pays ; nous n'avons à défendre ni le gendre de Belluot, ni le ministère, ni la Constitution, ni telle catégorie d'individus contre telle autre.

On n'oserait jamais faire marcher une troupe de réservistes dans une grève ou dans une émeute. Comment ose-t-on faire marcher de jeunes soldats? On avoue donc qu'on abuse de leur simplicité !

Ah ! le beau monde applaudit, aux *Mauvais Bergers*, quand les soldats viennent fusiller les ouvriers ! quand les fils et les petits frères des ouvriers viennent fusiller leurs pères et leurs frères aînés !

Il faut que cette abomination cesse. Il faut établir enfin que l'armée n'a, dans les discordes civiles, qu'une attitude à garder : s'enfermer dans ses casernes.

Il est assez scandaleux que les fonctionnaires civils interviennent par le bulletin de vote, pour nommer leurs propres contrôleurs et pour défendre le gouvernement qui leur partage les dépouilles du pays.

Il est monstreux que les fonctionnaires militai-

res, qui ne sont pas même électeurs, interviennent par la violence pour défendre une organisation sociale ou des institutions politiques.

Nous ne devons pas souffrir que nos salariés nous tirent des coups de fusil. C'est entre nous euls, citoyens, que doivent se régler les questions olitiques ou sociales. L'armée n'a qu'à regarder frontière. Et pour fonder la liberté civile, il faurait mettre d'avance *hors la loi* tout militaire qui urait pris part ou tenté de prendre part aux déméés de l'intérieur.



En 1898, printemps rouge. L'émeute de la faim gronde en Italie, en Espagne, en Autriche ; et partout, annoncent les dépêches, « les désordres sont réprimés avec la dernière énergie ».

En Italie, le règne des lois est suspendu, l'état le siège proclamé dans les grandes villes. A Naples, Florence, à Livourne, à Novare, la fusillade clate ; les rues de Milan sont noyées dans le sang; e gouvernement ne permet pas qu'on publie le rai nombre des victimes ; les journaux sont interits, les journalistes arrêtés : non seulement les ournalistes ardents, mais aussi — ô justice ! — s journalistes modérés. Le gouverneur de Milan

défère aux tribunaux militaires jusqu'aux bicyclistes « qui seront trouvés dans la province montant leur machine ». L'Armée, l'armée professionnelle, l'armée selon le système Galliffet, s'en donne à cœur joie.

A Milan, quand passent les soldats qui vont imposer aux affamés le silence de la mort, « la bonne société garnit les fenêtres et fait des ovations à la troupe en criant : « *Tirez fort ! Visez juste !* »

D'un côté, le peuple, les travailleurs, ouvriers, étudiants, artistes, écrivains, des femmes, des enfants disent aux soldats : « Allons ! tuez-nous donc ! puisque nous devons mourir, mieux vaut périr d'une balle dans la tête ou d'un coup de baïonnette dans le ventre que de crever lentement de faim ! ». — De l'autré côté, « la bonne société distribue aux soldats des rafraîchissements et des cigares »; elle leur recommande : « Tirez fort ! visez juste ! » — Et les soldats tirent fort, ils visent juste ; le général Bava Beccaris fait tirer l'artillerie à mitraille sur la foule.

L'Italie, comme la France, a sué des milliards pour se créer une armée formidable. Elle en connaît maintenant l'usage. Elle doit savoir où tend le « patriotisme » de la faction militariste. Quand les Autrichiens occupaient Milan, les canons du maréchal Radetzky étaient en batterie sur la place

du Dôme; aujourd'hui, ce sont les canons du général Bava. Les Italiens ont gagné d'être égorgés par leurs concitoyens. Il fallait à l'Italie des fusils, des canons, des baïonnettes, des cartouches, de la mitraille ; elle en a ; elle voit ce qu'on en fait.

Ces millions de gueux manquent de pain, parce qu'on leur arrache leur salaire pour fabriquer des armes et pour entretenir des soldats. Et les armes et les soldats servent à les massacrer, s'ils se plaignent de n'avoir pas de pain.

L'armée qui massacre le peuple est composée d'officiers et de soldats, de militaires professionnels et de militaires occasionnels.

Les officiers, les militaires professionnels, restent dans leur rôle et dans la tradition de leur caste internationale. Ils sont fils de privilégiés, privilégiés eux-mêmes de toutes les façons ; ils ont l'extraordinaire privilège d'échapper seuls à l'infection de la caserne, au milieu de tout le peuple encaserné. Ils défendent naturellement l'ordre de choses qui leur est si favorable.

Ils aiment surtout à venger sur leurs concitoyens désarmés les humiliantes défaites que leur ont infligées les ennemis du dehors. Comme le constatait en mai 1871 le *Journal des Débats*, ils compensent glorieusement leurs désastres « par d'inestimables victoires à l'intérieur ». Il y a quelques mois, les chefs autrichiens se réhabilitaient.

sur le dos de la population de Prague, de la râclée qu'ils ont reçue dans le même pays, à Sadowa. Chez nous, les vaincus de Frœschwiller, les capitulards de Sedan et de Metz, les fuyards de Langson ont refait leur honneur dans le sang de trente mille Parisiens; ils ont recommencé à Fourmies; ils brûlent de recommencer encore. En Italie, donc, les vaincus de Lissa et de Custozza, les fuyards d'Adoua rêvent d'exterminer les citoyens qui pourraient leur jeter leur honte à la face.

Les causes et les effets sont les mêmes partout.

La prudence des militaires aussi. « Toutes les sociétés de tir d'Italie ont reçu l'ordre de remettre à l'autorité militaire leurs fusils et leurs approvisionnements de cartouches. » Ces messieurs ne veulent se battre qu'avec des gens sans défense. Si, par exemple, les Allemands se trouvaient demain sans canons, nos braves reprendraient l'Alsace-Lorraine la semaine prochaine. Comme les Allemands sont armés, c'est nous qu'on doit vaincre au premier jour.

La « bonne société » qui, de ses fenêtres, crie aux soldats : « *Tirez fort ! Visez juste !* » est également dans son rôle. Elle défend son argent, ses jouissances, sa domination. Un écrivain de réaction remarquait très justement que « la Monarchie unitaire italienne semble reposer désormais sur le corps d'officiers de son armée ». On en peut dire

autant de tous les régimes d'aristocratie ou de ploutocratie. C'est pourquoi les privilégiés de tous pays prétendent que « l'armée » se confond avec les généraux ; c'est pourquoi les castes privilégiées, comme au Palais de Justice nos robins français, se roulent aux pieds des militaires qui sauvegardent leurs intérêts matériels et perpétuent leur misérable règne.

Mais les soldats, les militaires occasionnels, les ouvriers d'hier et de demain, déguisés provisoirement en soldats, quel métier font-ils en cette affaire ?

Quand une partie des citoyens soutient un certain ordre de choses, et qu'une autre partie des citoyens veut le détruire, la question doit se régler entre eux.

Les militaires professionnels commettent un crime en intervenant, puisqu'ils sont de simples fonctionnaires à gages, salariés pour organiser la défense nationale, quel que soit le régime qu'il aura plu à la nation d'établir.

Les soldats occasionnels commettent un crime bien plus affreux. Car les officiers, du moins, sont entraînés par l'égoïsme inné de tout homme, par la considération de leurs intérêts de caste. Au lieu que les soldats trahissent à la fois leurs devoirs de famille, leurs devoirs sociaux, leur devoir politique, pour consommer le plus atroce parricide.

Au point de vue « patriotique » de la défense nationale, les vrais soldats sont les citoyens qui ont passé par le régiment, qui ne portent plus l'uniforme, et qui reprendraient le fusil en cas de guerre. Les jeunes gens revêtus actuellement de l'uniforme ne sont que des soldats en cours d'instruction, des apprentis-soldats. Ils sont presque des enfants. Ils ne jouissent pas encore de leurs droits de citoyens. Ils n'ont pas qualité pour se mêler des luttes politiques. Ils sont soldats du *pays* contre l'étranger ; ils ne sont pas soldats du *gouvernement* contre ses adversaires.

Dans une insurrection, les vrais insurgés sont les officiers qui osent commander le feu contre le peuple, leur patron — et les soldats qui osent tirer sur leurs pères, sur leurs frères, sur leurs camarades de la veille et du lendemain.

Parce que « la bonne société » leur distribue des cigares et des rafraîchissements, parce qu'elle leur crie : *Tirez fort ! visez juste !* les voilà qui mitraillent le peuple, dont ils sont. Ils ruinent leur propre cause ; ils forgent le joug sous lequel ils gémiront demain. A la lâcheté des travailleurs qu'on voit trahir Jaurès pour toucher cent sous du marquis de Solages, ils joignent une atroce férocité.

Les privilégiés s'amusent. Ils réalisent ce tour de force de faire mater le peuple par le peuple, de faire égorger les esclaves rebelles par leurs propres

enfants. Quand les soldats parricides seront redevenus ouvriers, leurs enfants devenus soldats les assassineront à leur tour. Et leurs maîtres, du haut des balcons dorés, continueront de commander en ricanant : *Tirez fort! visez juste!*



Nous voilà loin de l'affaire Dreyfus et de l'affaire Esterhazy. Ces procès n'auront été que l'occasion de discussions plus graves, auxquelles ils fournissent mille documents. On va perdre de vue même la question juive. A la fin de la guerre de Trente Ans, on avait si bien oublié le point de départ et la question religieuse, que le Saint-Empire romain, naguère champion de la foi catholique, confiait sa dernière armée au calviniste Melander. Les journaux les plus ardents à repousser la revision de la sentence qui a frappé Dreyfus ont des juifs pour directeurs. Il s'agit donc d'autre chose que de sémitisme et d'antisémitisme.

Il s'agit de savoir si la nation matera la sédition du Pouvoir militaire, ou si le Pouvoir militaire courbera définitivement la nation sous le joug.

Quand nous avons dénoncé les usurpations du Pouvoir militaire, des mouchards et des imbéciles ont insinué que nous attaquions l'armée. Le Pou-

voir militaire se confond si peu avec l'armée que, si nos ressources militaires sont dérisoires, si vingt-huit milliards consumés ne nous ont donné qu'une fiction de marine avec un décor d'armée, la faute en est précisément à cet organe démembré de l'État.

On affirme que nous attaquons l'armée ; nous affirmons que nous n'attaquons pas l'armée. D'où vient le malentendu ? Par hasard, y aurait-il deux armées ? Parlerait-on de l'une, tandis que nous parlons de l'autre ?

L'intervention répétée de M. le comte de Mun à la Chambre peut nous éclairer là-dessus. M. de Mun se pose en défenseur de l'armée ; il lui plaît de croire qu'il personnifie l'armée, qu'il incarne l'honneur de l'armée ; cette prétention lui suggère les accents indignés et les injonctions menaçantes qui poussent le ministère en avant malgré lui. « L'armée n'attendra pas ! » déclare M. le comte de Mun ; et Méline et Billot, et Cavaignac et Brisson s'empressent d'obéir.

Voilà justement la clef du mystère. L'armée au nom de laquelle M. de Mun prend la parole, et qu'il représente en effet, n'a rien de commun avec l'armée dont nous sommes. La sienne est une coterie, presque une caste, un syndicat d'ambitions égoïstes, un foyer de vieilles rancunes, de préjugés ridicules, d'intolérable insolence. Et notre armée

à nous, c'est la nation même. Il est donc vrai que nous n'attaquons pas l'armée, comme nous l'entendons. Il est vrai aussi que nous attaquerons, tant qu'elle ne sera pas abattue, l'armée qui s'incarne en M. de Mun, l'armée qu'a définie M. de Galliffet, la gendarmerie sociale organisée par les oppresseurs pour éterniser l'oppression.

Qu'est-ce donc que M. le comte de Mun qui s'arroge le droit de veiller sur l'honneur militaire ? Un soldat ? Certes, un superbe soldat... mais un soldat de guerre civile, un soldat-gendarme de Galliffet. Il n'est pas mort pour la patrie, en 1870 : il s'est rendu. Il a donné à l'ennemi sa parole de gentilhomme de ne plus le combattre : il se réservait pour combattre les Français. Son grand sabre, vierge de sang allemand, c'est dans la chair et dans le sang des Parisiens qu'il voulait le tremper ; il leur reprocha même de tomber sous ses coups « avec une sorte d'insolence ».

Les méchantes gens font un crime au commandant comte Esterhazy, modèle de nos militaires, d'avoir voulu devenir Uhlan pour sabrer cent mille Français et mettre Paris à sac : le comte Esterhazy est un grand naïf ; il n'avait pas besoin de se faire Uhlan ; le comte de Mun a très bien réalisé le même rêve en restant cuirassier... Tout orgueilleux de tels exploits, il ose occuper la tribune française « au nom de l'armée ». Il déclame d'ailleurs admi-

rablement. Il vote aussi. Quand il a déroulé de magnifiques périodes autour de sa foi catholique et de son patriotisme jaloux, il joue le jeu de Rothschild et livre le trésor de guerre de la France à la finance internationale. Il tient du pape des Indulgences pour toutes les trahisons.

L'armée, c'est nous, citoyens. Que M. de Mun cesse donc de parler au nom de l'armée. On lui trouvera d'autres emplois : comme d'exécuter, par exemple, les sentences des prochaines cours prévôtales. On nous les promet. *Le Petit Journal* annonce qu'elles fonctionneront « à rapide allure ». Les casemates sont prêtes au Mont-Valérien : le colonel Picquart en a essuyé les plâtres. La première Commission mixte aura pour greffier Méline, orné de la rouge sous-ventrière que lui photographia Nadar ; et pour procureur du poteau Alphonse Humbert, le ci-devant *Père Duchêne*, qui fit fusiller Chaudey père et qui travaille avec Chaudey fils à consolider l'huis clos : le sang des Arméniens l'a mis en goût. Le président de la chose, naturellement, sera M. de Rochefort, si fervent dans ses nouvelles doctrines.

Les gens bien nés ont beau s'encanailler, ils se ressaisissent toujours à la fin. Le marquis de Rochefort et le comte de Mun, qui avaient déjà marché la main dans la main derrière Boulanger, devaient se trouver la main dans la main derrière

Esterhazy. Le pamphlétaire au grand toupet médite d'appliquer au dernier volume de ses Mémoires le vieux titre des *Etapes d'une conversion.* En attendant que Mgr Clari consacre à la chapelle de la nonciature sa quatrième union, M. de Mun lui a promis pour Pâques la bénédiction la plus républicaine de Léon XIII, et Brisson la Légion d'honneur pour le 14 Juillet. *Amen.*

Un autre Rochefort, qui serait sûrement déféré à la cour d'assises avec M. Zola, s'il vivait encore, avait écrit :

> Au conseil de guerre, les officiers transformés en juges condamnent ou acquittent par ordre supérieur, sans tenir aucun compte de l'acte commis, ainsi que des motifs qui l'ont fait commettre.
>
> Procédure monstrueuse !...
>
> ... Il me serait encore égal d'être condamné par des juges doués de quelque intelligence ; mais par de pareils idiots, c'est bien humiliant.

M. Anatole France, de l'Académie française, d'autre part, fait demander par M. Bergeret pourquoi les fonctionnaires militaires ont le privilège d'une juridiction spéciale, quand il n'y a point de tribunaux particuliers pour les fonctionnaires de l'enregistrement, des hypothèques, des douanes ou de l'hydraulique agricole.

Et c'est M. Anatole France qui a raison. Les

membres des conseils de guerre ne sont ni des malhonnêtes gens ni des idiots, comme le prétendait l'ancien Rochefort. Mais les conseils de guerre eux-mêmes sont de trop. Ils n'existent que comme la manifestation la plus audacieuse du Pouvoir militaire, indépendant de l'Etat, se dressant au milieu de l'Etat, contre l'Etat.

Rien que le nom semble absurde, anachronique, extravagant. Pourquoi des conseils *de guerre* en pleine paix ? Où est la guerre ? Où sont les gens de guerre ? Les juges ne sont pas plus allés à la guerre que les accusés. Les uns et les autres sont des gens extrêmement pacifiques. Alors, pourquoi ce cliquetis de mots belliqueux et d'inutile ferraille ? Pourquoi ces casques, ces shakos, ces plumets ? Quels petits enfants, quels paysans du fin fond de la Bretagne veut-on impressionner ? Un homme appelé à juger son semblable en sera-t-il plus loyal ou plus éclairé parce qu'il aura mis le pot en tête ?

Une Démocratie libre, qui ne renferme qu'une seule catégorie de citoyens, ne doit souffrir qu'une seule espèce de justice, et constituer qu'une seule espèce de tribunaux : la même pour tous.

Le Pouvoir militaire veut avoir ses juridictions, comme il a ses lois, ses geôles, ses mœurs, sa langue, son budget.

Il est temps que le peuple avise. Dans *la Meute*, d'Abel Hermant, il y avait, chez un milliardaire,

curieuse sédition de domestiques; toute la
e était en effervescence; le maître saisissait à
ɔrge le plus galonné et, rien qu'à le regarder
les yeux, lui faisait sentir son néant. Il faut
le peuple regarde bien en face, dans les yeux,
ɔuvoir militaire.

Sept mille soldats, à la bonne heure ; mais un capitaine, est-ce permis, alors qu'on prend tant de précautions !... Entre Tamatave et Tananarive, on se rappelle qu'il est mort un soldat sur *trois*, un officier sur *dix-sept* : les soldats n'avaient pas de quinine, les officiers en avaient.

Dans le combat de Vohingezo, où ce capitaine a perdu la vie, et dans tous les autres combats qui ont été ou qui seront livrés à Madagascar, il serait peut-être à propos de déclarer que les acteurs les plus intéressants et les plus dignes de sympathie sont les Hovas. Car ils défendent contre l'étranger, contre l'ennemi, le sol de leur pays et l'indépendance de leur nation. Ils donnent à nos capitulards plus ou moins empanachés une leçon de patriotisme. Ils ont droit à l'hommage de tous les hommes qui n'ont pas appris le patriotisme à l'école de Bazaine le traître, de Pellieux le fuyard ou d'Esterhazy le Uhlan.

A quel point l'esprit militaire est l'antithèse du patriotisme, il ne faut pas se lasser de le redire.

Les adeptes du militarisme conviennent assez facilement, depuis que tout le monde y est allé voir, que la caserne est l'école de tous les vices, qu'elle a propagé l'alcoolisme et la syphilis jusqu'à pourrir la moitié du peuple, qu'elle souille le corps et l'âme des jeunes hommes; qu'on y apprend du matin au soir à mentir, à trembler

lâchement devant un autre homme; qu'on y contracte le dégoût et l'incapacité de travailler, qu'on s'y familiarise avec l'idée du vol, parce qu'on y voit voler impunément depuis le haut jusqu'en bas, depuis le sergent qui falsifie les comptes de l'ordinaire jusqu'au général d'armée qui *fait suer le kilomètre.*

Mais les adeptes du militarisme ajoutent bien vite qu'il y a une contre-partie : « la caserne est aussi l'école du patriotisme ».

Si c'était vrai, le patriotisme acquis au prix de tant de souillures serait encore payé trop cher. Et ce n'est pas vrai. Le patriotisme, qui est un sentiment noble, ne peut pas se développer dans l'âme à mesure que l'âme se dégrade. Il s'éteint, il disparaît, ruiné par l'éducation militaire.

Comment le patriotisme, c'est-à-dire la volonté de maintenir à jamais la patrie inviolable et libre, pourrait-il se concilier avec de continuelles agressions contre la patrie des autres peuples? Pas plus qu'un honnête homme, une honnête nation ne violerait chez autrui les droits sacrés qu'elle invoquera demain pour sa sauvegarde. L'esprit de conquête détruit le sentiment de la justice pour substituer le culte de la force.

Et le culte de la force aboutit aux pires excès dans la victoire, aux pires abdications dans la défaite.

Quand se formèrent, au camp de Sathonay, les malheureux régiments qui allaient s'embarquer pour Madagascar, et qui croyaient partir pour une campagne sans danger, l'enthousiasme de la foule était révoltant : ceux qui célébraient la spoliation des Hovas par la France plus forte légitimaient ingénuement la spoliation de la France par l'Allemagne plus forte. Ils s'imaginaient pourtant faire acte de patriotisme : ils avaient la conscience dépravée par l'éducation militaire.

On est stupéfait quand on assiste, tout le long de l'histoire, aux atrocités commises par les militaires contre les patriotes. Les *Mémoires* du premier Empire sont édifiants à ce sujet. Dans toute l'Europe, durant quinze ans, nos illustres guerriers traitèrent comme des bandits les hommes qui voulaient sauver leurs villes du pillage. Les Espagnols, qui opposèrent une résistance implacable à la plus infâme trahison, furent massacrés sans pitié. « Un ordre formel de Napoléon prescrivait de fusiller sur-le-champ tout Espagnol non militaire pris les armes à la main. » Des villes entières furent détruites, des populations exterminées. A Saragosse, un soldat, ramassant une magnifique chevelure de femme encore attachée à des débris de crâne, dit sentencieusement devant le général Lejeune : « Voyez les suites déplorables de l'obstination et de la fureur ! » Le maréchal

Lannes reprochait à ces héros, « d'un air sévère d'avoir fait verser tant de sang français par leur féroce entêtement ». Après avoir égorgé la moitié des habitants, anéanti la moitié de la cité, il offrait aux survivants « un pardon général », leur interdisant de douter « de la loyauté et de la générosité de la nation française. »

En Tyrol, l'aubergiste André Hœfer, qui avait lutté avec un courage indomptable contre le maréchal Lefèvre, fut exécuté comme un malfaiteur. Le libraire Palm, de Nuremberg, pour avoir seulement vendu des brochures patriotiques, tomba sous les balles. Les jeunes gens des meilleures familles de Prusse, qui avaient suivi le le major Schill et tenté de soulever l'Allemagne contre Napoléon, furent « condamnés comme voleurs et assassins aux travaux forcés à perpétuité et envoyés au bagne à Brest ». Toute la correspondance de Napoléon fourmille **d'ordres** de fusiller des patriotes : ordres aussitôt obéis par les conseils de guerre.

Pendant trente ans, les généraux français, en Algérie, ont fait fusiller ou décapiter des milliers d'Arabes, coupables ou simplement suspects de connivence avec les tribus insoumises. Il y en eut qui donnèrent des primes de 10 francs par paire d'oreilles coupées aux victimes ; l'officier d'ordonnance de Yusuf, Henri de Carayon-Latour,

envoyait en France, comme curiosité, des boîtes d'oreilles de patriotes arabes. Au Tonkin, à Madagascar, ces traditions se sont maintenues. Les fusillades du général Gallieni ont été assez applaudies par tous les valets de bourreau de la presse française. Et, dans sa première proclamation aux Hovas, ce glorieux chef disait :

Des récompenses, des propriétés ont été données à ceux d'entre vous qui se sont distingués dans la lutte contre les *insurgés* ou à leurs famille, tandis que leurs complices ont été, quelque fût leur rang, impitoyablement punis.

C'est-à-dire : les traîtres ont été récompensés comme patriotes, et les patriotes punis comme traîtres.

Dans la langue militaire, ou appelle *traître*, *insurgé*, *rebelle*, *pirate*, l'homme qui défend sa patrie. On appelle chef *loyal*, sujet *fidèle*, l'homme qui pactise avec l'étranger, qui livre son pays et ses frères au conquérant. Toutes les fois qu'un chef arabe, par exemple, a trahi les Arabes, on lui a donné la croix d'honneur.

L'absurdité des mots découvre la perversion du jugement et les aberrations de la conscience. Le vrai soldat ne se reconnaît plus dans ces contradictions ; il n'a pour patrie que son régiment, son drapeau, ses chefs ; il est réellement sans patrie.

REVANCHES DE COBLENTZ

Internationale, sans patrie, l'aristocratie militaire l'a toujours été, l'est toujours.

Comment elle a, cependant, repris possession de l'armée nationale, — comment elle fournit à la République prétendue démocratique ses grands chefs et ses états-majors — comment elle tient à sa merci trois millions de citoyens militarisés et, par eux, tout un peuple prétendu libre, — c'est ce qu'on a expliqué, avec documents à l'appui, dans une autre étude[1].

Il faut y ajouter quelques traits.

Dernièrement, un des journalistes dominicains demandait qu'on supprimât le numérotage démo-

1. *Revue blanche,* 1er juillet 1898. L'ARMÉE DE CONDÉ, *mémorial de la trahison, pour éclairer l'Annuaire de l'armée sous la troisième République.* — Broch. chez P.-V. Stock, éditeur.

cratique et par conséquent ridicule de nos régiments, et qu'on les désignât, comme sous l'ancien régime, par des noms propres : le nom de la province ou le nom du colonel. « Quel admirable levier ! s'écriait le rédacteur des *Débats* ; ce serait comme le principe vital qui galvaniserait ce ramassis d'hommes d'origines et de conditions si diverses. » L'émulation serait beaucoup plus grande quand, au lieu d'être simplement un soldat de la France, on serait le soldat de M. de Piolant ou de M. de Villars.

L'idée venait des chefs : de M. de Boisdeffre, qui voudrait ressusciter le Dauphin-Cavalerie ; de M. de La Noë, qui voudrait revoir un régiment de La Fère ; du comte Esterhazy, qui voudrait commander un Royal-Allemand. On ignore trop, dans le public, que cette proposition n'est pas une plaisanterie. Réellement, les officiers de certains corps leur donnent les noms qu'ils portaient avant la Révolution. Les ordonnances reçoivent une *livrée* aux *couleurs* de l'ancien équipage. Le vocabulaire, les façons de vivre et surtout les façons de penser sont fixés, avec une affectation comique, aux environs de l'ordonnance de 1781.

Puisque l'uniforme seul diffère, pourquoi ne le changerait-ou pas ? Voici, par exemple, dans quelles tenues les Boisdeffre traîtres à la patrie sabraient les Français, avant de fournir à la troisième République le chef de son armée.

Dans le Dauphin-Cavalerie, où le premier Le Mouton de Boisdeffre servait comme capitaine à la solde de la Prusse, l'uniforme était « bleu de roi, à revers cramoisi, avec des dauphins en argent pour brandebourgs, chapeau galonné, veste et culottes blanches, bottes à l'écuyère. »

Les Chevaliers de la Couronne, où passa probablement le second Mouton de Boisdeffre avant d'être dragon d'Enghien, formaient brigade avec le Dauphin-Cavalerie. Ils étaient vêtus de bleu, avec passepoil rouge. Ils avaient pour coiffure « le casque à longue crinière, avec plaque portant une couronne et la devise : *Dieu et le Roi* ».

Le troisième Le Mouton de Boisdeffre parut à Quiberon comme capitaine au régiment d'Hervilly, ou Royal-Louis. Ne se souciant point [illegible] avec les malheureux chouans qu'il avait attirés dans la nasse, il se sauva sur les vaisseaux anglais. A la solde de l'Angleterre, il portait la tenue anglaise de l'époque : « habit-veste rouge à petites basques, culottes blanches, demi-guêtres, chapeau rond à bords relevés, surmonté d'une [illegible], avec la cocarde blanche ».

Vers cette époque aussi se nouèrent les liens affectueux qui subsistent entre les Boisdeffre et les Esterhazy :

Dans toute l'armée autrichienne, [illegible] — fantassins de Giulay et hussards d'Esterhazy — qui ap-

préciaient le mieux le dévouement et la situation exceptionnelle des émigrés.

Les braves Hongrois sentaient tout ce que le métier de soldat devait avoir de pénible pour cette noblesse, et ils s'empressaient, par mille délicates attentions, de lui en épargner les plus rudes corvées. Les gentilshommes de leur côté, payaient ces bons soins par de petits cadeaux d'argent, de vin, d'eau-de-vie.

Les bons offices et les petits cadeaux continuent entre ces fidèles compagnons d'armes, toujours unis devant **l'ennemi**, leur ennemi — le peuple français.

Voilà les gens qui veulent faire marcher la France. Voilà les gens qui osent nous donner des leçons de patriotisme, à nous, fils du sol et du peuple de France. Dans la presse et dans l'armée, c'est un ramassis d'internationaux, de rastaquouères et de traîtres, mâtinés de Cosaques et bâtards de Uhlans.

En 1792, ils menaçaient la France de la colère de Brunswick, si leurs privilèges n'étaient pas rétablis. En 1898, ils menacent la France de la colère de Guillaume II, si leurs turpitudes ne demeurent pas impunies.

Mais en 1792, les Français indignés se levèrent comme un seul homme. En 1898, les Français avachis se jettent à genoux et demandent grâce.

Quand les trois Le Mouton de Boisdeffre, qui avaient vingt ans sabré les Français sous l'uniforme

anglais et sous l'uniforme prussien, firent en 1814 leur entrée dans Paris, botte à botte avec les cosaques et les hussards de Blücher, ils avaient sans doute attaché, comme leurs camarades, la croix de la Légion d'honneur à la queue de leurs chevaux. C'est une revanche plus raffinée encore, de l'attacher aujourd'hui sur la poitrine des voleurs, des escrocs, des mouchards, des déserteurs et des ruffians.

Un lieutenant de cavalerie, à la manœuvre, perce d'un coup de sabre la cuisse d'un soldat. Le blessé, transporté à l'hôpital, se lamente ; on lui inflige, pour le faire taire, soixante jours de prison. Quelle explication possible à cette sauvagerie? Une seule. Le lieutenant de X... porte un nom qui figure trois fois sur les rôles de l'armée parricide : au régiment de Médoc, aux grenadiers de Bourbon, au régiment noble de Condé. Les haines paternelles revivent dans son cœur. Sous la première République, le cavalier Jacques Bonhomme chassait à coups de botte, jusqu'à Vienne et jusqu'à Berlin, les trois nobles traîtres. Sous la troisième République, le fils des émigrés venge ses grands-pères. *Nous lui avons donné sur nous droit de vie et de mort.* Le Code militaire à la main, il emprisonne, sabre, déshonore torture et fusille le fils de Jacques Bonhomme. Chacun son tour !... Aujourd'hui, c'est le tour de Coblentz.

En 1796, quelques centaines de traîtres, pris sous

l'uniforme anglais, furent exécutés dans la lande d'Auray. La garnison voisine d'Auray compte actuellement huit ou dix noms d'émigrés. Un chef est le petit-fils d'une « victime » de Quiberon. Quels peuvent être les sentiments de cet officier, quand il traverse la lande où les grands-pères de ses soldats ont fusillé le sien ? Quels peuvent être les pensées des soldats, quand ils voient gravé sur un monument, parmi les noms des traîtres, le nom de leur officier ?

Si l'étroite solidarité rêvée par quelques braves gens était une réalité dans ce malheureux pays, s'il n'y avait pas deux nations dans la nation, ou, plutôt, si le peuple n'était pas retombé sous le joug d'une caste impitoyable qui le méprise, qui le hait et qui le châtie de ses révoltes éphémères, comment expliquerait-on tant de cruautés atroces ?

Comment expliquerait-on ces continuelles fusillades de petits soldats condamnés à mort pour une peccadille, et que leurs camarades sont contraints de massacrer ? et ces fusillades à la mode de Fourmies, où les ouvriers d'hier, ouvriers de demain, déguisés provisoirement en soldats, sont contraints de massacrer leurs pères et leurs frères ?

Comment expliquerait-on ces boucheries coloniales organisées avec une ingénieuse férocité ? A Madagascar, l'état-major savait, par des renseignements sûrs ou par des expériences antérieures:

qu'il ne fallait pas laisser les troupes sur la côte, qu'il ne fallait pas obliger les soldats à remuer la terre, qu'il ne fallait à aucun prix employer les voitures Lefebvre, qu'il ne fallait pas prendre la route de Majunga, mais qu'il fallait en abondance de la quinine, des médecins, des ambulances et des vaisseaux-hôpitaux. Délibérément, tout ce qu'il fallait faire fut interdit ; tout ce qu'il fallait éviter fut imposé au corps expéditionnaire. Pourquoi les statistiques médicales signalent-elles une mortalité de un sur dix-sept chez les officiers et, chez les soldats, une mortalité de un sur trois ? Pourquoi *l'Eclair*, journal de l'état-major, écrit-il (24 juin 1898) :

Pendant le retour, on ne perd que très rarement un officier. Quant aux soldats, on les jette à l'eau par centaines.

Cela vient de ce que l'officier est embarqué dans des conditions de confortable et de soins qui lui permettent de se défendre contre la chaleur, l'insolation, la fièvre, le mal de mer, tout le cortège des fléaux de ces voyages.

Le soldat, tassé sous le pont, sans air, mal nourri, trempé et grelottant de fièvre, s'il veut quitter son taudis, si peu anémié qu'il soit, est incapable de résister plus de quelques jours à un semblable supplice, et au bout des premières escales, les morts commencent.

Il est légitime qu'on multiplie les précautions et les soins pour sauver la vie des officiers. Mais

pourquoi sacrifie-t-on sans pitié la vie des soldats?

A Tours, la viande de conserve empoisonne un escadron de cuirassiers. Alors, on en distribue à l'escadron voisin. Il est décimé. Puis, les hussards de Tarascon, les fantassins du 37e et du 69e de ligne à Nancy, empoisonnés à leur tour, emplissent les infirmeries et les hôpitaux. Comment se fait-il qu'on distribue aux troupes des aliments *reconnus* dangereux? Comment se fait-il que les marchés de fournitures imposent aux fabricants un mode de fermeture des boites *formellement proscrit* par le comité consultatif d'hygiène?

Rapprochez les uns des autres ces faits, qui se renouvellent chaque jour. Ne semble-t-il pas qu'il y ait quelque part comme un dessein général de ruiner l'armée de la nation, de l'affaiblir matériellement et de la démoraliser?

Des misérables, payés par les gens de Coblentz et par les demi-rastaquouères aux mains de qui se trouve une partie de la presse française, insinuent sans relâche que nous sommes « les ennemis de l'armée ».

Les ennemis de l'armée, nous, Français, citoyens, soldats, parce que nous ne voulons pas qu'on fusille des enfants pour une gaminerie — parce que nous ne voulons pas qu'on nourrisse les soldats de viande pourrie — parce que nous ne voulons pas qu'on tue des milliers d'hommes dans une seule

expédition par pure imbécillité ou par pure méchanceté !

Les ennemis de l'armée, parce que nous voulons qu'on la nettoie des traîtres, des faussaires, des voleurs, des concussionnaires, des lâches et des bas intrigants qui la déshonorent !

Et les amis de l'armée, ce sont les fusilleurs, les empoisonneurs de petits soldats ; ce sont les bouchers de Madagascar ; ce sont les patrons et les complices des traîtres, des faussaires, des voleurs. Ce sont enfin les hommes de Coblentz, qui gaspillent en menées séditieuses les ressources de la défense nationale, qui maintiennent dans la Légion d'honneur une collection de chenapans, qui promettent d'avance au peuple la défaite et la « boucherie », qui prétendent mener les soldats à la bataille avec de la viande empoisonnée dans leur sac et la lance d'Esterhazy derrière leur dos !

Il faut que cette sinistre farce ait une fin.

Elle finira quand la démocratie française aura donné à son armée des chefs démocrates ; — quand l'armée de la République ne sera plus entre les mains d'une poignée de factieux insolents qui déclarent que les citoyens sont des *voyous*, et qui vengent sur la nation les hontes de leurs pères, les traîtres.

III

LA TERREUR MILITAIRE

La première République faisait fusiller les généraux qui osaient se révolter contre le pouvoir civil. Elle avait raison. Aucune indulgence, aucune pitié n'est possible en pareil cas.

Où irions-nous, si nous tolérions de semblables écarts? Il n'y aurait bientôt plus ni armée ni patrie.

Général FAIDHERBE,
Grand Chancelier de la
Légion d'honneur.

Kestner, on peut toujours dire qu'il y a dans cette affaire une condamnation irrévocable : la condamnation du huis clos.

Jamais un jugement rendu à la muette, au fond d'une cave, ne trouvera l'opinion publique unanime. Avec le huis clos, tout condamné sera supposé innocent, tout condamné sera présumé coupable par les gens que les crimes répétés de la justice ont mis en défiance : ils sont légion.

Pour attaquer ou pour défendre la sentence du Conseil de guerre du 22 décembre 1894, on emploie de part et d'autre des arguments singuliers. Les adversaires du militarisme inclinent à croire que Dreyfus peut être la victime d'une atroce erreur de ses juges. Les admirateurs de tout ce qui porte un uniforme assurent qu'on outrage l'armée, si l'on suspecte l'infaillibilité d'un tribunal militaire.

Cependant les officiers ne sont pas des légistes : ils peuvent manquer de clairvoyance ou de sang-froid sans que leur honneur en souffre. Les justiciards professionnels se trompent tous les jours : ils ne se croient pas deshonorés pour si peu. Le nombre des honnêtes gens qu'ils enferment dans les prisons et dans les bagnes est presque aussi grand que le nombre des coquins qu'ils laissent en liberté. Ils n'en sont ni moins infatués, ni moins arrogants, ni moins cruels.

Si l'honneur de l'armée ou du corps d'officiers

pouvait être attaché à quelque chose dans ce drame il semble que ce serait à l'innocence de Dreyfus plutôt qu'à l'infaillibilité du Conseil de guerre. Il faut av(r de l'honneur en général, et de l'honneur militaire en particulier, une étrange conception pour trouver qu'il serait déshonorant qu'une demi-douzaine de juge d'occasion se fussent trompés, mais qu'il n'est pas déshonorant qu'un officier français, sorti d'une école d'élite, chargé d'une mission de confiance, ait commis la plus abominable trahison.

Les adorateurs du prestige militaire ne doivent pas souhaiter que le Conseil de guerre ait bien jugé, mais au contraire que Dreyfus soit innocent. Or jusqu'ici (*V. la date*) tous les faits nouveaux confirment la sentence. Tant pis pour l'honneur militaire.

On n'échappe à cette conclusion que par la trappe de l'antisémitisme. Pour préserver le corps d'officiers des éclaboussures de l'infamie, on ne trouve rien à dire, sinon que Dreyfus est juif. Mais si les juifs ne sont pas Français, pourquoi portent-ils l'épaulette ? Et si l'on ne doit attendre des juifs que la trahison, pourquoi leur livre-t-on, les besognes les plus délicates, les postes les plus importants ?... Si les juifs ne sont pas de vrais Français, nous sommes perdus. Si les Juifs sont de vrais Français, c'est bien un officier français, sorti d'une école d'élite, chargé d'une mission de confiance,

qui a été condamné comme coupable de la plus abominable trahison.

L'a-t-il commise? Jusqu'ici, toutes les apparences y sont. S'il ne l'a pas commise, il est épouvantable qu'on l'ait condamné. S'il l'a commise, il est monstrueux qu'on ne l'ait pas fusillé.

On soutient que la loi ne permettait pas l'exécution d'un traître. Qu'aurait donc produit la fabrique législative, en un siècle de labeur continu, si nos codes n'offraient de quoi guillotiner ou fusiller tout autant d'individus qu'il plait au pouvoir ?

Déclaré coupable, Dreyfus devait mourir.

Après une vaste escroquerie comme le Panama, ce qui déshonore un pays, ce n'est pas d'avoir été volé de quinze cents millions ; c'est de souffrir l'impunité des voleurs. Après une trahison comme celle de Dreyfus, ce qui déshonore une armée, ce n'est pas d'avoir trouvé un traître dans les rangs : c'est de ne l'avoir pas frappé du châtiment suprême.

On a sauvé la vie à Dreyfus sous prétexte que la peine de mort est abolie en matière politique, et que la trahison en temps de paix constitue un crime politique. Cependant, les anarchistes Vaillant, Emile Henry, Caserio, n'ont commis que des crimes politiques; le jury les a très bien condamnés à mort, et le bourreau les a proprement guillotinés. En 1871, les combattants de la Commune étaient

ncus d'un « crime politique » au premier
t vingt mille ont été tués sommairement ; et
nseils de guerre siégeant à Versailles ont
ncé des centaines de condamnations à mort,
t suivies d'exécution.
oi qui permettait d'appliquer la peine de
ux « criminels politiques » de la Commune
'anarchie permet à plus forte raison de punir
rt le « crime politique » de trahison.
aré coupable, Dreyfus n'a pas été condamné
par le même motif que Bazaine n'a pas été
, n'a pas subi la dégradation, n'a pas même
s frais de son procès, *imputés sur les fonds*
de la défense nationale !... Il est paradoxal,
raditionnel chez nous, que l'uniforme mili-
onfère aux traîtres l'impunité.

*

19 novembre 1897.

La peur.

jury a fait guillotiner le « criminel politique »
nt, coupable uniquement d'avoir provoqué
le troupeau parlementaire une lamentable
ne. Le jury a fait guillotiner encore Caserio,

pour avoir donné un coup de couteau dans le ven
tre à Carnot, la Minerve panamiste. Et Dreyfu
proclamé coupable d'avoir donné un coup de cou
teau dans le dos de la France, est vivant.

Mais s'il était innocent ?...

Donc, il y a doute. Le mal, l'agitation, l'anxiét
la défiance, les querelles, les insinuations, les acc
sations atroces naissent aujourd'hui de ce dout
Et si le doute est possible, c'est parce qu'on
rendu la sentence à huis clos, au fond d'une cav

On a publié contre l'inculpé toutes sortes de ci
constances concordantes, qui devenaient des pre
ves si elles s'ajoutaient à une preuve certaine,
qui ne constituaient autrement que d'insuffisant
présomptions. La preuve certaine, on a juré qu'el
existait ; mais on l'a cachée : cachée au publi
cachée à la défense, cachée au condamné. Peu
être apprendra-t-on plus tard qu'elle a été cach
aux juges, et que l'affirmation du ministre, le
chef tout-puissant, gardien de la sécurité nati
nale et de l'honneur militaire, leur a suffi.

Pourquoi ?

Parce que l'Allemagne n'aurait pas permis la pr
duction du document qui fallait produire.

En Allemagne, les Allemands sont chez eux. I
expulsent, ils emprisonnent, ils exécutent qui bo
leur semble. Ils ont fusillé bon nombre de nos so
dats captifs ; il en ont gardé d'autres dans leu

cachots vingt ans après la paix. Ils imposent à nos concitoyens en voyage des formalités vexatoires; ils incorporent de force des Français dans leur armée; ils arrêtent et condamnent à grand bruit ceux de nos agents qu'ils découvrent.

Nous, en France, nous ne sommes pas chez nous. Avec des Hanotaux au quai d'Orsay, nous ne sommes pas plus chez nous qu'au temps où Guillaume se couronnait empereur à Versailles. Notre diplomatie et notre marine, à Simonosaki, à Constantinople, à la Canée, sont aux ordres de l'Allemagne. Nous n'osons pas empoigner un seul des espions qui pullulent sur notre territoire; dans tous les journaux, parmi les preuves de la culpabilité de Dreyfus, on raconte « qu'il a été vu remettant des notes à un agent de l'ennemi contre qui le gouvernement *ne pouvait rien* ». Nous n'osons pas juger au grand jour un des nôtres, parce qu'il a commis son crime au profit de l'Allemagne. Nous n'osons pas châtier un traître, parce que l'Allemagne a payé sa trahison!

Alors, à quoi bon toutes nos déclamations patriotiques et tout notre appareil guerrier?

A quoi bon nos vingt-huit milliards de dépenses militaires, et nos trois millions de soldats, et nos états-majors à panache, et tant de harangues vibrantes sur le relèvement de la France, le prestige de la France, la grandeur de la France?

Ce n'est pas la peine de payer si cher ni de crier si haut, pour avoir si peur.

A mesure que décroît le sentiment de la dignité nationale, le cabotinage patriotique s'exaspère Il faut sans cesse de plus grands mots et des phrases plus ronflantes pour couvrir plus de tares, plus de défaillances, plus de lâcheté.



29 janvier 1898.

Moyen âge.

Les Chambres ont voté la prorogation du privilège de la Banque de France, avec une convention qui détermine les obligations de la Banque en temps de guerre. Aux sinistres jours de la défaite et de l'invasion, la mauvaise volonté de la Banque a paralysé la défense nationale ; il faut qu'une telle trahison soit rendue désormais impossible ; il faut que l'Etat puisse compter, en cas de péril, sur le concours absolu de l'Institution financière dont il fait la fortune. La convention récente y pourvoit-elle ?

Le Parlement qui l'a ratifiée n'en sait rien.

Le pays qui s'y confie n'en sait rien.

Le gouvernement a refusé d'en rendre compte : il a invoqué la *Raison d'Etat*, et les représentants du peuple se sont inclinés.

La convention qui lie la Banque à l'Etat, et qui assure des ressources à la défense nationale est secrète. Ou, du moins, elle est secrète pour les citoyens, secrète pour les sénateurs et les députés. Elle est connue seulement des fonctionnaires qui l'ont préparée, des ministres qui l'ont signée, des financiers internationaux qui l'ont contresignée, des associés anglais, allemands, autrichiens et russes de ces financiers, et par conséquent des gouvernements de Londres, de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

La Raison d'Etat ne concerne que les Français.

Le Parlement et tout le pays en délire ont acclamé l'alliance de la France avec la Russie. Que vaut cette alliance? Quels en sont les profits éventuels et les charges certaines? Où tend-elle ? Dans quelles circonstances, dans quelles conditions, dans quelle mesure sera-elle manifestée? Qu'est-ce qu'on a prévu, réglé, stipulé dans le traité? Y a-t-il seulement un traité?

Le Parlement qui s'en applaudit n'en sait rien.

Le pays qui s'y confie n'en sait rien.

Le gouvernement a refusé d'en rendre compte : il a invoqué la *Raison d'Etat*, et les représentants du peuple se sont inclinés.

En 1894, parmi les officiers d'élite auxquels il remet les secrets de la défense nationale, le Pouvoir militaire a découvert un traître. Il l'a jugé dans le mystère, condamné : pourquoi? Le pays ne doit pas le savoir. *Raison d'Etat.*

En 1898, le Pouvoir militaire juge deux autres officiers; il absout celui qu'on accusait : pourquoi? Le pays ne le saura pas. *Raison d'Etat.* Mais le Pouvoir militaire déshonore l'officier qu'on n'accusait pas : pourquoi? Le pays ne peut pas le savoir. *Raison d'Etat.*

Par Raison d'Etat, le huis clos absolu de 1894, qui est une infamie et une lâcheté. Par Raison d'Etat, le huis clos partiel de 1898, qui est un raffinement d'infamie et de lâcheté. Voilà où nous en sommes, dans le pays où le cabotinage du patriotisme n'a pas de pareil que le charlatanisme de la liberté.

La France avait connu la Raison d'Etat de Louis XIV, la Raison d'Etat du Comité de Salut public, la Raison d'Etat de Napoléon Ier. Nos pères s'en étaient indignés.

La France d'aujourd'hui connaît la Raison d'Etat de Faure-Belluot, de Méline, d'Hanotaux Pacha, de Billot, de Besnard et consorts. Et nous la subissons. Bien mieux : des millions de Français la vénèrent, et jurent avec menaces qu'ils ne la laisseront pas violer.

dant, demain, Faure-Belluot, Méline, Hano-
es autres peuvent être sur le pavé. Quel-
de millions que Faure-Belluot ait recueillis
ept mille cadavres de Madagascar, ou que
it soutirés à la Compagnie de Famine, ou
otaux ait extorqués au Grand Turc, ils ne
tenteront peut-être pas ; l'appétit vient en
nt ; et Turrel et Rambaud n'ont pas eu de
urc à rançonner. Ils connaissent les secrets
, les secrets financiers, les secrets diploma-
es secrets judiciaires.

garantie avons-nous qu'ils n'en battront
naie ?

ıe. Des millions de Français applaudissent
nême.

plaudissent aux lois d'exception, aux lettres
et, aux violences militaires, aux juridictions
e siège, aux tribunaux de révolution. Les
ament des cours prévôtales et la loi martiale ;
veulent rétablir l'Inquisition. Les uns
cruellement la souffrance des pauvres, et
es se préparent à « chauffer » les pieds aux
Les plus raisonnables insinuent que, Drey-
l cent fois innocent, le gouvernement aurait
re tuer depuis trois ans pour couper court
icultés : « Mais il faudrait avoir un gouver-
, monsieur !... »

aux juifs ! mort aux protestants ! mort à qui

pense librement ! mort aux étrangers ! mort à qui ne crie pas comme nous ! mort à qui n'a pas le nez fait comme le nôtre ! mort aux agents du Syndicat! aux stipendiés de Pitt et de Cobourg ! aux hérétiques, à ceux de la vache à Colas ! Honte à l'ami qui n'abandonne pas son ami !... Un Chicaneau, caché dans son jupon, ajoute même : « Maudit le frère qui défend son frère ! »

Tel est en France, et notamment à Paris, l'état des esprits, cent ans après la mystification de 89. Il renaît des hommes avec des cerveaux du temps de la Ligue ; il se révèle partout des vocations de délateurs, de bourreaux, de valets de bourreaux. On s'est assuré, l'autre jour, au Panthéon, que Voltaire était bien mort : tant pis, car il faut recommencer son œuvre.

LE PREMIER PROCÈS ZOLA

23 février.

Quel verdict rendra tantôt le jury ? Nul ne le sait. Mais tout le monde sait par quelle campagne le pouvoir militaire l'aura préparé. Comme leur jeune camarade Pol Ravigneaux, le héros d'un des derniers scandales militaires, les stratèges de la rue Saint-Dominique excellent surtout aux grandes manœuvres qui sont des manœuvres abortives.

Il est difficile d'imaginer quelques violences et quelques lâchetés au delà de celles qui ont été accumulées depuis un mois par le syndicat des Ténèbres. Abstraction faite du fond de la cause, on ne peut considérer toutes ces violences sans effroi, toutes ces lâchetés sans un profond dégoût. Si le public français ne finit pas par s'indigner de la bassesse des moyens employés pour l'émouvoir, pour égarer sa passion, pour troubler son jugement, il en méritera l'outrage.

Tous les hommes indépendants sont en butte aux injures ; non pas seulement ceux que leur conviction entraîne derrière Zola jusqu'à l'affirmation haute et précise — mais encore ceux qui demeurent anxieux dans le dédale des faux et des mensonges militaires, ceux qui refusent de rien croire, tant que rien ne sera démontré.

De l'outrage, les furieux ont passé bien vite à la délation, au chantage, à la brutalité, presque à l'assassinat. Le Palais de Justice et ses alentours ont vu des scènes que Paris ne connaissait plus. Et la complicité tacite d'un gouvernement qui ne demande qu'à se laisser forcer la main semble préparer une catastrophe.

Dans le Palais de Justice, pris d'assaut, occupé militairement, résonnant du bruit des sabres, le jury va délibérer sous la menace.

Je veux ne rien savoir du procès. Si j'étais juré, je n'en voudrais rien savoir.

Il me suffirait que la presse des Ténèbres eût menacé le jury de le faire jeter à la Seine en cas d'acquittement.

Il me suffirait que l'état-major eût menacé la nation de conduire ses fils à la boucherie en cas d'acquittement.

Il me suffirait qu'on eût dirigé contre ma poitrine le couteau des assassins, la baïonnette des prétoriens, la lance des uhlans.

Je trouverais alors qu'il ne s'agit plus de Zola, mais de mon honneur. Et j'acquitterais les yeux fermés, pour n'être pas obligé de me demander si j'ai cédé à la peur, à la peur infamante.

Qui n'a-t-on pas menacé, traqué, terrorisé ?

M. Grimaux, professeur à l'Ecole polytechnique, M. Victor Bérard, professeur à l'École des hautes études de la marine, ont été abreuvés d'avanies. Des témoins comme Mme de Boulancy, Mme Chapelon, M. Crépieux-Jamin, ont été terrifiés par des avis sinistres. Les dénonciations contre tous les citoyens avides de lumière et de vérité pleuvent chez leurs patrons.

Ceux qu'on n'espère pas intimider, on a résolu de les affamer.

De lamentables jeunes gens, connus déjà par leurs insultes à la Grèce agonisante, par leurs grossièretés à l'égard des femmes étudiantes, ont saisi cette nouvelle occasion d'affirmer la déchéance de leurs âmes. Exemptés, réformés, dispensés des deux tiers du service militaire, blêmes d'épouvante à l'idée d'une guerre, ils acclament les chefs qui leur distribuent des faveurs iniques.

En criant : *Vive l'armée!* ils ne pensent pas à l'armée de la défense nationale. Ils pensent à l'armée du Deux-Décembre, à l'armée spéciale qui lave dans le sang des citoyens la honte de ses déroutes, à l'armée prétorienne qui fusille les tra-

vailleurs pour assurer les privilèges de l'Argent.

Dans la presse, contre nous, dix journaux vomissent quotidiennement la calomnie et la malédiction, alors que la plupart de leurs rédacteurs partagent nos sentiments. Pauvres camarades !... Les centaines de millions que le Panama permanent de la Guerre et de la Marine dérobe à la défense nationale pour fomenter le boulangisme ont une autre puissance auprès des entrepreneurs de journaux que la voix de la raison. Quelques-uns, du moins, ont eu la pudeur d'engager pour les besognes de l'état-major des scribes étrangers ; leurs comptes rendus judiciaires, tronqués, mutilés, travestis, presque aussi menteurs que les documents de la rue Saint-Dominique, faussent avec une mauvaise foi cynique l'opinion du pays.

Des écrivains, des juristes ont rivalisé de perfidie avec les procureurs ; ils se sont découvert des vocations de mouchards et de bourreaux. Au Palais de Justice, à cinquante contre un, cachés dans leurs jupes de robins, perdus dans la foule anonyme, ils assomment tout citoyen dont l'indépendance soufflette leur avilissement.

On voyait des bandes pareilles à Rome, à Byzance, derrière le char des brutes immondes, des Maximins et des Phocas. La ferraille du sabre et du casque enivrait d'enthousiasme les eunuques.

Nos eunuques sont en proie au même délire de férocité, de servilité.

Les uns se disent républicains, les autres, monarchistes : ils sont tous des césariens attendant la Botte.

Patience ! Ils la connaîtront. Pour régner sur la lâcheté de cette populace, il n'y a que l'embarras du choix entre les généraux de guerre civile, capitulards de Metz, fuyards de Langson, organisateurs de l'hécatombe de Madagascar, — vainqueurs de Fourmies.

***

27 février.

Méline a donné vingt-quatre heures aux hommes de bonne foi pour imposer silence à leur conscience et pour renier le droit, la justice, la vérité. Les vingt-quatre heures sont écoulées... Après tout, je le veux bien. Que les conseils de guerre déclarent traîtres à la patrie tous les juifs pourvus de galons et de commandements militaires, qu'ils envoient tous les capitaines à l'île du Diable, « coupables ou non » ; j'y consens. L'honneur de l'armée avant tout.

L'honneur de l'armée exige que Dreyfus, élève d'une Ecole d'élite, officier d'une arme savante,

désigné pour une mission de confiance, soit un scélérat : parfait. L'honneur de l'armée exige que Picquart, l'un des chefs les plus brillants et promis aux plus hautes destinées, soit un coquin : rien de mieux.

A la barre de la cour d'assises, deux colonels sont en présence ; les généraux affirment que, sur deux, l'un est nécessairement un bandit. Nous ne l'aurions pas cru ; mais ils le savent mieux que nous. Vive l'armée ! et vivent les chefs !

Le général de Pellieux, profondément ignoré la veille, malgré les batailles qu'il déclare avoir gagnées, passe aujourd'hui pour un grand homme. Les journaux césariens proposent de l'élever, au moins par provision et en attendant mieux, sur le pavois. Son courage est incontestable : il a insulté brutalement un inférieur qui ne pouvait lui répondre. De même qu'à la caserne, un bon sergent donne aux hommes des coups de pied dans les tibias en les appelant « cochons » ou « fils de vache », et guette avidement le premier signe de colère pour les envoyer à Biribi — de même le général de Pellieux a traité le lieutenant-colonel Picquart de menteur et de misérable, étant bien sûr de l'impunité. Vive l'armée ! La France aime les braves.

Sans doute, le général de Pellieux ne se pose pas en savant. Il ne connaît pas les canons dont on doit

se servir en campagne. Il n'a jamais prélevé, sur les quinze à vingt mille francs de rente que nous lui faisons, vingt-cinq sous pour acheter chez Berger-Levrault le *Règlement* du canon de 120, édité depuis plusieurs années. Il n'a pas besoin de ça pour nous conduire « à la boucherie », comme il s'y est engagé. Ses triomphes oratoires lui suffisent. Et les mêmes gens qui ont tant raillé naguère les avocats improvisés généraux se délectent maintenant aux arguties des généraux avocats. Vive l'armée !

L'armée chasse le colonel Picquart et garde le commandant Esterhazy. Bravo ! Chevalier de la Légion d'honneur, comme Gaston Pollonnais et Triponé, ancien professeur à l'École de guerre, chef de bataillon à trente-quatre ans, promu lieutenant-colonel au choix à quarante-deux ans, le plus jeune de l'armée française, *ce monsieur* provoquait trop de jalousies. Dans la salle des témoins où la Justice nous a tenus quinze jours, sa jeune prestance offusquait les bureaucrates atrophiés, les branlantes ganaches qui complotaient sa perte dans les coins. La haine des ratés contre l'homme supérieur est impitoyable. Les intrigants et les reîtres ne pouvaient souffrir au milieu d'eux un vrai soldat. Les basses jalousies se sont conjurées contre Picquart dans l'état-major, comme elles se sont conjurées contre Zola dans le tripot littéraire, où tous les fabricants de bouquins sans lec-

teurs ont saisi l'occasion d'épancher leur venin.

Picquart exclu, Esterhazy nous reste. Vive l'armée! Esterhazy est l'homme du devoir. Le colonel Abria, le colonel Mercier, le colonel Santelli, le colonel Cugnier, le général Etienne ont signé ses notes: « Belle tenue, bonne conduite; sentiments élevés, chevaleresques; caractère droit; conduite militaire et privée parfaite; homme du devoir par excellence. » Il est le « cher commandant » du brave général de Pellieux. Il succède à Boulanger. Tous les patriotes professionnels l'acclament et le glorifient. Vingt mille officiers ont les yeux fixés sur lui pour se modeler à son exemple.

Il n'a que le tort de vouloir supprimer ses maîtresses gênantes à coups de fusil; ou d'afficher sa bonne conduite avec des filles; ou de tenir pour « ignorants et poltrons » les grands chefs qui le protègent, et de les destiner aux prisons allemandes; ou de rêver qu'il est au comble du bonheur en sabrant les Français, en livrant Paris au pillage de cent mille soldats ivres. Enfantillages! Peccadilles!... Puisque celui-là résume les perfections du métier, que valent donc ceux qui ne sont pas aussi parfaits? Nous nous le demanderons, nous, soldats, en marchant derrière eux à « la boucherie » qu'ils nous promettent. Vive l'armée! Les lettres à Mme de Boulancy sont l'évangile du nouveau patriotisme.

Les représentants du peuple y adhèrent. Ils ont

été quatre cent seize à courber l'échine sous « la lance du uhlan », sous « la baguette du fusil prussien ». Et comme Méline, en les menaçant de la colère allemande, bafouait lourdement les « intellectuels » qui gardent la tradition française de la justice et de la loyauté, les quatre cent seize s'esclaffèrent à la fois. Ces sous-vétérinaires, ces courtiers, ces tripoteurs semblaient craindre qu'on ne les prît aussi pour des intellectuels. Quelle idée !

A genoux devant les idoles qu'ils ont euxmêmes érigées, ils excitent le mépris du monde entier. Non seulement les peuples virils et libres, mais les peuples opprimés manifestent leur pitié pour la nation française et pour son triste gouvernement. Les écrivains russes, étonnés de découvrir une race plus asservie que la leur, expriment chaque jour une indignation cruelle. Le président même de la Cour de cassation de Pétersbourg flétrit « nos mystérieux tribunaux où retentit le cliquetis des sabres, et les instincts de bêtes fauves déchaînés dans la foule ignorante », et la défaillance de la conscience nationale.

Quelle honte !...

Eh bien, non, tant mieux ! de l'excès d'abaissement sortira peut-être la révolte. Le cours de la justice étant suspendu, les lois étant foulées sous la botte et les codes déchirés par l'éperon, c'est une période révolutionnaire qui s'ouvre. Que le jury

populaire délibère sous la pique des sans-culotte ou sous le sabre des prétoriens, la situation est également révolutionnaire.

Il y a cent ans, la Révolution n'a pas été commencée par le peuple qui prit la Bastille, mais par le prince de Lambesc et son Royal-Allemand qui sabrèrent le peuple. Les uhlans du comte Esterhazy ressuscitent le Royal-Allemand de Lambesc.

*
* *

1er mars.

Pour faire croire aux autres peuples qu'il reste encore chez nous quelque courage, les femmes françaises doivent suppléer à la défaillance des hommes. Elles s'en acquittent parfaitement. Au lendemain du verdict, une « Bradamante », qui fait honneur à son pseudonyme héroïque, écrivait dans *la Fronde :*

L'état-major, partie au procès, a investi le palais de justice ; et ses prétoriens s'y promènent avec l'insolence provocante des reîtres dans une ville conquise. Au demeurant, la citadelle n'a pas été difficile à enlever ; et ces pont-levis qui s'abaissent tout seuls conviennent particulièrement à l'héroïsme de pareils assiégeants.

Les Bulletins de la Grande Armée ne contiennent pas

tant et de si beaux traits qu'on en enregistra durant ces quelques après-midi.

Ici, c'est un capitaine de tirailleurs qui monte sur une chaise comme sur le créneau d'une forteresse et menace de pourfendre le premier qui osera n'être pas de son avis.

Il pourfendra même les jupons et les dentelles, car la valeur de ce nouveau Guzman ne connaît pas plus d'obstacles que celle du héros de Lope de Vega.

Plus loin, vingt braves, dont le moindre a quinze ans de campagne autour des billards et des tables de piquet, fondent comme des lions sur un avocat en robe, dont la barbe, terrifiante à ce qu'on rapporte, eût suffi à mettre en déroute un corps d'armée moins aguerri. Il n'y aurait pas assez de croix et de galons chez les passementiers s'il fallait payer à leur valeur toutes ces actions d'éclat.

A merveille ! La réponse des femmes au Monsieur qui voulait pourfendre leurs jupons et leurs dentelles est bien envoyée. Mais comme le monsieur voulait pourfendre aussi les jaquettes et les vestons, qu'auraient dû lui répondre les hommes ?

Il ne s'agit pas de revenir sur un incident particulier, perdu dans le tumulte du procès ; il s'agit de déterminer à l'avance une ligne de conduite pour les cas analogues qui ne manqueront pas de se reproduire et de se multiplier dans l'ère de violences où nous sommes entrés. Car pour un officier qu'on a nommé, et qui voulait embrocher les civils,

on n'en a pas nommé dix autres qui ne cessaient de murmurer durant les audiences des promesses du même genre : « Ce qu'on aura plaisir à le fusiller, celui-là !... Canaille, va... douze balles dans la peau... »

Nous voilà prévenus.

L'ardeur qui dévore ces guerriers, ils auraient pu, depuis vingt-sept ans, l'épancher au dehors. Entre Iéna, la défaite, et Leipzig, la revanche, il ne s'est écoulé que sept ans ; ce sont les vaincus de 1806 qui entrèrent à Paris en 1814.

Nos indomptables n'avaient qu'à profiter de cet exemple. Si les sabres qu'ils traînent avec tant de fracas dans les couloirs et les escaliers du Palais de Justice ne tiennent plus au fourreau, les Allemands sont là pour un coup... Hein ? les Allemands qu'on défie en paroles, et même en musique, depuis un quart de siècle ! les Allemands contre qui nos Déroulèdes chevillent des vers si fantastiques ?... Hein, la Revanche ?... Hein, l'Alsace et la Lorraine ?

Eh bien ! non ; ça ne leur dit pas ; ce n'est qu'à nous, leurs concitoyens, qu'ils en veulent. Quand on canonne les Allemands, les Allemands ripostent ; au lieu qu'à Fourmies, par exemple, les admirables Lebel ont couché par terre quarante-trois personnes sans aucun danger. Le rêve d'Esterhazy se propage.

Rêve inconsidéré !

Ces messieurs ne réfléchissent pas qu'ils ne vivent pas de leur travail, mais du nôtre. Le milliard que, chaque année, nous donnons aux états-majors pour préparer la défense nationale, et que les états-majors emploient à recruter les uhlans de la nouvelle Boulange, est prélevé sur nos maigres ressources. Des millions de Français se privent du nécessaire pour offrir à l'armée professionnelle les galons, les bottes, les plumets, les dorures qui l'enivrent. Et le sabre qu'on menace de nous passer au travers du ventre, c'est nous qui l'avons payé.

En nous tuant, ces Messieurs tueront la poule aux œufs d'or. Quand ces Messieurs nous auront tués, je vous prie, qui est-ce qui les entretiendra ?

La monarchie prussienne est une monarchie toute militaire ; les Prussiens sont militarisés depuis des siècles ; les Hohenzollern sont des chefs militaires. Or, dans un ordre de cabinet de 1793, Frédéric-Guillaume II déclarait : « Aucun militaire, de quelque rang et grade qu'il puisse être, ne doit s'aviser de molester un bourgeois, car ce sont les bourgeois, et non moi, qui entretiennent l'armée. L'armée est à leur solde. »

Quand nous serions plus Prussiens que les Prussiens et plus Russes que les Russes, le fait n'en subsiste pas moins ; l'armée nationale, c'est nous-mê

mes ; et l'armée professionnelle est à notre solde.

A notre solde : de là naît le problème qui réclame une solution de principe.

Le bourgeois qui paye une bonne pour faire griller sa côtelette est incompétent en matière de cuisine ; il en ignore les règles et la pratique ; cependant, il commande ; il décide s'il mangera du poulet ou du lapin, à la broche ou à la casserole ; il use du droit de critique. Si sa bonne répliquait aux observations par l'envoi d'un cartel et de deux pompiers pour témoins, le patron trouverait la plaisanterie mauvaise ; il ne s'y prêterait pas.

Quand un Monsieur, que nous payons pour nous apprendre à faire l'exercice, se permet de nous provoquer, que devons-nous faire ? Si un civil nommé Dupont offensait personnellement un militaire nommé Durand, la question ne se poserait pas. Mais quand un militaire, en qualité de militaire, lance un défi aux citoyens, parce qu'ils sont des citoyens, comme on l'a vu au Palais de Justice, la question se pose.

Il est très désagréable pour des hommes qui ont souci de leur dignité de laisser passer une provocation sans la relever. Mais il est absurde aussi que des contribuables se fassent enfoncer dans le corps, par un fonctionnaire à leurs gages, un sabre qu'ils ont payé de leurs deniers. Il faudrait fixer, pour avenir, une doctrine à cet égard.

APRÈS LE PREMIER PROCÈS

8 mars.

L'enquête !

Eh bien, et l'enquête ?

Un affilié de la faction césarienne, M. Le Provost de Launay, avait annoncé qu'il saisirait le Sénat d'une proposition d'enquête au sujet du « Syndicat Dreyfus ». On n'en entend plus parler. Ça n'était donc pas sérieux ? Ça n'était donc qu'un tour de politicien pour avoir une réclame dans les journaux ?

Pendant plusieurs mois, on nous a rebattu les oreilles d'un Syndicat de Trahison qui répandait l'or à pleines mains pour perdre Esterhazy, l'état-major et même la France ; on a chiffré par millions les sommes distribuées ; on a répété que le salut

de la patrie était attaché au châtiment des corrupteurs et des corrompus. On a multiplié chaque jour les allusions obscures, les insinuations vagues. Il faudrait préciser, maintenant.

Ceux qui ont attesté la trahison et qui connaissent les traîtres ne peuvent se taire sans devenir complices de l'abominable crime. S'ils ne parlent pas, ils donneront à penser qu'ils ont vendu leur silence. Combien de thalers, de florins et de livres sterling ont-ils exigé pour faire violence à leur patriotisme, qui réclamait impérieusement des victimes la semaine dernière, et qui montre aujourd'hui la plus suspecte indulgence ?

Des noms ! des noms ! Nous voulons une enquête, des poursuites, un procès de trahison. Nous n'admettons pas qu'on nous affirme l'existence et la puissance d'une association de traîtres au cœur de la France, en plein Paris, et qu'on nous abandonne ensuite à nos angoisses.

Nous avons aussi des révélations à faire. L'enquête qu'on nous a promise doit être complète. Tout homme public, tout écrivain, tout individu qui s'adresse à la foule et qui pèse sur l'opinion par une voie quelconque rendra compte de son rôle et de ses motifs. S'il a changé d'attitude et de langage, il dira pourquoi. Nous avons vu des choses qui nous ont troublés : nous attendons le procès pour qu'on nous les explique.

Tels journaux qui célèbrent aujourd'hui la gloire de Boisdeffre, d'Esterhazy et de Pellieux, qui n'impriment plus le mot armée qu'avec une majuscule et des épithètes éperdues, qui pleurent d'attendrissement à la vue d'une aiguillette et qui se pâment au parfum d'une botte, avaient d'abord lancé l'affaire. Ils ont publié les premiers, contre le Uhlan, contre tout l'escadron des Uhlans, des accusations et des preuves. Ils ont déchainé la tempête, appelé du secours, juré qu'ils soutiendraient la lutte jusqu'au bout, qu'ils en avaient les moyens et qu'ils en auraient le courage. Tout d'un coup, ils ont tourné casaque. Du jour au lendemain, leur ardeur est tombée, puis s'est rallumée pour la cause ennemie. Comment s'est opéré ce miracle? Qu'est-ce qu'ils attendaient, qui n'est pas venu? Ou qu'est-ce qui est venu, qu'ils n'attendaient pas?

Henry Leyret a signalé le « grand *journal* littéraire » qui voulait présenter à la famille d'un pauvre forçat une note de publicité, pour un article implorant la grâce. Quelle note a présentée ce journal *littéraire* — « pornographique » suffirait — à la famille Dreyfus? Quelles notes ont présentées les journaux de même espèce? Quelle coïncidence y a-t-il entre le retour des notes impayées et le radical changement d'avis? Quel est le guichet qu'on croyait trouver ouvert et qui n'existait même pas? Quel guichet s'est ouvert soudain, auquel on

n'avait pas songé ? Dans le chauvinisme des entrepreneurs de journaux à scandale et de feuilles à tout commerce, combien entre-t-il de chantage? Combien de malins ont fait un faux calcul et se sont acharnés dans le mensonge pour contraindre le parti de la justice à les « éclairer » ?

Les juges du procès de trahison feront évidemment la lumière sur tous ces points. Ils rechercheront pour quelles causes la grande majorité des journalistes de Paris exprimaient tout haut l'opinion contraire à celle qu'ont soutenue la majorité des journaux ; pour quelles causes des écrivains connus, populaires, ayant la confiance d'un public immense, ont disparu justement à l'heure critique et cédé la plume à des intrus, à des manœuvres, à des scribes de police.

Qu'on les interroge, nos camarades ; qu'on les oblige, comme témoins et sous serment, à dévoiler les secrets de boutique, et les offres qu'ils ont subies, et les menaces qu'ils ont essuyées, et la rancœur qu'ils ont éprouvée quand on leur a imposé la désertion au moment du bon combat, quand on a livré leurs journaux à des misérables. *Leurs* journaux !.. jamais ils n'avaient si cruellement senti, les pauvres amis, que les journaux n'appartiennent pas aux journalistes. Mais c'est tout de même aux journalistes que le peuple s'en prendra, quand il aura honte des lâchetés qu'on lui

a fait commettre et des infamies qu'il a permises.

L'enquête ! Si le Sénat s'en charge, il aura qualité pour l'étendre au budget de la rue Saint-Dominique. Nos soldats sont les plus mal nourris et les plus mal vêtus de toute l'Europe ; les hommes et les chevaux crèvent de faim ; on déguise les réservistes et les territoriaux avec des loques immondes ; les services les plus nécessaires n'existent que sur le papier ; on envoie de force en permission les recrues à peine dégrossies ; les effectifs réels sont inférieurs de vingt, trente, quarante mille hommes aux effectifs nominaux. Qu'est-ce qu'on fait de nos six cent trente millions ? Combien d'escadrons de Uhlans, et pour quelle solde, les ronds-de-cuir empanachés entretiennent-ils sur le pavé de la capitale avec les milliards de la nation ?

D'où vient l'argent ? où va l'argent ? qu'on le publie ! On s'est vanté de le savoir, ou de le découvrir ; on a proclamé qu'on démasquerait les traîtres et les vendus : les noms ! les noms tout de suite !

Allons, héroïques mouchards, c'est pour la Patrie. Parlez. Si vous restez muets, il faudra bien croire que vous êtes des imposteurs, des calomniateurs, des lâches — et surtout des farceurs.

*
* *

Un demi-intellectuel

Voilà encore un intellectuel — que dis-je ? un

demi-intellectuel — qui tourne mal. Il s'enrôle dans le clan des Duclaux, des Anatole France, des Grimaux, des Zola, des lettrés, des savants, des philosophes, des artistes qui comptent pour si peu chez nous. Il va se faire conspuer— le malheureux! — par tous les fils d'émigrés, les seigneurs franco-prussiens, les juifs renégats, les militaires capitulards, les agents de la finance internationale et les uhlans qui monopolisent le patriotisme français.

Il croyait le condamné coupable, comme tout le monde ; il le disait tout haut. Un jour, il reçoit la visite d'un homme qui avait suivi le procès avec une attention passionnée, qui lui démontre l'invraisemblance du crime et la probabilité de l'erreur judiciaire. Il résiste d'abord à la démonstration, trouvant « moins vraisemblable encore que des juges aient, sans aucun intérêt, fait périr un innocent ».

Mais bientôt, le trouble de sa conscience lui dicte son devoir ; il veut sortir du doute. Il écrit:

J'en suis hors de moi; je m'y intéresse comme homme, un peu même comme philosophe ; je veux savoir de quel côté est l'horreur du fanatisme.

Du côté du condamné, que sa religion aurait poussé à l'horrible forfait? ou du côté des juges qu'une aveugle prévention aurait fatalement jetés dans l'erreur?... Il écrit encore:

Cette aventure me tient au cœur; elle m'attriste dans mes plaisirs; elle les corrompt.

D'abord, il faudrait bien mettre au jour le jugement, qui a été tenu secret :

Il ne m'appartient pas de condamner *le tribunal*; mais enfin, il n'y a eu aucun témoin oculaire; le fanatisme du peuple a pu passer jusqu'à des juges prévenus... Ils peuvent s'être trompés. N'est-il pas de la justice du Souverain *(le peuple)* et de sa prudence de se faire au moins représenter les motifs de l'arrêt?

Il entreprend lui-même une enquête. Premièrement, sur les parents du condamné; il les trouve honnêtes gens:

Loin de croire cette famille fanatique et parricide, je crus voir que c'étaient des fanatiques qui l'avaient accusée et perdue. Je savais depuis longtemps de quoi l'esprit de parti et la calomnie sont capables.

Ensuite, sur les mobiles du crime; il n'en trouve point:

A-t-on quelque exemple, dans les annales du monde et des crimes, d'un pareil parricide, commis sans aucun dessein, sans aucun intérêt, sans aucune cause?

Mille obstacles sont apportés à sa recherche de la vérité:

Si on savait, s'écrie-t-il, combien il a fallu de soins et de peines pour arracher enfin quelques preuves

juridiques en sa faveur, on en serait effrayé. Par quelle fatalité est-il si aisé d'opprimer et si difficile de secourir ?

Certains hommes n'auraient qu'à parler pour faire triompher la justice; par de bas calculs, ils se taisent:

Ceux qui pourraient nous donner le plus de lumières gardent un silence bien lâche, et qui même est suspect.

Aussi, les amis de l'Intellectuel, et les ministres auxquels il s'est adressé audacieusement, cherchent à le détourner de son entreprise :

Tous me conseillèrent, unanimement, dit-il, de ne point me mêler d'une si mauvaise affaire; tout le monde me condamna, et je persistai.

Puisque les gouvernants sont butés dans l'iniquité, c'est à l'opinion qu'on en appellera :

Quand les supérieurs font une injustice évidente et atroce, il faut que cent mille voix leur disent qu'ils sont injustes. Cet arrêt prononcé par la nation est le seul châtiment; c'est un tocsin général qui éveille la justice endormie, qui l'avertit d'être sur ses gardes, qui peut sauver la vie à des multitudes d'innocents.

L'Intellectuel entend lutter jusqu'au bout :

Il faut soulever l'Europe entière, et que ces cris tonnent aux oreilles des juges. Je n'abandonnerai cette affaire qu'en mourant.

Mais de quoi s'agit-il ? de l'affaire Dreyfus ?

Non : de l'affaire Calas.

Le demi-intellectuel en question est le nommé Voltaire, dont les œuvres ont un peu plus contribué à la gloire de la France et à son influence dans le monde que les débâcles des *de Pellieux* de son temps, généraux d'antichambre et de cotillon, dorés, galonnés, ignorants et poltrons : les Soubise et les Clermont.

Dans une plaquette ayant pour titre : *Voltaire et Calas*, M. Raoul Allier a relaté les péripéties de ce drame judiciaire. Il donne de la correspondance de Voltaire des extraits qui s'appliquent merveilleusement au drame judiciaire d'aujourd'hui. Non seulement les grands traits des deux affaires coïncident, mais on y retrouve des personnages identiques.

Il y a un capitoul David de Beaudrigue qui joue à Toulouse les du Paty de Clam à s'y méprendre. Il fonde ses conclusions sur des rumeurs vagues et sur des rapports d'experts grotesques. Les témoins à charge sont seuls entendus. Les magistrats et les fonctionnaires qui s'opposent aux illégalités ou qui veulent servir la vérité sont censurés, suspendus, cassés. On écarte, on menace, on bâillonne tous les témoins à décharge. Cependant, le condamné nie à la torture, nie sur l'échafaud. Son arrêt n'a été prononcé que par huit juges contre

cinq; et les huit juges qui livraient ainsi un protestant à la roue étaient affiliés à des ordres religieux. Mais on publie partout que la sentence « a été rendue à l'unanimité de vingt-cinq juges... »

Vous me demandez, écrit Voltaire au cardinal de Bernis, pourquoi je me suis chargé de ce procès? *C'est parce que personne ne s'en chargeait.*

Ils ne sont pas nombreux, ceux que révolte l'iniquité :

J'ai bien peur qu'à Paris on songe peu à cette horrible affaire. On aurait beau rouer cent innocents, on ne parlera à Paris que d'une pièce nouvelle, et on ne songera qu'à un bon souper.

Par contre, à l'étranger, tout le monde se passionne pour la cause :

Nous devenons l'horreur et le mépris de l'Europe, j'en suis fâché... Les nations étrangères, qui nous haïssent et qui nous battent, sont saisies d'indignation.

Les Français se contentent de dire : Qu'importe qu'on ait roué ou non *un calviniste?* Et les juges de Toulouse, qui ont tué cet innocent, refusent désespérément toute communication de la procédure, d'où jaillirait la preuve de leur infamie :

Et pourquoi, s'obstine à demander Voltaire, pourquoi les pièces sont-elles secrètes quand les sentences sont publiques ?...

On pourra donc verser le sang innocent impunément, et en être quitte pour dire : Je ne veux pas dire pourquoi on l'a versé ?...

Que demandons-nous ? Rien autre chose, sinon que la justice ne soit pas muette comme elle est aveugle, qu'elle parle, qu'elle dise pourquoi elle a condamné. Quelle horreur qu'un jugement secret, une condamnation sans motifs ! Y a-t-il une plus exécrable tyrannie que celle de verser le sang à son gré sans en rendre la moindre raison ? — Ce n'est pas l'usage, disent les juges. — Eh ! monstres, il faut que cela devienne l'usage : vous devez compte aux hommes du sang des hommes...

Cela, en date du 5 juillet 1762.

Quoi de changé, depuis ? La bicyclette en plus, et le phylloxéra. Mais des juges aussi féroces, des gouvernants aussi fourbes, des gouvernés aussi lâches.

LEURS SABRES

8 avril.

M. Méline avait promis les premières poursuites contre Zola sur l'injonction de M. le comte de Mun; il a promis les secondes poursuites à la réquisition de M. Marcel Habert. C'est-à-dire que, pour racoler un nouveau pourvoyeur de cour d'assises, il a fallu descendre d'un fort degré dans la Boulange.

M. le comte de Mun ne marchait plus; quelque affinité qu'il se sentît avec le comte Esterhazy, à cause de leur commune noblesse, de leurs parentés chez les Uhlans et de leurs pareilles vocations d'égorgeurs, l'académicien d'hier hésitait à rentrer dans la bagarre. M. Marcel Habert s'est offert pour outrager grossièrement le procureur général Manau, vieillard presque octogénaire. Ce rôle appartenait de droit à l'individu que ses collègues Gérault-Richard et Deville se sont amusés à traiter

de *lâche*, en pleine séance, à tue-tête, un quart d'heure durant, et qui tâchait de se fourrer dans son pupitre pour faire semblant de ne pas entendre.

Donc, le conseil de guerre intentera, régulièrement, cette fois, de nouvelles poursuites.

A la vérité, M. de Rochefort annonce obstinément le contraire, et l'on sait qu'il est toujours renseigné de première main. M. Le Mouton de Boisdeffre n'a pas de secrets pour son vieux Brididi, et le brave commandant Pauffin de Saint-Morel plante avec une infatigable ardeur le drapeau de l'état-major à la rue Pergolèse. M. de Rochefort croit savoir ainsi de source certaine que la convocation du conseil de guerre en assemblée générale constitue « le plus éhonté des chantages » — que « le vieux traître, le félon, l'imposteur Billot » a menacé les membres du tribunal militaire de leur fermer tout avancement s'ils recommençaient le procès — bref que le conseil de guerre se désistera PAR ORDRE.

Mais nous ne pouvons l'admettre ; nous connaissons nos guerriers ; nous les avons vus à l'œuvre. Ils ont éprouvé la servilité de Delesveaux-Delegorgue et la... prudence du jury ; la victoire leur est acquise, rien qu'en faisant sonner leur ferraille autour e l'audience. Ils ne vont pas se sauver ou capituler devant Zola et Perrenx comme devant une armée allemande. Le budget de 1898, fraîchement voté, leur permet de se payer, à tant la séance, en

rognant sur la nourriture des soldats, encore une tournée d'apothéoses. La clique boulangiste n'attend qu'un mot d'ordre et qu'un chèque. Allons-y !

Nous ne nous consolerions jamais de n'avoir pas une seconde série des représentations qui nous ont procuré tant d'émotions neuves. Nous ne voulons pas mourir sans revoir les effets de torse et de cuisses de M. du Paty de Clam, le chapeau de Couard et les pieds de Bertillon, les bajoues verdissantes de Boxon d'Ormescheville et les savates en feutre de Ravary. Nous voulons entendre encore ces deux invraisemblables Brid'oison se confier en bégayant, dans un coin, leur secret espoir : « *Il* se...era é...é...écha...arpé avant la...a...a fin. »

Nous voulons revoir Esterhazy, le dos voûté, la face blême, le regard fuyant et noir, seul et muet, traité comme un pestiféré par ses propres défenseurs ; Esterhazy qui devait tuer un tas de gens, qui publiait jusqu'en Amérique la liste de ses prochaines victimes, et qui n'a encore exterminé personne. Nous voulons contempler de nouveau l'héroïque aspect des assises occupées militairement, et les longues files de cavaliers ornés d'un monocle, aux cheveux longs et cosmétiqués, à la raie postérieure, tous pareils, tels exactement qu'on les admire aussi *Unter den Linden*, — appuyés sur les grands sabres dont ils épouvantent les femmes. Nous voulons voir l'avocat Auffray vendre des

contre-marques à la claque, et l'avocat Coutant collectionner des gifles.

Ce n'était pas un joli spectacle que celui de la tourbe prétorienne à plat ventre devant les généraux de la Débâcle, ou des robins équivoques assommant à cinquante un honnête homme éperdu, ou des vétérans de la fuite et de la reddition tâchant de rendre à des Français les coups de bâton qu'ils ont jadis patiemment reçus des Prussiens. Pourtant nous n'en sommes pas rassasiés. Les clameurs et les hurlements dont cette horde de chacals faisait retentir le Palais de Justice avaient quelque chose de sinistre. Et nous avons soif de les écouter.

Car il faut, pour nourrir notre courage dans les luttes futures, approvisionner nos âmes de mépris, de dégoût, de juste haine.

Allons-y donc ! Le procès !

Il procurera, pour Pâques ou pour la Trinité, des vacances à nos camarades des feuilles dominicaines. On licenciera les écrivains, on rappellera les mouchards, on tirera de leurs soupentes les scribes réservés pour les sales besognes : grâce à quoi l'indépendance des vrais journalistes ne compromettra pas l'intérêt commercial des journaux.

Le procès ! Il confirmera la distinction nécessaire de notre patriotisme et de l'autre. De notre patriotisme, qui consiste à préserver la patrie des

souillures de l'injustice et des hontes de la lâcheté. Et de l'autre, du patriotisme des charlatans, des corrompus, des fourbes, des libéraux repentis, des juifs renégats et des chouans, des communards convertis et des émigrés, des ratés de la littérature qui envient Zola, des ratés du barreau qui jalousent Labori.

Le procès encore ! Il fortifiera le classement nouveau des partis. On n'a pas assez remarqué la révolution profonde que l'affaire Dreyfus, en sa dernière période, a provoquée dans les catégories antérieures de la cité. Sous des étiquettes politiques surannées, dépourvues de sens réel, des hommes d'instinct contraire étaient confondus. Il en résultait des anomalies absurdes. La secousse du drame Zola-Dreyfus a rompu les liens factices, dissocié les éléments hétérogènes, rejeté les pareils vers leurs pareils.

Républicains, monarchistes, opportunistes, radicaux, socialistes, doctrinaires : comme c'est vieux ! comme c'est bête !

Il n'y a qu'une classification vraie, éternellement vraie, que l'affaire Dreyfus a rétablie : d'un côté, la race esclave, qui ne peut exister que sous le joug et sous le fouet ; de l'autre côté, les hommes libres, qui veulent vivre et mourir debout.



20 mai.

Un des journaux juifs de l'état-major, le *Soir*, a publié, avec dessin topographique à l'appui, les manœuvres que ces messieurs ont combinées pour assassiner Zola. Durant le premier procès, dans un coin de la salle des témoins, Ravary disait à Boxon d'Ormescheville : « *Il* sera écha...arpé a...avant la fin. » *Il* n'a pas été écharpé. On s'y prendra mieux. Ces messieurs sont tellement fiers de leur plan qu'au lieu de le déposer chez un notaire, suivant la tradition, ils en ont fait part à leurs troupes. C'est ainsi que Napoléon, sûr de la victoire, en expliquait d'avance les péripéties au bivouac, la nuit d'Austerlitz.

Le rédacteur du journal juif d'état-major qui a donné la répétition générale de la chose est M. Peigné fils. *Huit jours après l'article*, M. Peigné père, colonel d'artillerie, était promu général. Voilà bien encore une preuve des iniquités de l'avancement. C'est le fils qui fait de la stratégie, et c'est le père qui reçoit les étoiles. A moins que le plan ne soit réellement l'œuvre du nouveau brigadier ? On aime à le croire.

A Versailles, entre la petite maison de l'avenue

de Picardie où Bazaine « était traité avec tous les égards que commandait sa situation » — le palais de Trianon où les camarades et compères du traître donnèrent à la France l'impudente comédie de son procès — les larges rues où tout un peuple de lâches, après avoir fraternisé trois mois avec les Prussiens, se rassassia de torturer les Parisiens — au pied de ce plateau de Satory où s'entassèrent pour mourir les pauvres dupes de M. de Rochefort et d'Alphonse Humbert, des Méline et des Barrère — où les fuyards et les capitulards de la guerre étrangère retrempèrent leur triste honneur dans le sang français — la place est très bien choisie pour égorger encore quelques honnêtes gens.

Donc, ces Messieurs y viendront en armes. Ils étaient sous les armes au Palais de Justice de Paris. Ils sont toujours armés au milieu des citoyens paisibles et sans défense. Pourquoi ?

La manie de s'habiller en rouge écarlate, en bleu ciel, avec des dorures et des panaches pour se promener par les rues est déjà très singulière, en dehors du carnaval. Chez les Anglais, peuple sensé, un officier serait taxé d'inconvenance ou de folie, s'il s'exhibait en uniforme quand il n'est pas de service. Beaucoup d'autres métiers imposent un costume spécial à ceux qui les exercent : mais voit-on, par exemple, les mineurs, les garçons épiciers, les magistrats, les polisseuses, avec leur tenue de

ravail ? Ils la laissent dans leur boutique ou dans eur atelier.

La robe de M. Delesvaux-Delegorgue est aussi rouge que la culotte de M. de Pellieux, et la peau de lapin de M. Périvier vaut la plume d'autruche de M. de Boisdeffre; cependant ni M. Périvier, ni M. Delegorgue ne donnent en spectacle leur affublement judiciaire et leurs peaux de lapins quand ils ont fini leur besogne. Ils ont le sentiment du ridicule, qui manque absolument aux militaires. Rien n'est plus cocasse qu'un fonctionnaire qui chausse des bottes avec des éperons pour aller boire une absinthe, qui se chamarre de galons et de brandebourgs pour faire prendre l'air à son chien. Pour songer à se mettre des plumes sur la tête, il n'y a plus dans les pays civilisés, que deux catégories d'hommes : ces Messieurs, et les sauvages qui mangent de l'étoupe ou des lapins crus dans les foires.

Après tout, on peut admettre la liberté du costume au même titre que les autres libertés. Le mauvais goût et le cabotinage enfantin ne relèvent que de la caricature. Mais la menace et la violence appellent d'autres sanctions. Les plumes d'autruche, comme les peaux de lapins, nous amusent: elles égayent le paysage. Le sabre nous inquiète. Comment, dans une nation qui se croit à peu près sortie de la barbarie, des fonctionnaires peuvent-ils traîner en permanence avec eux tout un appareil guerrier ?

Les huissiers de la Chambre, les académiciens, les gardiens de square portent des épées, seulement dans leurs établissements respectifs. Mais les polytechniciens placides sont pourvus d'une colichemarde; on donne aux pompiers des fusils à répétition pour combattre les incendies; et tous les militaires, officiers, soldats, ne quittent pas leur sabre ou leur baïonnette. Ce vestige de sauvagerie constitue d'abord une provocation perpétuelle à l'adresse du peuple désarmé; il cause ensuite de fréquentes catastrophes. Un homme devient une brute quand il est sous l'empire de l'ivresse ou de la colère; et la brute armée ne sait que tuer.

C'est une vérité de La Palisse, mais une vérité tout de même, que le cavalier Janin n'aurait pas frappé un sous-officier de son sabre s'il n'avait pas eu de sabre. A Brest, naguère, les soldats d'artillerie de marine ont traqué à coups de sabre les soldats d'infanterie; une autrc fois, quatre soldats d'infanterie de marine ont estropié à coup de baïonnette trois ouvriers de l'arsenal; à Sampigny, en 1894, un brigadier de chasseurs a tué à coups de sabre un paysan; à Béziers, en 1895, douze chasseurs à cheval ont livré bataille à coups de sabre à la gendarmerie; quatre soldats d'infanterie, à Orléans, ont tué un jeune ouvrier, à coups de baïonnette. Il y a quelques semaines, à Souché, près de Niort, trois hussards ivres ont chargé une noce à coups

de sabre, et presque tué la mariée. Les trente officiers ivres qui, dernièrement, voulaient saccager le Creusot, menaçaient les habitants de leur sabre. Et l'intrépide guerrier qu'on avait fait venir d'Algérie pour « appuyer Van Cassel » avec ses camarades, offrait d'exterminer les femmes à coups de sabre.

Lorsque Tartarin se garnissait d'un arsenal pour aller dîner chez Costecalde ou chanter *les Huguenots*, le soir, chez le pharmacien Bézuquet, il était sûr de son sang-froid. Ces Messieurs, aussi prudents que Tartarin contre les périls imaginaires, sont moins calmes. Qu'on les préserve de la tentation, au moins dans les Palais de Justice. Il n'y a qu'en France que la justice est rendue au milieu d'hommes armés, et que le jury délibère *sous le sabre*, sans aucune métaphore, littéralement. Ce trait suffit aux autres peuples pour nous juger.

Les officiers, à la guerre, emportent leur sabre. Eh bien, nous, soldats, nous emportons un fusil. S'ils ont le droit de traîner partout leur sabre de guerre au milieu de la paix, nous devons avoir aussi le droit de prendre notre fusil. Spécialement à Versailles, s'ils ont le droit d'envahir en armes le Palais de Justice, comme ils l'ont fait à Paris, pour épouvanter le jury, pour maltraiter ou pour assassiner les hommes qui les gênent — nous avons logiquement le droit de nous mettre en défense. Ce sera joli. Allons, au vestiaire la ferraille !

PAR ORDRE

Contre ceux qui voudraient voir clair dans
mystère Dreyfus, le torrent des outrages va
nouveau se déchaîner. Dans le premier semes
de l'exercice budgétaire, il reste beaucoup d'arg
aux états-majors, sur le milliard dont ils ne n
rendent compte que par des faux. C'est de q
payer pas mal de camelots et quelques ar
ments.

Le plus malin qu'ait cru découvrir M. de Roc
fort consiste à rappeler que les mêmes hommes
réclament aujourd'hui la lumière avaient, en 1
demandé contre « le traître » un châtiment in
toyable. Affolé par ses malheurs intimes, et pa
difficulté de se reconnaître entre les deux Drey
le bon vieillard ne lit même plus les journaux. I
sait pas que M. Clémenceau a répondu là-des
pour tout le monde, au cours du procès.

s patriotes demandaient contre le *traître* un
iment impitoyable, alors que nul ne doutait de
ilpabilité, parce qu'il ne venait à l'idée de per-
e d'attribuer aux chefs militaires un prodige
ottise ou de canaillerie. Les patriotes réclament
mière depuis qu'ils ont entrevu dans cette
re un abîme d'iniquités ; depuis que l'illégalité
igement a été révélée d'abord par M. Paul de
agnac, démontrée par la déposition de Mᵉ De-
ge, par le silence éloquent du général Mercier,
e texte comparé des deux assignations contre

s patriotes, qui s'indignaient qu'on n'eût pas
é la patrie en fusillant Dreyfus, s'indignent
itenant qu'on la déshonore en refusant la revi-
d'un procès qui fut un guet-apens. Ils sont logi-
et constants dans leur patriotisme.

i les somme de prouver l'innocence du con-
né. L'innocence ne se prouve point. Il faut
ver l'accusation. Et c'est ce qui n'a jamais été
levant le pays.

i nous dit alors que le conseil de guerre est
llible. Eh bien, et le Pape?... M. de Pellieux veut
son affirmation nous suffise quand il déclare
fus coupable. Mon curé, qui est aussi supérieur
l'intelligence à M. de Pellieux que Léon XIII à
on d'Ormescheville, veut aussi que son affirma-
me suffise, quand il raconte le séjour de Jonas

dans le ventre de la baleine et l'arrestation du soleil par Josué.

Le prêtre et le général doivent être crus pareillement. Ils sont unis si étroitement dans la même campagne et par les mêmes desseins qu'il est impossible d'accorder à l'un l'aveugle foi qu'on refuserait à l'autre. Or, depuis que Voltaire a passé chez nous, il faut être Brididi, tombé dans le ramollissement sénile ou très « éclairé »... du Saint-Esprit, pour avaler pêle-mêle Josué, de Pellieux, Jonas, et les infaillibilités-sœurs d'Ormescheville et du pape.

L'argument de la preuve à fournir, il est vrai, se retourne contre Zola. Dans le procès de Versailles, Zola ne pouvait fournir la preuve matérielle que le second conseil de guerre a blanchi **par ordre** le uhlan Esterhazy. Mais il pouvait en fournir une infinité de preuves morales.

D'abord, l'attestation de M. Alphonse Humbert qui, le 22 octobre 1879, flétrissait avec tant d'énergie « l'atroce justice militaire », après en avoir connu les mérites.

Dans la *Fin d'un Monde*, à propos de l'adjudant Châtelain, M. Drumont déclare :

Je me hâte d'ajouter que les membres du conseil de guerre, qui se sont montrés si indulgents pour Châtelain, ne sont probablement *pas responsables* de cet arrêt, *qui leur aura été imposé* par le ministère.

Quand le Uhlan fut déféré au conseil de guerre, M. Paul de Cassagnac écrivit dans *l'Autorité* :

Comme ils (les officiers du conseil de guerre) n'ont pas le droit d'étendre leur juridiction sur ce qui ne leur est pas soumis, ils seront forcés de négliger le plus essentiel.

Le conseil de guerre, organisé ainsi, ne serait donc qu'*un simulacre*.

Pour peu qu'on complète *ce simulacre* en y ajoutant *le huis clos*, ce sera vraiment complet.

Si M. Esterhazy s'imagine pouvoir être blanchi par cette *fausse lessive, faite dans une cave*, il se trompe étrangement.

Et le sire de Rochefort qui, de panamiste, a passé mouchard, écrivait dans sa feuille :

Si ce pouvoir est à ce point absolu qu'il permette au général Saussier de faire comparaître devant le conseil de guerre un officier contre lequel ne s'élève *aucune charge* (*!*), la justice dans l'armée devient un vain mot, et il était non seulement inutile, mais tout à fait ridicule de confier au général de Pellieux et au commandant Ravary une instruction dont le dictateur Saussier *fait annoncer d'avance* qu'il ne tiendra aucun compte.

Il y a dans cet acte colossal de bon plaisir et de stupéfiant arbitraire une violation sans précédent de tous les codes, militaire ou civil.

On voit que le Vascagat était à ce moment aussi chaud pour le Uhlan, maintenant renié, qu'injurieux

pour la justice militaire. C'était d'ailleurs la millième fois. Il avait dit précédemment :

Au conseil de guerre, les officiers transformés en juges acquittent ou condamnent **par ordre** supérieur, sans tenir aucun compte de l'acte commis, ainsi que des motifs qui l'ont fait commettre.

Procédure monstrueuse !... Il me serait encore égal d'être condamné par des juges doués de quelque intelligence; mais par de pareils idiots, c'est bien humiliant.

A qui fera-t-on comprendre pourquoi c'est M. Zola qui passe en cour d'assises, quand c'est le sire de Rochefort qui a signé ces outrages?

Il faut bien convenir, toutefois, que tous les procès militaires connus ne justifient pas mal l'invective du vieux Boubouroche.

La condamnation **par ordre** du duc d'Enghien en est le type. Les sieurs Hulin, général commandant les grenadiers de la garde consulaire, Guitton, colonel du 1er régiment de cuirassiers, Bazancourt, colonel du 4e d'infanterie légère, Ravier, colonel du 18e de ligne, Barrois, colonel du 96e, Rabbe, colonel du 2e régiment de la garde de Paris, Dautancourt, capitaine rapporteur, Molin, capitaine greffier, étaient sans doute des braves aussi authentiques et des guerriers aussi sérieux que nos vagues Ravary en uniforme. Ils furent cependant de parfaits valets de bourreau. Sur **l'ordre** de leur maître, ils assassinèrent la victime en un tour de

main. Ils signèrent un procès-verbal de la chose qui se terminait par ces mots caractéristiques : « Fait, clos et jugé *sans désemparer*. »

Pendant l'opération, le général Savary, général de police, s'était tenu derrière le fauteuil du général Hulin, président, exactement comme le général de Pellieux se tenait derrière le fauteuil du général de Luxer, présidant le conseil de guerre pour Esterhazy.

En 1807, la police avait manqué Fauche-Borel, agent des Bourbons; de rage, elle avait arrêté son neveu, sur qui ne pesait aucune charge. Le 22 mars, Napoléon écrit à Cambacérès :

Un exemple est nécessaire. Faites appeler le général Junot et faites rédiger *la sentence* en règle par M. Treilhard, ou rédigez-la vous-même. Il faut que le misérable soit jugé dans les vingt-quatre heures.

Le 24, il écrit à Fouché :

Traduire devant une commission militaire et *faire fusiller* ce misérable agent de Fauche-Borel.

La même année, au mois de juin, un pêcheur de Saint-Valery est traduit devant une commission militaire. Les juges l'acquittent. Le 20, Napoléon écrit à Fouché :

De qui était composée cette commission militaire ? Il faut que ces gens-là soient bien bêtes, pour ne rien dire de plus.

Retenez le pêcheur (acquitté) en prison ; envoyez-le à Fenestrelle, etc.

Le 26 février 1814, Napoléon écrit, de Troyes, au maréchal Augereau :

J'ai fait fusiller ici un nommé Gau, ancien émigré, qui s'était avisé de porter la croix de saint Louis.

Si, à Mâcon et autres lieux, il est des individus qui ont fait la même faute et portent la cocarde blanche et d'autres signes de rébellion, que *trois heures* après votre arrivée, ils soient arrêtés, *traduits* à une commission militaire et *fusillés*. Sous quelque prétexte que ce soit, vous ne devez pas rester vingt-quatre heures dans un endroit sans que cette opération soit faite.

Ouvrez les *Mémoires* du général Thiébault. En Espagne, il reçoit l'ordre de présider à Rodrigo un conseil de revision, pour recondamner un soldat déjà condamné à mort ; et le général Leclerc lui signifie *la nécessité* de confirmer la première sentence :

Ne sachant que répondre, ni comment dissimuler les sentiments que m'inspirait *cet ordre de condamnation* ainsi donné à mots couverts, tout ce que je pus faire fut de dire que « si le condamné avait mérité le jugement rendu, ce jugement serait confirmé ». Mais loin de là et malgré les efforts d'un membre du conseil, le soldat fut acquitté. *Une scène vive entre le général et moi* fut la conséquence de ce jugement...

Peu de temps après, nouvel incident, identique -

Ordre de condamner. Fureur du chef, l'innocence étant manifeste. Et sa vengeance :

Passant peu de jours après une revue de cette division, il fit arrêter un soldat de ma brigade, je ne sais plus pour quelle misère, assembla sur-le-champ une commission militaire, *la composa d'officiers dont il était sûr* et, sans que je pusse rien opposer à cette atrocité, il fit condamner et fusiller ce malheureux sur place. *Ma justice pour deux innocents en fit donc assassiner un troisième.*

Dans une ville d'Allemagne, le maréchal Davout **ordonne** au colonel Achard de condamner à mort un marchand « inculpé d'on ne sait quoi », et de venir ensuite dîner chez lui. Au dessert, il demande :

Eh bien, vous avez condamné cet homme ? — Non, monseigneur, il n'a pu être condamné. — Il n'a pu être condamné ! reprit le maréchal en criant de toutes ses forces, et vous osez vous présenter chez moi ! — Il n'a pas été condamné, parce qu'il n'était pas coupable et je me suis rendu chez vous, parce que Votre excellence m'en a donné l'ordre. — *Qu'est-ce qui m'a f... un colonel de cette espèce et à l'empereur un sujet comme vous ?...* Je ne reçois pas ceux qui n'ont pas le feu sacré qu'il faut pour servir. *Sortez de chez moi* à l'instant.

Pour quelques honnêtes gens qui résistaient, combien de milliers de « vrais militaires » ont assassiné par ordre les victimes désignées à leurs coups ?

Notre camarade Henri Varennes a publié ce dossier du lieutenant Fabry, où l'on voit le Conseil d'Etat constatant solennellement une condamnation par ordre, attendu que :

Convoqués par le ministre de la Guerre, leur chef suprême, pour juger un homme que le ministre lui-même accusait, et qu'il affirmait coupable — comme en décembre 1894 le général Mercier — les officiers ont pu croire qu'ils n'étaient appelés que pour appliquer la peine.

A Madagascar, on a vu les patriotes hovas condamnés **par ordre** du général Gallieni dans une comédie de conseil de guerre :

Le lundi matin, *12 octobre*, dépose Jean Carol, le directeur du *Journal Officiel* de Tananarive reçut des mains d'un officier d'état-major les deux textes (français et malgache) du communiqué et de la proclamation qui devaient être insérés au prochain numéro de l'*Officiel*. Cette copie relatait : l'arrestation qui avait eu lieu la veille, le jugement du conseil de guerre *qui allait siéger*, le pourvoi en grâce que les deux condamnés *formeraient le lendemain*, le rejet du pourvoi par le conseil de revision *à la date du 14*, et la mise à mort du jeudi 15.

Voici enfin ce qui est arrivé cette année même à Montmédy.

Dans cette ville est cantonné un détachement du 145e de ligne. Au mois de juillet, un soldat

nommé Vandenbosse est rentré à la caserne en état d'ivresse. Le colonel a décidé de le faire passer en conseil, avec le désir avoué de l'envoyer à Biribi. Le conseil, composé de 5 officiers, n'a pas voulu livrer aux compagnies de discipline un malheureux enfant, pour une faute si légère. Par 3 voix contre 2, il a prononcé l'acquittement.

Le 25 juillet 1898, le colonel du 145e de ligne, par la voie du rapport, a exprimé sa fureur en ces termes :

Le colonel *ne peut s'expliquer la décision prise* par le conseil de discipline du détachement de Montmédy, dans l'affaire du soldat Vandenbosse qui est un détestable sujet à tous les points de vue, et dont les nombreuses et graves punitions attestent l'incorrigibilité.

Le vote des trois membres du conseil semblerait indiquer de leur part **un esprit d'opposition que le chef de corps ne saurait tolérer** et — sans vouloir en rien peser sur la conscience de ses subordonnés (*sic*) — **le colonel est absolument décidé à faire, au besoin par sa manière d'être à leur égard, supporter à qui de droit les conséquences** d'une conduite qui semblerait vouloir se mettre en opposition avec les décisions certainement impartiales et raisonnées du commandant du détachement.

Les officiers intéressés voudront bien se le tenir pour dit une fois pour toutes.

Ainsi le soldat *traduit* en conseil était considéré

comme *condamné* d'avance. Les juges n'avaient qu'à enregistrer. Parce qu'ils n'ont pas condamné *par ordre*, parce qu'ils ont obéi à leur conscience, le colonel, qui tient leur carrière à sa discrétion, les insulte et les menace. Il les avertit « une fois pour toutes » qu'ils ne doivent pas se conduire comme des honnêtes gens, mais comme des valets, ou qu'ils seront brisés.

L'histoire des conseils de guerre n'étant qu'une collection de condamnations *par ordre*, les juges militaires ne devraient pas s'indigner d'être soupçonnés, pour une fois, d'une absolution *par ordre*. Il eût été moins infamant pour eux d'acquitter *par ordre* un bandit de l'espèce d'Esterhazy que de l'innocenter spontanément.

ENJUIVÉS

17 juin.

« *Innocent ou coupable*, nous entendons que l'homme jugé par nous au fond d'une cave et condamné en violation de toutes les garanties légales reste au bagne jusqu'à la mort. » Telle est la thèse de Boxon d'Ormescheville et de Pellieux, de l'état-major et de ses uhlans.

« *Fût-il coupable*, nous entendons qu'aucun homme ne puisse être attiré dans un guet-apens, jugé sans preuves, condamné sans défense. » Telle est la thèse des Français, en petit nombre, qui gardent le sens de la dignité humaine, le respect de la justice, ou simplement l'instinct de la conservation.

Certes, si jamais la culpabilité de Dreyfus était établie, je serais le premier à m'en réjouir. Je me ferais un devoir de dénoncer au pays comme des

quasi-complices de la trahison les chefs et les juges militaires qui n'auraient pas envoyé un traître avéré au poteau d'exécution, quand ils ont la fusillade si facile pour de malheureux soldats coupables d'une gaminerie. J'inscrirais avec une vive satisfaction le nom de Dreyfus, capitaine, officier d'état-major, sur la liste déjà si longue des traîtres militaires.

Car ces documents-là sont précieux. Il faut y recourir tous les jours. Non pas que les malfaiteurs soient rares dans l'armée professionnelle ; ils y pullulent en proportion au moins aussi forte que dans la société civile. Des histoires authentiques de vol, de meurtre, d'escroquerie, d'adultère malpropre, de débauche infâme, de lâche séduction, de basse délation, de tricheries au jeu, de menues filouteries, nous en connaissons mille. Seulement, il est impossible d'en faire usage dans la discussion. La loi protectrice des coquins l'interdit.

Nous devons nous limiter aux dossiers en quelque sorte officiels et classiques : c'est pourquoi les mêmes noms reviennent souvent sous notre plume. Les cas du lieutenant assassin Anastay, du lieutenant avorteur Ravigneaux, des capitaines voleurs dénoncés par le commandant Allaire et par le commandant Myszkowsky, du lieutenant de vaisseau voleur dénoncé par le commandant Picard-Destelan, de l'amiral déserteur Duperré, de l'amiral menteur et

policier Besnard, de l'immonde capitaine Bouïs, des généraux vendus Caffarel et d'Andlau, sont des types, des « têtes de chapitre » sous chacune desquelles il faut ranger une riche catégorie de cas analogues.

Qu'on prouve donc au grand jour la culpabilité de Dreyfus, et je dirai : « Bravo ! Ça ne m'étonne pas ; ils sont comme ça des tas dans la maison. » Seulement, nous voulons la preuve. Jusqu'à la preuve, nous sommes obligés de croire à l'innocence avec Zola. Le mot *innocent ou coupable* ne nous satisfait pas ; il nous répugne et nous révolte ; nous le déclarons abominable

Or, parce que l'homme égorgé dans l'ombre et le mystère est un juif, et que nous protestons contre l'assassinat, les auteurs de la chose assurent que nous sommes vendus aux juifs ! Ayant été des premiers à l'attaque contre les accapareurs de capitaux, ayant été des premiers à réclamer contre les grands voleurs juifs une répression qui devait logiquement atteindre les grands voleurs chrétiens, je trouve, en ce qui me concerne, l'accusation par trop bouffonne. Elle est drôle surtout quand on considère les accusateurs.

Les poltrons, d'abord, qui sont devenus antisémites fervents depuis qu'on crie « Mort aux juifs ! » dans les rues et qu'on pille les boutiques juives.

Ensuite les faméliques déçus, qui n'ont pas pu

découvrir l'adresse du Syndicat-Fantôme : toute la basse Boulange, toujours à louer sur la place, et qu'on voit tantôt en bottes éculées, dans les périodes calmes, tantôt en pelisses de loutre et d'astrakan, lorsqu'une duchesse d'Uzès, une Compagnie de Panama, un Max Lebaudy a lâché quelques millions. Ces gueux espéraient rançonner Rothschild à l'occasion de Dreyfus ; ils s'en pourléchaient d'avance ; comme Rothschild, économe et prudent, est bon esterhazyste, ils se sont rabattus au seul guichet ouvert, à la rue Saint-Dominique.

Antisémite aussi, M. de Rochefort. Il paye ses dettes. A Sydney, au lendemain de son évasion, il vécut des subsides des protestants Scheurer-Kestner et des juifs Bloch. A Genève, en 1874, alors qu'il ne soutirait pas encore à ses actionnaires des appointements annuels de 150,000 francs, ni à la Compagnie de Panama des chèques de 156,000 francs, il fut entretenu par les aumônes des juifs allemands de Francfort. Pour quelques louis de plus, à cette époque, il était prêt à se faire circoncire. Maintenant, il annonce qu'il ne peut pas souffrir les juifs, et que s'il en trouvait un dans sa maison, « il le balayerait aussitôt ». Bon vieillard ! Il n'a pas bien cherché.

Vingt journaux aboient après nous, qui défendons la justice outragée dans la personne d'un juif ; ils nous livrent à la réprobation de leurs lec-

teurs, comme entachés de juiverie. *Le Gaulois* de M. le juif Meyer, *le Soir* de M. le juif Pollonnais, *le Voltaire* de M. le juif Klotz, *le Petit Journal* de MM. les juifs Ellissen et Judet (*Judœus*) ne sont pas seuls à nous reprocher de judaïser. Les autres feuilles bien pensantes suivent le mouvement.

On escompte la délicatesse de notre camaraderie. On sait que nous n'aurons pas la méchanceté de publier la liste des juifs qui rédigent en partie ces organes monarchistes, catholiques, antisémites. On abuse. Et l'impudence des chrétiens qui fulminent contre la juiverie, tout en exploitant le travail des juifs, paraît égale à la lâcheté des juifs qui continuent de vivre et de travailler avec leurs insulteurs.

Antisémites enfin, l'état-major et les militaires du beau monde. Mais pour tripoter sur les gros marchés de fournitures, l'état-major juge tout de même que les grands juifs sont les meilleurs compères. Dans les forêts nationales où les barons juifs donnent à chasser, dans les châteaux royaux où les barons juifs donnent à danser, la fleur des garnisons voisines se dispute les invitations ; le soir, devant les petites juives millionnaires, paradent et font la roue tous les très catholiques et nobles officiers que le père juif a vus depuis le matin galoper à la queue de ses chiens.

Quand ces divers parasites de la juiverie mil-

liardaire déclament contre les juifs, ils nous fon même effet que les bandes de patriotes qui br lent : « Vive l'armée ! » en crachant sur l'unifoı du colonel Demassieux.

INSULTE A L'ARMÉE

24 juin.

En audience correctionnelle, un comparse du guignol judiciaire a dit que nous insultions quotidiennement l'armée. D'autres imbéciles, déjà, l'avaient dit. D'autres le répéteront, qui ne sont pas des imbéciles, mais des pourvoyeurs de bagne. Ils savent ce qu'ils font, et quelles conclusions ils préparent à ces prémisses pour le jour du *Pronunciamiento.*

Les attentats dont l'Italie est aujourd'hui le théâtre présagent ceux que nous subirons bientôt. Après avoir « tiré fort, visé juste », sur le peuple dont le labeur les entretient, après avoir fait massacrer quelques centaines de malheureux par leurs propres enfants, les guerriers italiens achèvent « juridiquement » la sanglante besogne. Ils poursuivent le cours des glorieuses victoires à l'in-

térieur, qui sont l'habituelle revanche des capitulations et des fuites devant l'ennemi, de Lissa et de Custozza comme de Metz et de Sedan.

Succédant aux batteries d'artillerie, les tribunaux militaires font merveille... Dans les villes soumises à l'état de siège, la police arrête qui bon lui semble ; elle traîne des hommes, des femmes, des enfants, des étudiants, des ouvriers, des journalistes, devant les conseils de guerre ; et sans débats, sans preuves, sans défense, les militaires italiens condamnent les citoyens à la prison, au bagne, bientôt peut-être à la fusillade.

Nous verrons ici les mêmes crimes, que l'audace croissante des uns, que les funestes divisions et la pusillanimité des autres vont rendre inévitables. Les hommes dont on veut se débarrasser seront alors livrés à la soldatesque furieuse sous l'inculpation d'avoir, comme dit le président Martinet, insulté l'armée. Avant qu'on ne les bâillonne, ils doivent encore s'expliquer.

On n'insulte plus l'armée, on ne peut plus insulter l'armée depuis qu'elle comprend toute la nation sous les armes. Aucun citoyen ne peut avoir la pensée de lancer un outrage collectif contre l'armée dont il fait partie, avec ses frères, ses parents, ses amis. L'armée, ce n'est pas les vingt à vingt-cinq mille fonctionnaires en costume, que la nation rétribue pour enseigner le maniement d'armes et

pour veiller sur le matériel de guerre. L'armée, ce n'est pas même les quatre cent mille petits jeunes gens qui reçoivent à cette heure, au régiment, une vague instruction militaire. L'armée, c'est les trois millions de citoyens qui marcheront en armes à la frontière quand elle sera menacée. Restent seuls en dehors de l'armée les exemptés, les réformés, les adolescents et les quinquagénaires où se recrute, comme par hasard, l'élément militariste le plus échauffé.

Cependant, admettons, pour la commodité de la discussion, qu'il faut entendre sous le nom d'armée la réunion des militaires professionnels. En quoi les a-t-on jamais offensés ?

On leur dit, un jour, à propos d'une certaine affaire, et sur les révélations de plusieurs d'entre eux : « N'avez-vous pas, par mégarde, à votre insu, violé la loi ? N'auriez-vous pas, avec les meilleures intentions, commis une erreur ? »

Que devaient-ils faire ? Se justifier. Fonctionnaires salariés de la nation, ils ont à lui rendre compte de leurs actes. Ils sont justiciables du public pour tous les détails de leur administration militaire, comme les fonctionnaires des Postes, ou de l'Enseignement, ou des Travaux publics. Et comme ils sont Français, interrogés par d'autres Français, ils devaient répondre avec calme, avec courtoisie, avec déférence.

Tout au contraire, ils ont eu recours immédiatement à la violence. Ils se sont emportés avec la dernière brutalité. Hors d'eux-mêmes, secouant leur ferraille et levant les poings, ils ont crié qu'ils n'avaient pas de comptes à rendre, qu'ils ne relevaient de personne, qu'ils étaient infaillibles, insoupçonnables, intangibles. Habitués à terroriser de malheureux enfants par la menace des pénalités sauvages du code militaire, ils ont supposé qu'ils épouvanteraient de la même façon tout le peuple. Ils ont, à la vérité, terrifié cette partie du peuple, encore en enfance, qui garde le pli de l'antique servitude. Mais ils ont fait hausser les épaules aux libres citoyens.

« Tu te fâches, donc tu as tort. » Leur accès de rage était à lui seul un aveu.

S'ils avaient voulu discuter loyalement, de bonne foi, même au point de vue étroit de « l'honneur spécial » et de la « raison d'Etat », ils auraient choisi pour défenseurs d'honnêtes gens. Dans le clan du césarisme et de la réaction, il y a des écrivains personnellement estimables, et dont le talent se fût dévoué aux sophismes les plus pernicieux de la thèse militariste.

Mais, pour bien établir qu'il voulait seulement injurier ses adversaires, provoquer la nation, attirer dans sa propre sédition les factions séditieuses, l'état-major a confié sa cause à des malandrins.

a racolé tous les résidus de la basse Boulange, du Panama, des procès de chantage, tous les journalistes de sac et de corde, et leur a donné son investiture. Il est allé chercher officiellement, solennellement, le forban le plus effronté de la presse moderne, un homme qui n'a jamais eu pour armes que le mensonge et la calomnie, qui n'a jamais connu d'autres arguments que l'outrage ordurier, un homme dont la vie publique est une suite de trahisons et dont la vie privée est un tissu de scandales, un homme qui avait cent fois couvert de boue tous les chefs militaires. Et cet homme est devenu le protecteur de l'état-major, à charge d'exercer son métier contre les chefs de la démocratie.

On dirait que les militaires ne croient au monde qu'à la lâcheté. Ils ont spéculé sur la lâcheté du peuple en lui faisant craindre une guerre, si leurs mystères étaient dévoilés. Ils ont spéculé sur la lâcheté de la presse, en lui faisant craindre les foudres de M. de Rochefort. Ils n'ont pas trop mal réussi. Les neuf dixièmes des Français ont eu peur de Guillaume ; et les neuf dixièmes des journalistes ont eu peur de M. de Rochefort, comme s'il y avait des « cadavres » dans leur existence.

Mais quel que soit le succès de la manœuvre, elle ne fera pas la gloire de ceux qui l'ont employée. Que le prisonnier de l'île du Diable soit innocent ou coupable, Esterhazy sera toujours Esterhazy,

Rochefort sera toujours Rochefort ; et M. Le Mouton de Boisdeffre restera l'acolyte de Rochefort et d'Esterhazy.

Quand on a fait, six mois durant, insulter ses adversaires par les virtuoses de l'injure, il faut du toupet pour se plaindre de quelques paroles sévères.

Encore, à quel propos nous est-il arrivé de tenir un langage si dur ? La série de nos articles est là : c'est à propos de voleurs, d'escrocs, de meurtriers, d'avorteurs, de faussaires, de concussionnaires, de déserteurs, de traîtres, nommément désignés, avec énumération des faits et des documents. Nous avons donc insulté l'armée parce que nous avons réprouvé ces gens-là ?

Nous demandons au président Martinet, et à ceux qui nous accuseront encore d'avoir insulté l'armée, quelles raisons intimes ils peuvent avoir de s'intéresser à ces diverses catégories de malfaiteurs ? Et si nous insultons l'armée professionnelle en réprouvant les voleurs, faussaires, escrocs, concussionnaires, déserteurs, meurtriers et traîtres — c'est donc que l'armée professionnelle n'est qu'une collection de bandits ? *Voilà ce qu'insinue le président Martinet.* Nous dénonçons au ministre de la justice, en même temps qu'au ministre de la guerre, ce diffamateur de l'armée.

ROCHEFORT

I

Le Janissaire ne marche pas sans la Marmite, dit un proverbe turc rapporté de Constantinople par Hanotaux. C'est pourquoi l'état-major a cherché d'abord des souteneurs dans les fonds sous-marins de la presse. Il y a des associations qui résultent de la nature des choses.

On a trouvé naturelle aussi la présence aux guichets de la rue Saint-Dominique de tous les aigrefins qui défilèrent précédemment aux guichets du Panama. Le rapport Vallé sert d'annuaire aux uhlans d'Esterhazy. Ce sont toujours les mêmes qui touchent. Quand on a fait chanter M. de Lesseps ou Max Lebaudy, on peut y aller avec Le Mouton de Boisdeffre ; et les 630 millions du budget de la guerre, dont l'armée profite si peu, ne doivent pas être perdus pour tout le monde. Ce qui manque à la gamelle des soldats garnit le râtelier de la Boulange.

Il est juste, enfin, que les privilégiés défendent aveuglément la monstrueuse idole militaire, puisqu'elle est leur dernière sauvegarde ; ou que les grands tripoteurs montent la garde autour de la plus riche mine de scandaleux profits ; ou que tous les dispensés, exemptés, réformés de la bourgeoisie payent leur dette au Pouvoir arbitraire qui les a sauvés de la caserne. Quand on dressera la liste des scribes de l'état-major dans l'affaire Dreyfus, il sera curieux et nécessaire d'indiquer en regard de leur nom leur position militaire, ou celle de leurs fils ; alors s'expliqueront un grand nombre de défections et de lâchetés. Si le budget de 630 millions, soustrait à tout contrôle, est un immense fonds de corruption, la libre disposition de la vie des hommes, la faculté de les torturer, de les expédier au bagne, ou de les mettre en congé, de les dispenser, de les réformer, de leur attribuer un poste confortable à l'abri des coups, donne une bien autre puissance.

De tous ceux qui ont assumé la tâche de déshonorer la France aux yeux du monde et d'étouffer chez le peuple français le dernier sentiment de justice et de dignité, l'attitude s'explique donc aisément. Il n'y a qu'un homme dont la conduite a déconcerté, puis indigné beaucoup de gens, parce qu'on n'en pouvait découvrir les motifs. C'est M. de Rochefort.

Les socialistes parlementaires, à qui le citoyen

marquis vient de procurer quelques désastres électoraux, s'échauffent un peu tard à ce sujet. Et l'étonnement qu'ils laissent voir devant les turlupinades de Brididi passe les bornes de la naïveté

Il arrive assez souvent que les révolutionnaires, ou prétendus tels, sont de grands enfants ; il faut que les révolutionnaires français, en particulier, soient très simples pour avoir compté comme des leurs, depuis plus de trente ans, un aristocrate qui incarne toutes les roueries, toutes les incapacités, tous les vices et tout le cynisme de sa race. M. de Rochefort appartient à la caste exploitante autant par ses instincts que par ses actes ; il ne s'y enrôle pas d'aujourd'hui : il la sert comme il l'a toujours et très efficacement servie.

Quand on observe superficiellement la vie d'un homme pulbic, on croit voir des contradictions, qui s'effacent et qui se fondent au contraire dans une parfaite logique dès qu'on approfondit davantage. Nous avons eu l'occasion de le constater à propos de M. Méline, jadis membre de la Commune, maintenant directeur de la Compagnie de Famine et du syndicat de réaction, et qui n'a cependant fait que changer de costume pour jouer le même rôle. Nous le constatons une fois de plus à propos de M. de Rochefort.

Comment peut-on s'étonner de l'adhésion du citoyen marquis au néo-boulangisme, après qu'il a

monté le boulangisme première manière ? N'a-t-il pas marché dix ans plus tôt comme aujourd'hui avec la Caserne et la Sacristie contre la société civile et contre la liberté ? N'est-il pas l'auteur du fameux sonnet à la Vierge Marie qui a fait la joie des *Jeux Floraux* ? N'est-ce pas autant par piété que par... prudence qu'il faisait blinder sa culotte avec des médailles de l'Immaculée Conception, quand M. de Cassagnac réussit à le traîner sur le terrain ?

Ce n'est pas la première fois qu'il travaille avec M. de Mun ; c'est la seconde. A quoi sert donc l'expérience ? N'est-il pas démontré que cet homme a la manie césarienne dans le sang ? Il a raillé Napoléon III, étant venu trop tard pour le lancer ; s'il eût déjà tenu la plume en 1848, c'est lui qui aurait fait le second Empire.

Jouisseur et lâche, stipendié de tous les Panamas, familier de tous les tripots, il a pratiqué l'art d'utiliser le crédit et d'exploiter le travail de ses amis, qui ne furent jamais que ses dupes ; il s'est toujours dérobé devant les périls qu'il avait suscités. Il n'a pas plus combattu pour la Révolution en 1871 qu'il n'avait combattu pour la France en 1870. Il a passé sa vie à fuir. Il excelle uniquement à faire mourir les autres à son profit. Insolent et despotique, il prétend imposer ses caprices à tout ce qui l'entoure. Il a menacé de ses foudres bouffonnes

les candidats députés qui ne flétriraient pas Dreyfus, ennemi supposé de sa paix intime. Il s'obstine à confondre le condamné de l'île du Diable avec un homonyme, auteur de ses plus cuisantes infortunes. Et parce que Louis XIV avait fait du gros Vivonne, frère de la Montespan, un général des galères, le citoyen marquis voulait faire de M. Vervoort le représentant des Grandes-Carrières. On n'est pas plus féodal.

Il passe pour un grand journaliste. Son œuvre de journaliste est en effet considérable : *il a travaillé sans relâche à discréditer la presse d'opposition.*

Les chefs militaires traquent les journaux honnêtes dans toute la France et tâchent d'intimider les marchands qui les vendent. Ils propagent *l'Intransigeant*, leur organe presque officiel. Cependant, M. de Rochefort les a bombardés d'épithètes ordurières ou sanglantes pendant toute sa carrière; et nous n'avons jamais fait qu'énumérer des chiffres, des documents, des preuves, sans commentaires injurieux. Ce rapprochement éclaire tout

Durant un quart de siècle, M. de Rochefort a débité des plaisanteries, des farces, des calembours, des coq-à-l'âne, des mensonges effrontés, mais tellement gros qu'ils ne pouvaient tromper personne. Ignorant et paresseux, l'oreille ouverte à tous les racontars saugrenus, l'imagination

prompte aux élucubrations les plus folles, incapable de lire, de méditer, de comprendre, mais confiant dans son bagout de camelot, il amusait les sceptiques et stupéfiait les imbéciles.

Au fond, il ruinait d'avance l'autorité de toutes les critiques dirigées contre le pouvoir. Il permettait aux gouvernants politiques et aux dirigeants sociaux d'assimiler toute opposition à ses extravagances et de hausser dédaigneusement les épaules. Quand M. de Rochefort déclare que l'Egypte est un effroyable désert, ou qu'il adjure le gouvernement de réclamer Babylone dans le partage de la Chine, les Hanotaux ont beau jeu pour triompher devant le Parlement et devant le pays.

Camille Desmoulins disait à Hébert, substitut de Chaumette et rédacteur du *Père Duchêne* avant Alphonse Humbert :

> Ne sais-tu pas, malheureux, que quand les despotes de l'Europe veulent persuader à leurs esclaves que Paris, cette ville renommée par ses lumières, est plongée dans la barbarie, ce sont des lambeaux de tes gazettes qu'ils insèrent dans leurs feuilles... ! Comme si tes saletés étaient celles de la nation ! Comme si un égout de Paris était la Seine.

M. de Rochefort a joué précisément le même rôle. On a donné partout, pendant vingt-cinq ans, ses âneries pour celles de l'opposition. Il a été le compère du gouvernement qu'il avait l'air d'atta-

quer. Il a semé la défiance et la haine contre tous les chefs de la démocratie. Successivement, il les a tous couverts d'outrages, accablés de calomnies. Aux heures décisives, il a toujours su produire dans le camp populaire les divisions qui assurent la victoire aux puissances de réaction. Ses trahisons sont la ressource infaillible du Pouvoir aux abois. Il est le traître par excellence. Et l'ignominie de ses passions séniles, ajoutant aux hontes de sa vie publique, a fait de cet homme le bandit le plus répugnant de la tourbe césarienne.

AU JOUR LES DOSSIERS!

On sait la terreur qu'inspirait M. Wilson à ses collègues politiciens, au moyen des 22.000 dossiers qu'il prétendait avoir formés avec les preuves de leurs infamies diverses. Les honnêtes gens de l'état-major, ayant jugé très ingénieux le chantage de M. Wilson, se mettent à le pratiquer pour leur compte.

C'est dans les dossiers du ministère de la Guerre que M. Judet, l'homme au cadavre, se vante d'avoir puisé la boue dont il couvre Zola. C'est dans les dossiers du ministère de la Guerre que M. Turrel, ministre des Travaux publics, puisait la boue dont il a couvert ses adversaires électoraux. M. Turrel, qui employait des vélocipédistes militaires comme estafettes, et qui avait pris pour chef de cabinet un officier supérieur, est un grand ami de l'armée : il en tire des services de toutes sortes.

M. Berlioz, officier démissionnaire, commandant le 127e régiment territorial, maire de Fabrejean (Aude), a déposé contre ledit Turrel une plainte en forfaiture, pour détournement et soustraction de documents confidentiels au ministère de la Guerre. Le procureur de la République de Narbonne, qui est évidemment la créature du député-ministre local, a prévenu M. Berlioz que le parquet ne donnerait aucune suite à l'affaire. M. Berlioz a riposté par une seconde plainte contre le ministre de la Guerre, responsable des détournements, soustractions de documents et violations de secret professionnel, commis dans ses bureaux par ses sous-ordres. Le parquet, naturellement, renouvellera son déni de justice et refusera d'informer.

Le parquet refuserait aussi d'informer, si Zola déposait une plainte contre MM. Billot et Judet, coupables de détournements, soustractions, communications illégales de documents secrets. Les magistrats ont pour première mission d'assurer l'impunité aux crimes des militaires. C'est dans le même drap couleur de sang qu'on taille la robe des uns et la culotte des autres; ils travaillent ensemble.

Les policiers professionnels attendent généralement leur retraite pour fonder des agences louches et pour faire chanter leurs victimes, avec les renseignements et les documents qu'ils ont emportés

de « la Boîte ». Les militaires, mouchards amateurs, opèrent en activité. Les violations de domicile, les délations anonymes, les faux témoignages, les usurpations de fausse qualité, les vols de lettres et de télégrammes, la fabrication des faux en tout genre, leur ont donné le goût du métier. Les voilà maîtres-chanteurs. Ils tiennent des dossiers pour chantage et pour diffamation. Ils sont complets.

Cependant, il ne faut pas les décourager. Quand ils auront commencé de déshonorer leurs ennemis du dehors, ils ne résisteront pas à la tentation de se déshonorer entre eux. On en verra sortir, alors, des dossiers, et des fameux. Attendons.

Nous avons donné plus haut des exemples de jugements portés par nos chefs les plus autorisés sur leurs camarades, à charge de revanche : ils étaient éloquents. Le dernier échantillon livré au public est une lettre adressée par le colonel Humbert à l'amiral Besnard, ministre de la Marine, au sujet du général Borgnis-Desbordes, inspecteur général de l'artillerie de marine. Le colonel Allaire, le commandant Myrzkowski ont été brisés par les complices et les protecteurs des coquins galonnés dont ils avaient voulu réprimer l'audace. Le colonel Humbert, comme l'infortuné Picard-Destelan, a été brisé par les faiseurs empanachés dont il avait démasqué la fraude. Combattant du siège de Paris, décoré au feu pendant le bombardement du fort de

l'Est, ayant pris part à dix expéditions, dans le Sud-Oranais, au Tonkin, au Soudan, seul colonel breveté de son arme, et le plus jeune, il eut l'imprudence de rendre hommage à la vérité, de croire à la justice.

Ayant refusé son concours aux hâbleries du général Borgnis-Desbordes, il fut frustré de ses droits à l'avancement ; ayant réclamé auprès du ministre, il fut puni de soixante jours de forteresse ; ayant donné sa démission, il fut retranché même de l'*Annuaire* et de la liste des officiers de réserve. Il invoque les lois ; le ministre lui répond qu'il s'en moque. Enfin, le 13 mars dernier, le colonel Humbert écrit, entre autres choses, à l'amiral Besnard :

... C'est bien par suite d'un abus de pouvoir que mon nom ne figure pas sur l'*Annuaire*.

Si la brochure que j'ai publiée le 15 novembre 1896, et qui a à tout jamais *disqualifié le général Desbordes*, avait réellement constitué un acte offensant, vous aviez le devoir de me traduire devant un conseil d'enquête ; mais vous n'aviez pas le droit de rayer mon nom de l'*Annuaire* et de me cacher cette punition d'un nouveau genre pendant un an et demi.

Je connais la note secrète à vous adressée par le général Desbordes. Je vous demande avec instance sa publication. Ce sera *l'effondrement définitif de l'honneur de ce général*, dont la chute lamentable est prochaine, inévitable et attendue avec impatience par toute la

marine, à l'exception de la petite coterie dont il est encore le chef, grâce *à la terreur qu'inspire son improbité* militaire...

Le dossier du général dont « l'honneur doit bientôt s'effondrer définitivement » serait curieux. Le dossier de l'amiral qui se fait l'instrument des vengeances du général Desbordes comme il s'est fait — jusqu'au crime — l'instrument des vengeances du déserteur Duperré, qui a entassé dans sa carrière politico-militaire les bassesses et les vilenies, serait encore plus intéressant.

Au jour, donc, les dossiers! — dossiers des traîtres, dossiers des voleurs et des aigrefins — dossiers de tous ceux que leur cynisme tient debout sous le mépris jusqu'au bout de la carrière, et de tous ceux que des démissions mal expliquées ou des suicides suspects ont soustraits au châtiment!

Tôt ou tard, ils seront produits. Aucun scrupule de peut subsister, maintenant que les intéressés ont montré qu'ils n'en ont point.

Quand la valetaille de Félix Faure déterre le père de Zola, c'est un devoir de réciprocité de déterrer Belluot, le beau-père filou, le forçat contumax. Le père de Zola fût-il cent fois coupable, que le cas de Belluot et de son gendre serait bien pire. On ne choisit pas son père, tandis qu'on choisit son beau-père. Si le fils de Troppmann, de Méline ou de Papavoine est personnellement irré-

prochable, tout honnête homme doit le traiter honnêtement. Mais le tanneur qui a cherché aux annonces de son journal les offres d'union « avec tache », et qui a mis en balance la tare et la dot, en prenant l'argent a pris aussi la honte ; il la garde.

On la lui rappellera. Il faut faire la guerre à l'ennemi avec les armes qu'il emploie ; tant pis pour lui s'il use de traits empoisonnés. Imagine-t-on quelque polémiste assez naïf, par exemple, pour avoir pitié du citoyen marquis de Rochefort, qui n'a jamais épargné personne, qui a trente ans déchiré les hommes et sali les femmes avec une égale sauvagerie ? Non, non. Point de quartier. On veut savoir qui chantera le mieux.



Dans une Démocratie, la *calomnie*, c'est-à-dire l'accusation mensongère, doit être châtiée durement ; le *chantage*, c'est-à-dire la menace intéressée d'une accusation déshonorante, doit être châtiée durement aussi ; mais le délit de *diffamation* ne se comprend pas. La divulgation d'un fait criminel, la dénonciation d'un individu malfaisant est le devoir social de tout bon citoyen, quand aucun intérêt personnel ne l'inspire. La loi qui garantit la « bonne renommée » des coquins ne peut avoir été faite que par des coquins.

Encore, à la rigueur, pour les particuliers, on peut admettre certains ménagements dans le droit de censure. Mais pour les hommes publics, pour les hommes qui s'adressent au peuple et qui se mêlent de le diriger, nulle restriction ne se justifie. La distinction de la vie publique et de la vie privée rentre dans la casuistique de Tartufe. Un homme public appartient au public, tout entier; il doit compte au public, de tous ses actes; il doit être prêt, à toute heure de sa vie, à dire tout haut ce qu'il est, ce qu'il croit, ce qu'il veut, ce qu'il possède, et comment il l'a gagné.

Dans la lettre citée plus haut, le colonel Humbert flétrissait « l'improbité militaire » du général Borgnis-Desbordes. Pourquoi pas « l'improbité » tout court? Un individu qui manque à la probité dans sa profession, manque à la probité tout court; le malhonnête militaire, comme le malhonnête avocat, le malhonnête journaliste ou le malhonnête législateur est un malhonnête homme.

Le brave officier de Uhlans qui incarne l'honneur et la moralité des militaires français a dépouillé sa femme, abandonné ses enfants, comploté l'assassinat de ses maîtresses gênantes, appelé de ses vœux l'invasion et la ruine de la patrie; d'autre part, il s'est fabriqué de faux états de service. On voudrait bien connaître le jésuite d'état-major capable d'établir, dans ces infamies diverses, la

limite de l'improbité militaire et de l'improbité sans épithète.

Voilà M. Besnard qui, amiral et ministre, entassait les mensonges sur les faux, escamotait les lettres et faisait fouiller les armoires, qui a tué Picard-Destelan pour venger Duperré. Voilà M. Méline qui condamne à la misère des millions de travailleurs et qui sème des germes de guerre entre les peuples pour grossir les dividendes de la Compagnie de Famine. Au fond, paraît-il, M. Méline et M. Besnard sont la crème des braves gens ; ils ne sont des scélérats qu'en tant qu'hommes politiques. Y a-t-il une conscience droite qui ratifie de pareils sophismes? Un malfaiteur est un malfaiteur ; un coquin est un coquin.

Les vaillants militaires, gloire de la nation, qui tripatouillent les documents et qui débitent de gros mensonges avec tant d'effronterie devant la justice, s'excusent dans les coins : ils invoquent les nécessités du métier, les obligations de l'esprit de corps, les exigences de l'Honneur spécial. Et dans notre cervelle de civils, dans notre conscience de pékins, ne pénètre pas cette conception d'un Honneur qui se fonde sur la plus dégradante lâcheté. En dépit de Ravary, la justice est une ; la vérité aussi est une ; quel que soit son costume, et quels que soient ses motifs, l'homme qui attente à la justice mérite la haine, l'homme qui ment

mérite le mépris. Les restrictions mentales et les *distinguo* ne font que rendre leur crime un peu plus vil.

C'est en séparant la vie privé, pour la rendre inviolable, de la vie publique livrée à la discussion, qu'on arrive à composer des Assemblées presque entières d'aigrefins, de corrompus, d'intrigants prêts à tout. Tel a pratiqué la « poussette » dans les tripots ; tel a su rendre nécessaire le mariage qui l'enrichit ; tel a vécu successivement, et notoirement, du produit de la honte de sa sœur, du produit des galanteries de sa femme. Vie privée! Silence forcé! Procès en diffamation! La loi, la bonne loi des *honnêtes gens,* va noter d'infamie le diffamateur qui ne voudrait pas que son pays fût gouverné ou son peuple représenté par un infâme.

Il importe pourtant aux nations de connaître la vie privée, la vie intime des hommes qu'elles se donnent pour chefs. Car il faut n'avoir jamais ouvert un livre pour ignorer que les prétendues grandes combinaisons des prétendus grands politiques ont toujours été dictées par de petits intérêts, par de misérables passions de la vie privée. On range dans la vie privée en premier lieu les histoires de femmes; or, les histoires de femmes sont presque tout le fond de l'histoire. Comment voir clair dans l'histoire, si l'on en supprime d'abord l'élément essentiel? Et dans quelle histoire

besoin de voir plus clair que dans l'histoire
nporaine, dans l'histoire que nous vivons
s jours ?

ur ne pas éveiller les susceptibilités » —
disent nos camarades du *Sifflet* en met-
n masque à leurs personnages aquatiques
ions un exemple dans le passé.

673 à 1679, la France a soutenu contre toute
e continentale une lutte redoutable, d'où
t sortie glorieuse mais affaiblie. Pourquoi ?
que la campagne de 1672, qui devait mettre
emier coup la Hollande à la merci de
XIV, avait échoué. Pourquoi ? parce que les
s d'avant-garde avaient été paralysées par
eillité de leur chef, le lieutenant-général
is Henri de Rochefort. Et pourquoi, malgré
réchaux et les princes, le commandement de
-garde avait-il été donné au marquis Henri
chefort ? Parce que ce marquis était un mari
plaisant. La marquise, sa femme, était la
sse de Louvois, et l'entremetteuse ordinaire
mours royales ; elle y prêtait jusqu'à son
é ; parfois elle tenait la chandelle : « Belle.
Saint-Simon, encore plus piquante, peu ou
d'esprit, avec toute la bassesse nécessaire
être de tout et en quelque sorte que ce fût. »
t de la vie privée. Cependant, les mœurs de
rquise de Rochefort ont valu à la France de

rudes épreuves. Impossible d'étudier la guerre de Hollande sans noter que le marquis Henri de Rochefort fut un des plus funestes Sganarelles de l'histoire... Dans ces grandes familles, la force des traditions est surprenante.

Pour éveiller encore moins de susceptibilités, prenons un autre exemple au théâtre. Dans *l'Aventurière*, Augier met en scène un sujet ancien comme le monde, un des spectacles les plus lamentables de la triste humanité : l'aventure d'un vieillard que son vice fait tomber sous la coupe d'une fille et d'un ruffian. *Monte-Prade* était autrefois un homme ; il a joué un rôle dans son pays ; il a servi ses concitoyens ; depuis qu'il est au pouvoir de Clorinde et de son frère, il a perdu la mémoire, la raison, le respect de soi-même ; égaré, affolé, reniant son passé, trahissant les siens, il roule au dernier degré d'ignominie. Vie privée ! sans doute. Mais si ce malheureux était un conseiller du peuple, ne faudrait-il pas apprendre au peuple d'où lui viennent les conseils ?

NOS PATRIOTES

Parce que nous nous sommes indignés qu'un homme, *fût-il juif et fût-il coupable,* ait été attiré dans un guet-apens judiciaire — parce que nous avons refusé d'incarner dans un Esterhazy l'honneur de l'armée française — parce que nous avons flétri les menteurs, les faussaires et les parjures, même chamarrés de galons et de croix — parce que nous avons haussé les épaules avec mépris devant les injures et les menaces de la tourbe césarienne — parce que nous n'avons pas voulu que la France avilie devînt pour le monde un objet de dégoût — on nous a traités depuis huit mois de mauvais Français et d'antipatriotes.

On a répété chaque jour que nous étions vendus l'Allemagne. Le sire de Rochefort se porte garant de la chose. Donc, elle n'est pas douteuse.

En ces derniers temps, le sire de Rochefort a

révélé à ses intelligents lecteurs que Babylone est actuellement le port le plus fréquenté de l'Orient, que l'Egypte est un désert peuplé de bêtes féroces, que le général de Bourmont a gagné la bataille de Waterloo, que les juifs cherchent à faire appliquer en France le décret Crémieux, que l'empereur d'Allemagne a touché du Sultan six millions, de la main à la main, pour les affaires d'Arménie. Pas de discussion, pas de contestation possible. Les preuves sont entre les mains de Brididi, rue Pergolèse. Là-dessus, l'Europe peut se faire une bonne idée du public français et des oracles qu'il écoute. Dans l'affaire Zola, c'est douze millions qu'a versés le Syndicat : pas un sou de plus, pas un sou de moins. Le sire de Rochefort a la photographie des chèques. On ne peut pas lui en remontrer. Ayant passé sa vie à palper des 160.000 francs dans tous les Panamas, ayant usé ses loisirs sur les champs de courses entre les bookmakers, cet honnête homme atteste qu'un écrivain n'écrit jamais sans s'être vendu d'abord. Il en répond.

Eh bien, puisque nous sommes les antipatriotes, il faut voir un peu qui sont les patriotes.

Sur les *Patriotes* de la presse, inutile d'insister. Débris de la basse Boulange, du Panama, des affaires de chantage, dispensés du service militaire par fraude, exemptés, réformés, payant à l'état-major le prix de l'inique faveur qu'ils ont obtenue

pour eux ou pour leurs fils, juifs renégats prêts à trahir leurs compatriotes comme ils trahissent leurs congénères, nous les avons signalés vingt fois au passage. Dans son précieux livre *Sous le Sabre*, Jean Ajalbert a dressé un commencement de liste; il n'a malheureusement noté que les gros. Il faudra compléter le travail. Les obscurs gredins ne sont pas toujours les moins venimeux; leurs noms ignorés ne mettent pas le public en garde contre le mensonge.

Les *Patriotes* du Parlement, les représentants de la France acharnés à couvrir la France d'infamie, méritent qu'on s'y arrête davantage. Ces champions de l'honneur militaire qui frémissent d'enthousiasme en disant : « Notre armée ! » — qui pleurent de tendresse en disant : « Nos petits soldats ! » — ne laissent point passer une semaine sans commettre un crime contre la patrie.

C'est eux qui ont souillé le drapeau tricolore en l'associant aux massacres d'Orient et qui ont livré définitivement « nos chères provinces » en reniant le droit des peuples dans un ordre du jour solennel. C'est eux qui font périr par milliers « nos petits soldats » dans d'abominables expéditions, pour leurs concessions de mines et pour leurs scandaleux contrats de transports. C'est eux qui empoisonnent par centaines « nos petits soldats » avec les farines et les viandes gâtées qu'ils achètent

comme gouvernants, et qu'ils vendent comme fournisseurs. C'est eux encore qui font assassiner à Fourmies, par « nos petits soldats » du jour, « nos petits soldats » de la veille, quand ils ont repris la blouse et le bourgeron.

Patriotes, ils ont détruit la marine marchande et ruiné le commerce d'exportation, sources de la richesse française, pour appliquer leur Pacte de famine. Ils ont livré la marine de guerre, pour des pots-de-vin, à la rapacité des grands métallurgistes. Ils ont sacrifié la défense nationale dans toutes les conventions qu'ils ont passées depuis vingt ans avec les puissantes Compagnies de finance ou de transport sur terre et sur mer. Les canons, les cuirasses, les projectiles qu'ils fabriquent « patriotiquement » pour la France, ils les offrent au même prix ou moins cher à l'Angleterre et à l'Italie. Ils prennent des millions par dizaines dans les poches des travailleurs français, pour permettre aux raffineurs, par des primes d'exportation, de faire payer le sucre quatre fois meilleur marché à Londres qu'à Paris.

Patriotes, ils ont souscrit à tous les emprunts que contractait l'Italie pour armer contre la France. *Patriotes*, ils obéissent à tous les ordres de la finance internationale, ils sont au Parlement les humbles valets de Rothschild, ils ont conclu avec Rothschild des pactes financiers qu'ils interdisent à

la nation de connaître. Ils ont fait de la Banque, trésor de guerre national, une dépendance de la maison Rothschild, un fief de la famille franco-austro-anglo-allemande des Rothschild.

Patriotes, ils font pervertir le jugement et corrompre l'âme du peuple par des feuilles à tirage immense, qui sont entre les mains de gens que le dernier garde des sceaux appelait des naturalisés d'hier, des demi-étrangers. Et de vagues rastaquouères, aux noms exotiques, apprennent aux Français de France comment ils doivent aimer leur pays.

Mais voilà toute une horde, encore, de *Patriotes*, qui sort des sacristies et des couvents. Ils avaient pour prophète le comte de Mun ; désormais, ils ont pour prophète en second le marquis de Rochefort. Leurs journaux célèbrent la piété que montra l'édifiant Brididi, quand il tenait le jeune Hugo sur les fonts baptismaux, ou quand il perpétrait sa première série de mariages. Ces *Patriotes* noirs, enragés contre les contempteurs d'Esterhazy et les détracteurs du Mouton de Boisdeffre, ont leurs « généraux » à Rome. Ils obéissent aveuglément à des Italiens, à des Allemands. Naguère, ils exécraient la République. Du jour au lendemain, tous à la fois, sur un mot d'ordre venu de l'étranger, ils se sont déclarés républicains. Ils sont entre les mains de leurs chefs, suivant la constitution des

Jésuites, *perinde ac baculus, perinde ac cadaver*. Ils trahiront demain la France comme ils ont trahi tous les partis assez fous pour se lier à eux.

A ces diverses catégories de *Patriotes* qui nous donnent des leçons de patriotisme, à l'Internationale des exploiteurs et des affameurs, à l'Internationale de la finance, à l'Internationale papiste, s'ajoute l'Internationale du sabre. Elle mérite un chapitre spécial.

Accusé par M. Millevoye d'être vendu à l'étranger, le sire de Rochefort écrivait dans *l'Intransigeant*:

Il est d'une réelle importance que le pays sache quels sont les Français capables de lancer contre d'autres Français une accusation abominable que les accusateurs savent notoirement fausse.

Si l'on ne fait pas justice de ces coquins-là, tous ceux qui gêneront leurs combinaisons seront exposés à subir le même assaut.

Très bien.

M. Le Mouton de Boisdeffre et sa séquelle, pour ne pas rendre au pays les comptes qu'ils lui doivent, ont fait crier sans relâche que nous étions de mauvais patriotes. Ils nous ont infligé le pire outrage que puisse essuyer un Français. Cela se paye [1].

1. Voir *l'Armée de Condé*.

CAVAIGNAC III

15 juillet.

La farce militaire du 14 juillet 1898, à Longchamp, n'a pas offert toutes les attractions qu'on espérait. Les gardes municipaux et les pompiers, les Polytechniciens et les Saint-Cyriens qui seront officiers sans jamais avoir été soldats, ont figuré l'armée française avec un dévouement admirable. Mais le public a tout de même été déçu. Car on n'a pas vu, sur les épaules des vaillants chasseurs à pied, la chaise percée que Félix Faure, dans son désir de glorifier l'armée, leur a fait porter au col de la Vanoise.

On n'a pas vu davantage le brave commandant Esterhazy à la tête de son bataillon. Cet intime ami de MM. de Pellieux et de Rochefort est malheureusement sous les verrous ; ce modèle des officiers français se trouve accusé d'un tas d'ignominies par

les mêmes gens qui voulaient l'imposer à notre admiration. Notamment, il est inculpé de faux: délicate attention pour la bande à Norton, qui travaillait sous le Uhlan comme elle a travaillé sous le Nègre.

On n'a pas vu non plus M. de Boisdeffre : embarrassé de choisir entre l'uniforme anglais du Royal-Louis et l'uniforme prussien des dragons d'Enghien ou du Dauphin-Cavalerie, le fils des Kaiserlicks, chef d'état-major général de l'armée républicaine, est resté dans l'ombre. Il accompagnait probablement son collègue de la marine, M. Cavelier de Cuverville, l'amiral du comité Saint-Michel, au sanctuaire du glorieux Archange. Ces messieurs ont des cierges à faire brûler pour le succès de leurs desseins.

Enfin, la résurrection projetée de la Boulange a raté.

L'état-major avait pourtant bien fait les choses, avec notre argent. Il est à craindre que les soldats ne mangent encore souvent de la viande empoisonnée pour compenser les frais de l'opération.

La tourbe sinistre qui s'exerçait à l'assassinat autour du Palais de Justice, et qui recommencera la semaine prochaine à Versailles, était payée cette fois pour bafouer le patriotisme. Elle a mal gagné son salaire. Le nouveau cheval noir à la queue duquel Félix Faure et Brisson sont attachés

comme deux captifs n'est qu'une lamentable rosse. Pour prendre officiellement la suite des affaires du général Ernest, Cavaignac ne s'appuie décidément que sur une poignée de camelots, de malandrins et de gâte-sauce.

En cette aventure, s'il en est un qui mérite bien son sort, c'est l'austère M. Brisson. Voilà deux fois qu'il manque l'occasion de se montrer honnête homme; c'est vraiment trop dans la carrière d'un puritain. Quand il présidait, naguère, la commission du Panama, la France attendit de lui la lumière t la justice: il couvrit de son austérité tous les coquins. Maintenant qu'il remplace Méline, la France attendait encore de lui la lumière et la justice, dans le drame odieux dont elle est bouleversée: il a couvert de son austérité l'état-major et Cavaignac. On le supprime; il disparaît dans le ridicule et dans la honte: il ne l'a pas volé.

Reste Cavaignac. On ne comprend guère que de bonnes gens aient pu garder sur celui-là des illusions. Il avait fait ses preuves.

Né d'un général de guerre civile, nourri par des femmes affolées d'orgueil dans l'idée de réussir où son père avait échoué, médiocre, secret, têtu, polytechnicien, servilement inféodé à la coterie militariste, parent de l'inquisiteur du Paty de Clam, intime ami du Mouton de Boisdeffre, Godefroy de Cavaignac était l'instrument désigné

du complot qui vient d'éclater au grand jour. En 1892, ministre de la Marine, il refusait insolemment de répondre aux questions que lui adressaient M Clémenceau, de la gauche, et M. de La Ferronnays, de la droite, sur la transformation des canons à tir rapide. Il proclamait l'indépendance et l'irresponsabilité du pouvoir militaire avec plus d'audace que n'en eût montré un professionnel. En 1895-96, ministre de la Guerre dans le cabinet Bourgeois, il étouffait l'enquête sur l'affaire Lebaudy; il étouffait l'enquête sur la campagne de Madagascar.

Cavaignac, écrivait alors M. Drumont, le rigide Cavaignac, n'a ouvert aucune information sur l'abominable incurie qui, dans l'expédition de Madagascar, a coûté la vie à des milliers de soldats français...

... Cavaignac, qui réclamait si bruyamment des enquêtes quand il n'était pas au pouvoir, n'a fait aucun effort, une fois ministre, pour savoir comment six mille soldats français étaient morts dans une campagne où l'on avait à peine tiré quelques coups de fusil.

... Il savait, à n'en pas douter, que des actes de très coupable complaisance avaient été commis dans l'armée en faveur de Max Lebaudy. Fils de soldat, il se devait à lui-même de faire un exemple et de réprimer ces tendances funestes pour l'honneur militaire. Démocrate, tout au moins d'apparence, il avait pour élémentaire devoir de faire respecter le principe de l'égalité de tous (!) dans le service.

Il a tout su, tout étouffé, tout couvert.

A la nation qui demandait justice, pour les sept mille enfants assassinés à Madagascar, Cavaignac répondit brutalement : « Il faut subir la *loi d'airain*. Il faut se taire devant les *considérations superieures*. »

Comme il a étouffé l'affaire Lebaudy, il prétend étouffer aujourd'hui l'enquête sur les viandes empoisonnées. Comme il a étouffé l'affaire de Madagascar, il prétend étouffer par la terreur le grand procès qui dévoile chaque jour plus avant la pourriture du haut commandement militaire. Il affirme, d'un ton rogue, et s'imagine qu'on va le croire sur parole.

La parole d'un politicien ! quand nous venons d'admirer Méline, ministre, Besnard, amiral et ministre, Billot, général et ministre, Hanotaux, ministre et pacha, entassant deux années de suite les mensonges sur les faux ; quand nous venons de surprendre Turrel, ministre, jurant « sur son honneur et sur la tête de sa mère » qu'il ignorait un libelle écrit de sa propre main !

Mais il n'y a pas que la parole de Cavaignac ; il y a ses preuves. Pour emplir des affiches blanches, pour tromper jusqu'au fond des campagnes les malheureux qui ne savent pas lire ou qui ne savent pas comprendre, Cavaignac débite des inepties énormes et des mensonges grossiers ; il raisonne à faire crever de rire un enfant de cinq ans ; il con-

tredit même le colonel Henry, même les metteurs en scène de son propre rôle ; il invente des histoires saugrenues de « mille lettres » interceptées entre des traîtres qui continuent d'écrire sans se douter de rien. Il dépasse en bêtise les plus simples, en impudence les plus cyniques. Et par chance, il trouve une Chambre-Croupion qui l'approuve.

Les députés de 1893 ne valaient pas cher ; cependant, ils avaient flétri avec dégoût Norton le faussaire et ses complices. Les députés de 1898 ont absous les faux du prince d'Arenberg. Ils se sont ensuite unanimement associés aux faux de Cavaignac. Ils sont dignes de lui comme il est digne d'eux. Mais la nation roulera-t-elle dans leur bourbier ?

Quand on veut être canaille, il faut l'être avec adresse. M. Godefroy Cavaignac nous a l'air d'un César « à la manque ». Les ambitions effrénées de son entourage intime ne lui donneront pas les facultés qu'il n'a point. Fils de soldat et de banquier, il ne demanderait qu'à satisfaire les appétits des deux castes complices. Il fera certainement ce qu'il pourra. Mais il n'ira pas loin. Sur ce produit de deux générations d'égorgeurs, les stigmates de la dégénérescence apparaissent à première vue. C'est un pauvre homme.

∴

22 juillet.

De même que Pellieux-la-Boucherie, sous-écuyer calvalcadour de Badinguet, décampait devant les Prussiens — de même que le panamiste Rochefort détalait devant la Haute Cour — notre grand état-major se dérobe quand on veut discuter pour de bon.

En 1870, l'illustre maréchal Le Bœuf avait déclaré : « L'armée prussienne n'existe pas ; je la nie ! » Alors tous les indomptables crièrent : A Berlin ! à Berlin ! » Puis, dès qu'ils eurent constaté que l'armée prussienne existait tout de même, ils se rendirent prisonniers par quatre-vingt mille et par cent soixante-quinze mille à la fois. Ils n'ont pas changé. Ils veulent bien se battre avec Zola, mais à condition que, d'abord, on le ligotte et le bâillonne solidement. Sinon, ils ne marchent pas.

Du moins, ils sont logiques ; ils ont observé la même attitude depuis 1894 ; ils ont toujours soutenu que la libre discussion n'était pas possible, et qu'au premier mot, Guillaume II ne ferait de la France qu'une bouchée. Survient Cavaignac : pour début, il révèle *que l'état-major mentait* ; et la Chambre unanime fait afficher par toute la France

que l'état-major a menti trois ans de suite, en invoquant le salut public pour couvrir ses mystères. Ce premier mensonge établi, les autres apparaîtront bientôt.

Beaucoup de gens admettaient que Dreyfus est un scélérat ; d'autres croyaient que le scélérat, c'est Esterhazy. Vite, Cavaignac les met d'accord ; après avoir affirmé que les grands généraux sont des menteurs, il proclame que le capitaine Dreyfus est bien un traître, et que le commandant Esterhazy est un bandit. De plus, le colonel Picquart est un misérable, et le lieutenant Zola un voleur. Voilà qui s'appelle défendre l'honneur de l'armée.

« Discutons au grand jour, dit enfin Cavaignac. La discussion est libre. » Aussitôt le colonel Picquart demande la parole : et Cavaignac le fourre dans une oubliette ; Zola redemande la parole : et Cavaignac veut le museler. Il est intéressant, le bonhomme ; Norton et Boulanger ont là un joli successeur.

Il a, d'ailleurs, de qui tenir.

Les dossiers que les policiers de la rue Saint-Dominique procurent au *Petit Journal* du juif Ellissen et de l'ex-Italien Marinoni en feront sans doute sortir d'autres. On reverra celui de Belluot le filou, Belluot le forçat, Belluot le beau-père de l'Elysée. On découvrira, un jour ou l'autre, celui de la grande dame officielle qui a posé jadis, à

Rouen, devant l'auteur de *Mam'zelle Fifi*, pour Eva la Tomate. Mille cadavres nauséabonds seront tirés sur les berges. L'industrie de Judet provoquera la concurrence.

Vers 1840 il y avait, à *la Quotidienne*, une espèce de Judet qui s'appelait Muret. Mais tandis que Judet travaillait *pour* Cavaignac III, Muret travaillait *contre* Cavaignac II ; et l'état-major du temps lui fournit de curieux « tuyaux » sur Cavaignac I[er]. Emile de Girardin ne les laissa pas perdre en 1848, au moment où le père tentait le coup que le fils prétend essayer de nouveau par les mêmes procédés de violence et de bas cabotinage.

J.-B. Cavaignac, membre de la Convention, proconsul en mission dans les départements du Sud-Ouest (décret du 17 vendémiaire an II) avait installé sa guillotine à Dax. En arrivant, il fit arrêter un M. de Labarrère. Des contemporains publièrent plus tard dans *le Mémorial bordelais* et dans *l'Union nationale* l'aventure de Mlle de Labarrère :

Elle alla demander la grâce de son père à Cavaignac. Le monstre était à Dax, occupé à faire une *razzia* de têtes. Il écouta M[lle] de Labarrère avec bonté (*sic*), mais ne rougit pas de lui imposer d'infâmes conditions... Jugez de l'horrible anxiété de cette pauvre enfant. Elle était très pieuse, et pourtant la vie de son père lui sembla préférable à l'honneur.

M. de Labarrère devait être élargi sur-le-ch...ap.

Cavaignac eut l'infamie de ne pas tenir sa promesse et pendant huit jours Mlle de Labarrère dut retourner chez lui pour... lui rappeler ses serments.

Le huitième jour, en sortant de chez le conventionnel, elle aperçut sur la place une grande foule et elle entendit le son du tambour. L'échafaud était dressé entre deux haies de soldats; un vieillard était traîné à la mort : c'était son père.

Ne trouve-t-on pas que cette histoire-là vaut bien celles dont Judet régale la clientèle du *Petit Journal* au sujet de Zola père? Quant Muret la raconta, les deux fils de J.-B. Cavaignac la trouvèrent très mauvaise et protestèrent avec indignation. Il paraît que Cavaignac III la trouve très bonne, puisqu'il en fait publier de pareilles par son Muret, devenu Judet.

Au reste, le J.-B. Cavaignac était assez coutumier de la férocité à l'égard des femmes. Le 9 février 1793, il adressait à la Convention, au nom du Comité de sûreté générale, un rapport ainsi conçu :

Jusqu'ici, ce sexe en général a hautement insulté à la liberté. Ce sont les femmes surtout qui ont provoqué l'émigration des Français. Ce sont elles qui, d'accord avec les prêtres, entretiennent l'esprit de fanatisme dans toute la République et appellent la contre-révolution.

... Il faut donc que la loi cesse de les épargner et que des exemples de sévérité les avertissent que l'œil du

magistrat les surveille, et que le glaive de la loi est levé pour les frapper, si elles se rendent coupables.

Ce n'est plus là du document discutable ; c'est du document officiel, de l'histoire vivante : l'histoire de la Révolution.

Au *Moniteur* du 14 germinal an II, on lit ce rapport adressé de Mont-Adour (Landes) à la Convention :

Nous avons fait empoigner près de quatre-vingts ci-devant nobles ou seigneurs. Nous continuerons les arrestations jusqu'à ce que le dernier de ces ennemis irréconciliables de la Liberté soit enchaîné. Nous pensons qu'il faudrait étendre cette mesure à la République tout entière.

La commission extraordinaire que nous avions créée à Bayonne nous avait suivis de près. Une guillotine toute neuve a été apportée et dressée sur la place Saint-Sévère. Les aristocrates connus seront poursuivis, arrêtés, guillotinés et leurs biens confisqués. Chaque jour voit rouler sur l'échafaud quelques-unes de leurs têtes.

Nous vous le répétons, citoyens collègues, il est temps d'ordonner l'arrestation de tous les ci-devant nobles, de tous les ci-devant seigneurs, de tous les prêtres. Ce sont les ennemis naturels de la République. Tant qu'il en restera un sur la terre de la liberté, il conspirera contre elle.

Signé : CAVAIGNAC.

Le 3 frimaire, il écrivait d'Auch à la Convention :

La levée extraordinaire des chevaux s'opère avec activité. Je fais construire des niches dans les églises. La République aura là de superbes écuries.

... Sur la place de la Liberté, le peuple s'assemble autour d'un bûcher couvert de titres féodaux, et se fait amener dans un tombereau deux vierges à miracles de ce pays, les croix principales et les images des saints, qui, naguère, recevaient l'encens des superstitieux. Alors l'enthousiasme éclate. Le bûcher est allumé, et ces ridicules idoles y sont précipitées aux acclamations d'une foule innombrable.

La Carmagnole dura toute la nuit autour du brasier philosophe qui consumait à la fois tant d'erreurs.

CAVAIGNAC.

Moniteur, 17 frimaire an II.

Ayant découvert ou inventé quelques machinations des P. Didon de l'endroit, le bourreau de Mlle de Labarrère écrit encore :

Les prêtres et les nobles étaient l'âme de ce complot horrible. La tête des plus criminels a tombé sur l'échafaud. Les autres sont dans les fers.

La terre de la liberté était souillée, là plus qu'ailleurs, de la présence des prêtres. Sept ou huit de ces misérables ont payé de leurs têtes leurs infâmes projets.

CAVAIGNAC.

Il maniait allègrement la plume, Cavaignac Ier; il guillotinait encore mieux. Si les trois Mouton de Boisdeffre qui se firent Anglais et Prussiens lui

étaient tombés sous la main, leur affaire était claire.

Maintenant, comment se fait-il que le petit fils d'un pareil grand-père soit aujourd'hui le compère de du Paty de Clam, le complice du Mouton de Boisdeffre, l'instrument des gens de Coblentz et de Rome ?

Il n'y a pas tant de contradiction qu'on le croit à première vue. Comme beaucoup de ses pareils, le farouche terroriste J.-B. Cavaignac finit dans la peau d'un laquais. Il fut chef des gabelous napolitains sous Murat, *comte* italien, préfet à la livrée de Napoléon.

A la génération suivante, il revécut en deux fils l'un, Godefroy, eut son âme de républicain, l'autre, Eugène, eut son âme d'égorgeur et de valet

Le Cavaignac actuel est fils d'Eugène.

Dès l'été de 1898, on se préoccupait, à la rue Saint-Dominique, de savoir « sur quels régiments on pourrait compter ». On examinait, on pesait les indications fournies par les affidés. On dressait la liste des *mauvais*, des *douteux* et de ceux qui *marcheraient*.

Sur la foi d'Arthur Meyer, d'Edmond Blanc et des mouchards qui font — comme tous les mouchards

pour gagner la gratification — des rapports favorables aux desseins de leurs patrons, l'état-major factieux en arrive à se figurer qu'il a réellement l'armée derrière lui : non pas, bien entendu, l'armée nationale composée de tous les citoyens ; mais l'armée qui porte actuellement le fusil, l'armée active, composée de petits jeunes gens qu'on intimide ou qu'on égare facilement ; et surtout l'armée professionnelle, composée de vingt-deux mille officiers.

Or, les factieux de l'état-major et leur Cavaignac se trompent.

Ils ont pour eux la haute armée, l'armée de Coblentz et de Rome, les héritiers des Kaiserlicks et les élèves des jésuites ou des dominicains, le syndicat des fils d'archevêques, les deux à trois mille intrigants qui occupent ou qui attendent les hauts grades *par droit de naissance*. Ils n'ont pas pour eux la masse des officiers sacrifiés qu'une illusion généreuse a poussés dans la carrière militaire et qui se sont aperçus trop tard de leur méprise.

Dans l'armée, c'est comme dans le journalisme. Il y a ceux qui se battent et ceux qui paradent — ceux qui font les corvées, qui reçoivent les coups, et ceux qui recueillent les honneurs, qui empochent les profits. Il y a les braves gens qu'on envoie dans la mêlée ; et puis les messieurs *chic*, les faiseurs,

les chers maîtres, qui sortent de leurs cachettes, une fois l'affaire enlevée, pour se congratuler, boire le champagne et faire la quête.

Nous, du moins, nous osons dire ce que nous pensons. Mais les officiers de fortune, les *parias* de la carrière militaire, ne peuvent que le penser, et se taire. Ils ont beau travailler, s'exciter, s'emballer, collectionner des brevets, « fanatiser », comme ils disent : ils savent bien que les galons et les grasses sinécures seront pour leur voisin fainéant, ignorant, qui n'a jamais rien étudié, parce qu'il était sûr d'arriver à tout sans rien apprendre. Dans la marine, dès le début, les naïfs qui s'exténuent sur les livres sont baptisés *Rats morts* par les fils, neveux et gendres des grands chefs.

Avec quel cynisme le haut commandement dispose des grades pour ses créatures, le cas de Judet vient encore de le montrer. De son propre aveu, l'agent de Marinoni n'a pas plus fait de service militaire que son Italien de patron. Il n'a jamais passé par la caserne. Il s'est caché derrière une dispense en 1870. Il déclare qu'il a « voulu » un poste dans la mobilisation. Que! cabot ! C'est la loi qui « veut ». Tous les Français valides sont soldats en cas de guerre. De bonne volonté ou de force, Judet doit aller à la guerre comme tout le monde. Mais n'ayant fait aucun service, il devait marcher

comme soldat d'infanterie, avec soixante livres sur le dos, patauger dans la boue, coucher à la belle étoile et manger de la conserve de viande empoisonnée.

Pour payer ses basses besognes, l'état-major l'a bombardé *officier*, officier à deux galons ; il a été nommé lieutenant de réserve trois semaines après le premier procès Dreyfus. *Officier*, cet homme qui n'a jamais été soldat. *Officier* au titre des « faussaires d'état-major ». Alors, en cas de guerre, promené sur un bon cheval, à l'abri des balles dans un état-major, bien nourri, bien soigné, avec un citoyen pour cirer ses bottes et seller son palefroi, Monsieur Judet fera le patriote.

Entre les officiers de l'armée active, les grades se distribuent à peu près avec le même sans-gêne. M. Aubry de la Noë, capitaine de vaisseau, a été promu contre-amiral pour action d'éclat... dans une descente de police. M. Jamont, le général des généraux, détient ses fonctions en violation de la loi. Ordinairement, on sauve les apparences par des combinaisons ingénieuses. C'est la principale utilité des expéditions coloniales. Pour la guerre de Madagascar, dangereuse seulement aux hommes qui portaient le sac, remuaient la terre et manquaient de quinine, les places étaient retenues un an d'avance par les créatures de l'état-major. Au retour, grande moisson de croix, de « cam-

pagnes de guerre », d'inscriptions au tableau d'avancement.

Il y a vingt mille officiers qui contemplent ces comédies en rongeant leur frein ; vingt mille officiers qui se voient fourrés dans une impasse. L'esprit de corps, la solidarité absurde à laquelle on les a dressés pour mieux les tenir, les préjugés qui s'enracinent dans les petites sociétés isolées de la grande, prolongent leur résistance contre la vérité. Mais, d'autre part, leur intérêt les éclaire. Ils finissent par comprendre que le haut commandement est pourri, et qu'il faut nettoyer cette écurie d'Augias — suivant la forte expression de M. Drumont — aussi bien dans l'intérêt professionnel de l'armée que dans l'intérêt supérieur de la patrie.

Non, ces hommes-là ne marchent pas derrière les factieux de l'état-major.

S'ils avaient la folie de le faire, Godefroy Cavaignac, l'oncle, l'honnête homme égaré dans cette famille de scélérats, enseigne au peuple son devoir.

Comme président du comité central de la Société des Droits de l'Homme, il rédigeait ce manifeste :

L'association comptera principalement sur l'appui de ceux qui, déshérités de leurs droits politiques, à peine protégés par les lois civiles faites par les riches pour les riches, succombent sous l'excès du travail et le fardeau

le glaive sévit, terrorisa ». Il tua délibérément dix mille ouvriers parisiens ; il en déporta plusieurs milliers. Tout le monde le sait ; mais on ne sait pas assez de quelle volonté supérieure Cavaignac Il était l'instrument.

Dans la **Vie du R. P. de Ravignan, de la Compagnie de Jésus,** *par le R. P. de Ponlevoy, de la même Compagnie,* nous lisons :

Le P. de Ravignan avait ramené jadis à la religion pratique Mme Cavaignac, épouse du conventionnel, qui fut un des tribuns de l'ancienne République de 1793, et mère du général dictateur de la nouvelle République de 1848.

Cette femme vraiment forte et comme taillée à l'antique, en restant une romaine par la tête, devint toute chrétienne par le cœur, sincère dans ses opinions politiques, mais avant tout dévouée à ses croyances religieuses. Le P. de Ravignan, à l'époque de son départ de Paris en 1846, l'avait adressée à un excellent prêtre de ses amis, M. Locatelli, vicaire de Notre-Dame-de-Lorette, et depuis curé de Passy. A son retour, il la retrouva presque mère d'un roi, puisque son fils était le chef d'un pouvoir exécutif.

Ces mots feront plaisir à F. Faure-Belluot.

Le général avait un véritable culte pour sa mère. Il fut facile à Mme Cavaignac d'inspirer à un cœur si proche du sien les sentiments les plus intimes de son âme, et

tout naturellement le [illegible]
P. de Ravignan.

Des ordonnances [illegible]
Monaco...

Il faut dire que [illegible]
Monaco ; le fils. [illegible]
pour organe [illegible]
Carlo : c'est par [illegible]

Des ordonnances [illegible]
de Monaco, pour [illegible]
de Sèvres des [illegible]
tif. C'était [illegible]
le P. de Ravignan [illegible]
pour l'Eglise, [illegible]
montre assez [illegible]

Cavaignac [illegible]
pline ecclésiastique [illegible]
de résoudre.

Il consultait [illegible]
consulte le P. [illegible]
nicain. Mais [illegible]
comme ordonnance [illegible]
communique par [illegible]
du Pa[illegible]
occasions. [illegible]

Continuons. [illegible]
de mauvais esprits [illegible]

res de l'Eglise. Le jésuite de Cavaignac II s'y opposa :

Le P. de Ravignan fit valoir (auprès du dictateur) les lois canoniques; la nécessité de soumettre avant tout aux décisions de l'Eglise des questions qui ne relevaient que de son autorité; de consulter les évêques et le Souverain Pontife; l'inconvenance et le danger qu'il y aurait à discuter dans l'Assemblée nationale des points de discipline ecclésiastique étrangers à sa compétence; et l'on peut croire que la sagesse de ses réponses ne contribua pas peu à écarter ou à faire tomber des débats scandaleux.

Au moment où le général Cavaignac achevait sa carrière publique, sa mère expirait avec l'espérance que donne la foi, laissant à son fils un testament, suprême expression de piété religieuse, de tendresse et de reconnaissance. Après avoir exhorté, béni son fils une dernière fois, elle conjurait le P. de Ravignan de le sauver comme il l'avait sauvée elle-même.

Le général, docile à des intentions si chères, donna rendez-vous au religieux et voulut lui-même faire la lecture des dernières volontés de sa mère : et en les lisant, il ne fut pas seul à pleurer. **Il promit tout** dès lors, et peu de temps après, il alla s'agenouiller aux pieds du confesseur de sa mère.

Après la mort de Mgr Affre, Cavaignac voulait absolument faire son jésuite archevêque de Paris. « Le P. de Ravignan se contenta de sourire » et refusa. C'est dans l'ombre que son Ordre gouverne.

evêque, il est [illegible] mitre
mite.

témoignage [illegible]
histoire de 1848 et la situation de 1898 à cin-
te ans de distance, le fils reprend l'œuvre du
. aux ordres des mêmes puissances. L'Église a
suite dans les idées : patiens quia æterna. Et
ise, c'est la Compagnie de Jésus.

Compagnie de Jésus tient le clergé français
ne la race des Kaiserlicks tient l'armée fran-
. Il n'y a pas un curé, fils du peuple, qui ne
prêt à l'attester pour le clergé, comme il n'y a
un officier, fils de « vilains », qui ne soit prêt à
ster pour l'armée.

P. Dulac et le P. Didon avec les Mouton de
leffre — les Congrégations d'outre-monts avec
hefs militaires qu'elles élèvent, qu'elles forment
r discipline, qu'elles marient, qu'elles poussent
grands commandements — bref, **Rome** et
lentz : voilà ce que nous avons en face de
. Si la démocratie ne se décide pas à le com-
dre, elle aura mérité ce qui lui arrivera.

LEURS ACOLYTES

Juillet-août.

Un des quatre cent cinquante imbéciles — on sait qu'il y a cinq cent quatre-vingt-un députés — que le suffrage universel envoie au Palais-Bourbon déclare que : « Si Dreyfus était un ouvrier, il y a longtemps qu'on ne s'occuperait plus de lui. » De même, toute une fraction de la nation française, et celle qui se croit la plus hardie, refuse depuis trois ans de s'émouvoir, parce que Dreyfus était un juif, un capitaine, un riche.

Il y aurait un très noble et très beau discours à placer ici, sur le devoir moral qui reste pareil en face de l'iniquité découverte, quelle qu'en soit la victime. Mais ce n'est plus de ce point de vue qu'il faut envisager la question. L'affaire Dreyfus est un incident, un simple incident, à côté des évènements dont la situation présente est grosse. L'affaire

yfus a découvert aux yeux des uns, confirmé
yeux des autres, la corruption profonde et les
seins criminels du haut commandement mili-
e. Elle n'a pas plus engendré le péril qu'un
ton n'engendre la décomposition du sang : elle
évélé ou prouvé. Si le mal n'avait pas apparu
cette manière, il se fût déclaré à toute autre
sion. Voilà ce qu'il faut bien se mettre dans la
.

a démocratie et la liberté courent un danger
ible. Le parti césarien, le parti clérical romain,
haute finance internationale, toutes les puis-
ces de réaction et d'oppression sont conjurées
r mettre une fois encore la nation sous le joug.
rs provocations et leurs menaces deviennent
que jour plus insolentes.

a coterie factieuse qui prétend incarner l'armée
milieu de l'Armée nationale ne connaît plus de
n. La manifestation séditieuse du général
iont, de l'amiral Besnard et du moine domini-
Didon, lançant au Pouvoir civil le défi le plus
ssier, l'essai de *pronunciamiento* du général
pois à Belfort, les menées de Cavaignac et de
oulange, la défection de Brisson, tout annonce
crise prochaine et violente. Et nous avons
mi nous des Chinois, des Byzantins, des cou-
rs de cheveux en quatre, qui veulent examiner
loupe si le cas mérite leur attention !

C'est pitoyable.

Pour lutter contre l'Argent, contre le Sabre, contre l'Internationale noire, nous ne pouvons nous appuyer que sur l'opinion publique. Or, la foule est trompée, bernée, aveulie, pervertie par la presse du mensonge et par la presse du vice. Des millions de Français ne lisent rien, ou ne lisent que des contes à dormir debout, des calomnies effrontées, des documents fabriqués ou falsifiés, soit dans les journaux, soit sur les affiches du gouvernement. Une tourbe de malandrins, sous le nom de journalistes, empoisonnent le pays entier de leurs inventions, de leurs fausses nouvelles, de leurs faux témoignages. Pour dégager la vérité de tant de voiles, il faut une dose peu commune de réflexion, de critique, de jugement. Quand la masse du public finit par l'apercevoir, elle n'a plus parfois qu'un intérêt historique. Il est trop tard.

Un Anglais qui suit curieusement nos batailles m'écrivait dernièrement que, dans son pays, la presse ignore les polémiques personnelles si fréquentes chez nous : que des adversaires politiques ne suspectent point mutuellement leur honorabilité ; que nous devrions, à leur exemple, préférer les discussions d'idées aux démêlés de personnes. Cependant, quand on se bat, on est bien obligé de régler son action sur celle de l'adversaire. Avec des ennemis qui se servent de toutes armes, qui déter-

rent les morts, qui exhument ou confectionnent de toutes pièces des dossiers de police, des correspondances privées, des lettres volées, qui se parjurent qui pratiquent tous les genres de chantages, qui ne reculent pas devant le meurtre, on ne serait pas longtemps debout, si l'on s'astreignait aux formes et aux procédés académiques. La guerre avec les Peaux-Rouges ne se conduit pas comme un duel entre deux marquis de l'Œil-de-Bœuf.

Je ne connais pas du tout le personnel de la presse anglaise : mais je suppose que le ton des controverses tient au recrutement de la corporation, et que le recrutement de la corporation dépend de l'intelligence et de la sévérité du public. Si le journalisme anglais offrait un asile, comme chez nous, au rebut de cent autres professions, et si la plupart des journaux les plus répandus étaient aux mains d'une poignée de forbans, il est probable que les mœurs de la presse britannique s'en ressentiraient bientôt. Mais où pourrait-on voir, ailleurs qu'ici, l'opinion publique à la merci d'escrocs notoires, de faussaires solennement flétris, de quasi-assassins, que leur cynisme et leur honteuse opulence imposent à la lâcheté des honnêtes gens?

Le public français ne connaît rien des dessous de de la presse française. Il lit le papier imprime avec la même confiance aveugle ou la même défiance, que la signature soit celle d'un honnête homme, ou

d'un coquin, ou du prête-nom d'un coquin. Il ne se doute pas assez que le sens et la valeur d'un raisonnement ou d'une affirmation varient infiniment selon la qualité de l'auteur, et qu'avec un maniaque du mensonge comme Rochefort, par exemple, il faut prendre pour vérité le contraire de chaque allégation. Encore Rochefort est-il connu de beaucoup de gens pour ce qu'il est, depuis trente ans qu'il opère au grand jour. Mais parmi les lecteurs de l'abominable *Petit Journal*, du *Journal* et de *l'Echo de Paris*, combien y en a-t-il qui soupçonnent l'origine et le but de ce qu'on impose à leur crédulité ? Les noms des hommes de paille inscrits sur la manchette n'apprennent rien ; les noms des tenanciers véritables en diraient long.

Quand on voit le commandant Esterhazy, chevalier de la Légion d'honneur, faussaire, traître, escarpe, adultère scandaleux, pourvu de notes excellentes par tous ses chefs, proposé par les généraux comme le type idéal de l'officier français, serré dans les bras du général de Pellieux, béni par le général de Luxer avec la fille Pays, on peut déjà se faire une idée de la moralité militaire, telle qu'elle fonctionne à la rue Saint-Dominique. Mais on en aurait une idée plus nette encore, si l'on savait à qui s'adresse l'état-major de l'armée française, en dehors du misérable Rochefort, pour égarer l'opinion.

Des croupiers de tripot, des escrocs de l'épargne publique, Monte-Carlo et Panama, des hommes qui ont amassé des tas de millions par les moyens les plus infâmes et qui se mettent au service du gouvernement pour que le gouvernement ne les mette pas au bagne : voilà les champions du Mouton de Boisdeffre. Est-ce que, par cette seule constatation, la cause n'est pas jugée ?



Pendant trois ans, l'état-major général de l'armée française a menti à la face de la nation. Pendant trois ans, spéculant sur la lâcheté publique et démoralisant le peuple par une horrible menace, l'état-major général a répété, fait répéter par les ministres et par les feuilles soumises « que la guerre éclaterait immédiatement, si le dossier de l'affaire Dreyfus était entr'ouvert ». Arrivant au pouvoir, Cavaignac a proclamé que l'état-major mentait ; il a déclaré « que nous étions chez nous et que la discussion était libre »... sauf à fourrer dans une oubliette ou à bâillonner quiconque y prendrait la parole. La Chambre unanime a fait afficher par toute la France que l'état-major avait menti.

Ces hommes, ces soldats, qui se sont abaissés au

mensonge, et qui ont commis tant d'autres actions misérables, ont soudoyé dans la presse des complices. De quelle sorte ?

Il faut le dire. Si nous devons être écrasés par la « terreur militaire » qui s'organise ouvertement à la rue Saint-Dominique, si les injonctions des moines d'Inquisition sont obéies, si la France roule à la suite de l'Espagne et de l'Italie dans le bourbier de la dictature prétorienne, il faut du moins qu'on sache en Europe sous quel ignoble joug ce peuple aura courbé la tête.

Quand nous nous laissons entraîner par le dégoût à nommer quelque malfaiteur subalterne, il est certain que nous avons tort ; nous lassons l'attention du public, et nous risquons de lui faire croire que nous obéissons à des rancunes personnelles. Pour une besogne abominable, il va de soi qu'on n'a pas recruté des prix de vertu, mais tous les malandrins disponibles sur le pavé parisien : des faussaires flétris, des panamistes faméliques de 2,000 à 15,000 francs, des coupe-jarrets à vingt-cinq louis « l'affaire », des ivrognes de brasseries nocturnes, des pornographes fatigués, des proxénètes sans clientèle. C'est le personnel de rigueur dans ces entreprises. Il n'y a pas de bonne Boulange sans le classique « tas d'hommes perdus de dettes et de crimes ».

Quelques autres, plus notables à force d'exploits,

n'ont besoin que d'une mention rapide. Sur Judet, déterreur de cadavres et récidiviste du faux ; sur Arthur Meyer, ancien *factotum* d'une prostituée, assassin de son adversaire sur le terrain, panamiste à 190,000 francs ; sur Rochefort, éternel traître, éternel vendu, maniaque du mensonge et virtuose de la calomnie, ayant vécu dans la fange, finissant dans l'ignominie — il n'est plus rien à découvrir. Mais j'ai parlé du *Petit Journal*, du *Journal*, de *l'Echo de Paris*. J'ai dit qu'il y avait, derrière les homme de paille inscrits sur la manchette, des tenanciers effectifs dont le nom seul est éloquent : Marinoni, Letellier, Edmond Blanc.

Du passé sinistre de Marinoni, la mémoire est enfouie sous un monceau de millions. Il est commandeur de la Légion d'honneur : plus qu'Eiffel, beaucoup plus qu'Esterhazy. C'est tout dire. Sa part dans le Panama, sur l'épargne du million de lecteurs qu'il empoisonne, fut d'un demi-million : **509,000 francs**, outre le prix de la publicité régulière. Hier Italien, ce congénère de Crispi déprave, abrutit, égare la masse du peuple français, que lui livre la trahison des gouvernants.

Les Letellier tiennent *le Journal*. Depuis le mois de juillet seulement ils respirent. La prescription décennale est acquise aux brigandages panamiste, même dans l'hypothèse juridique où l'on aurait voulu les qualifier « crimes ». Si *le Journal* n'exis-

tait pas, Fernand Xau n'arracherait plus aujourd'hui le million de ses bailleurs, dont il devait assurer l'impunité en faisant trembler les ministres. Le chantage politique n'aurait plus d'utilité. Mais il a donné naissance au *Journal*, et *le Journal* subsiste ; il est le moniteur de la prostitution parisienne, et l'organe de l'état-major.

J'écrivais au mois de décembre 1897 :

La clique panamiste n'a pas digéré les avanies qui lui furent infligées naguère. La terreur perpétuelle de voir se rouvrir un procès que les ministres tentent vainement d'enterrer nourrit son exaspération. Les auteurs ou l'auteur du *pronunciamiento* qui s'approche n'auront pas de plus zélés complices.

Les clauses du marché sont manifestes : aux militaires, le pouvoir absolu ; aux fripons, sous la protection du sabre, la liberté complète — liberté de la vengeance et liberté de brigandage.

C'est ce qu'on appellera : le règne de l'Ordre.

M. Cavaignac, fils et petit-fils d'égorgeurs, et petit-fils de banquier, réunit tous les titres pour gérer l'affaire. Les Letellier du *Journal* ont tiré du Panama — (Rapport Vallé, *Entreprise Letellier, Baratoux et Cie*) — **37,627,656 francs**. Ça vaut la peine de payer la protection du Sabre.

Quand on discute avec *le Soir*, on incrimine le pauvre petit juif Pollonnais : quand on discute avec *l'Echo de Paris*, on invective je ne sais quel Bec-

Bonnamour, tiré de l'office pour signer ce qu'aucun des écrivains de la maison n'a voulu écrire. Un Bonamour ou Bec, un Pollonnais n'existent pas. *Le Soir,* c'est Edmond Blanc ; *l'Echo de Paris,* c'est Edmond Blanc : Blanc, l'ancien croupier de tripot ; Blanc, juif comme Arthur Meyer, comme Ellissen, comme Pollonnais, comme Pereire, comme Klotz, comme Crémieux, comme Lockroy, comme la moitié des champions du très catholique état-major ; Blanc, bookmaker et tenancier de l'établissement infâme de Monte-Carlo ; Blanc, chevalier de la Légion d'honneur, qui reçut « l'Étoile des braves » des mains de Grévy, président de la République, *le 28 décembre 1886,* après avoir versé, *le 23 octobre,* **cent mille francs** au gendre Wilson, pour *la Petite France* ; Blanc, dont les millions, ramassés dans le crottin des champs de course, dans la boue et le sang de Monaco, sont la réserve de M. de Boisdeffre.

Est-ce clair ? est-ce complet ?

Voilà les ennemis que nous avons devant nous. Voilà les alliés des généraux factieux : des forbans « qui se mettent au service du gouvernement, pour que le gouvernement ne les mette pas au bagne ». *Leur argent travaille pour le Sabre, et le Sabre défendra leur argent.*

Je le demande encore : la cause n'est-elle pas jugée ?

Les empanachés de Coblentz osent parler au peuple de la Légion d'honneur, et du drapeau dont ils ont la garde. Ils déshonorent la Légion d'honneur et souillent le drapeau.

Les Boisdeffre de 1814, rentrant à Paris dans les rangs des Uhlans et des Cosaques, n'attachaient la croix de la Légion d'honneur qu'à la queue de leurs chevaux. Ceux d'aujourd'hui l'accrochent après Eiffel, après Esterhazy, après Bouïs, après Blanc.

Les Boisdeffre de 1796, vêtus de l'uniforme prussien, mitraillaient le drapeau tricolore. Ceux de 1870 le livraient par paquets aux compagnons d'armes de leurs pères. Ceux d'aujourd'hui prennent le drapeau de la France ; ils vont le planter chez le ménage Rochefort ; ils lui constituent pour garde d'honneur l'ex-Italien Marinoni, Leteilier, du Panama, Edmond Blanc, de Monte-Carlo.

Et le peuple français ne ne sent pas souffleté.

SÉDITIEUX

On ouvre un journal anglais ; on voit ce titre d'article : *The military terror in France* ; on en ouvre un autre ; on voit ce titre : *The military French terror.* De même que la malheureuse Italie, de même que la pitoyable Espagne, la France est soumise au régime de la terreur militaire.

L'histoire retiendra, comme un de ces incidents ridicules qui caractérisent toute une époque ou toute une situation, les tribulations du colleur d'affiches de Nantes, officier de réserve, pris entre son pot à colle et ses galons, à qui l'Honneur de l'armée défend d'afficher la réponse aux mensonges grossiers de Cavaignac. En même temps qu'un sujet d'indignation, nous sommes un objet de risées dans le monde. Les peuples civilisés se gaussent de notre pauvre pays, où le Sabre sévit sur les afficheurs comme sur le jury et les juges d'instruction.

A Belfort, le général de division Gripois n'avait pas pensé à terroriser les colleurs de placards; il a tâché de terroriser les soldats qui pouvaient les lire. Où est-il, le temps bienheureux où les soldats ne savaient pas lire? Les chefs, alors, mentaient sans inquiétude. Maintenant, le mensonge est périlleux. Le major d'un dépôt de cavalerie qui a voulu singer Gripois, et qui a fait une proclamation dans sa caserne pour annoncer la condamnation de Zola, l'éprouvera peut-être un jour :

Je suis heureux, dit le major de dépôt, de porter à la connaissance de tous que Zola, l'ignoble insulteur de notre armée, vient d'être condamné au maximum de la peine.

« Ce monsieur » traite la vérité comme s'il avait l'honneur de travailler à la rue Saint-Dominique. Il vise probablement la place de du Paty de Clam.

Zola n'a pas insulté l'armée : il a dénoncé les pires ennemis de l'armée, les ramassis d'intrigants, de menteurs, de faussaires, de factieux qui la déshonorent et qui la perdront avec la patrie.

Zola n'a pas été jugé, par conséquent pas condamné pour avoir insulté l'armée. Il avait accusé nominativement des actions les plus basses M. Mercier, M. de Boisdeffre, M. Billot, M. Gonse, M. de Pellieux, M. du Paty de Clam, M. Ravary.

Deux fois il avait répété, accentué son accusation. Pas un seul de ces hommes n'a bronché. Il n'ont pas osé poursuivre leur agresseur. Il se sont terrés, tenus cois. M. de Pellieux a passé sa rage sur le colonel Picquart, étant bien assuré par le Code militaire que son inférieur ne pouvait lui répondre. Mais contre Zola, pas un seul n'a eu le courage de relever le gant. Ils n'ont su que fomenter des semblants d'émeute dans les coins.

Zola n'a été condamné que sur la plainte de gens qu'il n'avait pas nommés, et pour quatre mots jésuitiquement découpés dans huit colonnes de journal. Encore ces quatre mots étaient-ils une action charitable. Ceux qui en bénéficiaient l'ont méconnue.

MM. de Luxer, de Ramel, Bougon, Marty, Gaudelette, Cardin, Rivals, Hervieu, Ravary, avaient acquitté, blanchi, béni le Uhlan. Ayant à prononcer sur un bandit de la pire espèce, escarpe, escroc, faussaire, traître suivant les uns, espion suivant ses amis, ils l'avaient absous. Ils avaient serré dans leurs bras le « Cher Commandant » qui rêve de mourir en sabrant les Français, et qui veut « livrer Paris pris d'assaut au pillage de cent mille Allemands ivres ». Leur cas était plutôt fâcheux.

Zola, bonnement, eut l'idée de les tirer d'affaire Il écrivit qu'ils avaient rendu leur sentence *par*

ordre. Le mot n'était pas offensant. Tous les gens qui connaissent par expérience les conseils de guerre: Alphonse Humbert, le sire de Rochefort, ont témoigné vingt fois que cette juridiction juge *par ordre*. L'histoire l'atteste ; la correspondance et les mémoires de tous les militaires le prouvent. Cependant, on a fait un crime à Zola justement de l'unique mot qui n'était pas une accusation dans sa lettre. Les juges d'Esterhazy tiennent à garder devant le peuple la pleine responsabilité de l'apothéose qu'ils ont décernée à ce coquin : c'est leur affaire. On leur en donne acte.

Mais l'exemple donné à Belfort par M. Gripois, ailleurs par un major du dépôt, n'en est pas moins précieux à retenir.

Voilà la discussion ouverte **dans l'armée**. D'autres chefs, bientôt peut-être, seront autorisés à faire des proclamations contraires. Du moment que l'ère de *pronunciamientos* est ouverte officiellement, chacun essaiera le sien. Aujourd'hui, c'est de vaines insolences ou des mensonges effrontés qu'on débite aux soldats. Demain, ce sera la vérité.

Aujourd'hui, on invective « l'ignoble Zola ». Plus tard, logiquement, on pourra lire au rapport et dans les chambrées, une fois ou deux par semaine, des Ordres » plus sérieux. On pourra lire la biographie des Caffarel, des d'Andlau, des Anastay;

les noms des juges qui ont condamné en 1894, un homme en dépit des formes légales ; la correspondance du brave commandant Esterhazy, avec les noms des juges qui l'ont approuvée et de tous les grands chefs qui l'ont contresignée ; la liste des traîtres qui mitraillèrent vingt ans les Français sous l'uniforme anglais ou prussien, pour gagner à leurs fils le droit de nous donner des leçons de patriotisme, etc. La « théorie dans les chambres », alors, ne manquera pas d'intérêt.

On y récitera les prières de M. l'amiral de Cuverville, chef d'état-major général de la flotte, au glorieux Archange saint Michel. On y commentera le discours de M. le général Kirgener de Planta chez les Clercs Saint-Viateur (jésuites) de Saint-Mandé. On y expliquera les harangues du P. Jamont et du généralissime Didon :

Malheur à ceux qui laissent le glaive s'émousser !... Il faut s'armer de la force coercitive, brandir le glaive, terroriser, couper des têtes !

Il faut, même au prix du sang, mater les prétentions du civilisme qui veut se subordonner le militaire.

De leurs propres chefs, les soldats apprendront ainsi l'art de l'insurrection.

M. Jamont, d'ailleurs, n'était pas à son début. Les manifestations séditieuses d'Arcueil, avec musique de la garde républicaine (*sic*), étaient

purement verbales. Les tartuferies misérables par lesquelles le piteux Cavaignac a essayé de les atténuer les ont sans doute aggravées ; mais les actes sont tout de même pires. Or, M. Jamont, généralissime de l'armée française, est la violation vivante de la loi. S'il la brave en paroles, en fait il la foule aux pieds. M. Jamont a été maintenu dans le cadre actif, après soixante-cinq ans, au mépris de la loi du 13 mars 1875. Il a prétendu qu'il avait commandé en chef « devant l'ennemi », au Tonkin. C'est tellement faux que la prolongation d'activité avait été refusée au général Warnet, *son prédécesseur*, parce que l'état de guerre avait pris fin avec le commandement du général de Courcy, *prédécesseur* de M. Warnet. Quand le généralissime n'est général qu'au moyen d'une illégalité criante et d'une sorte d'usurpation, il est assez naturel que le dernier sous-lieutenant bafoue la légalité.

Le 29 juillet, les élèves de l'Ecole polytechnique sont allés, au cimetière Montparnasse, porter la couronne annuelle *à leur camarade Vaneau, mort pour la Liberté le 29 juillet 1830*. Cette manifestation-là répondait à celle d'Arcueil. Et l'ex-polytechnicien Jamont n'en était pas.

Le général Faidherbe, autre Polytechnicien, grand chancelier de la Légion d'honneur, écrivait en 1888 :

La première République faisait fusiller les généraux qui osaient se révolter contre le pouvoir civil. Elle avait raison. Aucune indulgence, aucune pitié n'est possible en pareil cas

Où irions-nous, si nous tolérions de semblables écarts? Il n'y a bientôt plus ni armée ni patrie.

C'est probablement ce que nous allons voir si les Boisdeffre, les Jamont, les Gripois demeurent impunis, et si les quelques gens de cœur qui restent dans ce pays ne se soutiennent pas prêts à mériter la gloire de Vaneau.

TRAHISON

ROME, COBLENTZ ET LA VENDÉE, LA SAINTE ALLIANCE

Parce que nous ne voulons pas laisser déshonorer la France, parce que nous ne voulons pas laisser tomber notre patrie au niveau de ses malheureuses « sœurs latines », l'Italie et l'Espagne, on nous dénonce aux fureurs de la foule, comme des traîtres « vendus à l'étranger ».

Quand un voleur vient de faire son coup, il crie le premier de toutes ses forces : « Au voleur ! » Il égare ainsi la poursuite. C'est à peu près ce qui se passe aujourd'hui. Par quelle bande de traîtres avérés nous sommes accusés, nous patriotes, et quelles trahisons ils méditent, voilà ce qu'il reste à mettre en lumière.

Nous voyons contre nous :

— Les gens de Coblentz, fils de Kaiserlicks, jadis à la solde de Pitt et de Cobourg, rapportés ici dans les fourgons prussiens, qui ont à payer l'hospitalité reçue par leurs pères au delà du Rhin et le secours des baïonnettes étrangères. Ils sont internationaux par tradition. Chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion, ils ont livré nos soldats par centaines de mille et nos drapeaux par tas à leurs anciens compagnons d'armes. Ils se vantent de nous préparer encore « une boucherie » ;

— Les réfractaires de race, qui tâchent de ressusciter la Chouannerie dans l'Ouest, pour aider ceux de Coblentz comme ils l'ont fait cent ans plus tôt ;

— Les gens de Rome, les Congrégations pullulantes, richissimes, puissantes, mystérieuses, dont les « généraux » sont des **étrangers, établis à l'étranger,** et dont toutes les troupes obéissent aveuglément, *perinde ac baculus, perinde ac cadaver,* aux ordres venus du dehors ;

— Les internationaux de la Finance, juifs ou chrétiens, qui font de la vie des peuples l'enjeu de leurs spéculations, et que la vénalité de nos politiciens a rendus maîtres des destinées nationales ; les Rothschild à qui les prétendus républicains de la majorité parlementaire et les prétendus catholiques de la minorité ont livré la Banque de France ; tous les voleurs de marque, tous les accapareurs, tous les forbans, du tenancier de tripot Edmond

Blanc aux filous archi-millionnaires Eiffel et Letellier.

Pour organes, pour instruments de mensonge et de menace, ces hommes ont tous les journaux à vendre, toutes les feuilles qui figurent sur les listes de Panama, qui vivent de chantage et d'affaires louches, qui exploitent les cadavres de Monte-Carlo ou les cadavres d'Arménie comme les cadavres de Cuba, comme la prostitution parisienne. Pour complices, tous les écrivains à louer, escrocs, aigrefins, coupe-jarrets, juifs renégats, dispensés frauduleux du service militaire. En première ligne, dépravant et affolant la masse populaire, le *Petit Journal* d'Enrico Marinoni et de Judet, d'un Français de la Calabre, et d'un Français déserteur du devoir patriotique, de deux récidivistes de la calomnie et du faux.

Tels étant les conjurés, quel est le but du complot ?

D'abord, de déshonorer la France démocratique et de la faire mettre au ban des nations civilisées. Dans le monde matériel, ni par la population, ni par l'étendue territoriale, ni par la puissance économique, la France n'approche plus des premiers rangs. Elle ne peut garder sa place et son rôle qu'en restant fidèle à tout ce qui lui donna sa gloire la plus pure : aux idées de justice, de vérité, de liberté, d'humanité. Si elle offre le spectacle de

l'iniquité triomphante, de la vérité outragée, de la justice et de la liberté violées, conspuées, écrasées, elle n'est plus rien. C'est justement ce que souhaitent les traîtres.

Ils veulent ensuite la mettre à la merci d'une nouvelle invasion, d'un nouveau démembrement. Ils s appliquent à détruire sa force militaire, à ruiner sa confiance et son courage. Ils font semblant de s'indigner, quand nous avertissons le peuple des grands pillages militaires, des infamies, des forfaitures, des vols, des mensonges, quand nous désignons les coupables, quand nous fournissons les preuves. Ils crient au scandale. Mais le vrai scandale, la vraie trahison, la trahison préméditée et calculée, c'est d'abandonner à des malfaiteurs et à des incapables la fortune et le salut de la patrie. La vraie trahison, c'est de maintenir sciemment ces incapables et ces malfaiteurs dans les situations où l'on est sûr qu'ils préparent des catastrophes.

Quand la Légion d'honneur ouvre ses rangs et ses plus hauts grades à des bandits, par qui donc est-elle avilie ? Par les bons citoyens qui flétrissent les légionnaires indignes ? Non : mais par les gouvernants qui se font un amusement de couvrir de croix les pires malandrins.

C'est le grand chancelier, c'est le conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur qui souillent la

Légion d'honneur quand ils l'accrochent après Bouïs, après Apté, après Eiffel, Edmond Blanc, Esterhazy. Le Mouton de Boisdeffre le sait bien ; et la trahison de ses pères les Uhlans, mitraillant le drapeau tricolore de Berstheim et de Biberach à Quiberon, mériterait l'indulgence à côté de celle qu'il commet à son tour, en déposant le même drapeau tricolore chez le ménage Rochefort, entre Arthur Meyer et Letellier.

Après avoir exposé la France au mépris du monde civilisé, après avoir tout combiné perfidement pour que les Français se prennent eux-mêmes en dégoût, il faut enfin perdre la patrie. Les traîtres y travaillent. Ce sont des chefs de 1870 qui commandent encore aujourd'hui nos troupes. Ils ont livré une fois l'Alsace et la Lorraine à Francfort ; ils les ont livrées encore à Kiel, en humiliant le pavillon français devant la flotte allemande; ils les ont livrées encore en Crète, en reniant solennellement le droit des peuples. A Madagascar, le funèbre général Duchesne avait pour commensal un journaliste allemand de Berlin. Dans l'affaire Dreyfus, c'est trois Alsaciens, l'Alsacien juif Dreyfus, l'Alsacien protestant Scheurer-Kestner, l'Alsacien catholique Picquart, que les conjurés ont couverts d'ignominie, pour exaspérer en Alsace les derniers fidèles de la France.

L'alliance russe, conclue pour le maintien du

statu quo territorial en Europe, n'est pas autre chose que la garantie définitive à l'Allemagne de sa conquête. L'alliance russe est une forme déguisée de l'alliance allemande. Il ne sert à rien de considérer le peuple russe, qui ne compte pas en Russie. La Russie, c'est le gouvernement russe : et le gouvernement russe est tout Allemand. La tsarine, au pied de qui se sont roulés les badauds parisiens, est une bonne Allemande ; presque tous les fonctionnaires de Russie sont Allemands ; une partie du sol russe, des usines russes, est possédée par des Allemands ; une grande partie des régiments, des forteresses, des services militaires, ont à leur tête des Allemands. Les deux autocrates de Russie et d'Allemagne sont étroitement associés dans leurs desseins, pour le partage du vieux continent. A Guillaume l'Occident, à Nicolas l'Orient. Ils ont traîné la France à Simonosaki pour servir leurs intérêts communs. A Pétersbourg, Guillaume avait passé avant Félix ; notre tanneur n'a ramassé que ses miettes. Quand l'ambassadeur actuel de Russie à Paris est venu prendre possession de son poste, il s'est arrêté longuement à Berlin. Des taxes prohibitives ferment à peu près la frontière russe aux produits français.

L'Angleterre est l'adversaire naturel de la Russie en Asie, de l'Allemagne partout. Contre l'Angleterre se sont déchaînés sans relâche tous les jour-

naux enrôlés dans le complot. L'Angleterre devrait être sacrée à la démocratie française parce qu'elle est, au milieu de tous les Etats emportés dans le mouvement de réaction, le dernier refuge des principes de liberté. Si cette raison n'a plus d'empire, l'Angleterre devrait être sacrée aux travailleurs français, parce qu'elle est notre grand client. La chère Russie nous achète pour *25 à 30 millions* par an de nos produits. L'Angleterre nous en achète pour plus de *1.300 millions.* C'est par le marché anglais que subsiste encore notre exportation industrielle et agricole; c'est du marché anglais que nous vivons. Un conflit entre l'Angleterre et la France ne serait pas seulement une catastrophe pour la civilisation ; il serait la ruine de la France.

Feuilletez *le Petit Journal* d'Enrico Marinoni, vous y trouverez cent articles de Judet, rééditant, ressassant les vieilles calomnies, les griefs préhistoriques, échauffant contre l'Angleterre les haines aveugles de la foule. Et toute la presse de trahison reprend en chœur le refrain. C'est **l'Allemagne** qui profite.

La Démocratie française, comme au temps de Pitt et de Cobourg, est environnée de complots et de traîtres. Tout se tient. Si la race de Coblentz montre tant d'audace, si l'insolence éclate sur les faces de Chouans et d'Emigrés, regardez de l'autre côté de la frontière : la Sainte Alliance est recons-

tituée. En 1848, les complices de Cavaignac II appelaient de leurs vœux le canon russe pour mettre le Peuple à la raison. Quand Rome et Coblentz voudront marcher, les uhlans de Guillaume et les cosaques de Nicolas sont prêts.



Déjà la chouannerie ressuscite dans l'Ouest. Les fils des réfractaires et des bandits qui se firent payer par l'Angleterre pour poignarder la France dans le dos, tandis que ceux de Coblentz, sous l'uniforme prussien, l'attaquaient de front, outragent et menacent au grand jour les bons citoyens. La Vendée recommence.

Et la *Terreur blanche* s'apprête.

Jean Allemane avait grandement raison de renvoyer les jeunes gens à l'histoire des cours prévôtales. Quand les fourgons de Blücher, de Schwartzenberg et de Wellington venaient de rapporter sur le sol français les Mouton de Boisdeffre et leur séquelle, nos pères subirent les infamies que nous subirons demain. De même que les contrôles de l'Armée de Condé contiennent les noms de nos grands chefs militaires, les listes de la *Chambre introuvable* et des commissaires royaux dans les départements contiennent les noms de tous les

factieux qui se lèvent encore une fois contre le Peuple.

A la Chambre, les de Bonald, de Corbières, de Grosbois, de Polignac, de La Bourdonnaye, de Sesmaisons, de Neuville, de Salaberry, de Bouville, de Béthisy, de Bruges, de Boisgelin, de Castelbajac, de Chabrillant, de Corday, d'Haussez, de Juigné, de Jumilhac, de Marcellus, de Maisonfort, de Montbel, de Saint-Romain, de Puyvert, de Cère, de Rougé, de Vogüé, cent autres, fomentaient les massacres de province et veillaient à ce qu'ils fussent impunis.

Les Verdets de Nîmes, les Trestaillons, les Truphêmi, les Quatretaillons, tous les assassins du Gard, d'Avignon, de Marseille n'étaient que les agents des Emigrés rentrants. Lisez les proclamations, les arrêtés abominables offrant des primes à la délation, prononçant des expulsions et des emprisonnements sans jugement, au nombre de *quatre-vingt mille ;* ou condamnant à la fusillade dans les vingt-quatre heures « les gens dont la présence est un sujet d'inquiétude pour les bons Français (de Coblentz) et de scandale pour les chrétiens ». Ils sont signés du comte de Chabrol, du comte de Tocqueville, du marquis de Garille, du baron de Ménars, du chevalier de Fitz-James.

A Nîmes, le 17 juillet 1815, les bandes qui égorgèrent les soldats d'infanterie de ligne étaient commandées par le marquis de Calvières, le comte de

Bernis, le comte de Vogüé. Ces noms-là ne vous sont pas inconnus, peut-être ? Les « juges » assassins des frères Faucher s'appelaient de Gombault, de la Bouterie, de Puységur, de Santa-Croce, de Bois-Saint-Lis, de Fumel, d'Hauterive. Les « juges » assassins de Labédoyère s'appelaient de Sauvigny, de Montdésir, de Sainte-Rose. Le témoin produit contre Ney s'appelait de Bourmont, déserteur et traître. Et comme l'officier qui commandait le peloton d'exécution du maréchal, étranglé par l'angoisse, ne pouvait articuler un son, ce fut M. de la Force, pair de France, qui cria : *Feu !*

Ces messieurs les assassinaient bien, nos généraux ; ils les assassinaient encore mieux, nos soldats.

Ils assassinaient le maréchal Brune et le maréchal Ney, le général Labédoyère, le général Mouton-Duvernet, le général Chartran et Mietton ; ils assassinaient les officiers ; ils assassinaient les soldats. Car ces généraux, ces officiers, ces soldats étaient de vrais Français, qui avaient commis le crime de défendre le sol de la Patrie contre le Prussien, le Russe et l'Anglais. On les nommait *les Brigands de la Loire ;* on les traquait. Tous les mâtinés de Cosaques et les bâtards de Uhlans leur faisaient la chasse.

La cour prévôtale de Loir-et-Cher avait pour valet de bourreau (prévôt) Le Mouton de Boisdeffre ;

ivre de sang français, ce traître vengeait les râclées qu'il avait reçues des soldats français, quand il portait l'uniforme anglais ou l'uniforme prussien. Les patriotes français qu'il n'avait pas pu tuer sur les champs de bataille, il les frappait sans danger, dans l'ombre d'un tribunal d'inquisition, sous la protection des baïonnettes étrangères.

Et maintenant, c'est les fils des assassins de Français, des assassins de généraux français, des assassins de soldats français, qui jouent les patriotes. Ils disent « nos petits soldats », « notre armée ». Ils prétendent nous traiter, nous, les patriotes, en brigands de la Loire. Quels misérables !

Mais plus misérable cent fois le peuple assez avachi pour tolérer leur audace !



Aux desseins de la réaction clérico-prétorienne, au complot de **Rome** et de **Coblentz**, aux vues de la **Sainte Alliance**, l'obstacle est toujours la démocratie des grandes villes. Même égaré, dépravé, même gangrené de césarisme, Paris fait peur à nos ennemis.

En 1792, le manifeste de Brunswick, rédigé par les Emigrés, menaçait Paris « d'une exécution militaire et d'une subversion totale ». Tous les

Boisdeffre de l'Armée de Condé se promettaient un beau massacre de Parisiens, avec le concours des Uhlans.

Aujourd'hui, le brave Esterhazy rêve de « livrer Paris en flammes au pillage de cent mille Allemands ivres ». La formule diffère à peine. Tous les fils de Kaiserlicks y ont adhéré sur-le-champ. Le Uhlan de Schwarzkoppen est devenu « le cher Commandant » de Boisdeffre, de Pellieux et de leur séquelle. Les conseils de guerre ont ratifié le programme. Les Emigrés à l'intérieur et toute leur valetaille ont applaudi d'enthousiasme.

Le Gaulois du 21 avril 1871 déclarait :

On envoie un voleur en prison sans lui demander ce qu'il pense de la constitution comparée de la propriété dans les principaux Etats de l'Europe ; on conduit un assassin à l'échafaud sans prendre son avis sur la moralité de la peine de mort. De même la France cueillera-t-elle, pour les envoyer à Cayenne et autres colonies, les plus désertes possibles, vingt et quelques mille coquins, sans les interroger sur la légitimité de leurs prétentions soi-disant politiques et sociales.

Le *Gaulois* d'Arthur Meyer chante quotidiennement le même refrain. Et, dans ce pays où l'on ne peut pas tirer la langue aux sergots sans passer en jugement, un juif d'état-major peut demander, redemander sans cesse qu'on fasse **une saignée** dans le peuple.

Pour le sac de Paris, pour la saignée dans le peuple, s'associent immédiatement tous les égorgeurs de Français, tous les guerriers qui rendirent naguère leurs sabres aux Prussiens, et qui s'engagèrent sur l'honneur (*sic*) à ne plus porter les armes contre l'Allemagne, afin de se réserver pour la guerre civile ; tous les intrépides qui avaient fui ventre à terre devant les casques à pointe, et qui vinrent ramasser des galons et des décorations dans le sang des Parisiens ; tous les de Mun, les Déroulède, les Ernest Roche ; tous ceux qu'on vit, pendant la Semaine sanglante, assommer les vieillards, fusiller des enfants de dix ans, faucher des centaines d'hommes à la mitrailleuse, en tas, sans jugement, brûler la cervelle aux prisonniers sans défense, sabrer les médecins coupables d'avoir soigné des blessés, éventrer les femmes et dérouler les boyaux des victimes au bout de leurs baïonnettes, jeter les moribonds dans la chaux vive ou les enduire de pétrole.

La bande est au complet. Les anciens du marquis de Galliffet marchent désormais sous le marquis de Rochefort. Il leur faut du sang. Ils ont approuvé hautement les tueries d'Arménie, de Crète, de Cuba, les supplices de Montjuich et de Manille. Ils en ont démontré théoriquement l'excellence. Ils brûlent de passer à la pratique.

Les noms de l'Armée de Condé, qui figurèrent

dans les honteuses capitulations de la guerre contre l'Allemagne, figurent aussi dans les atroces relations de la guerre contre Paris. On y voit que les plus acharnés des massacreurs, avec les gendarmes et les sergents de ville, furent les volontaires vendéens et bretons, et les zouaves pontificaux, compagnons de l'Esterhazy de Rochefort et de Boisdeffre. On y voit que le bombardement des Prussiens n'avait été qu'un feu d'artifice, à côté de la destruction méthodique de Neuilly et de l'Ouest parisien par les canons du Mont-Valérien. Alors, l'Assemblée de Versailles votait des encouragements aux assassins et des prières publiques au Dieu de Cavaignac. Alors, la cour martiale du Luxembourg faisait tuer Tony Moilin, reconnu pur de toute participation à la lutte, mais :

« ... dangereux par ses talents et son caractère : un homme, enfin, dont un gouvernement sage et prudent doit se débarrasser quand il en trouve l'occasion. »

De ces honnêtes gens, dangereux par leur caractère, il en est revenu au monde, depuis vingt-sept ans. Il faut qu'on s'en débarrasse. Le manifeste d'Esterhazy est opportun ; **la saignée** réclamée par Arthur Meyer est urgente ; le seul nom de Cavaignac vaut un commencement d'exécution.

Et la Sainte Alliance promet son appui. En 1792, ils avaient Brunswick et leurs amis les Prussiens ;

en 1871, ils obtinrent le concours de l'armée allemande, comme en ont témoigné des documents nouveaux, notamment la correspondance du maréchal de Moltke. Cette fois, alors que l'opinion du peuple russe est tout entière avec les défenseurs de la justice et de la liberté, les gens de Coblentz se font écrire de Pétersbourg, par des mouchards de la troisième section : « N'avez-vous pas de sang dans les veines ? Votre ministère ne va-t-il pas faire jeter à la Seine les perturbateurs dreyfusiens ? »

En attendant qu'ils dévastent Paris par le fer et le feu, les traîtres de Coblentz et de Rome ont comploté de le réduire par la misère. Le plan est simple : arrêter les affaires, éloigner la clientèle étrangère, ruiner le commerce.

L'approche d'une grande Exposition ralentit déjà le mouvement économique. Au moins deux années avant la date, les voyageurs et les acheteurs étrangers ajournent leur voyage et leurs achats jusqu'au moment de la grande foire. Dans l'année même de l'Exposition, le commerce doit compenser le déficit de plusieurs exercices précédents et de plusieurs exercices suivants. Les ennemis de la démocratie parisienne ont résolu de vider Paris en 1900.

Sans doute se rappelle-t-on le discours frénétique prononcé jadis par Méline contre l'Exposition de

1900. L'affameur et ses acolytes suivent leur idée. L'Exposition qu'ils n'ont pu empêcher, ils la feront échouer, pour frapper Paris. Tout est mis en œuvre pour éloigner les hôtes de la France.

Dans la rue, autour des Palais de Justice, dans la presse des Uhlans, retentissent ou s'étalent les menaces, les imprécations : « *A mort les juifs! à mort les protestants ! à mort les étrangers !* » Tout étranger est signalé comme suspect, dénoncé comme espion. Les « patriotes » ameutent la foule contre lui. Les feuilles esterhaziennes lancent continuellement, avec des titres énormes, de fausses nouvelles pour exciter la défiance et la haine. Des bandes de camelots galopent sur les boulevards, mettant sous les yeux des femmes des caricatures ignobles, hurlant des obscénités : « La gueule à Zola ! il s'est tiré des pattes ! la sale bête ! le sale cochon ! » Quiconque fait un geste de dégoût risque d'être assommé sur place.

Comme à Nantes, comme en Alger, les cris sinistres et les violences tolérées, encouragées, soutenues par la police épouvantent les promeneurs paisibles, les braves gens, les visiteurs indifférents. La provocation à l'assassinat fait le fond des articles de dix journaux d'état-major. Le Sabre, qui violente les jurys et la magistrature, menace tout le monde. Moines, généraux, journalistes, préconisent et prédisent de prochains carnages. Les

journalistes suisses sont expulsés, les Belges insultés. Les journaux de la famille Rochefort outragent grossièrement les femmes des Etats-Unis, raillant « l'insuffissance de gorge, l'anguleuse brutalité de l'ossature de ces princesses de la charcuterie ».

Délibérément, systématiquement, on frappe les étrangers d'effroi ; on leur donne des nausées, on provoque leurs justes rancunes, pour qu'ils refusent d'apporter leur argent à Paris, montré au monde entier comme un repaire d'assommeurs, de fanatiques, de cannibales et de voyous.

Soit par le fer et par le feu, soit par la famine, il faut que Paris expie : Paris, éternel objet de terreur et d'exécration pour les Emigrés, pour les Chouans, pour les Jésuites, pour la cléricaille, pour les réacteurs de tout poil — Paris que les renégats et les vendus, les Rocheforts et les Judets, arrivent à tromper souvent, mais qui se reprend toujours.

Que Paris se reprenne donc aujourd'hui, ou qu'il soit encore une fois noyé dans le sang. Que la France se reprenne, ou qu'elle sombre définitivement dans la servitude et l'imbécillité, sous le mépris du monde.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Imprimerie de LA REVUE BLANCHE, 1, rue Laffite

